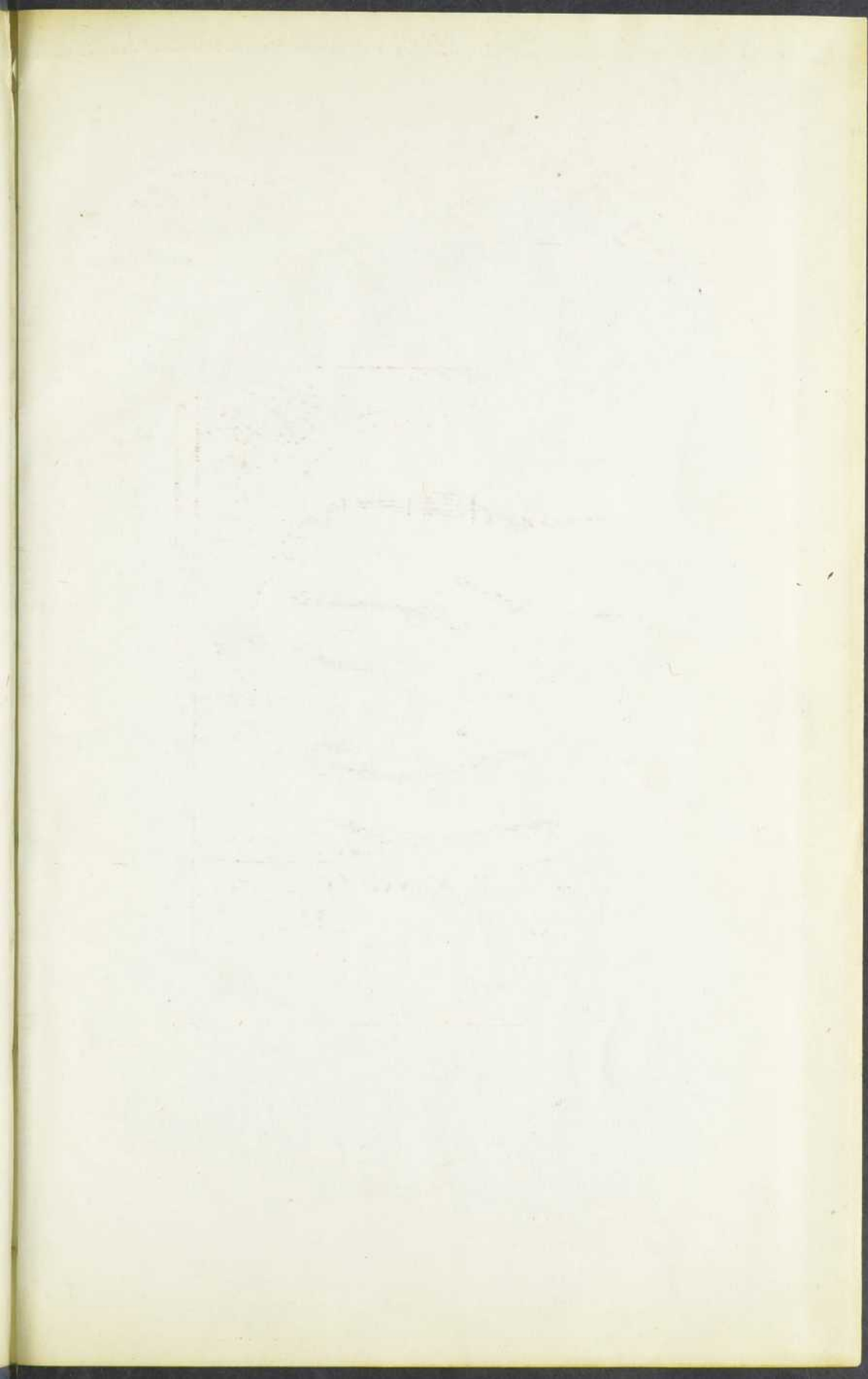
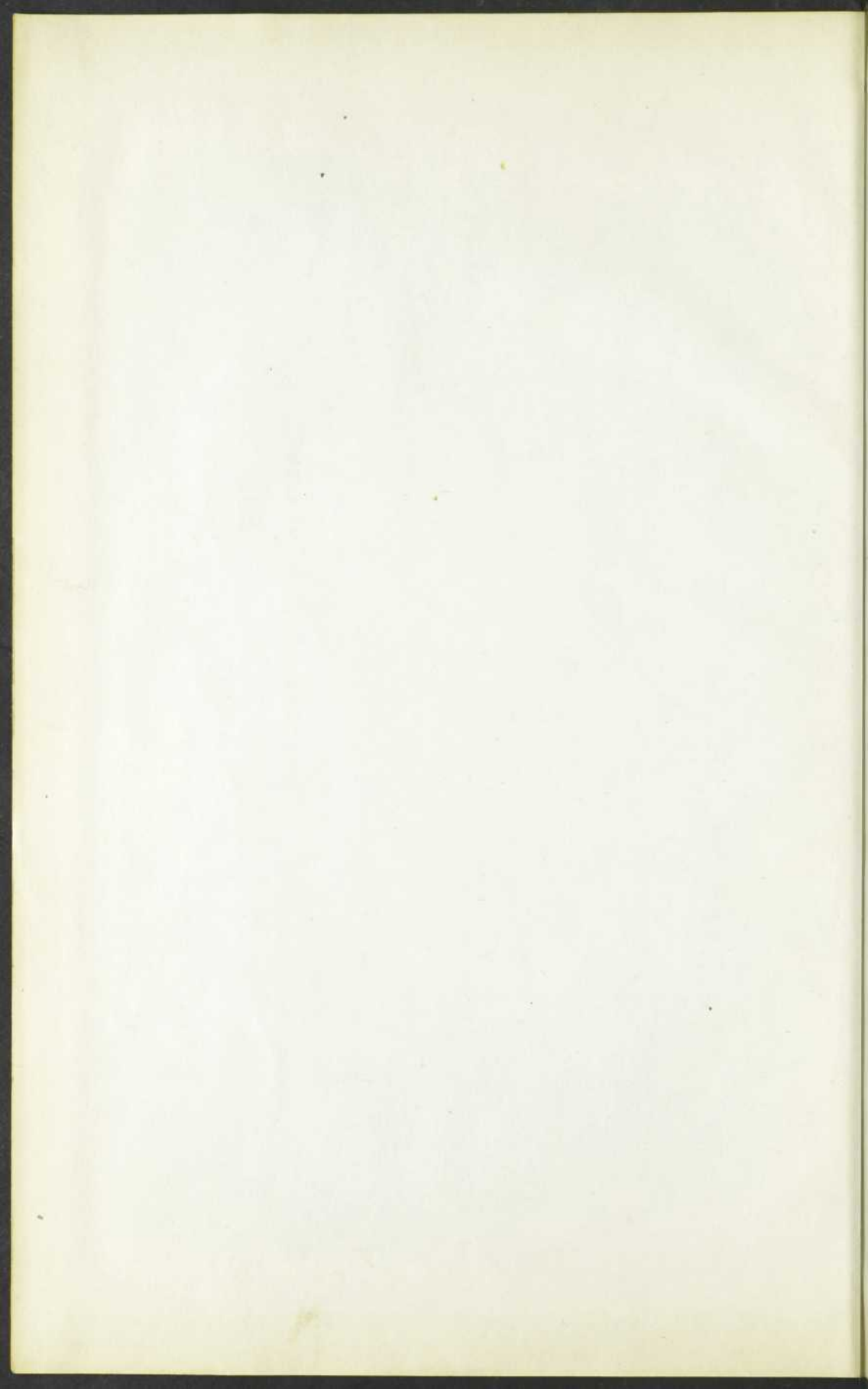


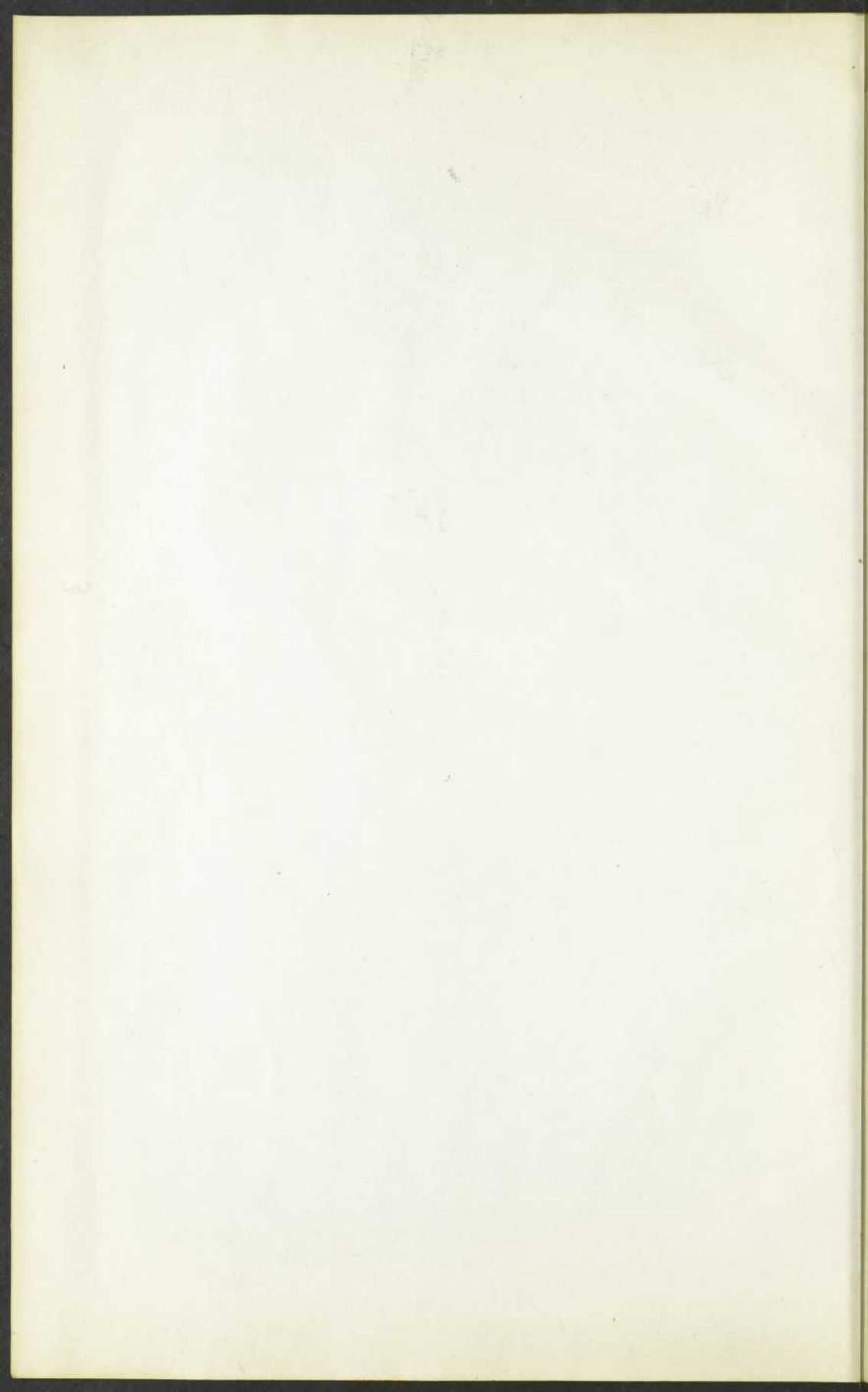
2947-4
27
442











LÉON
MARCHAL

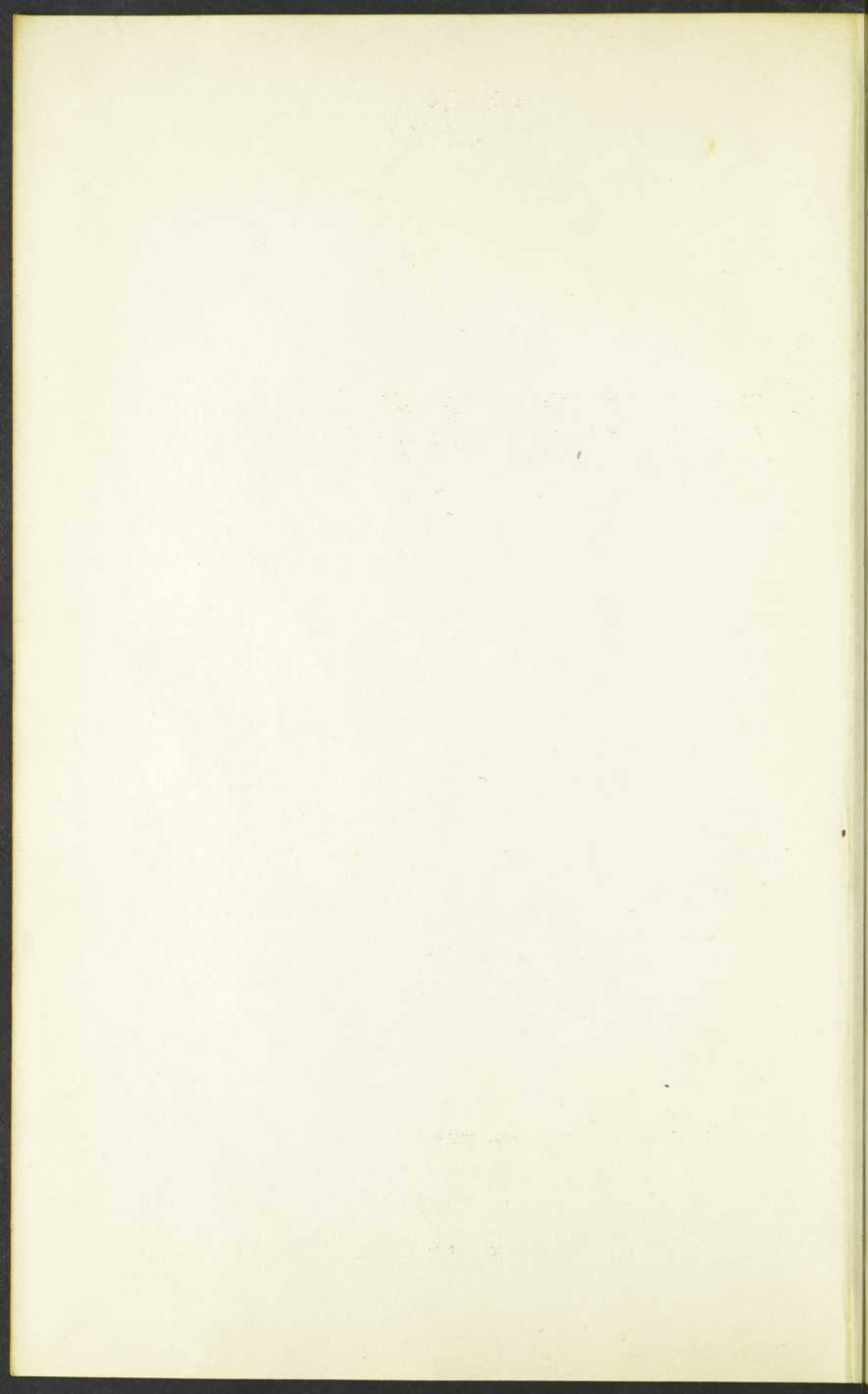
LES ORIGINES DE MONTRÉAL

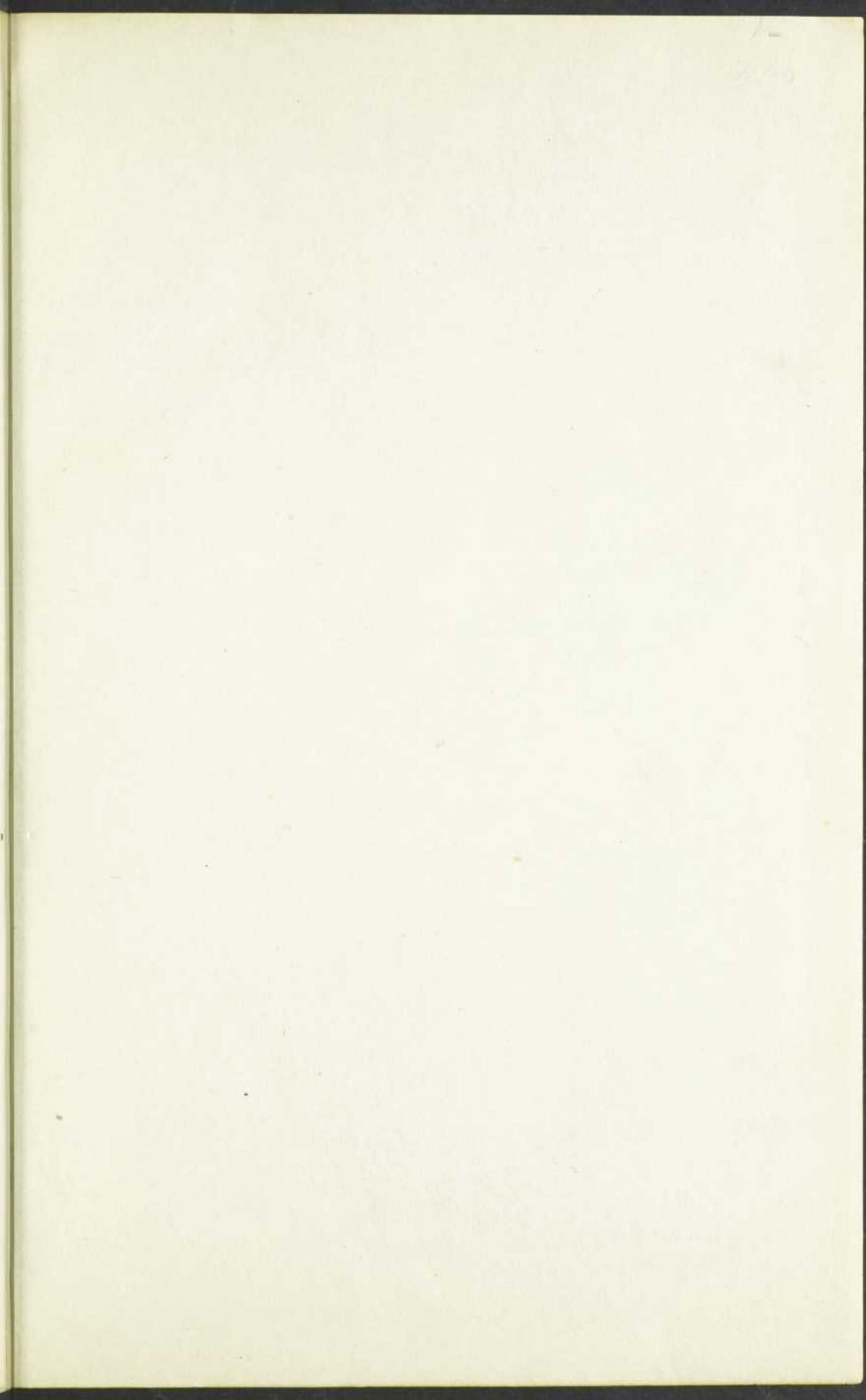
VILLE-MARIE

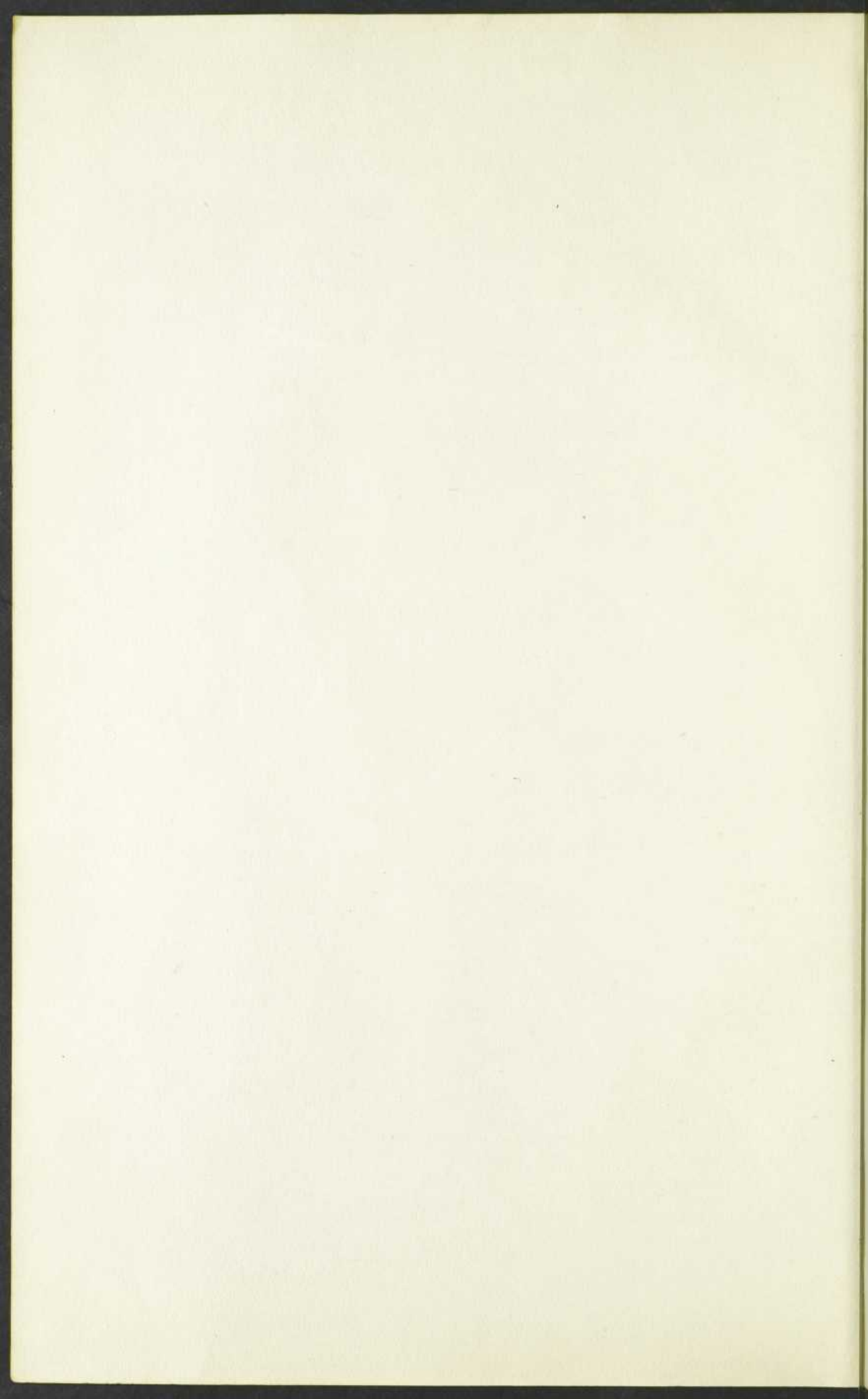
1642-1665



MONTRÉAL
ÉDITIONS BEAUCHEMIN
ET
BULLETIN DES ÉTUDES FRANÇAISES
1942







VILLE-MARIE



LÉON MARCHAL

Ancien Consul de France à Montréal

LES ORIGINES DE MONTRÉAL
VILLE-MARIE

1642 — 1665

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE



MONTRÉAL
ÉDITIONS BEAUCHEMIN
ET
BULLETIN DES ÉTUDES FRANÇAISES
1942

Les illustrations sont l'œuvre de
MM. J. Laurent et Guy Bouli-
zon; les lettrines et culs de
lampe ont été dessinés par
M. Pierre Roux, tous trois
professeurs au Collège Stanislas.

STANISLAS
COLLEGE

Droits réservés, Canada, 1942

Copyright, Canada, 1942

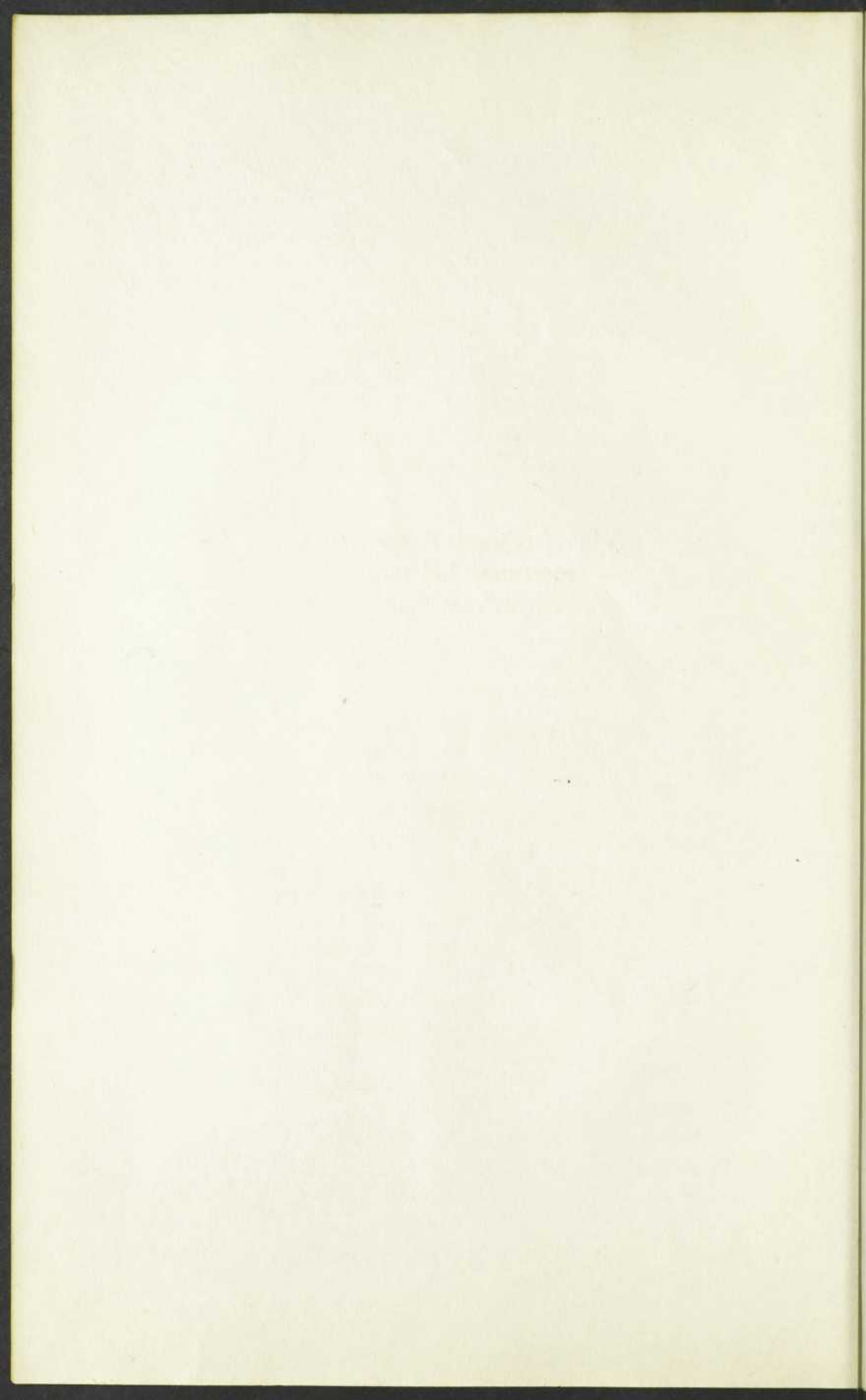
FC
2947.4
M32
1942

Imprimé au Canada

Printed in Canada

 20

A la mémoire de Roger Faure
mort pour la France
le 27 mai 1940



AVANT-PROPOS

Monsieur Léon Marchal, qui fut consul de France à Montréal, eut l'heureuse inspiration d'étudier les origines de notre ville. Elles l'émurent et le fascinèrent au point qu'il en voulut écrire l'histoire résumée.

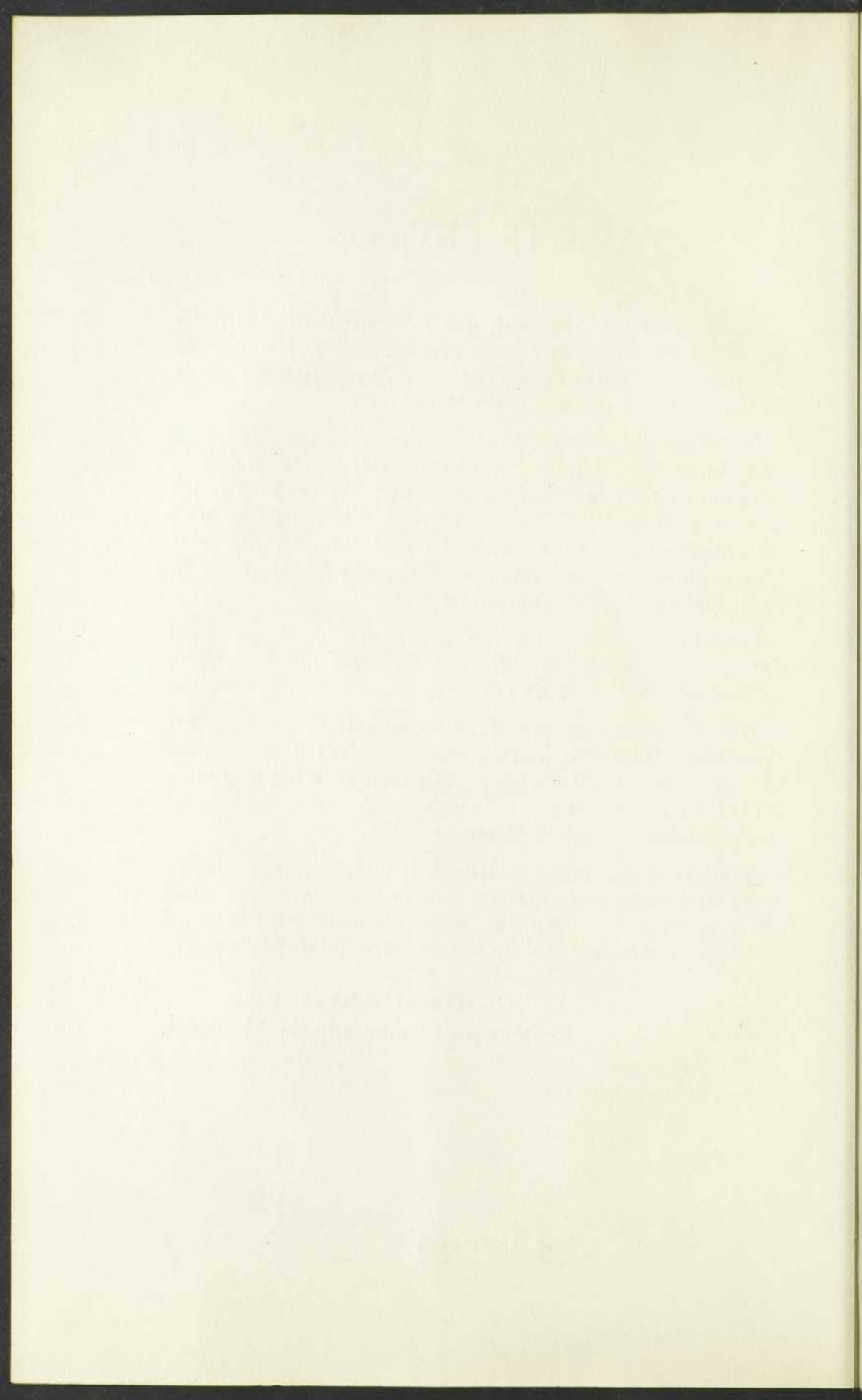
Il rédigea son ouvrage tout de suite après son départ du Canada, en 1934. L'auteur n'avait d'autre ambition que de faire connaître à la France les commencements mystiques et héroïques de Ville-Marie. Aussi méditait-il de se faire imprimer à Paris, chez Raphaël Labergerie. La guerre et l'invasion se sont interposées. Mais, dès le retour de la paix, l'édition parisienne paraîtra.

C'est donc à l'immense malheur de la France, que nous devons la faveur de voir éditer chez nous d'abord, ce livre, né de l'admiration et de l'amitié.

Il sied à merveille que M. Marchal soit Français. Ainsi l'ancienne Mère-Patrie, bâillonnée, parlera quand même par un de ses fils. Malgré tout, elle sera présente aux fêtes du III^e Centenaire d'une ville qu'elle a fondée pour le salut des infidèles et pour la gloire de Dieu.

Tous ceux qui lisent à Montréal voudront posséder ce livre, non seulement parce qu'il est le limpide et émouvant récit de notre âge héroïque, mais aussi parce qu'il prend figure d'un message et d'un baiser maternel de la France.

OLIVIER MAURALT, p.s.s.,
Recteur de l'Université de Montréal.



LETTRE-PRÉFACE

Cher monsieur Marchal,

Depuis plus d'un an vous avez quitté le Canada. Mais le souvenir des travaux qui furent accomplis là-bas par la France et par l'Eglise n'a pas cessé de vous poursuivre. Et vous publiez aujourd'hui l'ouvrage que vous rêviez d'écrire sur les Origines de Montréal.

Il sera, j'en suis sûr, bien accueilli en France et au Canada.

Français, vous vous deviez de mettre en relief la part de la France dans la formation de la nation canadienne.

Chrétien informé des « origines mystiques » de Montréal, vous ne pouviez pas minimiser le rôle prépondérant de la Compagnie du Saint-Sacrement et des Associés de Montréal dans la fondation de cette métropole du Canada et dans l'évangélisation des indigènes et des colons.

Aussi avez-vous magnifiquement dépeint le zèle inspiré de Jean-Jacques Olier et de Jérôme de la Dauversière, le courage chevaleresque de Paul Chomedey de Maisonneuve, le dévouement inlassable de Jeanne Mance et de Marguerite Bourgeoys, l'héroïsme des missionnaires, comme le Père Jogues que l'Eglise a canonisé, et des soldats chrétiens comme Dollard des Ormeaux et ses compagnons, le désintéressement aussi et le sens apostolique des Sulpiciens, qui, fidèles à la pensée de leur Fondateur, travaillent à Montréal depuis bientôt trois siècles, avec le seul désir d'aider leurs concitoyens et de servir Dieu et l'Eglise.

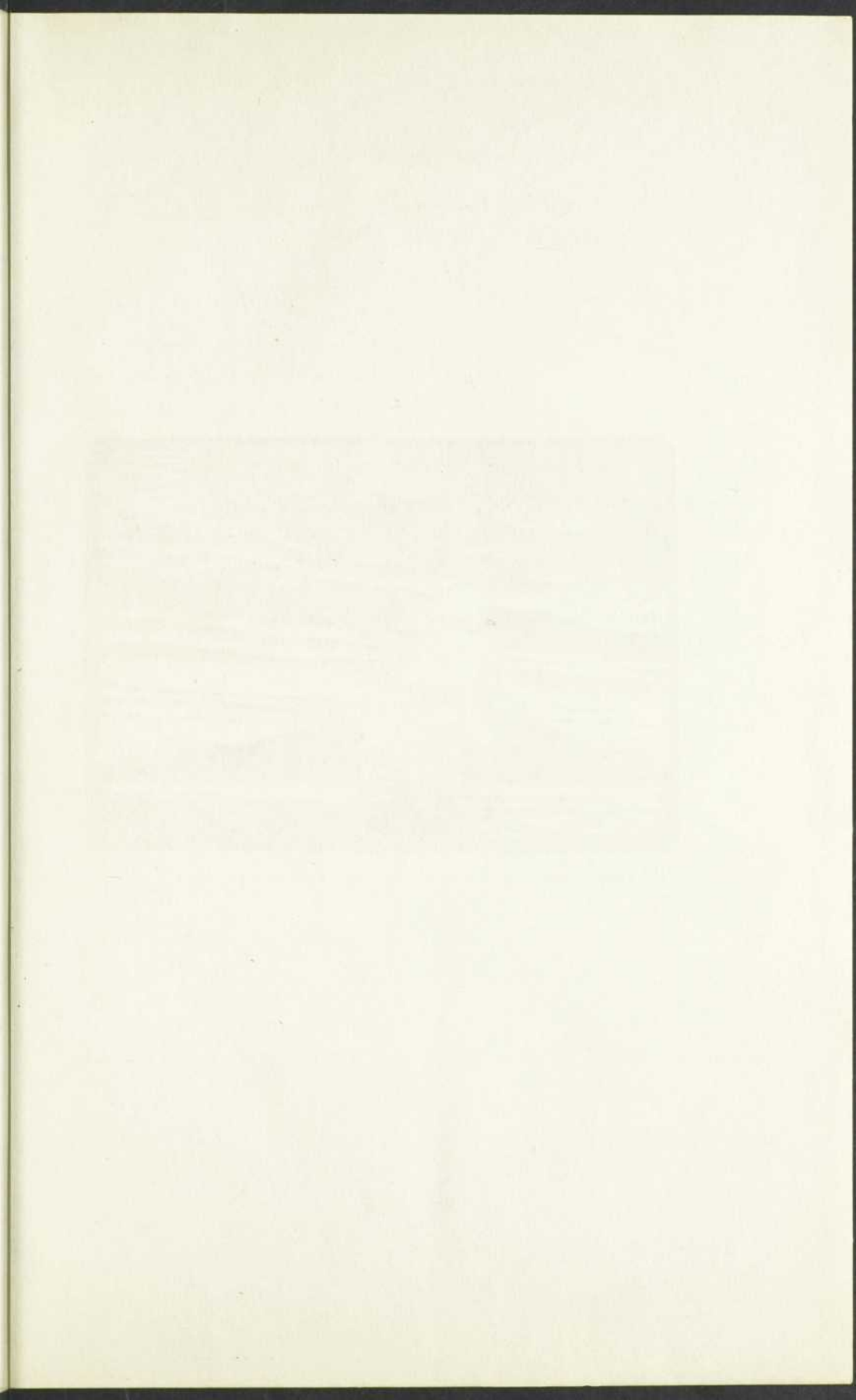
De tout cœur je vous félicite de votre travail, qui aura, j'en suis sûr, un vrai succès, et je vous en remercie.

L'Archevêque de Paris se réjouit à la pensée que votre histoire de Ville-Marie resserrera encore, s'il est possible, les liens d'estime et d'affection qui unissent le Canada à la France; et le Supérieur général de Saint-Sulpice est fier du rôle, décrit par vous avec tant de sympathie, que ses confrères, les disciples de Jean-Jacques Olier, ont joué à Montréal et dans le Canada depuis tant et tant d'années.

Agréez, je vous prie, cher monsieur Marchal, avec mes vœux pour le succès de votre magnifique ouvrage, l'expression de mon fidèle et bien cordial souvenir.

Jean card. VERDIER,
Arch. de Paris.

Paris, le 7 décembre 1934.





Cent ans s'étaient écoulés depuis le voyage de Jacques Cartier... (p. 15).

I

LES MESSIEURS DE MONTRÉAL

La Compagnie de la Nouvelle-France. — La Compagnie du Saint-Sacrement. — Jean-Jacques Olier. — Jérôme Le Royer de La Dauversière. — Fondation des Hospitalières de la Flèche. — La rencontre de Meudon. — Fondation de la Compagnie de Notre-Dame de Montréal.



ORSQU'EN 1627, le cardinal de Richelieu créa la Compagnie de la Nouvelle-France, cent ans ou presque s'étaient écoulés depuis les premiers voyages de Jacques Cartier. Durant ce long espace de temps, les découvertes du pilote malouin étaient demeurées à peu près stériles. Ce n'est qu'en 1608, après plusieurs tentatives infructueuses sur divers points du

littoral, que Samuel de Champlain était parvenu à établir une colonie, une « habitation française » comme on disait alors, dans la vallée du Saint-Laurent, au pied du rocher de Québec. Encore s'y trouvait-il dans une position extrêmement précaire, où il ne pourrait se maintenir qu'avec l'assistance de la couronne.

Richelieu, comprenant le surcroît de puissance et de richesse que ces possessions lointaines apporteraient un jour au royaume, avait résolu de lui venir en aide. A l'appel du Cardinal, tous ceux qui s'étaient fait un nom dans la haute administration, dans la marine ou dans l'industrie, tous ceux qui s'étaient enrichis dans le négoce avec les pays d'outre-mer se groupèrent dans la Compagnie de la Nouvelle-France (ou Compagnie des Cent-Associés), qui prit à sa charge la colonisation du Canada,

s'engageant à transporter des colons à Québec et à pourvoir à leur entretien aussi longtemps qu'ils ne seraient pas en état de subsister par eux-mêmes. Elle obtint en retour des avantages politiques, qui faisaient d'elle un corps souverain, et des privilèges commerciaux, — tels que le monopole de la navigation et celui de la traite des fourrures, — qui garantissaient la prospérité de ses affaires.

En constituant une association dont l'intérêt était le principal mobile, en se conciliant la collaboration des marchands et des financiers les plus habiles de France, Richelieu pouvait se croire assuré du succès final. Si, après trente-cinq ans d'existence, la Compagnie de la Nouvelle-France dut être dissoute sans avoir justifié les espérances de son fondateur, c'est qu'il y a des entreprises qui mettent en défaut la prévoyance humaine et dans lesquelles on ne peut réussir si l'on se propose uniquement de réaliser un gain. La colonisation du Canada n'était pas et ne pouvait pas être le fait des hommes d'argent. Elle fut essentiellement une œuvre de foi religieuse et nationale. Ceux qui s'illustrèrent en l'accomplissant avaient renoncé à tout pour s'y consacrer.

Vers la même époque, une autre association s'était formée à Paris, sous le nom de Compagnie du Saint-Sacrement. Son but était de reconstruire la chrétienté française après l'ère sanglante et dissolue des guerres de religion, de remettre en honneur le culte de l'Eucharistie, de faire revivre l'esprit des premiers chrétiens. Professant que « l'éclat est la ruine des œuvres », résolus à imiter la vie cachée du Christ, ses membres entouraient d'un secret absolu leurs réunions et leurs activités, si bien qu'ils furent à peu près ignorés par leurs contemporains. L'existence de leur société n'a été découverte par les historiens que deux siècles plus tard. La publication des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* en 1900 a complètement renouvelé non seulement l'histoire religieuse, mais encore l'histoire sociale et politique du grand siècle. Elle

a fait apparaître l'entière exactitude de ce jugement porté par un mémorialiste de l'époque: « On peut dire, — écrivait le P. Rapine vers 1660, — que la plupart des bonnes œuvres les plus célèbres de ce siècle et les plus glorieuses à la religion ont été le fruit de cette sainte compagnie ».

La Compagnie du Saint-Sacrement avait pour animateur le duc de Ventadour. Bien que celui-ci eût porté le titre de vice-roi du Canada avant d'entrer dans les ordres, il ne semblait pas qu'une association qui se proposait uniquement des fins spirituelles participât un jour à l'extension du domaine de la France au delà des mers. C'est d'elle cependant — et non des Cent-Associés — que devait venir en 1642 le premier accroissement notable du Canada français, par l'établissement d'une colonie nouvelle dans l'île de Montréal.

*
* *

Ainsi que Vincent de Paul, père des Lazaristes et des Filles de la Charité, ainsi que Jean Eudes, missionnaire des campagnes normandes, Jean-Jacques Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, appartenait à la Compagnie du Saint-Sacrement.

Issu d'une famille parlementaire, — son père, Jacques Olier de Verneuil, était grand Audiencier de France, — apparenté aux titulaires des plus hautes charges du royaume, le jeune Olier, à ses débuts dans la carrière ecclésiastique, ne songeait qu'à mener l'existence fastueuse et libre des abbés de cour. Dès l'adolescence, ses parents le firent pourvoir de plusieurs bénéfices qui lui assuraient dignités et revenus. Avant même d'avoir pris ses grades en théologie, il était abbé de Pébrac, prieur de Bazainville et de Clisson, chanoine-comte honoraire de Saint-Julien de Brioude. A l'âge de vingt-et-un ans, il ne s'était encore signalé que par son ardeur au plaisir, lorsqu'un soir

où il parcourait la foire Saint-Germain en compagnie de quelques amis, il fut abordé par une femme qui lui dit : « Que vous me donnez de peine ! Il y a longtemps que je prie pour votre conversion. J'espère qu'un jour Dieu m'exaucera. »

Cette femme se nommait Marie Rousseau. Veuve d'un marchand de vin, continuant à exploiter elle-même le cabaret qu'avait tenu son mari, elle menait ouvertement dans sa maison la même vie de prière et de pénitence qu'une religieuse dans son couvent, demandant à Dieu de convertir les libertins et les hérétiques, qui peuplaient alors le Faubourg Saint-Germain, où ils échappaient à la juridiction des magistrats de Paris. Son nom se retrouve à toutes les pages de l'histoire de la renaissance chrétienne dans la France du dix-septième siècle. « Quoique cette pauvre femme soit de basse naissance et d'une condition qu'on a presque honte de nommer, — écrivait quelques années plus tard M. Olier, — elle est toutefois le conseil et la lumière des personnes de Paris les plus illustres et des âmes les plus élevées en vertu. »

A l'instant même de cette étrange rencontre, M. Olier commença de « naître à Dieu par désir et par affection légère ». Pendant quelques mois encore, il essaya de se conduire comme si rien ne s'était passé. Mais les paroles de Marie Rousseau revenaient constamment à sa mémoire, et il ne connaissait plus le repos. Au cours d'un voyage qu'il fit l'année suivante en Italie, il comprit qu'il était vain de résister à l'élan qui le portait vers le Christ. En plein été, il se rendit à pied de Rome à Lorette pour obtenir de la Madone la guérison d'une grave maladie d'yeux qui l'avait obligé à interrompre ses études. Il en revint, délivré de son mal et fermement résolu à se consacrer désormais au service de Dieu.

De retour en France, il alla demander à Saint Vincent de Paul de le préparer à recevoir les ordres sacrés. Ordonné prêtre, il se joignit à une troupe de missionnaires qui par-

courait l'Auvergne, mais, tout en s'exerçant dans leur compagnie, il attendait l'heure où Dieu lui ferait connaître ses volontés. Le 2 février 1636, à Notre-Dame de Paris, il entendit comme un appel ces paroles de l'office de la Chandeleur: « *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuae Israel.* » Il comprit alors qu'il devait être l'une de ces clartés qui brillent pour l'illumination des Gentils et pour la gloire du peuple de Dieu. Souvent, dans l'oraison, une vision singulière s'était présentée à ses yeux: il se voyait comme un pilier sur lequel venaient se joindre deux arcades, deux églises, l'une ancienne et l'autre nouvelle. Sous cette forme énigmatique se révélait à lui sa double vocation de réformateur du clergé de France et d'animateur des missions du Canada.

Sa pensée se portait vers l'Amérique, vers les rives du Saint-Laurent, vers la jeune cité de Québec. De l'autre côté de l'Océan, un champ immense s'ouvrait au message de l'Evangile. Navigateurs et marchands avaient frayé la route aux missionnaires. Si la faveur populaire avait, dès le début, donné au Canada le nom de Nouvelle-France, n'était-ce pas parce que là-bas une œuvre s'ébauchait où toutes les forces morales, toutes les ardeurs mystiques de la nation seraient engagées, alors même que les ressources matérielles feraient le plus défaut? Ces aspirations de M. Olier, d'autres les partageaient dans la France entière, à l'intérieur des monastères demeurés fidèles à leur idéal primitif et dans les sociétés ferventes qui les entouraient.

*
* *

Les missions du Canada, confiées à la Compagnie de Jésus, avaient leur centre au collège de La Flèche. C'est dans ce foyer d'humanisme que se recrutaient depuis dix ans les apôtres de Québec. Les jeunes professeurs nourrissaient leur enthousiasme à la lecture des *Relations* que leur envoyaient chaque année leurs confrères établis

en Amérique. Ils se préparaient à les y rejoindre en délaissant l'étude des auteurs grecs et latins pour celle des dialectes barbares des Algonquins et des Hurons.

Cet élan de conquête mystique gagnait les familiers du couvent. Parmi eux, se trouvait un notable de la ville, Jérôme Le Royer de la Dauversière, receveur des tailles de l'élection de La Flèche. Sa charge publique, sa nombreuse famille, les œuvres de charité auxquelles il employait son temps et sa modeste fortune, tout l'attachait à une existence obscure et sans imprévu dans l'accomplissement des tâches quotidiennes. Rien en lui qui annonçât un destin d'exception. Cependant, comme il se tenait en prière dans la chapelle de Notre-Dame de Chef du Pont, — c'était suivant une tradition conservée à La Flèche, le 2 février, jour de la Purification, de l'année 1630 ou 1631, — il entendit en lui-même une voix le pressant d'instituer sous le vocable de Saint-Joseph un ordre de religieuses hospitalières qui iraient s'établir au Canada, dans l'île de Montréal.

Il s'en ouvrit aussitôt à son confesseur habituel, le Père Chauveau, qui eut à peine la patience d'écouter jusqu'au bout l'exposé d'un projet aussi chimérique. La Dauversière reçut de lui l'ordre formel de s'abstenir, désormais, dans ses pensées et dans ses conversations, de pareilles extravagances qui pouvaient faire douter de l'équilibre de sa raison. Fonder un hôpital, passe encore, bien qu'il y fallût des ressources que La Dauversière ne possédait pas, mais s'établir à Montréal, c'était en l'an 1631 une impossibilité manifeste et il était absurde de prétendre même y songer. Deux ans auparavant, la colonie naissante de Québec avait été ruinée par des corsaires anglais, les frères Kirke. Champlain et ses compagnons avaient dû s'estimer heureux de garder la vie sauve et d'être admis à rentrer en France sur les vaisseaux du vainqueur. C'en était fait, au moins pour un temps, de l'Amérique française. De longues années s'écouleraient, en tout cas,

avant que les Français revenus à Québec fussent assez forts pour prendre pied à l'intérieur du pays.

Docile aux ordres de son directeur, La Dauversière garda le silence. Mais il savait bien, comme il aimait à le dire, que « Dieu en serait le maître ». Dans ses visites aux infirmes de l'hôpital Sainte-Marguerite, il rencontrait fréquemment Marie de la Ferre, qui appartenait à une famille noble des environs et que l'on avait surnommée la mère des indigents. Celle-ci lui confia un jour qu'elle voulait abandonner son château de Ruigné pour fonder à La Flèche un ordre d'Hospitalières. Elle lui demandait son appui. Pouvait-il le lui refuser? Quelques mois plus tard, Marie de la Ferre et son amie Anne Foureau, assistées par trois sœurs converses, commençaient à servir les pauvres dans une humble maison de la ville. Le Père Chauveau avait consenti à bénir les débuts de la petite communauté. La Dauversière s'en était fait l'infatigable auxiliaire, sollicitant ses proches et ses amis, courant toute la province pour recueillir les aumônes, dirigeant lui-même le travail des maçons, entretenant par son exemple et par ses exhortations la ferveur des religieuses qui l'appelaient leur père.

L'œuvre ne tarda pas à grandir. Les postulantes affluèrent. De toute part, on signalait des misères à soulager. Les villes voisines voulurent avoir elles aussi leur Hôtel-Dieu : de nouveaux établissements furent créés à Moulins, à Laval, à Beaufort. Sept ou huit ans après sa fondation, la congrégation des Filles de Saint-Joseph de La Flèche comptait plus de cinquante sœurs. Quelques-unes d'entre elles, appartenant à des familles aisées, avaient fait don de leurs biens à la communauté dont l'avenir se trouva dès lors assuré. La sœur tourière était Anne de Melun, fille du prince d'Epinaï. Ses compagnes ne connaissaient pas son nom. Elle s'employait de préférence aux travaux les plus pénibles. Son frère, qui avait choisi lui aussi de vivre dans l'obscurité et le dénuement, l'accompagnait au mar-

ché ou dans les métairies pour l'aider à porter les provisions du couvent.

La Dauversière était le seul qui ne s'étonnât point de ce succès rapide. Il avait eu foi dans l'accomplissement des desseins de Dieu, et dès ce moment il attendait avec confiance le jour où les Hospitalières de La Flèche iraient se fixer dans l'île de Montréal. Sa pensée ne pouvait se détacher du Canada. Il croyait voir de ses yeux le pays où ses filles spirituelles étaient appelées à vivre; il le décrivait à tous, dans les moindres détails. Il semblait qu'illuminé par une clarté intérieure, il eût une vision distincte des lieux, des gens et des choses. Mais, à certains moments, la pensée des énormes dépenses à engager et des obstacles à vaincre le plongeait dans l'inquiétude. Cette entreprise n'était aux yeux du monde que témérité et folie. Le P. Chauveau persistait à refuser de l'entendre parler de ses projets. Alors, le souvenir des grâces reçues et des œuvres déjà accomplies s'effaçait de la mémoire de La Dauversière pour faire place à l'incertitude et au découragement. Il s'effrayait d'avoir pris sur ses épaules un faix impossible à porter. Comme on l'écrivit plus tard, sous sa dictée ou d'après ses confidences, la moindre de ces difficultés « était suffisante pour lâcher pied, si Dieu ne l'eût soutenu, l'encourageant à lui rendre ce service et à se confier en son assistance ».

Peu à peu, cependant, l'horizon s'éclaircissait. Le traité de Saint-Germain-en-Laye avait restitué le Canada à la France. En 1633, dès le retour de Champlain à Québec, la colonie se releva de ses ruines. Une nouvelle « habitation » fut bientôt fondée aux Trois-Rivières. Après la mort de Champlain, son successeur, le chevalier Huault de Montmagny, prenant possession de son gouvernement, estima qu'il était de son devoir de remonter le Saint-Laurent jusqu'à l'île de Montréal. Un missionnaire jésuite, le P. Lejeune, l'accompagna dans ce voyage et l'on put lire, pour la première fois, dans la *Relation de 1637* une exacte

description des lieux: « Voici comme les îles sont coupées: le grand fleuve Saint-Laurent baigne la terre d'un de nos Messieurs du côté du sud; traversant au nord, il fait deux îles, l'une qui a peut-être une lieue et demie de long, mais elle est fort étroite; l'autre, c'est la grande île, nommée de Mont-Réal. Cette île paraît coupée par le milieu d'une double montagne qui semble la traverser. A l'endroit de ces montagnes est le Sault-Saint-Louis, qui se trouve dans le fleuve Saint-Laurent. » Et le narrateur continue: « Nous descendîmes à terre en ces trois îles, que nous trouvâmes fort bonnes et bien agréables. »

La Dauversière, en lisant cette page, put comparer le tableau tracé par le P. Lejeune à celui qui lui avait été révélé. Était-il possible encore d'hésiter? Les dernières ombres se dissipèrent. L'angoisse dont il avait souffert fit place à la certitude et à la joie. Tant et si bien que le P. Chauveau finit par lui dire un jour: « N'en doutez pas, c'est la voix de Dieu; employez-vous-y tout de bon. » Aussitôt, La Dauversière se mit en route pour Paris, en compagnie du baron de Fancamp, gentilhomme fort riche, qui était depuis peu venu demeurer avec lui, « afin d'y apprendre à servir Dieu parfaitement » et qui partageait son ardeur pour les missions du Canada.

*

* *

C'était dans le courant de l'année 1639. Il n'était bruit à la Cour que du Canada. La reine Anne d'Autriche venait de recevoir à Saint-Germain Mme de la Peltrie et Marie de l'Incarnation, qui s'en allaient fonder un couvent d'Ursulines à Québec. Trois Hospitalières de Dieppe s'embarquaient en même temps qu'elles pour ouvrir à Québec le premier Hôtel-Dieu de la Nouvelle-France, à la demande et grâce à la générosité de la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu. Les circonstances étaient propices à l'accomplissement des desseins que La Dauversière s'ap-

prêtait à rendre publics. Arrivé à Paris, il alla se recueillir à Notre-Dame, devant le Saint-Sacrement, et il connut alors, de la façon la plus distincte, toutes les personnes qui devaient lui prêter leur concours. Quelques jours plus tard, il en reçut un signe irrécusable. S'étant rendu à Meudon, pour demander audience au Chancelier de France, Pierre Séguier, comme il attendait d'être introduit auprès de ce haut personnage, un jeune prêtre dont nul n'avait annoncé la visite vint à entrer comme par hasard dans la pièce où il se trouvait. C'était Jean-Jacques Olier. Les deux hommes ne s'étaient jamais vus auparavant. Et cependant, par un prodige singulier dont ils furent eux-mêmes tout interdits, ils se reconnurent et se saluèrent par leur nom. S'embrassant étroitement comme deux frères, ils comprirent à ce moment que Dieu les avait choisis pour travailler ensemble à la même œuvre jusqu'à leur dernier souffle.

La journée était à son début et M. Olier n'avait pas encore dit sa messe. La Dauversière l'accompagna dans la chapelle du château: au pied de l'autel, dans un même élan d'offrande et de remerciement, il s'unit au prêtre et reçut de ses mains la Sainte Communion. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se communiquèrent leurs vues et qu'ils se firent mutuellement confidence des révélations qui les avaient éclairés.

Leur entretien se poursuivit durant trois heures, sous les ombrages du parc. Les réflexions qu'ils avaient conduites dans le silence de leur cœur les avaient préparés tous deux à l'action. Elles leur avaient donné à l'un et à l'autre la connaissance précise des moyens qu'il convenait d'employer pour atteindre le but qui leur était assigné. Ce n'était pas sans raison que leur choix se portait sur Montréal, de préférence à tout autre lieu du Canada. Car il s'agissait cette fois de traduire en actes ce qui était demeuré jusque là dans le domaine des intentions. Pour procurer réellement « la conversion des peuples bar-

bares ensevelis dans l'infidélité », — suivant la formule que Richelieu avait fait inscrire en tête de la charte des Cent-Associés, — il fallait s'éloigner de Québec où les marchands finissaient toujours par dicter la loi aux apôtres, il fallait se libérer des entraves de la cupidité et de l'égoïsme.

A l'intérieur du pays, de toute part entourée par les eaux du Saint-Laurent, située au carrefour des grandes routes fluviales, l'île de Montréal devait permettre de pénétrer facilement jusque dans les régions les moins connues du Canada, et en même temps il serait aisé de s'y retrancher, le cas échéant, contre les incursions des sauvages. Il fallait donc, avant toute chose, s'assurer la possession de ce lieu que l'intendant Jean de Lauzon s'était fait concéder en 1636. Il faudrait ensuite recruter parmi les paysans de France des colons qui fussent aussi des soldats, les munir d'armes, de provisions et d'outils, mettre à leur tête un chef intrépide et expérimenté. Puis, lorsque la petite troupe serait bien établie sur son domaine, elle attirerait à elle les sauvages des environs. A ceux qui se convertiraient, on donnerait de la terre à défricher et du bois pour se construire une maison. Ils ne formeraient plus qu'un seul peuple avec les Français. Lorsque ces tribus nomades seraient devenues sédentaires, elles se plieraient plus aisément aux exigences de la vie chrétienne et constitueraient le fondement solide de la colonie. Des prêtres seraient là, pour leur enseigner la foi dans leur langue et aussi pour porter l'Évangile au loin, dans les contrées demeurées païennes. A côté de l'église s'élèveraient l'Hôtel-Dieu où les sauvages seraient soignés un jour par les Hospitalières de La Flèche, et l'école où d'autres religieuses instruiraient les petits enfants des deux races.

Ainsi, sur cette terre d'Amérique dont les richesses matérielles avaient allumé tant de convoitises et devaient susciter encore tant de conflits, serait édifiée une cellule religieuse et apostolique, dont toute pensée de lucre serait

bannie et où l'on ne connaîtrait pas d'autre ambition que celle de coopérer au salut des âmes. Pour bien en affirmer le caractère, la nouvelle « habitation » serait placée, dès ses commencements, sous le patronage particulier de Notre-Dame et recevrait le nom de Ville-Marie.

De cet entretien de Meudon, de ce plan où l'audace mystique et la sagacité humaine sont étroitement liées pour l'étonnement et la confusion des réalistes à courte vue, devait sortir, en un petit nombre d'années, l'une des plus merveilleuses entreprises de l'histoire coloniale du peuple français.

*

* *

Quelques jours plus tard, M. Olier, La Dauversière et le baron de Fancamp allèrent trouver Gaston de Renty, directeur de la Compagnie du Saint-Sacrement, pour lui faire part de leurs intentions et lui demander son appui. Gaston de Renty était l'homme qui pouvait faire une vivante réalité d'un projet tenu jusque là pour chimérique. Le P. de Saint-Jure, qui fut son confesseur et son biographe, a tracé en quelques lignes le tableau des activités diverses auxquelles il se consacrait: « Il n'y avait aucune œuvre publique d'importance, dans Paris, et bien loin, à laquelle il n'eût part et grande part . . . Il était de toutes les assemblées de piété, et en plusieurs comme l'âme et le premier mobile. Il avait des correspondances par tout le royaume, pour toutes les œuvres de charité qu'il y était à faire. Il recevait de tous les côtés des dépêches pour avoir son avis sur les difficultés qui se présentaient en l'établissement ou l'avancement des hôpitaux, des séminaires . . . »

Gaston de Renty écouta ses visiteurs sans témoigner aucune surprise de ce qu'il entendait, car, peu de temps auparavant, ainsi que le rapporte le P. de Saint-Jure, « faisant son oraison, il avait connu qu'il aurait un grand emploi en la fondation de l'Eglise dans l'île de Montréal ».

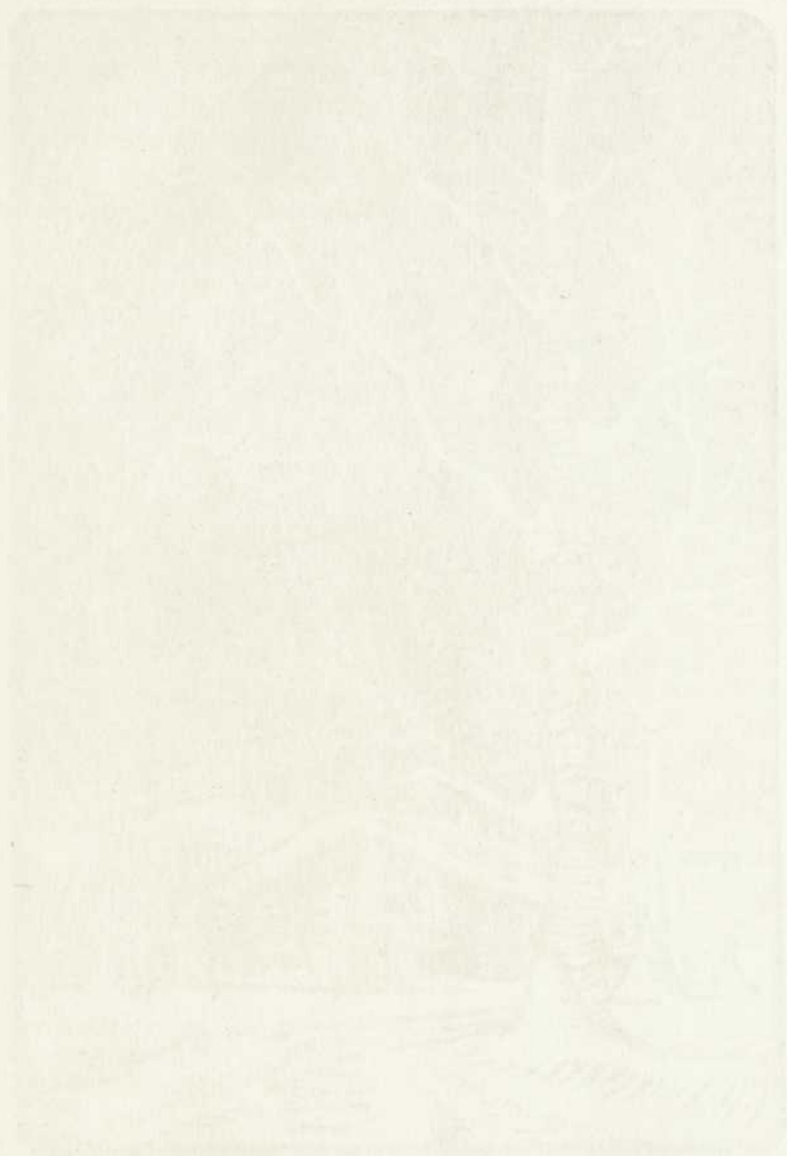
Avec lui, c'était la puissante et secrète Compagnie du Saint-Sacrement qui s'associait à l'évangélisation du Canada.

La Dauversière et le baron de Fancamp, M. Olier et Gaston de Renty formèrent ainsi le premier noyau de l'association qui devait bientôt prendre le nom de Société de Notre-Dame de Montréal. Résolus à exécuter de point en point le plan que M. Olier et La Dauversière avaient établi dans leur entretien de Meudon, ils ne voulaient être à charge « ni au roi, ni au clergé, ni au peuple ». Ils se proposaient de pourvoir à la fondation et à l'entretien de la colonie uniquement au moyen de leurs propres ressources et des aumônes qu'ils obtiendraient de leurs amis, tout en demeurant eux-mêmes dans l'ombre et sans que personne connût l'origine du bien qui se ferait par leurs mains. Leur association devait grouper, par la suite, une cinquantaine de membres, qu'on appela communément « les Messieurs de Montréal ». Ils ont si bien observé cette règle du secret dans la charité qu'il est impossible aujourd'hui encore d'en reconstituer la liste complète. Il y eut parmi eux de grands seigneurs comme le prince de Conti et le duc de Liancourt, des magistrats, des ecclésiastiques fortunés, tels que MM. de Bretonvilliers et de Queylus, mais aussi des personnages plus obscurs, ou plus modestes, comme Marie Rousseau, qui avait été le premier instrument de la conversion de M. Olier, comme le frère Claude Leglé, dont on comparaît le zèle à celui d'Elie, ou comme ce M. Quatorze, vieillard perclus, qui menait la vie d'un ermite dans son hôtel de Paris et qui passait aux yeux de ses familiers pour être « un de ces trésors cachés, une de ces âmes d'élite qui soutiennent le monde ». La plupart d'entre eux, sinon tous, appartenaient à la Compagnie du Saint-Sacrement.

Lors de son retour à La Flèche, La Dauversière, repassant dans son esprit les rencontres qu'il avait faites, les entretiens qu'il avait eus, les concours qu'il avait trouvés,

pouvait se dire en toute vérité: « Il n'est pas ordinaire qu'un homme seul, auteur d'un si haut et si nouveau dessein, lui, étranger, inconnu à Paris, sans moyens, sans appui ni charme de bien dire, ait été reçu et accueilli en si peu de temps par tant de personnes différentes, de condition, d'esprit, de vertu, d'expérience, de crédit, et assez difficiles pour ne pas se laisser aller à croire légèrement les choses surnaturelles ».







Pendant le sombre hiver, près de Québec, tout reposait sous une épaisse couche de neige (p. 51).

II

LE DÉPART DES PREMIERS COLONS

Cession de l'île de Montréal aux Associés. — Le contrat du 17 décembre 1640. — Paul Chomedey de Maisonneuve. — Jeanne Mance et Mme de Bullion. — Départ de La Rochelle.



DEPUIS 1636, l'île de Montréal appartenait à Jean de Lauzon, intendant du Dauphiné, membre du comité directeur de la Compagnie de la Nouvelle-France, qui s'était fait attribuer ce domaine d'outre-mer dans la pensée d'y établir plus tard un de ses fils. Comme les règlements de la Compagnie interdisaient à

ses directeurs de s'octroyer à eux-mêmes des concessions, Jean de Lauzon s'était substitué un homme d'affaires, Jacques Girard de la Chaussée, dont le nom seul apparaissait dans l'acte. Cet intermédiaire complaisant avait aussitôt déclaré par-devant notaire que Lauzon était le véritable propriétaire de l'île.

Ce fut donc à Jean de Lauzon que La Dauversière écrivit pour lui demander d'abandonner ses droits aux Messieurs de Montréal. L'entreprise était hardie. Il y avait peu d'apparence qu'un homme attaché aux richesses et aux honneurs renoncât bénévolement à ses titres de propriété, après avoir usé de fraude pour les acquérir. L'intendant du Dauphiné répondit par un refus catégorique. Avec les appuis dont M. Olier disposait à la Cour et au Parlement, il eût été facile de faire annuler une concession irrégulière. Mais les Associés, qui voulaient devoir à Dieu seul, et non à l'autorité de la justice, la pos-

session du domaine que leur vocation leur avait assigné, s'abstinrent d'engager un procès. Leur confiance fut récompensée. Un puissant auxiliaire leur offrit bientôt son appui. Le P. Charles Lallemant, ancien Supérieur des Jésuites de Québec, rentré depuis peu de temps à Paris pour y exercer la charge de procureur des missions de la Nouvelle-France, entretenait des relations personnelles avec M. de Lauzon. Son expérience du Canada, ses rapports avec Champlain dont il avait partagé la vie pendant plusieurs années et qu'il avait assisté à ses derniers moments, sa réputation de droiture et d'intégrité l'autorisaient à tenir un langage ferme et sans détours. L'intendant comprit, en l'écoutant, qu'un gentilhomme ne pouvait vivre au Canada comme il l'eût fait sur ses terres de France. Mieux valait renoncer à un bien dont la mise en valeur demeurerait problématique et participer ainsi à une œuvre de conquête religieuse à laquelle s'intéressaient quelques-uns des plus hauts personnages du royaume. Si bien que, par un acte signé à Vienne le 7 août 1640, M. de Lauzon transféra tous ses droits sur l'île de Montréal à Jérôme Le Royer de La Dauversière et au baron de Fancamp.

Les Associés se réjouirent de ce premier résultat, mais d'autres difficultés se présentèrent presque aussitôt. La Compagnie de la Nouvelle-France, apprenant que Jean de Lauzon s'était substitué de nouveaux concessionnaires, refusa d'approuver ces tractations. Elle considérait que son ancien directeur ne pouvait disposer valablement d'un bien acquis en violation des règles établies. De plus, aux termes de sa charte, Jean de Lauzon aurait dû faire exécuter dans l'île certains travaux de mise en valeur, et sa négligence à remplir ses engagements entraînait la déchéance de tous ses droits. La Dauversière se vit donc obligé d'entamer de nouvelles négociations. Les directeurs de la Compagnie l'accueillirent avec une bienveillance marquée. La constitution d'une association particulière pour la colonisation de l'île de Montréal répondait à leurs

vues, car ils avaient peine à supporter leurs propres charges, ce qui leur fit saisir avec empressement l'occasion de partager avec d'autres le fardeau de leurs responsabilités. Toutefois la rédaction de l'acte demanda de longues semaines, car, en raison même de ce partage des charges et des responsabilités, il importait de définir avec précision les droits et les devoirs respectifs de la grande Compagnie et de la Société de Montréal.

Après de minutieuses délibérations qui ne laissèrent aucun point dans l'ombre, l'accord fut conclu le 17 décembre 1640. La Compagnie de la Nouvelle-France enregistra purement et simplement la renonciation de Jean de Lauzon, en déclarant tenir pour nuls les actes jadis passés au profit de l'intendant du Dauphiné. Elle consentit à La Dauversière et à ses compagnons une concession entièrement nouvelle. Pour en bien marquer ce caractère, on lui avait attribué une étendue différente. En effet, alors que Jean de Lauzon avait obtenu la propriété intégrale de l'île, la Compagnie de la Nouvelle-France s'en réserva cette fois une partie pour y établir éventuellement un poste de commerce. Les Associés reçurent en compensation, sur la rive gauche du Saint-Laurent, une large bande de terrain qui leur fut octroyée, comme l'île elle-même, « en toute propriété, justice et seigneurie ».

Substituts de la Compagnie, ils s'engagèrent à reconnaître envers elle leur dépendance par le paiement, à chaque mutation, d'une pièce d'or du poids d'une once. Les juges locaux qu'ils pourraient nommer devraient suivre fidèlement la coutume de Paris et seraient subordonnés à la Cour souveraine de Québec, dès que celle-ci aurait été instituée. La Compagnie de la Nouvelle-France n'abandonna rien du monopole de la traite des fourrures qui constituait la source principale de ses revenus. Il fut convenu que les habitants de Montréal remettraient, entre les mains des commis de la Compagnie et au prix fixé par elle, toutes les pelleteries qu'ils ne destineraient pas à leur usage personnel. Les Associés auraient licence de se

retrancher dans l'île pour se protéger contre les incursions des sauvages, sans y bâtir toutefois aucune citadelle à moins du consentement exprès du pouvoir royal, qui en avait le privilège. Enfin, les colons venus directement de France seraient seuls admis à s'établir sur les terres des Associés, pour éviter que les habitants de Québec ou des Trois-Rivières ne fussent attirés à Montréal, ce qui n'eût aucunement avancé le peuplement de la colonie. La Compagnie promit d'ailleurs de faire transporter, sur ses vaisseaux et à ses frais, pour le compte des Associés, un premier groupe de trente hommes, ainsi que trente tonneaux de provisions qui devaient être emmagasinés à Québec.

Les Messieurs de Montréal exposèrent, de leur côté, ce qu'ils entendaient faire « pour procurer la gloire de Dieu et le salut des sauvages ». Dès la première année, ils enverraient au Canada quarante hommes, pourvus par leurs soins de tout le nécessaire, afin de s'y établir solidement dans une position facile à défendre. Dès que les travaux de défrichement seraient suffisamment avancés, — ce qui demanderait environ cinq années, — une maison serait construite « pour la commodité de ceux qui voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages dans ce pays ». L'on devait bâtir ensuite une résidence pour les missionnaires, un hôpital et un couvent de religieuses pour l'éducation des filles françaises et sauvages. Les Associés s'engageaient expressément à concéder des terres défrichées aux nouveaux colons et aux indigènes convertis.

Les stipulations minutieuses de ce document ne doivent pas surprendre. En ces temps où l'on avait pour la chicane un penchant immodéré, il était prudent de fixer par écrit les conditions d'une œuvre que sa nature et ses fins soustrayaient aux règles ordinaires, et qu'il fallait autant que possible mettre à l'abri des querelles et des contestations. L'avenir devait montrer que les Associés avaient eu raison de prévoir, dès la première heure, l'utilité de conventions précises pour protéger leurs agents

contre les abus de pouvoir et les caprices d'administrateurs autoritaires ou intéressés.

*
* * *

Ainsi, l'année 1640 n'était pas encore achevée que déjà les Messieurs de Montréal étaient prêts à passer aux actes. Les sommes qu'ils avaient souscrites eux-mêmes ou recueillies auprès de leurs amis avaient permis à La Dauversière, leur trésorier, de constituer des approvisionnements et de recruter des colons. Dès le printemps de cette année-là, une expédition de vivres et d'outils avait même été effectuée, à l'adresse des Jésuites de Québec, qui devaient garder ce matériel en dépôt jusqu'à l'arrivée des fondateurs de Ville-Marie.

Cependant, pour qu'un premier départ de colons fût possible, il fallait un chef capable de prendre le commandement de la future colonie. Parmi les Associés, — pour la plupart gens d'église ou gens de robe, — personne n'était en état de remplir de telles fonctions. Cette circonstance menaçait de rendre vaines les dépenses considérables qu'ils avaient engagées, mais ils savaient bien que Dieu leur viendrait en aide. La Dauversière continua ses préparatifs comme s'il eût été absolument certain de la date du départ.

Au début de 1641, le P. Charles Lallemant reçut la visite d'un gentilhomme chapenois, Paul Chomedey de Maisonneuve, qui, après une lecture fortuite des *Relations*, avait résolu d'aller au Canada pour s'y employer à l'établissement du règne du Christ sur les nations païennes.

Maisonneuve était un soldat. Il avait pris part à plusieurs campagnes, mais les guerres du temps n'étaient pas à la mesure de son âme: il était fait pour une croisade. Quelques mois auparavant, il avait pensé à s'enrôler pour combattre les Turcs en Hongrie.

Le P. Lallemand vit en lui aussitôt l'homme dont la Compagnie de Montréal avait besoin. Mais, connaissant par expérience les bonnes volontés ardentes à s'offrir, plus promptes encore à se décourager, il jugea prudent d'éprouver la fermeté des desseins de son visiteur et se contenta de rapporter l'entretien à La Dauversière.

Maisonneuve logeait dans une auberge et y prenait ses repas. La Dauversière en profita pour le rencontrer sans se faire connaître. Assis à la même table, il se mit à parler du Canada, de Montréal, de l'expédition qui se préparait, de la colonie nouvelle qu'on projetait d'établir à Ville-Marie pour en faire le centre d'une conquête apostolique. Maisonneuve l'écoutait en silence, recueillant ces paroles en son cœur. Un combat se livrait en lui : des affaires de famille gênaient sa liberté et menaçaient de le retenir en France contre son gré. L'heure était venue cependant où Dieu lui demandait de tout abandonner pour Le suivre. A la fin du repas, il accompagna La Dauversière hors de la salle, et sitôt seul avec lui, offrant son épée : « Monsieur, — dit-il, — je ne sais encore qui vous êtes, mais il me suffit de vous avoir entendu. Je n'ai aucune vue d'intérêt ; je puis par mon revenu me suffire à moi-même. De grand cœur, j'emploierai ma fortune et ma vie dans cette entreprise, sans rechercher d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession. » La Dauversière n'attendait que cette déclaration pour découvrir ses vues et pour faire entrer Maisonneuve dans la Société de Montréal, qui lui confia aussitôt le gouvernement de la future colonie.

Le départ de l'expédition devait avoir lieu au printemps. Maisonneuve en surveilla lui-même les préparatifs. Puis il alla prendre congé de sa famille. Son père, qui n'avait plus d'autre fils, essaya vainement de le retenir auprès de lui. Pour se dérober à de pressantes sollicitations, Maisonneuve dut affirmer que, dans ce poste lointain d'Amérique, il acquerrait gloire et fortune. Suivant l'un des témoins de sa vie, « il l'entendait au sens de

l'Evangile ». A Troyes, il revit l'une de ses sœurs, chanoinesse de Notre-Dame. Cette religieuse enviait le sort de son frère. Ne pouvant le suivre hors de France, avec ses compagnes, elle lui remit une image de la Vierge où elle avait inscrit ces vers naïfs :

« Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur loyal,
Gardez-nous une place en votre Montréal. »

Maisonneuve revint ensuite à Paris pour y rejoindre La Dauversière et le baron de Fancamp, qui devaient l'accompagner jusqu'à La Rochelle. C'est dans ce port que La Dauversière avait fait réunir la plus grande partie des approvisionnements destinés à Ville-Marie. C'est là aussi que devaient se rassembler les hommes qu'il avait recrutés depuis un an dans ses voyages aux environs de La Flèche. Ils étaient au nombre d'une trentaine, venus de l'Anjou, du Maine ou du Perche, habitués à mener une rude existence dans les bocages des pays de Loire. Bien qu'il dût s'agir pour eux d'une vie toute différente de celle qu'ils avaient menée dans leurs villages, la rigueur du climat, les privations, le dur labeur du défrichement ne les rebuteraient pas. Lorsqu'il le faudrait, ces laboureurs sauraient aussi porter l'épée et manier l'arquebuse. Un soldat éprouvé, Lambert Closse, originaire des confins de la Lorraine et du Luxembourg, les entraînerait au métier des armes sous la conduite de Maisonneuve. Un second groupe de paysans, venus du pays de Caux, devait s'embarquer à Dieppe dans le même temps.

*
* *

Comme il arrivait ordinairement à cette époque, le départ ne put avoir lieu exactement à la date prévue, et plusieurs semaines s'écoulèrent dans l'attente. Maisonneuve et ses compagnons utilisèrent ce répit pour fréquenter assidûment le couvent des Jésuites, dernière étape

des missionnaires sur la route de la Nouvelle-France. La Dauversière s'y entretenait volontiers avec un jeune prêtre, le P. Delaplace, qui devait prochainement s'embarquer pour le Canada.

Un matin, à l'issue de la messe, il rencontra ce religieux, sur le seuil de la chapelle, en compagnie d'une jeune fille, récemment arrivée de Paris dans le dessein de se rendre, elle aussi, en Amérique. Elle se nommait Jeanne Mance et, comme Maisonneuve, elle était champenoise. Son enfance et sa jeunesse s'étaient écoulées dans la petite ville de Langres. Depuis la mort de son père et de sa mère, elle vivait dans le monde comme une personne consacrée à Dieu. Son temps se partageait entre la prière et le soin des pauvres. Elle avait fait vœu de chasteté à l'âge de six ou sept ans, et cependant il ne semblait pas qu'il fût question pour elle d'entrer dans un cloître. Sa pensée se portait fréquemment vers le Canada, qu'elle connaissait par les *Relations* des Jésuites. Le récit de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec l'avait éclairée sur ses propres dispositions. Elle enviait le sort des Augustines venues de Dieppe qui avaient le bonheur de servir le Christ dans la personne des sauvages. Elle ne souhaitait rien plus ardemment que d'être appelée un jour à imiter leur exemple. Mais à Langres, dans sa famille et dans son entourage, personne ne prenait au sérieux ses aspirations. On jugeait ridicule qu'avec sa santé chétive, elle songeât à passer les mers. Elle souffrait de son impuissance. « Son pays natal lui était une prison; son cœur y était sur les épines ».

En mai 1640, résolue à tenter un effort qui coûtait beaucoup à sa timidité, elle se rendit à Paris sous le prétexte d'y visiter son cousin, M. Dolebeau, prêtre de la Sainte-Chapelle. Cet homme éclairé et prudent eut tôt fait de reconnaître que la jeune Champenoise était animée de l'esprit de Dieu. Il l'assista de ses conseils et de son appui. A sa demande, le P. Charles Lallemant consentit à entendre Jeanne Mance. Mais, après un court entretien, comme il devait quitter Paris, — pour accompagner à

Vienne La Dauversière et tenter de fléchir M. de Lauzon, — il se contenta de l'adresser à l'un de ses confrères, le P. de Saint-Jure. Celui-ci, qui possédait un don extraordinaire pour la conduite des âmes, connaissait par le baron de Renty la formation de la Compagnie de Montréal. Avant de confirmer Jeanne dans sa vocation, le P. de Saint-Jure lui imposa une épreuve qui dura de longues semaines. Un autre devait cependant faire franchir à Jeanne l'étape décisive qui la rapprocherait, sans même qu'elle s'en doutât, des fondateurs de Ville-Marie. Vers la fin de 1640, le P. Rapine, provincial des Récollets, l'introduisit auprès d'une dame de la Cour qui, touchée par l'exemple de la duchesse d'Aiguillon, avait résolu d'employer une partie de sa fortune à l'établissement d'un Hôtel-Dieu en terre canadienne. Elle voulait toutefois demeurer dans l'ombre. La seule condition qu'elle mît à ses libéralités était que personne n'en connût l'origine. Son nom ne devait pas même être révélé à ceux qui auraient la charge d'accomplir ses vœux.

Cette femme généreuse et modeste était la veuve d'un surintendant des finances, Claude de Bullion, que la munificence de Richelieu avait considérablement enrichi. Sur la requête du P. Rapine, elle fit venir Jeanne Mance et toutes deux s'entretinrent longuement du Canada. Elles n'eurent aucune peine à découvrir l'accord qui existait entre leurs aspirations. Cette mystérieuse harmonie ne résolvait pas les difficultés : Québec avait déjà son Hôtel-Dieu et Québec, à cette époque, c'était à peu près tout le Canada. Impatientes d'agir, elles ne voulaient pas attendre que, la colonie s'étant développée, on réclamât sur d'autres points le secours d'hospitalières françaises. Il fut donc décidé que Jeanne irait immédiatement à Québec et qu'elle s'enquerrait sur place des besoins réels de la Nouvelle-France. Si les circonstances étaient favorables à l'institution d'un hôpital, elle rendrait compte aussitôt à Mme de Bullion, et celle-ci lui ferait alors tenir les fonds nécessaires. Pour le moment,

il suffisait que Jeanne eût de quoi subvenir aux frais de son voyage, ainsi qu'aux premières dépenses de la fondation projetée. A cette intention, Mme de Bullion lui remit une somme de douze cents livres en la priant d'y voir « les arrhes de sa bonne volonté ». Il ne leur restait plus qu'à remercier Dieu, qui les avait conduites l'une vers l'autre. Jusqu'à l'instant où elles se séparèrent, Mme de Bullion garda fidèlement la règle qu'elle s'était imposée. Lorsque Jeanne Mance quitta Paris pour se rendre à la Rochelle, elle ignorait encore le nom de la grande dame qui s'était faite sa trésorière et ne pouvait l'appeler autrement que « la bienfaitrice inconnue ». Pour correspondre avec elle, Jeanne devait passer par l'entremise du P. Rapine.

Avant de quitter Paris, Jeanne Mance tint à saluer une dernière fois les Jésuites qui l'avaient encouragée et guidée. Il y a tout lieu de croire qu'ils la munirent de lettres d'introduction auprès de leurs confrères de La Rochelle et de Québec. Avaient-ils pensé que, dans le port où elle devait s'embarquer, elle aurait l'occasion d'entrer en rapport avec La Dauversière et Maisonneuve? Avaient-ils préparé cette rencontre, et le P. Delaplace, qui en prit l'initiative, n'agissait-il que sur leurs conseils? Les mémoires du temps ne permettent pas de l'affirmer avec certitude.

Toujours est-il qu'en écoutant l'histoire de Jeanne Mance, La Dauversière eut l'impression qu'un voile se déchirait. Tout s'éclairait à ses yeux: la voix qu'il avait entendue jadis dans une église de La Flèche ne l'avait pas trompé. Les aspirations de Jeanne Mance, les dons de Mme de Bullion, c'était le premier pas vers l'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph à Ville-Marie. Il ne connaîtrait pas la joie d'entrer lui-même dans la terre promise. Mais cette jeune fille qui se tenait devant lui accompagnerait Maisonneuve au Canada. Dès les débuts de la colonie, elle soignerait les malades, panserait les blessés, consoleraient les agonisants. C'est elle qui,

le moment venu, introduirait à Montréal les religieuses de La Flèche. La Dauversière découvrit alors à Jeanne Mance les desseins des Associés et la convia à prendre place dans leurs rangs. Mais il n'était pas besoin de longs discours. Dès les premiers mots de l'entretien, la grâce les avait éclairés l'un et l'autre. Un contemporain qui avait certainement reçu les confidences de La Dauversière et qui écrivait deux ou trois ans à peine après l'événement nous en a conservé le témoignage: « En un instant, Dieu leur imprima en l'esprit une connaissance de leur intérieur et de leur dessein si claire, que, s'étant reconnus, ils ne purent faire autrement que remercier Dieu de ses faveurs ». Toutefois, Jeanne Mance, qui suivant le conseil évangélique unissait la prudence à la simplicité du cœur, se demandait s'il était bien certain que Dieu l'appelât à Ville-Marie. Que ferait-elle des aumônes de Mme de Bullion dans une société qui s'appuyait sur de puissants patronages et qui semblait disposer d'immenses richesses pour s'être engagée en de pareilles dépenses. La Dauversière n'eut aucune peine à la rassurer: les ressources que les Associés avaient eux-mêmes fournies ne tarderaient pas à s'épuiser. Les frais de la première expédition devaient les absorber tout entières, et lui-même, qui était l'intendant de l'association, ne savait pas comment il pourvoirait aux besoins de l'année suivante. Ces faits suffirent à dissiper les dernières incertitudes de Jeanne. Avant de donner sa réponse, elle écrivit au P. Rapine pour lui demander son avis et le consentement de Mme de Bullion. Lorsqu'ils l'eurent approuvée sans réserves, elle entra joyeusement dans la Compagnie de Montréal.

*

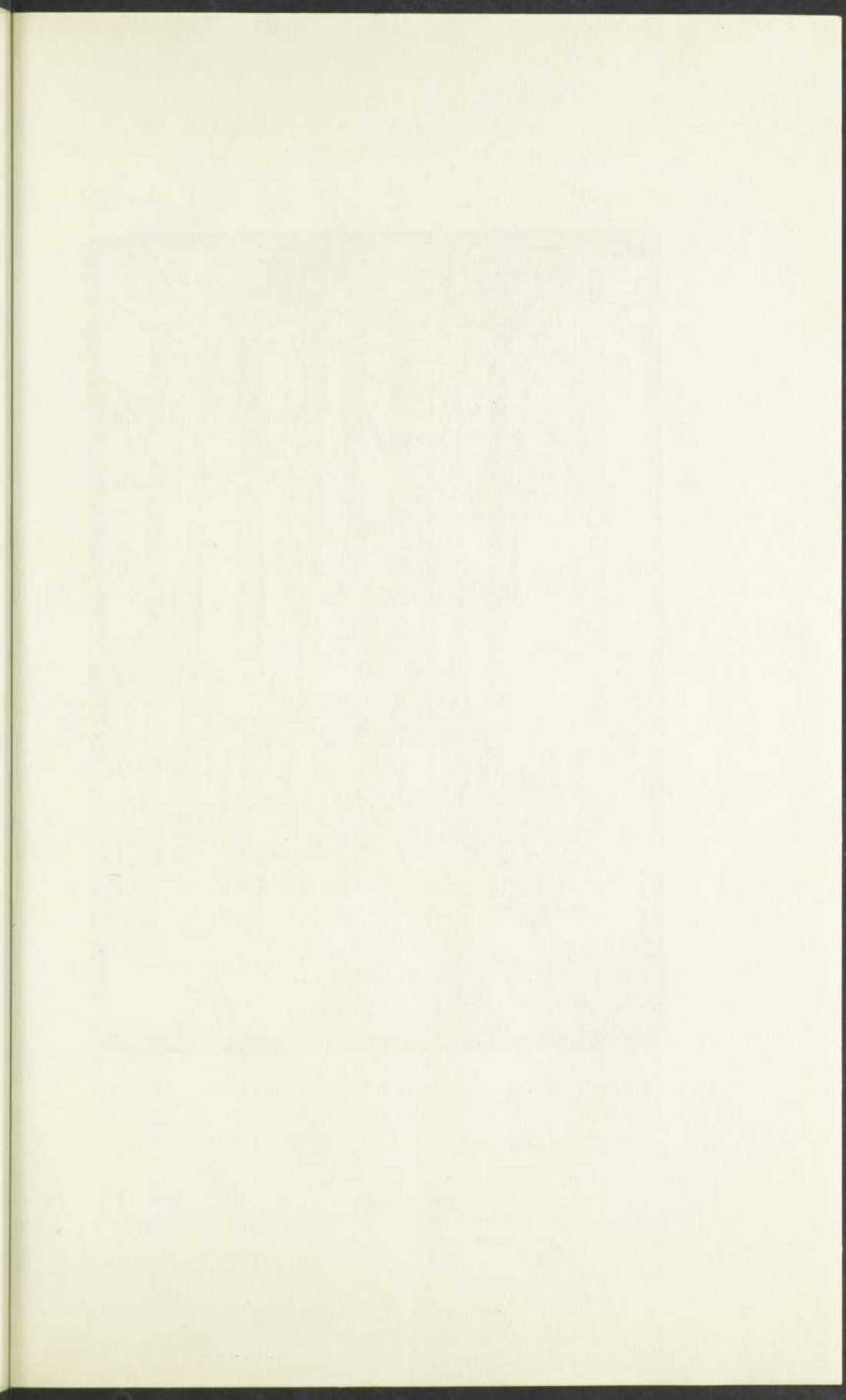
* *

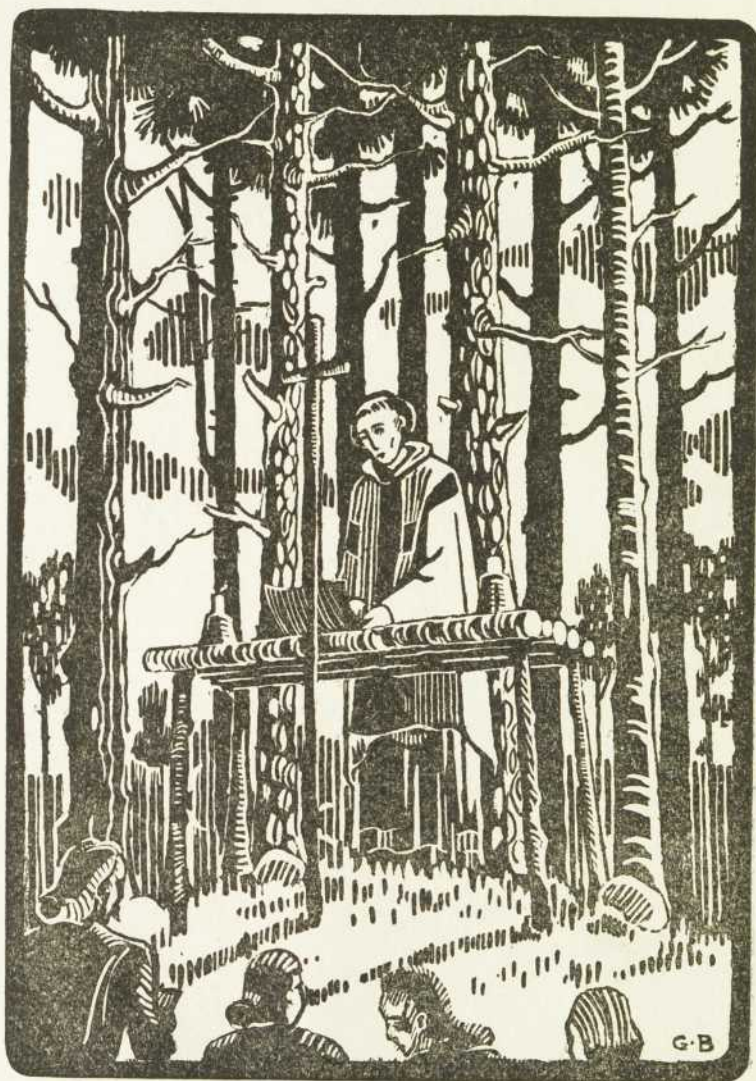
Le rassemblement des futurs colons était terminé. Leur troupe s'était augmentée à La Rochelle de quelques artisans: charpentiers, menuisiers, forgerons. Les mar-

chandises étaient à bord des vaisseaux et l'on n'attendait plus qu'un vent favorable. Toutes les dispositions du départ étaient arrêtées. Maisonneuve et vingt-cinq hommes feraient la traversée sur le navire le plus lourdement chargé et le plus incommode. Jeanne Mance et le reste de l'expédition, — une douzaine d'hommes, — s'embarqueraient sur un autre bâtiment. Deux prêtres devaient les accompagner. L'un d'eux était le P. Delaplace et l'autre, Antoine Fauls, allait à Québec pour servir d'aumônier aux Ursulines.

Par un beau jour de juillet, les deux voiliers levèrent l'ancre et s'éloignèrent côte à côte vers l'horizon. Jérôme Le Royer de La Dauversière et son compagnon le baron de Fancamp, demeurés ensemble sur le rivage, suivirent des yeux, aussi longtemps qu'ils le purent, les vaisseaux qui portaient la fortune de la grande aventure où Dieu les avait engagés.





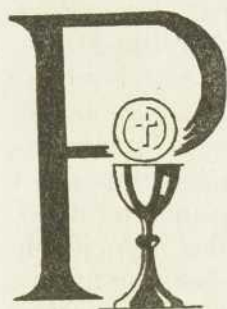


On dressa un autel de fortune. Le P. Vimont célébra la messe... (p. 53).

III

FONDATION DE VILLE-MARIE

Arrivée à Québec. — Maisonneuve et le gouverneur Huault de Montmagny. — Le camp de Sillery. — Voyage de reconnaissance à l'île de Montréal. — Jeanne Mance et Marie de l'Incarnation. — Fondation de Ville-Marie.



ARTIS ensemble de La Rochelle, les deux vaisseaux furent bientôt séparés par une tempête et chacun poursuivit sa route isolément. Jeanne Mance et ses compagnons arrivèrent à Québec le 8 août 1641. Les dix paysans de Normandie qui s'étaient embarqués à Dieppe les y avaient précédés depuis plus d'un mois. Sans perdre une journée, ils avaient commencé à construire un bâtiment de bois, pour servir de magasin aux approvisionnements de Ville-Marie. Les habitants de Québec accueillirent fraternellement les nouveaux venus, dont la joie cependant n'était pas complète. Chacun se demandait avec inquiétude ce qu'il était advenu de Maisonneuve et des colons embarqués avec lui.

L'attente dura deux longues semaines. Enfin, le 20 août, une chaloupe accosta au pied du rocher; Maisonneuve était à son bord avec trois ou quatre hommes. C'était miracle que le vaisseau sur lequel il avait quitté La Rochelle n'eût pas sombré. Ce bâtiment, lourdement chargé, n'était pas capable de tenir la mer par mauvais temps. La tempête l'avait contraint à relâcher plusieurs fois sur les côtes de France et de Portugal pour réparer les voies d'eau qui s'étaient ouvertes dans la coque. Ce n'était qu'au prix de mille difficultés, et non sans courir

presque chaque jour le risque d'un naufrage, que le capitaine avait réussi à conduire son navire jusque dans l'embouchure du Saint-Laurent. Il n'avait pu cependant remonter le fleuve au delà de Tadoussac, et c'est dans ce havre que Maisonneuve avait laissé le vaisseau et sa cargaison sous la surveillance de ses gens. La conséquence la plus fâcheuse de cette longue et pénible traversée était qu'il faudrait passer l'hiver à Québec, car l'approche de la mauvaise saison ne permettait plus de transporter le matériel et les provisions dans l'île de Montréal.

L'arrivée de Maisonneuve fut saluée par des actions de grâces publiques. La petite famille de Ville-Marie, groupée autour de Jeanne Mance, était toute au bonheur d'avoir retrouvé son chef, sain et sauf. La population s'associait à ses démonstrations d'allégresse. Jamais encore la colonie n'avait reçu un renfort aussi important depuis que Champlain avait relevé ses ruines en 1633. Malgré ce chaleureux accueil, les projets des Associés de Montréal étaient loin de rencontrer à Québec une approbation unanime. Maisonneuve ne tarda pas à se rendre compte des difficultés qui l'attendaient. Le Gouverneur Montmagny, qui joignait à un réel esprit d'abnégation un sens aigu de son autorité, refusa de reconnaître à Maisonneuve des pouvoirs presque aussi étendus que ceux dont il disposait lui-même. Il n'admettait pas que, du fait des privilèges conférés aux Associés de Montréal, une petite colonie indépendante pût se constituer au sein de la grande colonie dont il était le chef. Sa résistance se fondait en même temps sur d'autres motifs, dont le désintéressement et la raison étaient indiscutables. Justement soucieux de la sécurité des Français qu'il avait charge de garantir, il jugea que c'était commettre une imprudence grave que de s'établir trop loin de Québec, dans une région livrée sans défense aux incursions des Iroquois. Il s'en ouvrit à Maisonneuve avec une rude franchise, essayant de le détourner de ce qu'il nommait sans ambages une folle entreprise. Dans l'espoir de faire triompher ses vues

plus facilement, il réunit les notables en assemblée. Devant eux, invoquant l'intérêt général de la colonie, il invita Maisonneuve à abandonner le projet de se fixer dans l'île de Montréal, lui offrant en échange l'île d'Orléans, qui s'étendait en vue de Québec et qui passait pour être extraordinairement fertile. La raison principale qui, selon Montmagny, militait en faveur de cette substitution, ne manquait pas de poids: en tenant les deux rives du fleuve, les Français, affirmait-il, seraient en mesure de défier impunément toutes les attaques, alors qu'en partageant leurs forces entre deux points aussi éloignés l'un de l'autre que Québec et Montréal, ils risquaient de s'affaiblir dangereusement.

Maisonneuve, volontairement insensible aux considérations d'opportunité et de stratégie, ne se laissa pas fléchir. Il n'était pas venu au Canada pour y mener une vie exempte de périls derrière les remparts d'une forteresse. Le voisinage des Iroquois ne l'effrayait pas. Il le souhaitait au contraire, puisque Ville-Marie devait être le siège avancé des missions. Aussi bien il ne lui appartenait pas de modifier le plan qu'il avait charge d'exécuter. Aux offres engageantes de Montmagny, il répondit sans se troubler, par ces mots qui coupaient court à tout débat: « Monsieur, ce que vous me dites serait bon, si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste. Mais, ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie, quand tous les arbres de cette île se devraient changer en Iroquois.»

Montmagny et ses conseillers comprirent que, devant cette ferme résolution, toute insistance était superflue. En essayant de gagner Maisonneuve à leurs vues, ils obéissaient à ce qu'ils croyaient être la voix de la raison, mais ils ne voulaient pas l'empêcher d'accomplir ce que lui-même considérait comme son devoir. Son caractère

généreux avait frappé ses auditeurs, qui vivaient en un temps où l'on avait le respect de la grandeur d'âme. Dès lors, Montmagny cessa de faire obstacle à la fondation de Ville-Marie. Peut-être n'avait-il encore qu'une confiance limitée dans le succès de l'entreprise, mais il avait compris que la mort seule pourrait arrêter Maisonneuve.

*

* *

Ce premier obstacle surmonté, Maisonneuve prit ses dispositions en vue du long hiver qu'il devait passer à Québec. Il pouvait craindre que cette attente prolongée, dans une oisiveté relative, ne compromît la discipline et la cohésion de sa troupe. Aussi fut-il heureux de grouper tous ses hommes autour de lui, en dehors de la ville. Un Français de Québec, M. de Puiseaux, lui en fournit les moyens. D'abord établi aux Antilles où il avait fait fortune, M. de Puiseaux, à l'âge de soixante-dix ans, était venu se fixer au Canada dans l'intention d'y employer ses revenus à la conversion des sauvages. Il mit à la disposition de Maisonneuve son domaine de Sainte-Foy et Saint-Michel, à Sillery. La maison seigneuriale, que Maisonneuve partagea avec son hôte, passait pour être la plus vaste et la plus commode du pays. Les colons furent hébergés dans les bâtiments de la ferme. Ils s'occupèrent durant plusieurs semaines, à abattre des arbres, à les débiter en planches, à construire des chaloupes et des barques, à fabriquer les meubles et les outils dont ils auraient besoin à Ville-Marie. Le voilier abandonné à Tadoussac fut remis à flot et conduit à Québec pour y être déchargé. Les hommes qui le montaient vinrent rejoindre leurs compagnons à Sillery.

Lorsque les travaux en cours lui laissaient quelque répit, Maisonneuve en profitait pour se préparer de son

mieux à son rôle futur. Il s'instruisit des choses du Canada, apprit à traiter avec les peuplades indigènes. Il recourut fréquemment aux conseils du Gouverneur et du P. Vimont, supérieur des Jésuites. Ceux-ci lui prodiguèrent les secours de leur expérience. C'est en leur compagnie qu'il entreprit, au début d'octobre, de remonter le fleuve jusqu'à l'île de Montréal pour reconnaître les lieux et prendre officiellement possession du domaine concédé aux Associés. Cette rapide exploration permit aux voyageurs de s'assurer que le pays était à peu près inhabité et que, par conséquent, la route qu'ils avaient suivie présentait une sécurité suffisante. Maisonneuve fit choix, pour établir sa colonie, d'un lieu que Champlain avait déjà nommé Place Royale. C'était, au bord du fleuve, une assez vaste clairière, traversée par un ruisseau et paraissant facile à défendre. Après y avoir passé la nuit sous la tente, les voyageurs, sans s'attarder, reprirent le chemin de Québec. Maisonneuve aurait bien voulu demeurer plus longtemps sur cette terre qu'il était venu chercher de si loin et qui serait désormais sa patrie. Il ne pouvait détacher ses yeux du paysage qui se revêtait alors de toutes les splendeurs de l'automne. Mais ces feuillages rouge et or dissimulaient peut-être un ennemi aux aguets. La saison était avancée et le temps approchait où le fleuve se couvrirait de glace. Il fallait se hâter si l'on ne voulait pas être surpris par les hommes ou par les éléments.

L'absence de Maisonneuve n'avait duré que quelques jours, mais elle avait paru longue à ses compagnons, qui attendaient son retour impatiemment pour entendre le récit de ce qu'il avait fait, de ce qu'il avait vu. Jeanne Mance, en particulier, l'enviait d'avoir pu contempler de ses yeux ce qui était, pour elle comme pour lui, la terre promise. Il lui tardait d'entreprendre l'œuvre à laquelle sa vie était désormais vouée. Uniquement désireuse de servir Dieu comme il voulait être servi, elle acceptait

avec résignation l'épreuve de cette halte forcée qui pesait à son âme ardente. Sous le toit de M. de Puiseaux, c'est elle qui vaquait aux soins de la vie domestique. Elle accomplissait joyeusement ses humbles fonctions d'intendante et de ménagère, qu'elle conserva ensuite à Ville-Marie aussi longtemps que les colons vécurent en commun.

Dieu lui avait donné, sans doute, ce temps de silence et de retraite pour qu'elle pût se préparer à sa vocation. Auprès des Hospitalières, elle s'exerçait à soigner les malades, sans se laisser jamais rebuter par la fatigue ou le dégoût. Avec les Ursulines, elle apprenait à catéchiser les petites filles sauvages. Ces mois d'apprentissage furent aussi pour elle des mois de lumière et de consolation. Québec, qui était alors la plus pauvre bourgade du royaume de Louis XIII, possédait un trésor caché. A côté des marchands qui chargeaient leurs navires, des hommes d'armes qui guerroyaient, des colons qui se frayaient un chemin à travers l'antique forêt canadienne, Dieu avait placé une femme qui soutenait entre ses mains les destinées de la foi en Amérique. Le véritable foyer de l'expansion française au Canada, ce n'était pas la maison du Gouverneur, ce n'étaient pas les comptoirs de la Compagnie des Cent-Associés, c'était le couvent des Ursulines où Marie de l'Incarnation, dont les écrits devaient être comparés plus tard à ceux de Sainte Thérèse, vivait dans une oraison perpétuelle. Elle accueillait Jeanne Mance avec affection, et, dans leurs simples propos, toutes deux partageaient jusqu'au fond du cœur ce qu'elles avaient reçu. Jeanne Mance y puisait la force qui devait lui permettre de mener jusqu'au bout et sans faiblir sa rude existence de Ville-Marie. Mme de la Peltrie, — une jeune veuve qui, trois ans plus tôt, déjouant la surveillance d'une famille plus intéressée à sa fortune qu'à ses projets d'apostolat lointain, s'était échappée en secret de son manoir normand pour conduire à ses frais les Ursulines de Tours à Québec, —

s'était prise pour Jeanne d'une telle amitié qu'elle était venue habiter auprès d'elle à Sillery, lui promettant de la suivre lorsque les colons s'établiraient dans l'île de Montréal.

Les mois se succédaient lentement. Après la Toussaint, la saison des pluies commença, — lourdes averses que chassait un vent impitoyable. Puis le fleuve charria des glaçons. A Noël tout reposait déjà sous une épaisse couche de neige. Dans le soleil éblouissant, le givre étincelait à la cime des pins. Les nouveaux-venus s'entraînaient à supporter les rigueurs de leur premier hiver canadien. Mais ils souffraient moins du froid que de cette fastidieuse attente où leur volonté s'usait dans l'inaction. Le voisinage de Québec les exposait à de mesquines contrariétés dont ils s'irritaient. Parfois, des querelles éclataient entre les agents du gouverneur et les hommes de Maisonneuve. Montmagny, impétueux et irascible, ne manquait jamais de prendre parti pour ses gens. Maisonneuve accueillait avec sang-froid ces explosions de mauvaise humeur, mais ne parvenait pas toujours à calmer l'orage. Las de perdre son temps à des bagatelles, il aspirait au moment où nul obstacle ne s'interposerait plus entre lui-même et son œuvre. Il avait hâte d'en finir et, comme le dit la sœur Morin, dans ses naïves *Annales de l'Hôtel-Dieu*, « il désirait beaucoup le printemps ».



Enfin, sous un souffle plus chaud, les neiges commencèrent à fondre. Des bourrasques de pluie dissipèrent les derniers frimas. Les prairies se découvrirent avec leurs fleurs naissantes, leur herbe jaunie mais déjà drue. Mille ruisseaux crevèrent le sol. Le Saint-Laurent rompit avec fracas sa prison de glaces et ses eaux s'élancè-

rent de nouveau, tumultueuses, au pied du rocher de Québec. Les derniers vestiges de l'hiver s'effacèrent de jour en jour. La belle saison était proche.

Aussitôt que le fleuve parut navigable, les hommes de Maisonneuve mirent à flot les embarcations qu'ils avaient construites: deux barques à voiles et deux bateaux plats qui se manœuvraient à la rame. On y chargea les provisions, les armes, les outils. Le 8 mai, jour consacré à Saint-Michel, chacun prit à bord la place qui lui avait été assignée, et la petite flottille appareilla. M. de Montmagny se tenait aux côtés de Maisonneuve, qu'il voulait assister jusqu'au terme du voyage. Le P. Vimont était lui aussi au nombre des passagers. A ses titres de supérieur des Jésuites et de chef spirituel de la Nouvelle-France, il allait ajouter celui de premier aumônier de Ville-Marie, honneur qu'il estimait trop pour l'abandonner à quelqu'un d'autre. M. de Puiseaux s'était joint à eux malgré son grand âge. Mme de la Peltrie, qui n'avait pas voulu se séparer de Jeanne Mance, emmenait avec elle sa suivante, Charlotte Barré.

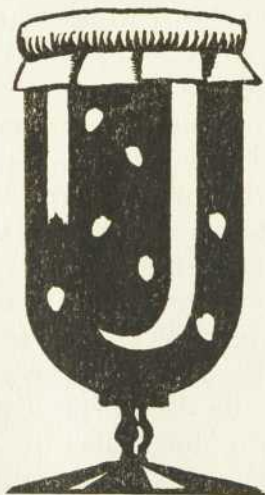
Les bateaux, lourdement chargés, remontèrent le courant avec lenteur. Chaque soir, l'expédition s'arrêtait au bord du fleuve pour y camper. A cette allure, il fallut plus d'une semaine pour accomplir un trajet d'environ soixante lieues que les paquebots modernes franchissent en moins de douze heures. Dans l'après-midi du neuvième jour, l'île de Montréal apparut enfin. Les passagers, dans leur allégresse, entonnèrent le chant des psaumes; les voix se répondaient d'une embarcation à l'autre, en chœurs alternés. Puis, la flottille aborda au rivage, et tous mirent pied à terre. Dans une brève cérémonie, Montmagny donna solennellement à Maisonneuve l'investiture de ses pouvoirs de gouverneur particulier. Parvenus au terme de leur exode, les voyageurs s'empressèrent de rendre à Dieu l'hommage qui Lui était dû. A quelque distance de la berge, on dressa rapidement un autel de fortune.

Jeanne Mance et Mme de la Peltrie étendirent les linges sacrés sur ces humbles planches, tandis que les colons, à genoux, chantaient le *Veni Creator*, invoquant les secours de l'Esprit-Saint, appelant les bénédictions de Celui qui est « source vive, feu, charité, onction spirituelle », sur cette terre et sur ces peuples sauvages qui n'avaient pas encore participé aux fruits de la rédemption. Le P. Vimont célébra la messe, et tous reçurent de sa main la Sainte Communion. Puis, se tournant vers l'assistance, le prêtre exhorta ses auditeurs à méditer les paroles évangéliques: « En ce temps-là, parlant en paraboles, Jésus dit aux foules: Le royaume des cieux est semblable au grain de sénevé qu'un homme a pris pour le semer dans son champ. C'est la plus petite de toutes les semences. Mais, lorsque sa croissance est accomplie, il est plus grand que toutes les plantes, il devient un arbre et les oiseaux du ciel viennent faire leur nid dans ses branches.» Ainsi, — disait le P. Vimont dans un sermon prophétique, — ainsi en sera-t-il de cette graine de la foi jetée sur une terre jusqu'alors aride et désolée; l'arbre qui en naîtra recouvrira le pays entier de son ombre et « Dieu multipliera les louanges que vous lui rendez en remplissant de peuple toute l'étendue de ces contrées dont nous prenons possession de sa part en lui offrant ce divin sacrifice ». Après la messe, le Très-Saint-Sacrement demeura exposé en plein air, sur la table de bois qui lui servait de reposoir. Depuis ce moment, l'Eucharistie a été conservée sans interruption dans les tabernacles de Montréal. Tout le jour, comme ils l'eussent fait dans une église de France, les colons se relayèrent au pied de l'autel, entretenant un foyer d'adoration, de prière et d'offrande. Les rites exigent qu'une lampe brûle en permanence devant le tabernacle. Or, les voyageurs ne disposaient que d'un peu d'huile et de cire qu'il leur fallait ménager. Pour satisfaire néanmoins au précepte, Jeanne Mance s'avisa d'enfermer sous

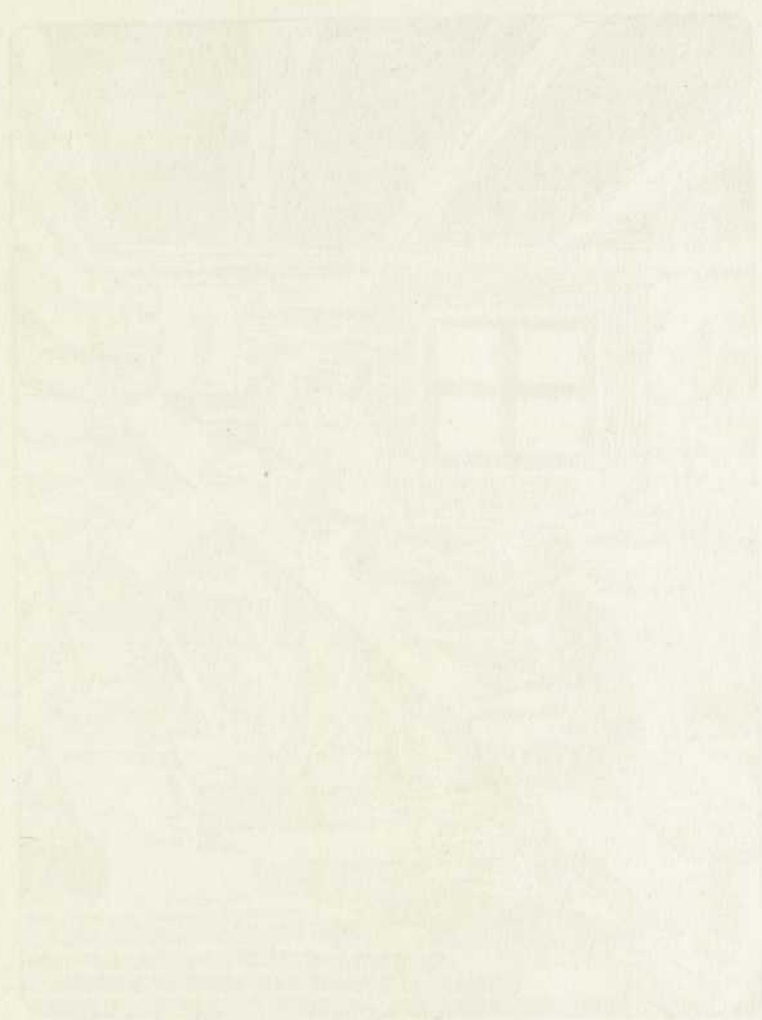
un globe de verre quelques lucioles, comme il s'en trouve beaucoup dans les forêts canadiennes où, la nuit, elles sillonnent l'air de traits de feu. Saint François d'Assise eût aimé ce luminaire emprunté aux plus humbles créatures.

Le reste de la journée fut consacré au repos. Maison-neuve et ses compagnons l'employèrent à parcourir leur nouveau domaine, sans toutefois s'éloigner beaucoup du rivage. Le lieu où il se trouvait n'était encore qu'une sorte de clairière, à l'orée de l'immense forêt qui s'étagait sur les pentes du Mont-Royal. La solitude environnante était peuplée de mystère, peut-être aussi de dangers. Mais, en ce jour de grâce, leurs cœurs refusaient de s'ouvrir à la crainte. Dieu était avec eux.

Ainsi commença Ville-Marie, le 17 mai 1642.



P.R.





Tandis que le charpentier assemblait les bras de la croix... (p. 60).

LA CROIX SUR LA MONTAGNE

« L'habitation. » — « Une image de la primitive église. » — Noël 1642. —

Premiers renforts: Louis d'Ailleboust, Charles Le Moyne. — L'évangélisation des sauvages. — Les tribus iroquoises. — Combat du 30 mars 1644. — Le P. Jogues. — Voyage de Maisonneuve en France.



E lendemain, après la messe, chacun se mit au travail. Maisonneuve ouvrit le chantier en abattant le premier arbre. Le jour même, une chapelle d'écorce fut édifiée pour abriter l'autel où reposait le Saint-Sacrement. Puis, tous s'employèrent à la construction du fort, simple rempart de terre battue, renforcé par une palissade de pieux et entouré d'un fossé. Ces retranchements primitifs, remplacés plus tard par des murailles et des bastions, devaient provisoirement suffire à protéger la maison de planches qu'on appelait « l'habitation » et où les colons vécurent en commun jusqu'au jour où chaque famille eut sa demeure particulière.

Tout l'été, les chaloupes sillonnèrent le fleuve entre l'île de Montréal et Sillery. Les hommes de Maisonneuve transportaient sur leurs embarcations les meubles qu'ils avaient fabriqués durant l'hiver et les approvisionnements qu'ils avaient apportés de France. La Dauversière, en administrateur prévoyant, avait constitué une ample provision de vivres. C'était sagesse, car en dehors du produit de la chasse et de la pêche, les colons n'avaient rien d'autre pour se nourrir, en attendant que le sol pût porter sa première récolte. La mise en valeur des terres peu à peu conquises sur la forêt devait d'ailleurs être retardée par la guerre, et de longues années se passèrent avant que

Ville-Marie connût l'abondance. Vers 1672, le Sulpicien Dollier de Casson pouvait encore écrire que les habitants « seraient dans la dernière misère sans les douceurs charitables de la France qui les aide de temps en temps à faire leurs pénitences avec moins d'inquiétude, en ce grand éloignement dans lequel ils se trouvent de tous leurs amis ».

*

* *

La foi aidait les compagnons de Maisonneuve à supporter allègrement les privations. « Il semble, — notait le P. Vimont dans la *Relation* de 1643, — que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir dans la Nouvelle-France. » La petite communauté de Ville-Marie était à peine constituée que déjà elle offrait « une image de la primitive église ». Ses membres entretenaient les uns pour les autres des sentiments d'affection fraternelle. Ils ignoraient l'envie et la discorde. Dans cette parfaite union des cœurs, l'autorité de Maisonneuve n'avait besoin d'aucune contrainte pour s'exercer. Avant d'être le chef, il était le modèle auquel chacun s'efforçait de ressembler.

Malgré les difficultés de leur nouvelle existence, ils demeuraient fidèles à toutes les coutumes en honneur dans les paroisses françaises. Le dimanche et les jours de fêtes chômées, tous revêtaient leurs plus beaux habits et suivaient en bon ordre la procession en chantant des cantiques, comme ils l'eussent fait à l'ombre du clocher de leur village natal. Chacun à tour de rôle offrait le pain bénit à la grand'messe. La joie simple de ces rites familiers les délassait de leurs fatigues. Le jeudi soir, au retour du travail, ils se réunissaient dans la chapelle pour assister au salut du Saint-Sacrement. Leur foi était soutenue par l'exemple des Jésuites qui leur servaient d'aumôniers. Le P. Jogues, venu à Ville-Marie en 1644,

portait les glorieuses cicatrices des tortures que lui avaient infligées les Iroquois. Ceux-ci l'avaient fait prisonnier deux ans plus tôt, en compagnie de quelques Hurons. Après lui avoir coupé le pouce et arraché les ongles, ils lui avaient brûlé les doigts un à un dans des calumets ardents. Délivré par un Hollandais avant que ses bourreaux ne l'eussent mis à mort, il avait voulu reprendre sa place parmi ses confrères du Canada. Lorsque ses mains mutilées se levaient pour bénir les fidèles, il semblait qu'il les entraînat tous avec lui vers l'héroïsme et le martyre.

Avant même que les Iroquois n'eussent porté la guerre devant Ville-Marie, les colons furent soumis à de pénibles épreuves. Mal nourris, mal logés, insuffisamment vêtus, le premier hiver fut pour eux une longue suite de souffrances. Leur œuvre faillit même être anéantie par un cataclysme. Le Saint-Laurent, grossi par les pluies d'automne, avait débordé. Les eaux entouraient le fort de toutes parts et menaçaient de le submerger. C'était la veille de Noël. A l'intérieur de leur fragile maison de planches, Maisonneuve et ses compagnons s'étaient groupés autour du P. Poncet et du P. du Perron, afin d'invoquer tous ensemble Celui qui déchaîne et calme à son gré les forces de la nature. Pour détourner le péril, Maisonneuve avait fait planter une croix devant « l'habitation ». Les flots l'avaient déjà presque entièrement recouverte et Dieu semblait ignorer ce geste de supplication lorsque, dans un acte suprême d'abandon, Maisonneuve s'écria : « Retenez les eaux, mon Dieu, si c'est pour votre gloire, ou si vous permettez que cette habitation soit détruite, faites-moi connaître le lieu où vous voulez être servi par les Messieurs de Montréal. » Au nom de tous ceux qui l'entouraient, il promit de planter une autre croix au sommet du Mont-Royal, si le fléau les épargnait. Dans la journée du lendemain, le niveau du fleuve cessa de croître, puis s'abaissa. Enfin les eaux se retirèrent et Ville-Marie fut hors de danger.

La promesse de Maisonneuve fut exécutée sans délai. Tandis que le charpentier assemblait les bras de la croix, les colons, à coups de hache, ouvraient un chemin à travers les bois jusqu'au faite de la colline. Le jour des Rois, l'arbre du salut, orné de précieuses reliques, fut béni par le prêtre. Maisonneuve, portant la croix, gravit le sentier escarpé qui conduisait au sommet. Plus tard, ce mémorial de reconnaissance fut détruit par les Iroquois. La postérité, respectant le vœu du fondateur de Montréal, a élevé, sur un autre point de la montagne, une croix qui chaque soir s'allume dans le ciel comme pour rappeler que Dieu veille toujours sur la cité.

*

* *

Dans le courant de l'été de 1642, Ville-Marie reçut un premier renfort de douze hommes. Il y avait parmi eux un maître-charpentier, que La Dauversière avait lui-même engagé et qui devait, à ce que rapporte Dollier de Casson, « bâtir presque toute l'île ». Le recrutement des colons et l'achat des approvisionnements qu'ils convoyaient avaient coûté quarante mille livres aux Associés. Une partie de cette somme fut employée à l'acquisition d'ornements et de vases sacrés pour la chapelle. L'année suivante, un gentilhomme champenois, Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonges, prit à La Rochelle le commandement d'une nouvelle expédition. Il fallut deux navires pour embarquer les hommes et la cargaison d'outils, de vivres, d'armes et de munitions. L'un de ces vaisseaux portait le nom de *Notre-Dame*. Il appartenait aux Associés, auxquels Louis XIII en avait fait présent. M. d'Ailleboust emmena avec lui sa femme, qui relevait à peine d'une longue maladie et dont la guérison avait été jugée miraculeuse, et sa belle-sœur, Mlle de Boulogne. Le P. Charles Lallemant, qui les connaissait, les avait fait entrer dans la Compagnie de Montréal, estimant que M. d'Ailleboust pourrait seconder Maisonneuve dans sa charge de gouverneur et le

suppléer pendant ses absences. La *Notre-Dame* parvint heureusement au terme de son voyage, le jour de l'Assomption, à l'heure de la grand'messe. Maisonneuve s'était porté au-devant du renfort avec une escorte armée. Louis d'Ailleboust lui apprit que « la bienfaitrice inconnue » avait remis à la Compagnie une somme de douze mille livres pour la construction de l'hôpital, qu'elle promettait de consacrer à cette œuvre une dotation annuelle de deux mille livres et enfin qu'elle avait fondé une autre rente de deux mille livres pour l'entretien personnel de Jeanne Mance, afin que celle-ci ne tombât jamais à la charge de ceux qu'elle était venue servir.

Voyant que son amie n'avait plus besoin d'elle, Mme de la Peltrie se sépara de Jeanne Mance, au printemps de 1644, pour s'en retourner à Québec, auprès des Ursulines. Vers la même époque, M. de Puiseaux manifesta lui aussi l'intention de quitter Ville-Marie. Son âge et son état de santé ne lui permettaient pas de partager plus longtemps les privations et les fatigues des colons. Il regrettait de s'être imprudemment dessaisi d'une partie de sa fortune, et il demanda qu'on la lui rendît. « Tout est encore à vous », lui répondit Maisonneuve. Le vieillard se retira dans son domaine de Sillery, qu'il abandonna trois ans plus tard pour rentrer en France. Les Associés prirent soin de lui jusqu'à sa mort, comme s'il n'avait jamais cessé d'appartenir à leur Compagnie.

En cette même année 1644, la Régente, Anne d'Autriche, fit remettre au baron de Renty une somme de cent mille livres « pour aider l'Eglise naissante du Canada », ce qui permit de lever une troupe de soixante soldats et de recruter quelques familles de paysans. Une partie de ces renforts étaient destinés à Ville-Marie. Ils furent placés sous le commandement d'un officier, M. de la Barre, qui, pour inspirer confiance à ceux qui l'employaient, portait à sa ceinture un chapelet et un crucifix. Il s'efforçait de cacher sous des dehors de moine les désordres de sa vie. Mais l'hypocrisie ne tarda pas à être découverte et le faux dévot fut renvoyé en France.

Ce scandale, promptement réprimé, est le seul dont il soit fait mention dans les annales de Ville-Marie. Il n'y avait pas de place au Canada pour les débauchés. La Nouvelle-France appelait à elle des hommes intègres et résolus, comme ce Charles Le Moyne qui vint se fixer à Ville-Marie en 1646 et qui devait être la souche d'une grande famille coloniale. Ses douze fils, en effet, méritèrent d'être surnommés « les Macchabées de la Nouvelle-France. » Sept d'entre eux trouvèrent la mort au service du roi. Tous, avec des fortunes diverses, portèrent les armes aux colonies, de Terre-Neuve aux Antilles, de la Baie d'Hudson au Golfe du Mexique et jusqu'à la Guyane. Le plus illustre des frères Le Moyne, Pierre d'Iberville, après avoir combattu les Anglais dans les parages de Terre-Neuve et de Fort-Bourbon, établit la domination française en Louisiane. L'auteur de cette lignée de soldats et de marins allait être, pendant vingt ans, le porte-parole et le conseiller de Maisonneuve dans ses relations avec les tribus indigènes. Fils d'un aubergiste de Dieppe, Charles Le Moyne n'avait pu résister à l'attrait de la mer. A l'âge de quinze ans, il avait rejoint l'un de ses oncles au Canada et s'était attaché aux missionnaires jésuites qu'il accompagna chez les Hurons. Il eut ainsi l'occasion d'apprendre les langues de plusieurs tribus et devint en peu de temps le meilleur interprète de tout le pays. C'est pour cette raison que le gouverneur Montmagny l'envoya à Ville-Marie. Observateur avisé, négociateur habile, Charles Le Moyne devait rendre d'appréciables services dans ce poste avancé où l'on vivait en contact perpétuel avec les sauvages.

*

* *

Maisonneuve, en effet, s'efforçait d'attirer à lui les indigènes, dans l'espoir de les convertir à la religion catholique. Les fondateurs de Ville-Marie étaient partis de France « à la conquête d'une véritable toison d'or par le

changement de ces pauvres animaux sauvages en agneaux spirituels ». Ces malheureuses tribus, que l'on avait exploitées et décimées en d'autres parties de l'Amérique, étaient assurées de trouver à Ville-Marie un accueil généreux, où l'égoïsme n'avait point de part. Rien ne pouvait les inciter davantage à se laisser instruire et former par les Français. Le P. Vimont écrivait à ce propos dans la *Relation* de 1643 : « La croyance qu'ils ont quasi partout que Montréal n'est établi que pour le seul bien des sauvages est le plus fort attrait que l'on ait ici pour les porter à Dieu. » C'était d'ailleurs le moyen le plus efficace de favoriser les progrès de la colonie. Dans l'opinion des continuateurs de Champlain, il n'y aurait pas à proprement parler de Nouvelle-France, tant que les tribus indigènes n'auraient pas adopté la foi et les mœurs des conquérants. Donner aux nouveaux convertis des terres défrichées, les grouper en villages chrétiens sous la sauvegarde des « habitations » françaises, transformer ces chasseurs nomades en paysans attachés au sol, c'était remettre en honneur sur un continent neuf la méthode par laquelle les moines avaient jadis pacifié l'Europe envahie par les Barbares. Certes les conditions étaient bien différentes ; les peuples vagabonds du Canada, habitués à vivre misérablement dans les bois, répugnaient aux travaux réguliers et pénibles de la culture. Mais tant que les Français demeurèrent les maîtres du pays, ils n'abandonnèrent pas l'espoir de réussir, à force de patience, dans cette œuvre d'assimilation.

Vers la fin de juillet 1642, quelques Algonquins, qui descendaient le fleuve en canots au retour d'une expédition de chasse, firent halte près de Ville-Marie. Maisonneuve leur offrit l'hospitalité. C'étaient les premiers indigènes qu'il accueillait dans « l'habitation ». Les hommes de leur tribu s'attachaient volontiers aux Français, qui les protégeaient à Québec et aux Trois-Rivières. Leurs ancêtres avaient occupé jadis, au pied du Mont-Royal, une bourgade que Cartier avait visitée et qui se nommait

Hochelaga. Le souvenir n'en était pas encore perdu. Il est vraisemblable que Maisonneuve les invita à s'y établir de nouveau, mais il n'obtint d'eux que la promesse de s'arrêter à Ville-Marie toutes les fois qu'ils passeraient aux environs. Néanmoins, ce premier contact ne devait pas être sans résultat. Le chef de la bande permit que l'on baptisât son fils, âgé de quatre ans. Maisonneuve et Jeanne Mance eurent la joie de le tenir sur les fonts et d'offrir à Dieu ces prémices de la chrétienté canadienne de Ville-Marie.

Peu à peu les Algonquins devinrent les hôtes assidus de « l'habitation ». Ils y venaient par petits groupes, se laissant héberger et nourrir pendant quelques jours, puis ils repartaient à l'aventure sur leurs canots. Ils se mêlaient à la vie des colons, observaient curieusement leurs travaux et se laissaient prêcher avec une bonne volonté que les Pères Jésuites interprétaient avec beaucoup d'optimisme et peut-être aussi quelque peu de naïveté. Le 15 août 1642, pour accomplir le vœu national de Louis XIII, la fête de l'Assomption fut célébrée solennellement à Ville-Marie. Les indigènes qui s'y trouvaient assistèrent à toutes les cérémonies et suivirent la procession, en imitant de leur mieux ce qu'ils voyaient faire à leurs amis français. L'auteur des *Relations* de cette année-là s'en autorise, un peu facilement sans doute, pour assurer que les sauvages s'unirent « avec beaucoup d'affection » aux prières pour la famille royale. C'était leur prêter des sentiments beaucoup plus élevés que ceux dont ils étaient capables, car leur conduite montrait bien qu'ils ne recherchaient alors la société des Français que pour les avantages matériels qu'ils en tiraient.

Quand vint l'hiver, saison de la chasse aux fourrures, les Algonquins affluèrent à Ville-Marie, où ils étaient heureux de trouver le gîte et le couvert lorsqu'ils avaient longtemps couru les bois. Quelques-uns même y laissèrent en permanence leurs femmes et leurs enfants. Avec toutes ces bouches à nourrir, les provisions s'épuisaient rapide-

ment. Maisonneuve, cependant, ne repoussait jamais ceux qui venaient lui demander asile. En les accueillant, il ne voulait songer qu'à la propagation de l'Évangile. Sa confiance fut bientôt récompensée. Le chef de la tribu, surnommé le Borgne de l'île et célèbre parmi les siens pour sa faconde, vint un jour solliciter le baptême. Celui-là paraissait vraiment avoir été touché par la grâce. Suivant le témoignage du P. Vimont, dans la *Relation* de 1643, « il reconnaissait avec étonnement qu'il y avait quelque'un dedans lui qui l'instruisait et lui suggérait ce qu'il devait dire à Dieu », et il répétait à ceux qu'il voulait convaincre : « Quand vous serez baptisés, vous en apprendrez en un jour plus que vous n'en eussiez fait en quinze ans, car Dieu vous y aidera. » Ses compagnons, au nombre d'environ quatre-vingts, se firent chrétiens avec lui.

Tant que dura la mauvaise saison, les néophytes demeurèrent dans la région de Ville-Marie. La plupart d'entre eux revenaient chaque dimanche entendre la messe à « l'habitation ». Mais, à la fonte des neiges, tous prirent congé des Français, les uns après les autres, et se retirèrent à travers les bois dans la direction des Trois-Rivières. Les eaux, libres de glaces, pouvaient porter les canots des Iroquois : le pays n'était plus sûr pour les Algonquins.

*
* *

Les Iroquois, que Champlain avait déjà dû combattre, étaient le fléau de la Nouvelle-France. Avides de sang et de rapines, ils poursuivaient d'une haine irréconciliable les autres nations indigènes, ainsi que les peuples étrangers. Européens et sauvages les redoutaient également. Ils avaient une façon bien à eux de faire la guerre, — et c'est ce qui explique la terreur qu'ils inspiraient, — « si cachée dans leurs approches, si subite dans leur exécution, si prompte dans leur retraite que d'ordinaire l'on apprend plus tôt leur départ que l'on n'a pu savoir leur venue ». L'auteur de la *Relation* de 1660 a laissé une

vivante description de la tactique de ces tribus: « Ils viennent en renards dans les bois qui les cachent et qui leur servent de fort inexpugnable. Ils attaquent en lions; et comme ils surprennent lorsqu'on y pense le moins, ils ne trouvent point de résistance; ils fuient en oiseaux, disparaissant plus tôt qu'ils ne paraissent. Un pauvre homme travaillera tout le jour proche de sa maison, l'ennemi qui est caché dans la forêt toute voisine fait ses approches comme un chasseur fait de son gibier, et décharge son coup en assurance lorsque celui qui le reçoit se pense plus assuré. » La traite des fourrures les avait mis depuis longtemps en relations avec les commerçants des colonies hollandaises et britanniques, qui les munissaient d'arquebuses et les incitaient à harceler leurs concurrents français. Ils se servaient avec adresse de ces armes européennes dont les autres sauvages étaient insuffisamment pourvus. Leur connaissance du pays, la rapidité de leurs mouvements, leur habileté à circuler dans les bois sans que rien décelât leur présence en faisaient des adversaires redoutables, même pour des soldats éprouvés comme Maisonneuve, Louis d'Ailleboust et leurs compagnons.

Les Français du dix-septième siècle, accoutumés à se battre à visage découvert contre un ennemi chevaleresque, se laissaient déconcerter par les ruses de ces barbares pour qui la guerre n'avait pas de lois. En butte à des attaques continuelles, ils ne pouvaient ni se défendre, ni prendre l'avantage en ripostant: « Nos chaloupes, — lit-on dans la *Relation* de 1660, — sont trop pesantes et leurs canots sont trop légers pour les pouvoir atteindre; outre que s'il y avait quelque chose à craindre pour eux, la nuit leur servirait de voile pour se dérober à nos yeux, se glissant dans le bois où ils trouvent leur chemin partout, quoique pour des Français il n'en paraisse aucun; et quand même nous serions en plus grand nombre qu'eux ils y seraient en assurance et nous n'oserions pas les suivre. » Invisibles et toujours présents,

ils opéraient par petits détachements disséminés à travers le pays et ils évitaient d'engager toutes leurs forces dans un combat régulier, où ils eussent essuyé des pertes funestes.

Les cinq tribus alliées qui composaient la nation iroquoise, — Agniers, Onneyouts, Onnontagués, Goyouquins et Tsonnontouans, — comptaient tout au plus deux mille cinq cents guerriers. C'était assez d'ailleurs pour tenir en échec les quelques centaines de Français qui formaient alors toute la population de la colonie. Le pays des Iroquois était situé assez loin de la vallée du Saint-Laurent, entre la rivière Hudson et le lac Erié dans la partie septentrionale des territoires qui forment aujourd'hui l'Etat de New-York. Du fait de cet éloignement, les Iroquois ignorèrent pendant près d'une année l'établissement des Français dans l'île de Montréal. Il fallut le hasard d'une expédition de guerre contre d'autres tribus pour leur faire découvrir l'existence de Ville-Marie.

Au printemps de 1643, des chasseurs algonquins, menacés par un petit groupe d'Agniers, vinrent se réfugier à l'intérieur du fort, sous les yeux des poursuivants. Ceux-ci furent contraints de s'arrêter à quelque distance des remparts, mais avant de se retirer, ils eurent le temps d'étudier la disposition des lieux et d'estimer l'importance de la garnison. Trop faibles pour donner l'assaut, ils pouvaient du moins tenir sous leur feu les abords de la place, de telle sorte que personne n'osât en sortir ou y entrer sans risquer de tomber dans un guet-apens. Le 9 juin 1643, après avoir assailli une troupe de Hurons, les Iroquois réussirent à surprendre six colons qui travaillaient à l'écart. Ils en tuèrent trois à coups d'arquebuse. C'était le premier sang répandu à Ville-Marie. Les trois autres tombèrent vivants aux mains de leurs agresseurs qui les contraignirent à s'embarquer avec eux. Du haut des remparts, on les vit traverser le fleuve, mais ils étaient déjà trop loin pour qu'on pût songer à les rejoindre. Le lendemain, les victimes furent ensevelies au

pied du fort. Ce fut le premier cimetière de Ville-Marie. Bien d'autres tombes devaient y être creusées par la suite. Quelques jours plus tard, l'un des colons découvrit sur la rive du fleuve quantité de peaux de castors que les Iroquois avaient abandonnées dans leur hâte à disparaître, car ce poids eût dangereusement ralenti la marche de leurs canots. Maisonneuve les fit recueillir et distribuer à ses hommes, sans rien en conserver pour lui-même.

A partir de cette alerte, il n'y eut plus de sécurité pour les habitants de Ville-Marie. En tout temps, en tout lieu ils étaient obligés de se tenir sur leurs gardes. Le matin, au signal de la cloche, tous ceux qui devaient travailler hors de l'enceinte sortaient ensemble, l'arme au poing; et le soir pareillement, tous ensemble rentraient au fort en bon ordre. Des sentinelles veillaient aux abords des chantiers. Nuit et jour, les chiens faisaient la ronde pour dépister les Iroquois. Tout l'été, en dépit de ces précautions, les alarmes furent fréquentes. L'hiver n'apporta même aucun répit, car, sur les plaines couvertes de neige, l'Iroquois circulait en raquettes avec la même aisance que ses canots glissaient sur les rivières et sur les lacs pendant la belle saison. Maisonneuve imposait à ses hommes une vigilance de tous les instants. Que fût-il advenu de Ville-Marie, si ses habitants, l'un après l'autre, étaient tombés dans des embuscades? Si loin de France, il n'était pas facile de réparer les vides que la mort faisait dans leurs rangs. Tout s'accordait à conseiller la prudence, si humiliante qu'elle fût pour des gens de cœur. Mais les Français supportaient malaisément le rôle peu glorieux auquel ils se trouvaient condamnés. Ils se plaignaient amèrement d'être toujours réduits à la défensive. Ces hommes jeunes et impétueux s'impatientaient, ne doutant pas de tailler en pièces les Iroquois s'ils pouvaient les contraindre à livrer bataille. Ils reprochaient à leur chef sa timidité et certains allaient même jusqu'à douter de son courage. Toutes les fois qu'un coup de feu retentissait aux environs ou qu'on relevait des traces sus-

pectes, ils le pressaient de les conduire au combat. A la longue, Maisonneuve se vit obligé de tenir compte de cet état d'esprit. S'il eût persisté dans son attitude, il eût risqué de passer pour un lâche et de compromettre son autorité. Il se résolut donc à saisir la première occasion qui s'offrirait pour rendre confiance à ses hommes et leur faire comprendre en même temps les avantages de la temporisation. Le 30 mars 1644, au point du jour, les aboiements des chiens signalèrent la présence de l'ennemi. A l'étonnement général, Maisonneuve ordonna aussitôt que chacun se tint prêt à marcher. Puis, confiant « l'habitation » à la garde de Louis d'Ailleboust, il s'enfonça dans le bois avec trente hommes. Les Français avançaient lentement dans la neige épaisse et molle, lorsqu'autour d'eux éclata une fusillade nourrie. Deux cents Iroquois étaient dissimulés dans les buissons. S'il avait entrepris de les débusquer, Maisonneuve y eût laissé toute sa troupe. Il fallut rebrousser chemin et se replier dans la direction du fort. Les colons, dans leur retraite, se hâtaient sur une piste où l'on avait récemment traîné des troncs d'arbres et où leur pied était plus assuré. Les sauvages, chaussés de raquettes, les serraient de près. Maisonneuve, qui fermait la marche, — ayant choisi pour lui-même le poste le plus exposé, — n'échappa cette fois à la mort que parce que les Iroquois cherchaient à s'emparer de lui. Il allait être fait prisonnier lorsque, d'un coup de pistolet, il tua le chef de la bande. Ce fut le salut des Français. Au lieu de poursuivre leur avantage, les Iroquois relevèrent le corps de leur chef et l'emportèrent au fond des bois. Les Français en profitèrent pour franchir la courte distance qui les séparait du fort, et pour se mettre en état de défendre « l'habitation », si elle était attaquée dans la journée. Cette première sortie, qui leur avait coûté trois morts, n'était pas un succès, mais elle constituait une leçon qui ne fut pas perdue. Les téméraires reconnurent leur erreur. Nul ne se permit plus de suspecter la bravoure de Maisonneuve. Le lieu du com-

bat reçut alors le nom de « place d'armes » qu'il a conservé jusqu'à nos jours. Quant aux Iroquois, on sut plus tard qu'ils avaient subi d'assez lourdes pertes. Pendant plusieurs mois, ils évitèrent de se risquer à nouveau dans les parages de Ville-Marie.

La menace iroquoise mettait en péril l'existence de la colonie. Puisque les Français étaient trop peu nombreux pour faire régner l'ordre et la tranquillité dans le pays, mieux valait essayer de conclure avec les tribus belliqueuses une entente plus ou moins durable. Les missionnaires, enclins à recommander les méthodes pacifiques, croyaient à la possibilité d'une trêve. Ils s'étaient faits les agents de négociations officieuses qui suscitaient à Québec beaucoup d'espoir. Leurs patients efforts aboutirent en juillet 1645. Les délégués de la confédération iroquoise se rencontrèrent solennellement aux Trois-Rivières avec le Gouverneur Montmagny, qu'assistaient le P. Vimont et le P. Jogues. L'accord, scellé par un échange de prisonniers, ne devait pas être longtemps respecté, mais il eut l'avantage de rendre quelque sécurité aux colons de Ville-Marie. A la faveur de la paix, il fut possible de développer les cultures. De nouveau, « l'habitation » s'ouvrit aux sauvages amis. En septembre, soixante Hurons, escortés par une vingtaine de soldats français, apportèrent en canots trente à quarante mille livres de fourrures.

La trêve, profitable au commerce, devait favoriser davantage encore les progrès de la foi. Les habitants de Ville-Marie étaient trop heureux de partager leurs maigres récoltes de pois et de blé d'Inde avec les catéchumènes. Quatre cabanes avaient été dressées à leur intention. Des Algonquins et des Hurons vinrent y loger pendant de longs mois. Parfois, quelques Iroquois s'aventuraient eux aussi à Ville-Marie. Le P. Jogues y accueillait affectueusement ses anciens bourreaux et les exhortait dans leur langue à confesser Jésus-Christ. Cela n'allait pas sans quelques incidents pittoresques.

Un jour, pendant la messe, un tumulte s'éleva dans la petite chapelle. Les fidèles Algonquins voulaient empêcher un Iroquois d'assister aux saints mystères. Mais l'intrus protestait qu'il était chrétien lui aussi et, pour donner crédit à ses paroles, il exhibait un chapelet. Un Jésuite accourut pour rétablir l'ordre, et le dialogue suivant s'engagea : « As-tu reçu le baptême ? — Qu'est-ce que le baptême ? — C'est une eau qui efface toutes les souillures de l'âme. Celui qu'elle a baigné porte un nom nouveau. » A ce mot, la face du sauvage s'éclaira de joie. Oui, il avait reçu le baptême, car les Hollandais lui avaient donné un sobriquet dans leur langue et lui avaient fait boire une eau merveilleuse : « J'en ai tant bu, — expliquait-il, — que j'en étais si ivre qu'il me fallait lier les pieds et les mains de peur que je ne fisse mal à personne. » On conçoit fort bien que les Pères Jésuites ne se soient point hâtés outre mesure d'administrer le baptême à des gens qui se faisaient une idée aussi étrange de ce sacrement. L'auteur de la *Relation* de 1646, après avoir rapporté cette anecdote, observe, non sans raison, dans le style précieux du temps : « Les fleurs et les fruits qui se précipitent sont souvent accueillis du froid et de la gelée. »

Cependant, les Iroquois eux-mêmes invitaient les « Robes Noires » à séjourner dans leur pays. Le P. Jogues, qui entre leurs mains cruelles avait déjà souffert pour la foi, réclamait comme un privilège personnel l'honneur d'aller prêcher l'Evangile à ces tribus barbares. En mai 1646, il leur faisait une première visite, et après s'être arrêté quelque temps à Orange chez les Hollandais qui l'avaient charitablement traité autrefois, il rentrait aux Trois-Rivières sans avoir subi le moindre mal. Les résultats de cette reconnaissance étaient encourageants. Le Supérieur de la mission de Québec et le gouverneur Montmagny l'autorisèrent à l'automne à se mettre en route pour passer l'hiver chez les Agniers. Un serviteur laïque, Jean Delalande, originaire de Dieppe,

l'accompagnait. Tous deux couraient au martyre. Les Iroquois s'étaient déjà concertés entre eux pour reprendre bientôt la guerre. Une épidémie avait récemment dévasté leurs villages et ils attribuaient cette calamité aux maléfices des Européens. Le P. Jogues était à peine arrivé sur leur territoire qu'au mépris de la foi jurée, ils se saisirent de lui et, l'ayant conduit au bourg voisin, le massacrèrent avec son compagnon.

La nouvelle de leur supplice ne parvint à Québec que l'année suivante, par une lettre du gouverneur hollandais de Manhatte. Dès le mois de novembre 1646, les Iroquois avaient ouvertement rompu la trêve, en enlevant, aux abords de Ville-Marie, deux Français et quatre Hurons. La présence des sauvages chrétiens qui s'étaient fixés auprès des colons semblait exciter particulièrement leur fureur. Mais, alors que les Algonquins se distinguaient par leur fidélité et par leur courage, les Hurons se faisaient une réputation de lâcheté et de perfidie. On eût dit parfois qu'ils avaient partie liée avec l'agresseur. Lorsqu'ils se voyaient eux-mêmes en danger, ils n'hésitaient pas à trahir leurs bienfaiteurs français. « Tantôt l'un, tantôt l'autre, — écrit Dollier de Casson, — allait à la chasse et revenait, accompagné d'Iroquois, vers la maison de son hôte; il l'appelait... Un pauvre homme sortait bonnement à une telle voix et soudain il se trouvait dans la gueule du loup. » Puisque les Hurons abusaient ainsi de la confiance qu'on leur témoignait, il eût été plus sage de les renvoyer tous dans leurs tribus. Mais, à Ville-Marie, le désir de s'employer à la conversion des sauvages était plus fort que la crainte de la mort. Entre le Huron peu sûr et l'Iroquois sanguinaire, toute l'année 1647 se passa en trahisons et en alarmes.

*

* *

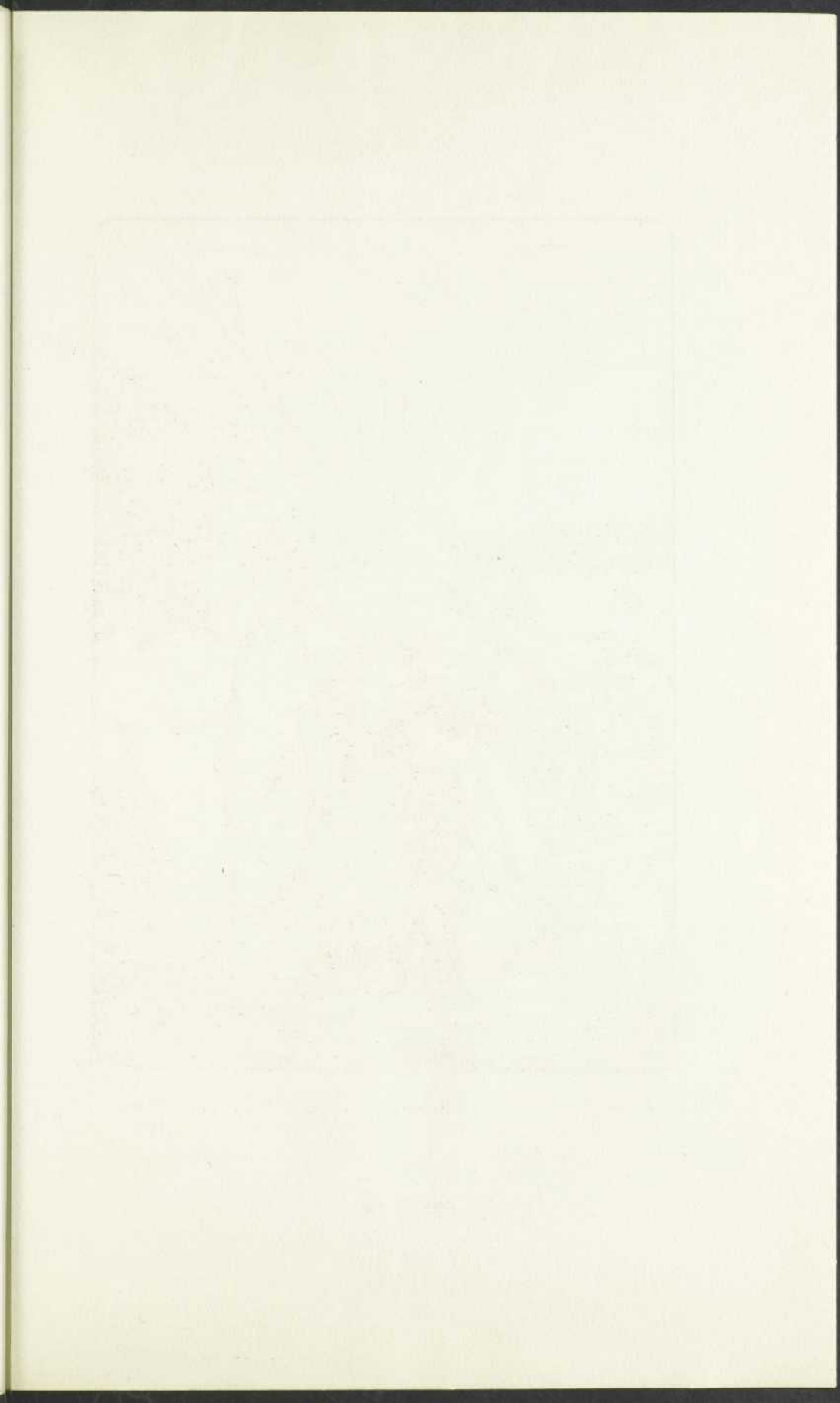
En 1645, Maisonneuve avait été rappelé en France par la mort de son père. L'héritage de celui-ci était con-

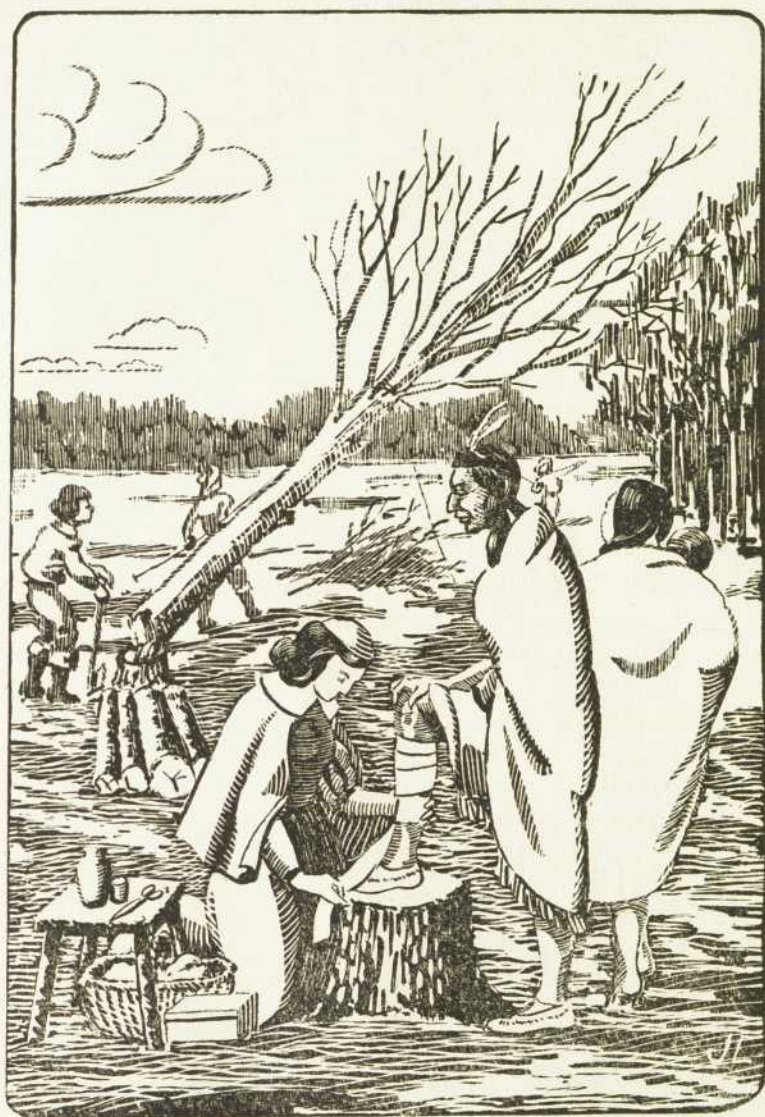
testé depuis longtemps par un de ses parents éloignés, Guillaume de Rouxel. Pour défendre le patrimoine familial contre d'injustes prétentions et pour sauvegarder les intérêts de ses deux sœurs en même temps que les siens propres, il était nécessaire que Maisonneuve se rendît en Champagne. Laissant à Louis d'Ailleboust le gouvernement de Ville-Marie, il s'était embarqué à Québec le 24 octobre, trois mois après la conclusion de la paix avec les Iroquois. Il profita de son séjour en France pour se concerter avec les membres de la Compagnie de Montréal, et il obtint l'assurance que ceux-ci n'abandonneraient pas leur œuvre, quoi qu'il advînt. Il se réjouissait d'en faire part à ses compagnons, lorsqu'il repartit pour le Canada vers la fin de l'été de 1646. Mais il ne devait pas rentrer à Ville-Marie aussitôt qu'il l'avait espéré. Certaines nouvelles qu'il reçut à Québec le jour même de son arrivée l'obligèrent à reprendre le bateau qui l'avait amené de France. Dollier de Casson en donne pour explication le meurtre du beau-frère de Maisonneuve, François Bouvet, sieur de Cheully, mais il commet certainement une confusion, car ce n'est que le 15 avril 1651 que ce gentilhomme fut assassiné par Guillaume de Rouxel, son adversaire en justice. Quoi qu'il en soit, il fallait que l'affaire fût d'importance pour contraindre Maisonneuve à se rembarquer sans délai. Il aurait pu, à la rigueur, aller passer quelques jours à Ville-Marie, mais il se refusa cette consolation, car « il fallait, — écrit Dollier de Casson, — qu'il épargnât le cœur de ses enfants pour conserver le sien ». Tout au moins, ce bref séjour à Québec lui permit de revoir son lieutenant Louis d'Ailleboust, qui vint lui rendre compte de sa gestion, et de prendre part aux délibérations du Conseil de la Nouvelle-France, sur l'invitation qui lui en fut faite par le gouverneur de la colonie.

L'année suivante, à son retour de France, Maisonneuve apprit que la guerre sévissait de nouveau dans la vallée du Saint-Laurent. Mais il était porteur d'un message

qui semblait présager un meilleur avenir pour Ville-Marie. Maisonneuve, en effet, était chargé d'annoncer à Louis d'Ailleboust que la Régente l'appelait à Paris, pour lui confier la succession du gouverneur de la Nouvelle-France, Huault de Montmagny, dont les pouvoirs étaient sur le point d'expirer. Il omit d'ajouter que cette mission lui avait d'abord été offerte à lui-même et qu'il l'avait déclinée. A défaut du gouverneur de Ville-Marie, la Cour avait choisi son lieutenant et son ami, pour assurer entre Montréal et Québec l'unité d'action qui paraissait alors indispensable au salut de la colonie.







Jeanne Mance seule prenait soin des malades et des blessés... (P. 88.)

SAINT-SULPICE ET LE CANADA

Fondation du Séminaire de Saint-Sulpice. — Assemblées de la Compagnie de Montréal. — Les « véritables motifs ». — La question de l'évêché. — Jeanne Mance à Paris. — L'acte du 21 mars 1650.



ANDIS que les habitants de Ville-Marie rivalisaient entre eux de courage et de persévérance pour se maintenir coûte que coûte sur leur étroit domaine, les membres de la Compagnie de Montréal demeuraient en étroite communion de pensées et d'efforts avec eux, sans cesse occupés à recueillir de l'argent pour envoyer au Canada des vêtements, des munitions

et des vivres, intervenant auprès des ministres et des prélats pour se ménager leur appui ou pour aplanir les difficultés qui se présentaient. Les intérêts de la jeune colonie étaient placés entre des mains résolues. Avec La Dauversière, qui vivait uniquement pour Montréal, le plus ardent des associés était assurément M. Olier. Le jeune prêtre n'avait pas renoncé à se rendre en Amérique pour y travailler en personne à la conversion des infidèles. Il semblait que Ville-Marie dût lui en fournir tôt ou tard l'occasion. Mais il était appelé à d'autres destins. Un de ses maîtres spirituels, le P. de Condren, supérieur de l'Oratoire, l'avait souvent entretenu de la nécessité de créer des séminaires pour travailler efficacement à la réforme du clergé; il lui avait même en quelque sorte légué à son lit mort, le 7 janvier 1641, ce projet auquel il avait pensé toute sa vie et qu'il n'avait pu réaliser lui-même. C'était alors une grande nouveauté. En cette première moitié du dix-septième

siècle, le relâchement des mœurs ecclésiastiques était devenu tel qu'un évêque, connu pour sa piété, se contentait de demander aux clercs de son diocèse de venir entendre un sermon la veille de leur ordination et de s'abstenir ce jour-là du jeu et des divertissements profanes.

Le 29 décembre 1641, au cours de cet hiver que Maison-neuve et ses compagnons furent obligés de passer à Québec, M. Olier, obéissant aux suprêmes recommandations du P. de Condren, s'installa avec deux confrères dans une pauvre maison de Vaugirard, pour y accueillir les jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce. Quelques mois plus tard, la petite communauté abritait déjà une quinzaine de séminaristes qui se préparaient, dans la retraite et l'étude, à l'exercice des fonctions cléricales. Pourtant l'avenir d'une institution qui rompait avec tous les usages du temps paraissait encore bien incertain, lorsque, le 17 mai 1642, veille de la fondation de Ville-Marie, M. de Fiesque, curé de Saint-Sulpice, mit spontanément sa paroisse à la disposition des prêtres de Vaugirard. La cure de Saint-Sulpice était alors l'une des plus importantes de Paris; les séminaristes auraient ainsi la facilité de s'associer intimement à la vie d'une grande paroisse, tout en complétant leur formation théologique. De plus, étant soumise à la juridiction de l'Abbé de Saint-Germain des Prés qui relevait immédiatement du Saint-Siège, elle se trouvait soustraite à l'influence des prélats gallicans qui s'opposaient à la réforme du clergé et à l'application des canons du Concile de Trente. Enfin, elle offrait un terrain de choix à des apôtres, car le faubourg Saint-Germain passait alors pour être le refuge favori de l'athéisme et de la licence. Toutes ces raisons déterminèrent M. Olier à accepter l'offre qu'on lui faisait. Malgré la violente opposition de sa famille qui trouvait sa conduite indigne d'un homme de qualité, il prit possession de la cure le 11 août 1642, et ses compagnons

vinrent avec lui loger au presbytère. Telles furent les origines du séminaire qui est demeuré jusqu'à nos jours l'un des principaux foyers de la vie catholique en France et au Canada.

*
* * *

En s'établissant à Vaugirard, puis à Saint-Sulpice, M. Olier n'abandonna pas l'œuvre de Montréal. Le 2 février 1642, les Associés se réunirent autour de lui dans cette église Notre-Dame où, six ans plus tôt, jour pour jour, sa vocation lui avait été révélée. Il célébra la messe à l'autel de la Vierge, au pied du jubé qui fermait alors l'entrée du chœur, et tandis que les autres prêtres officiaient aux autels voisins, les laïques s'approchèrent de la Sainte Table. Puis tous ensemble, d'une même voix, ils consacrèrent leur domaine d'outre-mer à la famille de Nazareth. A la sortie de la cathédrale, les Associés se rendirent dans une maison amie pour y délibérer des affaires de la Compagnie. Dans cette seule séance, on recueillit, paraît-il, plus de deux cent mille livres. A partir de ce jour, les membres de la Société, renonçant à se prévaloir de leurs titres mondains, ne s'appelèrent plus entre eux que « mon frère » ou « ma sœur ». Le 16 juillet de la même année, une nouvelle assemblée fut convoquée dans la chapelle des Carmélites de la rue Saint-Jacques, où M. Olier avait dit autrefois sa première messe. Ce jour et ce lieu dédiés à Notre-Dame du Mont-Carmel avaient sans doute été choisis parce qu'ils se prêtaient mieux que tout autre à honorer la Mère de Dieu sous l'invocation que les Associés lui avaient donnée: Notre-Dame de Montréal. Ces mots figuraient en exergue sur l'emblème qu'ils avaient adopté et qui représentait la Vierge debout sur une montagne et tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus.

Il est certain que d'autres réunions eurent lieu dans le courant de 1642 et de 1643, sans qu'il soit toujours possible d'en préciser la date ou l'objet particulier. M. D'Ailleboust assista à l'une d'entre elles, le 13 mars 1643, avant son départ pour le Canada. A cette époque, les Associés, dont quelques-uns jouissaient d'un grand crédit à la Cour, étaient intervenus auprès du roi pour solliciter sa protection et son appui. Lors de l'arrivée de Maisonneuve à Québec, le gouverneur de la Nouvelle-France, Huault de Montmagny, avait pris ombrage des pouvoirs spéciaux conférés au gouverneur particulier de Montréal. Il fallait éviter le retour de pareilles difficultés. Louis XIII ne demeura pas insensible aux démarches de M. Olier et de ses compagnons. Le 21 février 1643, peu de temps avant sa mort, il fit écrire à Montmagny pour l'engager à prêter sa bienveillante assistance à Maisonneuve et pour confirmer qu'il accordait aux habitants de Ville-Marie le droit de construire un petit fort pour leur défense. En même temps, le roi, voulant contribuer lui-même à l'armement de la place, donna aux Associés quelques pièces d'artillerie, ainsi qu'un petit navire, la *Notre-Dame de Montréal*, sur lequel M. d'Ailleboust embarqua sa recrue. Ce navire fit ensuite de fréquentes traversées entre Québec et les ports français. L'année suivante, les Associés obtinrent de la Régente, Anne d'Autriche, des lettres patentes qui sanctionnèrent à nouveau leurs privilèges et les pouvoirs de leurs agents. Ces lettres, qui portent la date du 13 février 1644, ne permettaient pas de douter de la faveur que la reine témoignait à la Compagnie, en raison du caractère religieux de ses entreprises: « La puissance royale, — y lisait-on, — n'est établie de Dieu en terre que pour y procurer avant toutes choses l'amplification de sa gloire ». Elles reconnaissaient expressément aux membres de la société le droit de confier le commandement de leur colonie à « tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils

voudront nous nommer eux-mêmes ». Les Associés s'en autorisèrent aussitôt pour adresser à Maisonneuve, le 26 mars 1644, un brevet le nommant gouverneur particulier avec pouvoirs de justice et de police.

Si les Messieurs de Montréal tenaient tant à se prémunir contre les contestations, c'est qu'une puissante cabale commençait à se former contre eux à la Cour et jusque dans le clergé. Le mystère dont ils avaient volontairement entouré les débuts de leur association ne suffisait plus à les protéger. Les *Relations* des Pères Jésuites avaient répandu partout la nouvelle de la fondation de Ville-Marie. Le courage de Maisonneuve et de Jeanne Mance suscitait un grand nombre d'admirateurs, mais les esprits critiques ne se faisaient pas faute de dire qu'une telle entreprise était aussi téméraire qu'inopportune. A les entendre, les dépenses considérables qu'elle supposait convenaient davantage à un roi qu'à de simples particuliers. Du reste, cette société principalement composée de laïques était contraire à l'ordre établi dans l'Eglise et, comme telle, devait être censurée. On ajoutait que les Associés perdaient leur temps et leur fortune à vouloir convertir les sauvages, car ceux-ci, dans l'ignorance où ils se trouvaient de la Révélation, pouvaient tout aussi bien se sauver eux-mêmes par les seules lumières de la raison.

La Compagnie de la Nouvelle-France n'était pas étrangère à ces diatribes. Ses directeurs s'irritaient d'entendre louer à tout instant la générosité et l'esprit de foi de la Société de Montréal. C'était comme si on leur eût reproché d'avoir négligé leur premier devoir, qui était de servir l'intérêt général de la colonie et de favoriser les progrès de la religion au Canada. Ils n'avaient pas mieux réussi d'ailleurs à gérer les intérêts matériels de leurs commettants, si bien qu'au début de l'année 1645, ils se virent contraints d'affirmer la traite des pelleteries à une association de colons notables qui prit le nom de Compagnie des Habitants.

Les beaux esprits et les hommes d'affaires s'accordaient donc à discréditer l'action de M. Olier et de ses amis. Suivant les mœurs du temps, on répandit contre eux des libelles anonymes et injurieux, auxquels les Associés répondirent par une brochure intitulée *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*. Cet ouvrage parut sans nom d'auteur et sans indication de date. On suppose qu'il fut publié dans le courant de l'année 1643 et on l'attribue ordinairement à M. Olier qui en a certainement inspiré la rédaction, s'il ne l'écrivit pas lui-même. Il est possible qu'il ait eu pour collaborateur en cette circonstance son confrère de la Compagnie du Saint-Sacrement, Laisné de la Marguerie, ancien Conseiller d'Etat, qui était entré dans les ordres après son veuvage.

Les *Véritables motifs* contenaient d'abord un exposé des projets qu'avait formés la Compagnie de Montréal. « Dieu, grand amateur du salut des hommes, qui n'a pas seulement la science des temps mais des lieux commodes au bien de ses créatures, semble avoir choisi cette situation agréable de Montréal, non seulement pour la subsistance de Québec dont elle dépend, mais propre pour y assembler un peuple composé de Français et de sauvages qui seront convertis pour les rendre sédentaires, les former à cultiver les arts mécaniques et la terre, les unir sous une même discipline dans les exercices de la vie chrétienne, chacun selon sa force, complexion et industrie, et faire célébrer les louanges de Dieu en un désert où Jésus-Christ n'a jamais été nommé, et naguère le repaire des démons et maintenant par sa grâce, son domicile et le séjour délicieux des anges. » Suivait le récit des origines de l'œuvre et des nombreux prodiges dont les Associés avaient été favorisés. L'auteur procédait ensuite à la réfutation pertinente des objections que l'on avait formulées. Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion quant à

la bonne foi de ses adversaires qu'il en avertissait sans ménagements: « Nous écrivons pour ces dents canines qui déchirent les plus louables actions, qui méprisent tout, censurent tout et qui ne veulent ni faire ni laisser les autres faire. » Il terminait en proclamant que les Associés mettaient tout leur espoir dans la Providence. Si, par malheur, les premiers ouvriers de Montréal devaient périr à la tâche, « de nos cendres, — écrivait-il, — Dieu en suscitera après nous qui feront encore mieux que nous ».

*

* *

Lorsqu'il exprimait si fermement sa confiance dans l'avenir, l'auteur anonyme des *Véritables motifs* avait certainement en vue la communauté de prêtres missionnaires qu'il était alors question d'instituer à Ville-Marie. A cette époque, les Jésuites seuls exerçaient leur ministère dans la Nouvelle-France. Dès le début, ils avaient été associés aux entreprises de la Compagnie de Montréal. A La Flèche, à Paris, à Québec, ils n'avaient pas ménagé leur concours aux auxiliaires de M. Olier. Deux de leurs confrères résidaient en permanence à Ville-Marie. Si l'on pensait à leur substituer d'autres religieux, ce n'était pas qu'on eût à se plaindre de leur hostilité ou même de leur négligence. C'était parce que les Jésuites avaient d'autres charges. Leur établissement principal était à Québec; leurs missions étaient dispersées dans toute l'étendue de la colonie. Montréal n'était guère pour eux qu'un lieu de passage ou de repos temporaire, entre deux séjours chez les sauvages. Il fallait remédier à ce défaut de stabilité et pour cela donner à Ville-Marie un clergé qui lui fût propre.

Dès 1643, les Associés s'adressèrent directement au pape Urbain VIII, lui demandant de conférer aux prêtres

qu'ils se proposaient d'envoyer dans la nouvelle colonie les pouvoirs ordinaires des missionnaires apostoliques. Le Souverain Pontife répondit en leur accordant sa bénédiction et des indulgences particulières. Ce témoignage de bienveillance équivalait pratiquement à une fin de non-recevoir, et il n'est pas difficile d'en comprendre les raisons. M. Olier estimait qu'il appartenait seulement au Pape « de donner la mission pour les terres barbares et pour aller prêcher aux peuples infidèles ». Cette opinion n'était pas pour déplaire aux congrégations romaines. Mais la Cour de France était d'un tout autre avis. On y soutenait que la juridiction spirituelle suivait l'étendue de la puissance politique et qu'en conséquence, le Canada devait être soumis, en matière religieuse, au prélat français le plus proche, qui se trouvait être l'Archevêque de Rouen. Pour éviter un conflit, ou tout au moins le retarder, Urbain VIII avait jugé prudent de ne pas se prononcer encore.

Les Messieurs de Montréal s'avisèrent alors de recommander l'institution d'un évêché au Canada. Ils s'engageaient même à le doter, espérant que cette charge serait confiée à l'un d'entre eux. Leur candidat était M. Legauffre, ancien conseiller à la Cour des Comptes, qui s'était fait l'aumônier volontaire des malades de la Charité, des prisonniers de la Conciergerie et des condamnés à mort. On le voyait le plus souvent en la compagnie du P. Bernard, surnommé « le pauvre prêtre », qu'il avait choisi pour modèle et dont il reproduisait toutes les vertus. Le choix de M. Legauffre avait obtenu les suffrages des Jésuites et l'approbation de Mazarin. Rien ne paraissait plus s'opposer à sa nomination, lorsqu'il vint à mourir sur ces entrefaites, abandonnant toute sa fortune à des œuvres pieuses et léguant en particulier une somme de quatre-vingt mille livres à l'intention du futur évêché colonial. Dans l'année qui suivit la mort de M. Legauffre, l'assemblée générale du clergé fut

publiquement saisie de la question. Maisonneuve se trouvait alors en France, et il joignit ses efforts à ceux des Associés afin de hâter une décision dont il attendait les plus heureux effets pour Ville-Marie. L'évêque de Vence, Godeau, se fit auprès de ses confrères l'interprète des vœux de la Compagnie de Montréal. Il y mit tant d'éloquence et de persuasion qu'une députation de l'assemblée se rendit auprès de la reine, le 25 mai 1646. Mazarin, sollicité à son tour, ne fit aucune difficulté pour consentir à ce qu'on lui demandait. Il promit même d'allouer au titulaire de l'évêché une pension de douze cents écus sur sa cassette particulière. Le cardinal ne prêtait pas toujours une oreille aussi complaisante à ceux qu'il appelait avec quelque mépris les « dévots ».

Tout semblait donc favoriser l'érection prochaine d'un siège épiscopal au Canada, lorsque le testament de M. Legauffre fut annulé à la requête de ses héritiers naturels. La dotation qui devait servir à l'entretien de l'évêque et de son clergé se trouvait ainsi réduite à néant. Puis, au printemps de 1647, on apprit que les Iroquois menaçaient de nouveau les postes français de la vallée du Saint-Laurent. Les Jésuites de Québec recommandaient instamment que la création de l'évêché fût différée jusqu'au retour de la paix. Marie de l'Incarnation faisait entendre le même conseil. Leurs avis prévalurent à la Cour et, semble-t-il, au sein même de la Compagnie de Montréal. M. Olier et ses amis renoncèrent à soutenir un projet que de bons esprits jugeaient prématuré, mais ils se réservaient de le reprendre lorsque les circonstances seraient devenues plus propices.

*

*

*

Les lettres des Jésuites laissaient apparaître la situation du Canada sous un jour très sombre. Si les habitants

ne réussissaient pas à soumettre les Iroquois, — et il semblait bien qu'ils en fussent incapables, — il était à peu près certain que la colonie ne pourrait pas échapper à la ruine. Quelques-uns de ceux qui avaient le plus largement contribué jusqu'alors à soutenir l'œuvre des missions se demandaient avec angoisse s'il était vraiment sage de persévérer dans une entreprise qui paraissait condamnée à l'échec. Ils inclinaient à reporter leur effort sur des contrées plus hospitalières et sur des peuples moins belliqueux, tels que ceux du Tonkin et de la Cochinchine qui suscitaient alors un vif intérêt dans les milieux qui touchaient à la Compagnie du Saint-Sacrement. Les Messieurs de Montréal furent invités à abandonner Ville-Marie pour consacrer toutes leurs ressources aux missions que l'on projetait d'établir en Extrême-Orient. Plusieurs d'entre eux étaient prêts à adopter ce parti, malgré l'opposition de M. Olier. Le baron de Renty, qui jouissait d'une grande autorité sur ses confrères, était mort en avril 1649. Sa disparition prématurée, — il n'avait que trente-sept ans, — enlevait à Ville-Marie l'un de ses plus constants appuis. En ce moment critique, La Dauversière avait la douleur de se sentir réduit à l'impuissance. Non content de dépenser tous ses revenus au service de la religion et des pauvres, il avait contracté d'énormes engagements qu'il ne pouvait remplir et que ses créanciers lui rappelaient durement à chaque échéance. De plus, il souffrait d'un mal cruel qui l'empêcha maintes fois de se rendre à Paris pour prendre part aux délibérations des Associés. Affaiblie par ces épreuves et par le conflit intérieur qui la divisait, la Société était sur le point de se dissoudre. Tout semblait perdu, et seuls quelques fidèles demeuraient encore inaccessibles au découragement.

L'inquiétude était grande à Ville-Marie. Maisonneuve n'ignorait pas que la Compagnie de Montréal fût menacée de disparaître. Il en avait été instruit par Louis

d'Ailleboust, lorsque celui-ci revint à Québec pour y exercer les fonctions de gouverneur du Canada. Il aurait voulu partir immédiatement pour la France. Mais l'honneur lui commandait de rester à Ville-Marie, pour partager les dangers et les fatigues de ses compagnons, aussi longtemps que les Iroquois n'auraient pas déposé les armes. Sur ses conseils, Jeanne Mance résolut de se rendre à Paris pour conjurer les Associés de ne pas abandonner leur œuvre. La discorde régnait en France lorsqu'elle y arriva, à l'automne de 1649. La Fronde avait contraint la Cour de se réfugier à Saint-Germain-en-Laye. La guerre civile entraînait avec elle son cortège habituel de misères et de désordres. Les confrères du Saint-Sacrement s'efforçaient d'apaiser les haines et de répondre à l'excès du mal par un redoublement de charité. M. Olier ne craignit pas de s'exposer au feu des adversaires en sortant de la ville assiégée pour apitoyer la Régente sur le sort de ses sujets rebelles. La Dauversière, qui était venu le rejoindre, se fit l'auxiliaire de son dévouement et le dispensateur de ses aumônes.

Les malheurs de la France ne les avaient pourtant pas rendus insensibles à la détresse du Canada. Jeanne Mance trouva auprès d'eux un accueil qui dissipa toutes ses appréhensions. Le simple fait de sa présence à Paris suffit à rappeler aux Associés les prodiges qui avaient accompagné la formation de leur Compagnie et qui leur avaient clairement manifesté la volonté de Dieu. L'entente s'étant rétablie entre eux, les membres de la Société jugèrent bon de l'affirmer ouvertement. Pour qu'aucun doute ne subsistât sur leurs intentions, ils convinrent, par un acte public daté du 21 mars 1650, de se faire mutuellement donation entre vifs, à l'exclusion de leurs héritiers, de tous les biens qui leur avaient été concédés au Canada. Cette précaution n'était pas superflue. Les écrits antérieurs et notamment les lettres patentes royales du 13 février 1644 mentionnaient uniquement le titre de

la Société, ce qui pouvait prêter à maintes contestations. C'est pourquoi le nouveau document portait expressément les noms et qualités des onze personnages qui formaient alors la Compagnie de Notre-Dame de Montréal. Outre La Dauversière et M. Olier, c'étaient, notamment, le baron de Fancamp, M. de Bretonvilliers (qui devait être le second supérieur de Saint-Sulpice), le prêtre Nicolas Barreau, le chancelier Séguier, Louis d'Ailleboust et Paul de Maisonneuve.

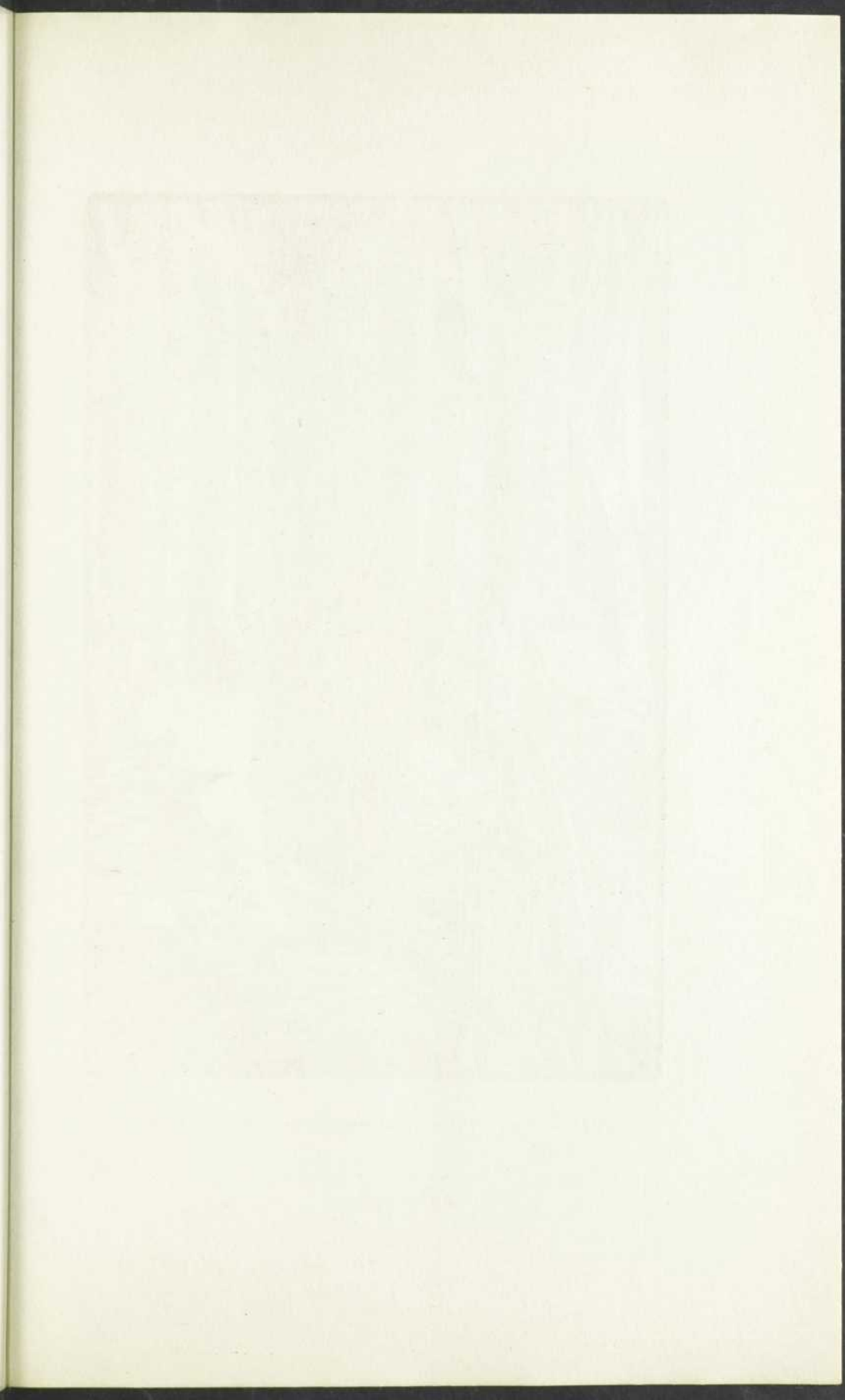
A cette liste il manquait un nom, celui de la « bienfaitrice inconnue » dont la générosité ne s'était point démentie et qui persistait à vouloir être ignorée du monde. Si son secret n'en était plus un pour Jeanne Mance, qui l'avait revue en arrivant à Paris, c'est parce que, depuis la mort de leur intermédiaire habituel, le P. Rapine, Mme de Bullion l'avait admise à communiquer directement avec elle. De Montréal, Jeanne Mance, l'avait régulièrement tenue au courant de tout ce qui concernait l'Hôtel-Dieu. Elle put, de vive voix, lui confirmer ce qu'elle lui avait déjà écrit. La construction de l'hôpital avait été achevée en 1644. C'était un solide bâtiment de bois, dont un retranchement de pieux défendait l'entrée. Il y avait toujours assez de malades et de blessés pour le remplir, bien que Jeanne Mance fût seule à prendre soin d'eux. Sans cesse, comme l'écrivait Dollier de Casson, « les Iroquois par leurs boucheries y fournissaient de nouveaux hôtes ». Les sauvages y étaient admis à l'égal des Français, et ce n'était pas le moindre étonnement des Iroquois captifs que d'être traités avec compassion par la sœur de ceux qu'ils avaient fait périr dans les tortures. L'œuvre existait donc, telle que Mme de Bullion l'avait souhaitée. Mais la situation de Ville-Marie était encore trop précaire pour que l'on pût y établir une communauté d'Hospitalières venues de France. Cependant, les Messieurs de Montréal avaient déjà résolu d'accorder à ces religieuses un terrain de

neux cents arpents qui serait mis en culture. Pour les travaux de défrichement qui allaient commencer, Mme de Bullion ajouta à ses autres aumônes un nouveau don de deux mille livres.

La mission que Maisonneuve avait confiée à Jeanne Mance avait réussi au delà de tout espoir. A la fin de l'été de 1650, elle repartit pour le Canada, emmenant avec elle un petit renfort, « des défricheurs, et quelques filles vertueuses » qui passaient les mers pour se marier à des colons et partager leur rude existence. Elle se réjouissait de pouvoir dire à Maisonneuve que les appuis dont ils avaient besoin ne leur feraient pas défaut à l'heure du péril. La Compagnie de Montréal, réduite à quelques membres par la mort et peut-être aussi par la défection de certains des premiers Associés, poursuivait son œuvre sous la ferme direction de M. Olier. Le curé de Saint-Sulpice s'unissait constamment par la pensée aux habitants de Ville-Marie. Nul mieux que lui ne savait que la main de Dieu s'était posée sur cette terre barbare pour la faire sienne. « Je me souviens, écrivait-il un jour, d'avoir vu parfois jusqu'au Canada les opérations de Dieu dans les âmes des personnes de Montréal, entre autres de Mlle Mance, que je voyais pleine de la lumière de Dieu, dont elle était environnée comme un soleil. » Cette lumière lui indiquait la route à suivre, plus sûrement que les conseils de la prudence humaine. Tant qu'il vivrait, on pouvait être certain qu'il n'abandonnerait pas Ville-Marie. Peu de temps avant sa mort, il eut d'ailleurs la consolation de voir s'établir des liens indissolubles entre les deux œuvres, — réforme du clergé par les séminaires et propagation de l'Evangile en Amérique, — auxquelles il avait voué la meilleure part de lui-même. Les prêtres de Saint-Sulpice ne trahiraient pas l'héritage de leur fondateur. Jeanne Mance en avait recueilli l'assurance dans ses conversations avec les hôtes du séminaire. Déjà, parmi les plus généreux

bienfaiteurs de la colonie, — l'acte du 21 mars 1650 en apportait la preuve, — figurait le disciple préféré de M. Olier, Alexandre le Ragois de Bretonvilliers, qui passait pour être « l'ecclésiastique de France le plus riche en patrimoine ».





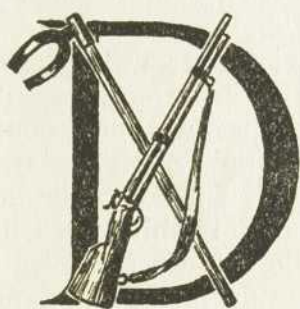


Les défenseurs du fort se transformaient en bûcherons (p. 93).

VI

DÉFRICHEURS, SOLDATS ET APÔTRES

Progrès de Ville-Marie. — Maisonneuve et le gouverneur Jean de Lauzon.
— Dispersion des Hurons. — Combats autour de Ville-Marie. —
Le renfort de 1653. — Marguerite Bourgeoys.



DANS l'intervalle des combats, les défenseurs du fort de Ville-Marie se transformaient en bûcherons et en cultivateurs. En 1648, l'étendue des terres défrichées fut jugée assez grande pour qu'on pût commencer à les répartir entre les colons. Ceux d'entre eux qui s'engagèrent à construire une maison et à y résider avec leur famille obtinrent des concessions provisoires, dont la superficie ne dépassait pas trente arpents. Les actes qui leur reconnaissaient la libre possession de ces petits domaines furent dressés dans les formes juridiques usitées en France. Mais le préambule indiquait bien qu'il ne s'agissait pas d'un contrat banal. Les concessions de terres avaient pour but, non tant d'assurer une source de revenus aux habitants que de consolider l'existence de la colonie « afin de procurer l'étendue de la foi dans ce pays ». La formule était alors d'usage courant au Canada. A force de la rencontrer dans tous les documents qui se rapportent à la colonisation, on pourrait être tenté de n'y voir qu'une simple clause de style, si l'on ne savait ce qu'elle recouvrait d'héroïsme et d'abnégation, appliquée aux premiers colons de Ville-Marie.

En cette même année 1648, à côté du laboureur et du soldat, apparurent les premiers organes de l'adminis-

tration publique: juge, greffier et notaire. La colonie achevait de s'organiser sous l'autorité patiente et ferme de Maisonneuve. Pour gérer leurs intérêts communs, les habitants élurent un syndic, Jean de Saint-Père. Non loin du fort, ils construisirent un moulin. Ses murs, percés de meurtrières, permettaient de le transformer en redoute. En bordure du fleuve, une prairie fut réservée à la pâture des bestiaux, sous la garde d'un « vacher public ». Le rendement des terres cultivées s'améliorait d'année en année. Pour la première fois, en 1651, les habitants purent se féliciter d'avoir obtenu une excellente récolte.

Progrès modestes, mais ils attestaient que Ville-Marie était capable de vivre. A Québec, personne ne songeait plus à le nier. Louis d'Ailleboust, devenu Gouverneur de la Nouvelle-France, n'oubliait pas qu'il avait partagé pendant quatre ans l'existence des colons de l'île de Montréal. Connaissant les besoins de « l'habitation », il fit augmenter la subvention annuelle, allouée à Maisonneuve pour l'entretien de la garnison du fort. Puis, dans le dessein de protéger la sécurité de la navigation sur le Saint-Laurent, il créa un corps spécial de quarante soldats, auxquels il donna pour chef son neveu Charles d'Ailleboust des Musseaux. Ce « camp volant », comme on l'appelait, se fit promptement respecter des Iroquois, que son approche suffisait à mettre en déroute. « Ce qui lui fut plus aisé que de les battre, — selon Dollier de Casson, — car aussitôt qu'ils entendaient le bruit des rames de ses chaloupes, ils s'enfuyaient avec une telle vitesse qu'il n'était pas facile de les attraper et de les joindre. » M. d'Ailleboust se rendait fréquemment à Ville-Marie, comme pour témoigner à ses anciens compagnons qu'il se considérait toujours comme un des leurs. Sa présence aux côtés de Maisonneuve affirmait le parfait accord des deux chefs et leur volonté commune de servir l'intérêt général de la colonie.

*

* *

Louis d'Ailleboust n'avait été nommé Gouverneur que pour une période de trois ans. Lorsque sa mission fut sur le point d'expirer, la Cour lui donna pour successeur Jean de Lauzon, l'ancien directeur de la Compagnie de la Nouvelle-France. Celui-ci n'avait pas perdu tout espoir de s'enrichir au Canada, malgré la déconvenue subie en 1640, lorsque sur les instances du P. Lallemant il avait dû céder l'île de Montréal à La Dauversière et au baron de Fancamp. Sans doute avait-il besoin de refaire sa fortune. A peine installé à Québec, il abusa de son autorité pour établir autour de lui les membres de sa famille. L'un de ses fils, à dix-sept ans, fut nommé grand-sénéchal de la Nouvelle-France et lieutenant au gouvernement général de la colonie. Un autre reçut le titre de grand-maître des eaux et forêts. A tous, il fit octroyer de vastes concessions dans le voisinage de Québec.

La rancune que Lauzon gardait aux Associés de Montréal ne tarda pas à se manifester par la révocation des avantages que Louis d'Ailleboust avait consentis à Ville-Marie. La subvention qui servait à l'entretien de la garnison fut ramenée à son chiffre primitif, tandis que Lauzon faisait augmenter ses propres appointements ainsi que ceux du gouverneur des Trois-Rivières, l'un de ses parents. En même temps, il prétendit lever un impôt sur les marchandises venues de France et destinées aux colons de l'île de Montréal. C'était violer ouvertement les privilèges que Louis XIII et Anne d'Autriche avaient reconnus aux Associés et que Louis XIV n'hésita pas à confirmer, quelques années plus tard, malgré l'avis contraire de Lauzon. Enfin, le « camp volant » fut supprimé. En affaiblissant Ville-Marie, cette mesure portait préjudice à la colonie tout entière. Le nouveau Gouverneur lui-même fut obligé bientôt d'en convenir. Pour réparer dans quelque mesure le dommage qu'il avait causé, il ne put refuser à Maisonneuve le renfort que celui-ci lui demanda. Mais il le composa de telle manière que sa mauvaise volonté n'en devint que plus évidente. Les dix hommes que Lauzon avait recrutés

étaient à peine en état de porter les armes. Ils quittèrent Québec à la fin de l'automne, dans une mauvaise chaloupe et presque sans vêtements, si bien qu'ils faillirent mourir de froid en cours de route. En les voyant arriver, les colons de Ville-Marie comprirent, s'ils ne le savaient déjà, que désormais ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes pour assurer la défense de leur île et du Canada.

*

* *

Tandis que la malveillance ou l'incurie de M. de Lauzon s'exerçait aux dépens des grands intérêts dont il avait la charge, les faibles forces qui protégeaient l'île de Montréal risquaient à chaque instant d'être débordées par une nouvelle offensive des Iroquois. Les agressions se multipliaient dans les campagnes environnantes. En l'espace de quelques mois, la garnison du fort subit plus de vingt combats meurtriers. L'audace des Iroquois ne connaissait plus de bornes. Ils se croyaient sûrs de vaincre facilement les Français qui n'avaient pu les empêcher d'infliger aux Hurons, en 1648 et 1649, une série de sanglantes défaites.

Les peuplades huronnes occupaient une quinzaine de bourgades fortifiées dans la région située entre la Baie Géorgienne, la rivière Severn et le lac Simcoe, sur le territoire actuel de la province d'Ontario. Sous l'influence des Jésuites, ces bourgades se transformaient peu à peu en villages chrétiens. Les Iroquois n'admettaient pas que les Français prissent pied dans un pays aussi proche du leur. Grands chasseurs de fourrures, ils approvisionnaient les colonies hollandaises qui bordaient l'Hudson, tandis que les Hurons faisaient tout leur commerce avec les postes français de traite. Voyant leurs profits diminuer, les Iroquois, pour mettre un terme à la concurrence qui les gênait, résolurent d'anéantir leurs rivaux.

Le 4 juillet 1648, au petit jour, ils assaillirent le village de Saint-Joseph, qu'ils savaient sans défense. La plupart des hommes en âge de porter les armes étaient partis depuis quelque temps pour une lointaine expédition de chasse. Les femmes, les enfants, les vieillards étaient demeurés seuls au village. Ils furent surpris dans la chapelle au moment où le P. Daniel achevait de célébrer la messe. Des marches de l'autel, le prêtre, trempant un linge dans l'eau, baptisa la foule des catéchumènes avant d'être frappé à mort. Lorsqu'ils furent las de tuer, les Iroquois emmenèrent en captivité ceux qui avaient échappé au massacre.

Huit mois plus tard, le 16 mars 1649, un millier d'Iroquois, armés d'arquebuses hollandaises, prirent d'assaut simultanément les missions de Saint-Ignace et de Saint-Louis. Le P. Jean de Brébeuf fut odieusement torturé : « J'ai vu et touché, — écrivait un témoin dans la *Relation* de 1649, — quantité de grosses ampoules qu'il avait en plusieurs endroits de son corps de l'eau bouillante que ces barbares lui avaient versée en dérision du saint baptême. J'ai vu et touché la place d'une ceinture d'écorce toute pleine de poix et de résine qui grilla tout son corps. J'ai vu et touché les brûlures du collier de haches qu'on lui mit sur les épaules et sur l'estomac. J'ai vu et touché ses deux lèvres qu'on lui avait coupées à cause qu'il parlait toujours de Dieu quand on le faisait souffrir. J'ai vu et touché tous les endroits de son corps, qui avait reçu plus de deux cents coups de bâton. J'ai vu et touché l'ouverture que ces barbares lui firent pour lui arracher le cœur. » Un autre Jésuite, le P. Gabriel Lallemant, qui se trouvait depuis six mois à peine au Canada, fut enveloppé d'écorce de sapin et livré aux flammes.

A la nouvelle de ce désastre, les Hurons des villages voisins incendièrent leurs cabanes et se dispersèrent dans les bois. Trois cents familles suivirent les missionnaires à l'île Saint-Joseph, sur le lac Huron, où la faim les

éprouva cruellement pendant l'hiver. D'autres se réfugièrent chez des nations amies. Mais les Iroquois continuèrent à les traquer dans ces asiles. Deux religieux, les PP. Noël Chabanel et Charles Garnier, tombèrent encore sous leurs coups en décembre 1649. Craignant avec raison un retour offensif de l'ennemi, les Jésuites abandonnèrent l'île Saint-Joseph, au début de l'été 1650, et emmenèrent avec eux les débris des tribus huronnes. Les fugitifs ne se jugèrent en sécurité que lorsqu'ils eurent atteint l'île d'Orléans. Sous la sauvegarde des Français de Québec, ils commencèrent à défricher la terre et à se bâtir des huttes. En moins de deux ans, la ruine de cette malheureuse nation avait été consommée. Toute la partie du Canada comprise entre Montréal et les Grands Lacs était désormais interdite à la pénétration des missionnaires et des commerçants français.

*

* *

Tant que les Iroquois furent occupés à pourchasser les Hurons, les « habitations » françaises de Ville-Marie, des Trois-Rivières et de Québec jouirent d'une tranquillité relative. Cette accalmie n'avait que les apparences de la paix. Les colons ne s'y trompèrent pas. Quand vint le printemps de 1651, les Agniers et leurs alliés, qui ne trouvaient plus aucun obstacle sur leur route, s'empresèrent de porter la guerre aux environs de l'île de Montréal.

Le 6 mai, Jean Boudard fut tué à quelque distance du fort et sa femme faite prisonnière. Jeanne Mance elle-même faillit tomber ce jour-là aux mains des sauvages, mais trois Français arrivèrent à temps pour mettre l'hôpital en défense et en barricader l'accès. Le 10 mai, trois maisons isolées furent incendiées en pleine nuit. Le dimanche 18 juin, à la pointe Saint-Charles, quatre colons, rentrant chez eux après la messe, durent livrer bataille à toute une bande d'Iroquois.

« Tantôt, — dit Dollier de Casson, — les ennemis venaient par ruse afin de nous surprendre dans un pour-parler spécieux; tantôt ils venaient se cacher dans des embuscades où ils passaient sans branler les journées entières, chacun derrière sa souche, afin de faire quelque mauvais coup... Un pauvre homme à dix pas de sa porte n'était point en assurance et il n'y avait morceau de bois qui ne pût être pris pour l'ombre ou la cache d'un ennemi. » Et le même auteur ajoute que « la nuit, on n'eût pas osé ouvrir sa porte et le jour on n'eût pas osé aller à quatre pas de sa maison sans avoir son fusil, son épée et son pistolet ».

Sur l'ordre de Maisonneuve et pour réduire les pertes que les colons subissaient dans chacune de ces rencontres, les maisons construites en dehors de l'enceinte furent abandonnées. Tous les habitants vinrent loger au fort avec leurs familles, comme dans les premiers temps de la colonie. La chapelle servit de magasin aux poudres. L'hôpital, transformé en redoute, fut muni de canons et de pierriers. Une ceinture de postes de garde protégea les abords de « l'habitation ». La petite cité missionnaire devait, contre la volonté de ses fondateurs, se borner à n'être plus qu'une forteresse. Depuis la dispersion des Hurons, Ville-Marie était véritablement le rempart de la Nouvelle-France. Si ce rempart venait à fléchir, il était à craindre que les Français ne fussent obligés d'abandonner entièrement la vallée du Saint-Laurent.

Même aux jours les plus sombres, alors qu'il ne leur restait plus guère que l'espoir de mourir honorablement, les colons de Ville-Marie ne se lassaient pas de faire leur devoir. Dans la *Relation* de 1653, le P. Le Mercier témoigne de leur ardeur à se porter secours mutuellement: « Il ne s'est passé aucun mois de l'année que les Iroquois n'aient visité à la sourdine Ville-Marie, tâchant de la surprendre, mais ils n'y eurent pas de grands succès. Les colons se secouraient mutuellement avec tant de résolution et de courage qu'aussitôt qu'une

décharge de fusil se faisait entendre quelque part, on y courait à toutes jambes, sans aucune crainte des périls. » Sous l'empire de la nécessité, ces paysans de France, plus habiles à conduire la charrue qu'à manier l'épée, étaient devenus de redoutables soldats. Le chef de la garnison, Lambert Closse, se distinguait à leur tête par son sang-froid et son audace. Le 26 juillet 1651, avec seize hommes, il repoussa un coup de main dirigé contre l'hôpital et résista pendant douze heures à l'assaut de deux cents Iroquois. Dans une autre circonstance, la patrouille qu'il commandait ayant été encerclée par l'ennemi, il réussit à faire donner l'alarme au fort et, s'abritant derrière un rideau d'arbres avec quelques hommes, tint les Iroquois sous le feu de ses arquebuses jusqu'à l'arrivée des renforts. Cet engagement coûta soixante-dix morts aux sauvages. « J'ai lu, dans une lettre, — écrit le P. Mercier, — que les chemins par où ils passèrent en s'enfuyant furent trouvés tout couverts de leur sang et qu'assez longtemps après leur départ, les chiens rapportaient des lambeaux de corps humains. »

Du fait de la guerre, les communications étaient fréquemment interrompues entre Ville-Marie et Québec. Pendant l'hiver 1652-1653, Maisonneuve et ses compagnons furent privés de toute liaison avec le dehors. Dès la fonte des glaces, quelques habitants de Québec entreprirent de remonter le Saint-Laurent. Lorsqu'ils parvinrent à la hauteur de l'île de Montréal, un brouillard épais couvrait le fleuve. Ils s'approchèrent du rivage, sans oser descendre de leurs chaloupes. Les gardiens du fort les avaient aperçus de loin et les avaient pris pour des Iroquois. Chacun en silence s'était porté à son poste de combat. Ne percevant aucun bruit, les Québécois s'imaginèrent que les ennemis avaient réussi à s'emparer de Ville-Marie. Ils craignirent de tomber dans un guet-apens et ne se hasardèrent pas à pousser plus loin la reconnaissance. De retour à Québec, ils annoncèrent au Gouverneur que « l'habitation » avait été détruite par les Iroquois.

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM OF THE
CITY OF MONTREAL

Ce qui n'était qu'une fausse nouvelle pouvait d'un jour à l'autre devenir une réalité. Jamais le Canada n'avait été aussi prêt de sa perte. Puisque la métropole, déchirée par la Fronde, négligeait de fortifier la colonie et que tous les appuis humains faisaient défaut, il n'y avait plus d'espoir hormis dans la protection divine, qu'on ne se lassait pas d'invoquer par la prière et la pénitence publiques. En 1651, malgré les renforts qui s'étaient succédé depuis dix ans, la population de Ville-Marie ne dépassait pas cinquante personnes, en y comprenant les femmes et les enfants. Pour continuer à résister victorieusement aux Iroquois, il aurait fallu cent ou cent cinquante soldats. Si les Associés réussissaient à lever une troupe de cette importance, la place pourrait tenir envers et contre tous. Sinon, mieux valait en finir, abandonner Montréal et rapatrier en France ses malheureux défenseurs.

Résolu à tenter un suprême effort, Maisonneuve quitta Québec le 5 novembre 1651. Dans la pressante nécessité où se trouvait Ville-Marie, Jeanne Mance avait pris sur elle de l'autoriser, avant son départ, à disposer d'une somme de vingt-deux mille livres qui provenait de Mme de Bullion et dont l'un des Associés avait le dépôt. Maisonneuve reconnut en échange à l'hôpital la propriété d'une partie du domaine et de la moitié des bâtiments qui appartenaient à la seigneurie de Montréal. Mais il convenait que cet arrangement fût soumis à l'approbation de la donatrice, et c'est pourquoi Jeanne Mance estima que le moment était venu de révéler à Maisonneuve le nom de Mme de Bullion qu'elle avait fidèlement gardé secret jusque là.

*
* *
.

A peine arrivé à Paris, Maisonneuve apprit que l'une de ses sœurs, Mme de Cheully, était en procès avec Mme de Bullion. Cette circonstance lui fournit un motif

d'entrer en rapport avec la bienfaitrice de Ville-Marie, sans manquer à la discrétion dont elle tenait à s'entourer. Il se présenta donc à Mme de Bullion pour l'entretenir des intérêts de sa sœur et régler leur litige à l'amiable. Dès qu'il se fut nommé et qu'il eut exposé l'objet de sa visite, Mme de Bullion exprima le désir de l'entendre parler du Canada. Maisonneuve eut ainsi l'occasion de dire tout ce qu'il voulait faire savoir : l'héroïsme de ses compagnons, l'admirable charité de Jeanne Mance, la menace qui pesait sur Ville-Marie, l'objet de son voyage en France. Mme de Bullion l'écouta avec attention et sympathie, mais sans rien laisser paraître dans son attitude ni dans ses propos qui pût donner à croire qu'elle participât elle-même à cette entreprise lointaine. Le lendemain, sans se découvrir, elle fit verser vingt mille livres à M. de Lamoignon pour la Compagnie de Montréal.

A cette offrande devaient s'ajouter les contributions personnelles des Associés et le produit de leurs quêtes, si bien que les fonds recueillis en quelques mois s'élevèrent à soixante-quinze mille livres. Un gentilhomme dévoué à Maisonneuve, M. de Saint-André, parcourut les campagnes de l'Ouest, de la Bretagne au Poitou, de l'Anjou à la Normandie, afin d'y recruter des volontaires pour Ville-Marie. Dans les premiers mois de 1653, le notaire Lafousse, de La Flèche, reçut en présence de La Dauversière les engagements de cent dix-huit artisans et laboureurs de la ville et des environs. Ils promettaient de demeurer au service de la Compagnie pendant cinq ans, moyennant quoi ils recevraient, outre la nourriture et le logement, un salaire annuel. A l'expiration du contrat, ceux qui le demanderaient seraient rapatriés en France aux frais des Associés. Les autres pourraient obtenir en toute propriété une concession de terre. Les Messieurs de Montréal s'assurèrent ainsi le concours de cent cinquante-quatre nouveaux colons. Mais plusieurs d'entre eux se désistèrent ou furent empêchés de se mettre en route. Si bien que le nombre de ceux qui persévérèrent jusqu'au départ se réduisit à cent treize.

Pendant que La Dauversière et M. de Saint-André s'occupaient des derniers préparatifs de l'expédition, Maisonneuve se rendit à Troyes pour y passer quelques jours auprès de sa sœur, Mère Louise de Sainte-Marie, religieuse au couvent de Notre-Dame. Celle-ci avait maintes fois demandé à son frère de lui permettre de l'accompagner au Canada pour s'y consacrer à l'éducation chrétienne des enfants. Elle en parlait volontiers à l'une de ses amies, Marguerite Bourgeoys, qui partageait ses aspirations. Fille d'un ouvrier de la ville, Marguerite Bourgeoys n'avait pu obtenir d'être admise au noviciat des Carmélites. Les Clarisses avaient également refusé de la recevoir. Après ce double échec, elle s'était résignée à demeurer dans le monde, attendant que sa véritable vocation lui fût révélée et donnant tous ses soins aux jeunes congréganistes de la paroisse. Avec les chanoinesses de Notre-Dame qu'elle avait en grande affection, son confesseur était seul à connaître les merveilles que la grâce avait accomplies en elle. Les témoins de sa vie rapportent qu'un jour, l'antique statue de la Vierge, qui décorait le portail de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, était sortie de son sommeil de pierre pour lui sourire avec tendresse. Le 15 août 1650, alors qu'elle se tenait en prières devant le Saint-Sacrement, l'Enfant-Jésus lui était apparu dans l'Hostie.

Une nouvelle vision, dont elle ne pénétra pas tout d'abord le sens, devait l'avertir que l'heure fixée par Dieu était venue pour elle. Au début de 1653, elle vit en songe un homme vêtu de brun, comme l'étaient alors les curés de campagne. Quelques jours plus tard, dans le parloir du couvent de Notre-Dame, elle rencontra Maisonneuve, qu'elle ne connaissait encore que de nom. En l'apercevant, elle ne put s'empêcher de dire à haute voix : « Voici mon prêtre. » Les religieuses qui se trouvaient là, en entendant cette exclamation qui leur parut singulière, la pressèrent de s'expliquer. Marguerite dut leur raconter le songe qu'elle avait eu. Maisonneuve comprit aussitôt qu'il ne s'agissait pas d'une simple coïnci-

dence. A la grande surprise de Mère Louise de Sainte-Marie et de ses compagnes, il demanda à Marguerite si elle était prête à s'embarquer avec lui pour se faire à Ville-Marie l'institutrice des enfants de la colonie et des petits sauvages. La jeune fille lui répondit avec simplicité qu'elle en avait depuis longtemps le désir, mais qu'elle ne pouvait prendre aucun engagement sans l'autorisation de son confesseur. Par prudence, elle consulta plusieurs prêtres de Troyes, dont les avis furent unanimes. L'un d'eux, sachant qui était Maisonneuve, lui dit : « Mettez-vous entre ses mains comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges ».

Cependant elle hésitait encore, car elle était trop humble pour se croire appelée à une mission exceptionnelle. Ses dernières incertitudes se dissipèrent à la suite d'une consolante apparition, dont on peut lire le récit dans une lettre qu'elle adressa vers la fin de sa vie à M. Tronson, Supérieur de Saint-Sulpice : « Un matin, étant bien éveillée, je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une robe comme de serge blanche, qui me dit : « Va, je ne t'abandonnerai point », et je connus que c'était la Sainte Vierge, quoique je ne visse point son visage, ce qui me rassura pour ce voyage et me donna beaucoup de courage ; et même je ne trouvai rien de difficile, quoique pourtant je craignisse les illusions. »

Dès que sa résolution fut prise, Marguerite Bourgeoys renonça à tous les appuis humains qui auraient pu lui en faciliter l'accomplissement. Pour dépendre uniquement de la Providence, elle distribua aux pauvres le peu d'argent qu'elle possédait. « Je pensai, — écrivait-elle, — que, si cela était de Dieu, je n'avais que faire de rien porter pour mon voyage. Je dis en moi-même : si c'est la volonté de Dieu que j'aille à Ville-Marie, je n'ai besoin d'aucune chose ; et je partis, sans deniers ni mailles, n'ayant qu'un petit paquet que je pouvais porter sous le bras. » C'est dans cet équipage qu'elle se rendit de Troyes à Saint-Nazaire, pour y rejoindre Maisonneuve.

Les colons qui composaient le renfort destiné à Ville-Marie étaient déjà groupés autour de leur chef. Plusieurs d'entre eux étaient accompagnés de leur famille. L'embarquement eut lieu le 20 juin 1653, sur le *Saint-Nicolas-de Nantes*. Plus de cent cinquante passagers prirent place à bord. Le navire se trouvait déjà en haute mer lorsqu'on s'aperçut qu'il faisait eau. Après avoir vainement essayé de réparer l'avarie, il fallut regagner la terre et relâcher dans une île voisine de la côte, en attendant de pouvoir affréter un autre vaisseau. Le nouveau bâtiment mit à la voile le 20 juillet. Il ne valait pas beaucoup mieux que le précédent. La traversée dura deux mois et fut si pénible qu'il y eut huit décès en mer. Telles étaient les conditions ordinaires des voyages transatlantiques à cette époque.

Maisonneuve et ses compagnons de voyage débarquèrent à Québec le 20 septembre, au milieu des cris de joie de la population, qui s'était groupée sur la berge du fleuve à la nouvelle de leur arrivée et les accompagna jusqu'à l'église pour y chanter avec eux le *Te Deum*. Jamais encore la colonie n'avait reçu un renfort aussi important. M. de Lauzon fut le seul qui ne prit aucune part à l'allégresse générale. Comme s'il eût voulu à tout prix contrarier le développement de Ville-Marie, il essaya de débaucher les nouveaux venus en leur offrant certains avantages. Mais il ne put y réussir. Maisonneuve, avant de quitter Paris, avait eu la prudence de se munir d'une lettre de cachet qui lui donnait toute autorité. Le Gouverneur n'en refusa pas moins de mettre à sa disposition les barques qu'il était tenu de lui fournir pour le transport des recrues. Il fallut que Maisonneuve s'en procurât d'autres, et plusieurs semaines se passèrent avant qu'il pût remonter le Saint-Laurent.

Jeanne Mance était accourue au-devant de lui, dès qu'elle avait appris son retour, Maisonneuve lui présenta Marguerite Bourgeoys en lui disant : « C'est encore un fruit de notre Champagne ». Toutes deux s'embrassèrent

comme des sœurs qui allaient désormais vivre dans la même maison, accomplissant les devoirs de leurs vocations différentes, unissant leurs prières et leurs travaux, partageant leurs peines et leurs joies. La tendresse qu'elles éprouvèrent l'une pour l'autre dès leur première rencontre n'était pas sujette aux variations des amitiés humaines. Elle avait son fondement dans l'amour du Christ qui les avait choisies entre tant de filles de France pour Le servir dans la chrétienté nouvelle d'Amérique, en y instaurant deux ordres religieux qui ont conservé jusqu'à nos jours l'héritage de leur affection fraternelle.







Marguerite Bourgeoys vient instruire les enfants de la colonie
et les petits sauvages (p. 104).

VII

UNE NOUVELLE CHEVALERIE

L'arrivée du renfort à Ville-Marie. — La trêve de 1653. — Massacre des Hurons. — Abandon du Fort Sainte-Marie. — Ordonnances et jugements de Maisonneuve.



DES que le retour de Maisonneuve et l'arrivée du renfort qui l'accompagnait furent connus à Ville-Marie, l'inquiétude et l'abattement firent place à l'allégresse. Durant la longue absence du chef, chaque fois que les colons se réunissaient dans la petite chapelle, c'était pour implorer Dieu de ne pas les abandonner. A cette persévérante supplication succédaient la louange et l'action de grâces. L'heure était de celles où les cœurs chrétiens font provision d'espérance. Lorsque, le 16 novembre 1653, Maisonneuve et ses nouveaux compagnons parvinrent au terme de leur voyage, on put dire avec juste raison que la colonie avait été fondée pour la seconde fois. En un jour, sa population passait de cinquante à deux cents habitants. Sans doute, toute menace de guerre n'était pas encore écartée. Parmi les hommes qui se pressaient gaiement autour du Gouverneur, plus d'un serait appelé à répandre son sang pour le bien commun. Mais une chose apparaissait d'ores et déjà comme certaine, c'est qu'à partir de cette date « l'habitation » était établie sur des bases assez solides pour résister à toutes les vicissitudes du sort.

La plupart des nouveaux colons exerçaient un métier manuel. Lorsque ces artisans eurent ouvert leurs ateliers,

la communauté de Ville-Marie fut en état de suffire elle-même à la plus grande partie de ses besoins et ne s'approvisionna plus en France que des objets dont la fabrication était impossible au Canada. Quelle que fût leur occupation principale, tous les habitants participaient aux travaux des champs. Chacun d'eux avait pour ambition d'acquérir une terre qui lui appartînt en propre et sur laquelle il pourrait se construire une maison. Aussi dès le mois de décembre 1653, Maisonneuve fit-il annoncer publiquement, par des avis lus au prône, que la Compagnie concéderait un petit domaine et ferait remise complète des avances de salaires qu'ils avaient reçues avant leur départ à tous ceux qui promettraient de se fixer définitivement dans l'île et renonceraient à se prévaloir du droit d'être rapatriés en France au bout de cinq ans, comme le portait leur contrat d'engagement. En outre, il fit payer à chacun d'eux une gratification de quatre à six cents livres. Cette somme suffisait alors aux frais de construction et d'ameublement d'une maison, ainsi qu'à l'achat des instruments nécessaires à l'exploitation d'une terre de moyenne étendue.

Ces mesures habiles et bienveillantes contribuèrent au développement rapide de la colonie. Bientôt une quarantaine de maisons s'élevèrent dans la campagne, aux environs du fort et sur les pentes du coteau Saint-Louis. Elles étaient disposées de façon à pouvoir se défendre mutuellement. Avant la fin de 1654, chaque famille posséda ou occupa sa demeure particulière. Tous ceux qui le purent en profitèrent pour fonder un foyer. L'on célébra dans cette seule année treize mariages entre Français. Le fort, qui pendant longtemps avait servi d'asile à la population tout entière, n'abritait plus, outre sa garnison, que Maisonneuve, Marguerite Bourgeoys et la famille de M. d'Ailleboust, qui était venu reprendre sa place à Ville-Marie lorsqu'il cessa d'être gouverneur. L'hôpital fut agrandi. On lui adjoignit une

petite chapelle pour la commodité des malades. Ses retranchements furent consolidés et pourvus de canons de bronze. Deux nouvelles redoutes protégèrent le coteau Saint-Louis. Enfin, en cette même année 1654, on entreprit de bâtir l'église paroissiale, dédiée à Saint-Joseph. La construction dura deux ans. Tous les habitants eurent à cœur d'y contribuer par le travail de leurs mains et par leurs aumônes volontaires. Si pauvres qu'ils fussent, aucun don ne leur paraissait trop généreux lorsqu'il s'agissait de la maison de Dieu.

Ainsi qu'aux premiers jours, les habitants de Ville-Marie continuaient à vivre comme dans un couvent, — un couvent modèle où tous s'aimaient comme des frères, — et l'on pouvait reconnaître à ce signe qu'ils constituaient vraiment une communauté chrétienne. Si d'aventure quelqu'un avait offensé son prochain, il lui en demandait publiquement pardon. Avec ces dociles ouailles, les Jésuites Pijart et Lemoyne pouvaient, — ainsi que le rapportent les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, — se conduire comme de vieux religieux avec de jeunes novices. « Tous n'étaient qu'un cœur en charité, toujours prêts à se servir et à parler des autres avec estime et affection. » Leur courage s'affermissait par l'usage fréquent des sacrements. Tous assistaient à la messe chaque matin, avant de se rendre au travail. Les plus vaillants avaient été admis par Maisonneuve dans une confrérie militaire qu'il avait instituée. On les nommait « les soldats de la Très-Sainte-Vierge ». Tous les jours, un certain nombre d'entre eux étaient désignés pour monter la garde autour des chantiers. Ils s'y préparaient par la pénitence et par la communion. Plusieurs trouvèrent la mort dans l'accomplissement de ce périlleux office. C'était, — bien loin de France et longtemps après le Moyen-Age, — comme une renaissance de la chevalerie. Maisonneuve était vraiment un moine-soldat. Sur le conseil du P. Jérôme Lallemant, le Gouverneur de

Ville-Marie avait fait vœu de chasteté pour se consacrer sans réserve aux devoirs de son commandement. Toujours égal d'humeur, accueillant et simple dans ses manières, méprisant les richesses, se dépouillant de tout ce qu'il possédait pour venir en aide aux malheureux, à tous il donnait l'exemple d'une vie transfigurée par l'amour de Dieu. C'est dans l'élan généreux de ces années de grâce que la croix de la montagne, renversée par les Iroquois, fut rétablie solennellement à l'instigation de Marguerite Bourgeoys, comme pour affirmer à tous les regards le règne du Christ.



L'essor que prit Ville-Marie dans les années qui suivirent l'arrivée du renfort de 1653 fut grandement favorisé par la tranquillité générale du pays. Dès son retour à Québec, le 20 septembre, Maisonneuve apprit que les Iroquois avaient demandé la paix quelques semaines auparavant. La nouvelle de cette trêve succédant à de longues hostilités produisit dans toute la colonie un effet de surprise dont on trouve l'écho dans la *Relation* de 1653: « Le soir, il n'y avait rien de si hideux, pour ainsi dire, et de si défait que le visage de ce pauvre pays; et le lendemain, il n'y a rien de si gai et de si joyeux que la face de tous les habitants. On se tue, on se massacre, on brûle un mercredi par exemple, et le jeudi on se fait des présents et on se visite les uns les autres, comme font des amis. »

A vrai dire, les choses ne s'étaient pas passées aussi simplement que ces quelques lignes tendraient à le faire croire. Bien des palabres avaient précédé la conclusion de la paix. Les tribus iroquoises, qui ne pouvaient mettre en ligne qu'un nombre limité de guerriers, avaient fini par comprendre que leurs forces s'épuisaient vainement

dans les attaques continuelles qu'elles dirigeaient contre les « habitations » françaises. De plus, les sauvages n'ignoraient pas que Maisonneuve s'apprêtait à revenir de France avec une centaine de nouveaux colons et que Ville-Marie leur offrirait dorénavant une résistance beaucoup plus vigoureuse encore que par le passé. Ils avaient besoin de gagner du temps pour reconstituer leur puissance à la faveur de la paix. Ils espéraient bien d'ailleurs que plus tard, lorsque les Français et leurs alliés indigènes se sentiraient en parfaite sécurité, la ruse réussirait là où la violence avait échoué.

Dès le mois de juin 1653, une députation d'Onnontagués s'était présentée devant le fort de Montréal. Les chefs, introduits sans armes dans l'enceinte, demandèrent solennellement la paix. Ils offrirent en gage de sincérité quelques-uns de ces chapelets de coquillages que les documents de l'époque désignent sous le nom de « colliers de porcelaine », et dont chaque grain symbolisait un point de leurs discours ou de leurs promesses. Les Onneyouts imitèrent ensuite leur exemple. M. de Lauzon consentit à recevoir les délégués de ces deux peuplades dans une grande assemblée qui se tint à l'île d'Orléans, avec le cérémonial en usage chez les indigènes.

Restaient encore les Goyonquins, les Tsonnontouans et surtout les Agniers, qui passaient pour la plus sanginaire et la plus farouche des tribus iroquoises. Dans le temps même où leurs alliés se déclaraient résolus à suspendre les hostilités, six cents Agniers attaquèrent Ville-Marie. Ils essayèrent ensuite d'investir les Trois-Rivières. Le 20 août, dans la campagne de Québec, quelques guerriers de cette bande réussirent à surprendre et à faire prisonniers un Jésuite, le P. Poncet, et un colon qui voyageait en sa compagnie. Il était clair qu'il n'y aurait pas de paix véritable tant que les Agniers refuseraient de déposer les armes. Un chef huron, fort estimé pour son courage, s'offrit à parlementer avec eux au risque

de sa vie. Il fut assez heureux pour obtenir une trêve, qui fut scellée par la libération du P. Poncet. Celui-ci revint à Québec le 5 novembre, tout couvert de cicatrices des tortures qu'il avait subies. Quant à son compagnon, il avait été brûlé vif. L'année suivante, le P. Lemoynes, qui possédait parfaitement les dialectes des Iroquois, se rendit chez les Onnontagués, qui lui avaient offert l'hospitalité dans un de leurs villages. Il y rencontra les principaux chefs de la tribu voisine et réussit à les convaincre de ratifier la paix.

Néanmoins, le souvenir des méfaits des Iroquois ne portait pas les colons français de la vallée du Saint-Laurent à une confiance aveugle envers leurs adversaires de la veille, dont les protestations de paix et d'amitié, renouvelées à plusieurs reprises dans des assemblées solennelles à grand renfort de serments et de cadeaux, pouvaient fort bien recouvrir une nouvelle perfidie. On en eut bientôt le soupçon, puis la certitude grâce aux révélations de sauvages amis. Si les Iroquois s'étaient réconciliés avec les Français, c'était surtout, semble-t-il, pour avoir le moyen de s'aboucher aisément avec les Hurons réfugiés à l'île d'Orléans et pour essayer de faire de ceux-ci les complices ou les esclaves de leurs desseins. On apprit en effet que par deux fois, — en novembre 1653 et en février 1654, — des délégués iroquois s'étaient rencontrés secrètement avec les principaux chefs hurons. Ces entrevues avaient eu lieu la nuit, au milieu des bois, pour éviter les témoins indiscrets et pour imprimer un caractère de mystère religieux aux promesses échangées. Il avait été convenu que les Hurons, — ou du moins ce qui subsistait encore de leur nation, — émigreraient tous ensemble au pays des Iroquois, qu'une étroite alliance serait établie entre les deux peuples et qu'ensuite ils joindraient leurs forces pour consommer la ruine des « habitations » françaises.

Les Hurons, en qui la crainte des Iroquois primait tout

autre sentiment, n'avaient pas osé répondre par un refus. Ils hésitaient pourtant à exécuter ce qu'ils avaient promis. Sous prétexte de réaliser l'union des indigènes, leurs interlocuteurs ne cherchaient peut-être qu'à les attirer dans un guet-apens. Après avoir longtemps tergiversé, quelques notables de la tribu se hasardèrent à tout raconter au Gouverneur.

M. de Lauzon, jugeant qu'il n'était pas assez fort pour protéger efficacement ceux qui se confiaient à sa garde, s'avisa d'un stratagème. Sur son conseil les Hurons répondirent que les Français eux-mêmes les engageaient à transporter leur demeure dans le voisinage des Grands Lacs et que Lauzon discuterait volontiers les conditions de cet exode avec les envoyés des tribus iroquoises. Dans une nouvelle entrevue, qui cette fois fut publique, Lauzon obtint que le départ des Hurons fût remis à l'année suivante, afin qu'on pût dans l'intervalle construire une maison pour les missionnaires jésuites. Le Gouverneur, qui n'avait en vue que de gagner du temps, fut satisfait de ce résultat. D'autre part, tout entretenait les Iroquois dans l'illusion que les Français n'avaient aucune méfiance à leur égard. Dans cette même assemblée, il avait été résolu que, vu l'éloignement de Québec, les Iroquois s'adresseraient à Maisonneuve pour tout ce qui regardait l'observation des clauses du traité. En refusant de négocier autrement que par l'entremise du Gouverneur de Ville-Marie, Lauzon s'était réservé la ressource de soumettre à un examen attentif les nouvelles propositions qui viendraient des sauvages, et de déceler ainsi ce qu'elles pouvaient contenir de perfide ou de dangereux, avant de s'être lié par un engagement formel.

A partir de ce moment, il sembla que la paix dût être scrupuleusement respectée de part et d'autre. Français et Iroquois s'ingéniaient de leur mieux à dissimuler, ceux-ci leurs intentions barbares et ceux-là leurs légitimes inquiétudes. Si d'aventure quelques sauvages emportés

par leurs instincts commettaient un acte de brigandage, les chefs de la tribu à laquelle ils appartenaient se rendaient immédiatement à Ville-Marie pour exprimer leurs regrets et indemniser la victime, tout en promettant de sévir contre les coupables. C'est ainsi que, dans le courant d'avril 1654, un jeune chirurgien, tombé entre les mains d'une bande d'Onneyouts pendant qu'il relevait des pièges à castors, fut promptement délivré par d'autres Iroquois, qui le ramenèrent au fort et offrirent à Maisonneuve vingt « colliers de porcelaine » en guise de réparation. De leur côté, les Français obligeaient les Hurons et les Algonquins à libérer les prisonniers.

Conformément aux ordres de Lauzon, les échanges de captifs, ainsi que toutes les tractations avec les tribus iroquoises, avaient toujours lieu dans l'île de Montréal. Les rapports que Maisonneuve se trouvait ainsi obligé d'entretenir avec les Iroquois devinrent, bien malgré lui, l'occasion de fréquentes difficultés qui n'étaient pas faites pour accroître la bonne harmonie entre les autorités de Ville-Marie et celles de Québec. Dollier de Casson n'a pas négligé d'en faire mention dans son récit: « Que si le Montréal, — écrit-il, — a servi en ces paix, pourparlers et trêves qu'il faisait, c'était toujours à ses dépens, non seulement à cause de la vie qu'on y exposait afin d'y obliger les ennemis, mais encore à cause des dépenses qu'il fallait faire pour cela tant en voyages de Québec qu'en présents et autres choses, car dans les premiers temps on était là-bas habile à recevoir et non pas à donner. S'il fallait un présent, c'était aux Messieurs de Montréal à le faire; si on en recevait quelqu'un, il ne fallait pas le retenir, mais le faire descendre. Ainsi, on a toujours eu ici la gloire de servir au pays en toute manière, avec un détachement entier et parfait. »

*

* *

C'était bien là le moindre inconvénient du voisinage des Iroquois. Il arrivait assez fréquemment que des colons isolés fussent attaqués dans les champs ou dans les bois. Aussi les habitants de Ville-Marie ne se relâchaient-ils en rien de leur vigilance, sachant qu'ils ne pouvaient se fier à la loyauté des Iroquois. Les Jésuites de Québec, qui n'étaient pourtant pas naïfs, montraient moins de retenue, car ils préféraient s'exposer à la perfidie des sauvages plutôt que de négliger une occasion de les convertir. En 1654, le P. Lemoyne, ayant passé quelques semaines au pays des Onnontagués, avait cru reconnaître chez eux des dispositions favorables. L'année suivante, il était allé chez les Agniers, dont l'accueil lui avait paru encourageant. Sur le compte-rendu de ces deux voyages, M. de Lauzon autorisa les Jésuites à ouvrir une mission permanente en territoire iroquois. Il leur accorda même de son propre mouvement une concession de « cent lieues carrées » de terres aux environs d'Onnontagué, car il ne craignait pas de créer des titres de propriété imaginaires, ce qui lui permettait de se montrer généreux sans qu'il lui en coûtât rien.

Le P. Joseph Chaumonot et le P. Claude Dablon, désignés pour se rendre chez les Iroquois, quittèrent Québec le 17 mai 1656. Ils emmenaient avec eux une cinquantaine de colons français qui devaient leur servir de garde et faire le commerce des fourrures avec les indigènes. Sous la conduite de guides onnontagués et tsonnontouans, l'expédition remonta le Saint-Laurent à bord de deux grandes chaloupes et de douze canots. Comme elle était parvenue à dix ou douze lieues de Québec, des Agniers, dissimulés dans les bois qui bordaient le fleuve, ouvrirent le feu sur la flottille et tentèrent de faire des prisonniers. Mais, s'apercevant qu'ils étaient inférieurs en nombre, ils s'excusèrent de ce qu'ils appelaient leur méprise. Les voyageurs ne se laissèrent pas arrêter par cet incident. Ils arrivèrent dans les premiers jours de juin au bourg prin-

cipal des Onnontagués sans avoir subi d'autres attaques. Quant à leurs agresseurs, ils s'en allèrent piller un village huron de l'île d'Orléans et passèrent au retour avec leur butin sous les canons du fort de Québec, sans que le Gouverneur fît rien pour les en empêcher. Enfin, le 30 août, deux missionnaires qui se rendaient chez les Algonquins de la vallée de l'Ottawa furent assaillis à leur tour par les Agniers, entre les Trois-Rivières et l'île de Montréal. Le P. Garreau, mortellement atteint, fut transporté à Ville-Marie, où il expira entre les bras du P. Pijart.

Ces attentats auraient dû suffire à éclairer les plus crédules sur les intentions des Iroquois. Il n'en fut rien cependant. Au mois de juillet 1657, une centaine d'Agniers se présentèrent en armes devant Québec, pour exiger impérieusement l'accomplissement de la promesse que les Hurons leur avaient donnée trois ans auparavant. M. de Lauzon ayant été rappelé en France, son fils Lauzon-Charny exerçait l'intérim des fonctions de gouverneur. Par timidité ou par imprévoyance il ne crut pas pouvoir s'opposer au départ des Hurons de la tribu de l'Ours. Deux missionnaires, les PP. Lemoyne et Poncet, qui ne voulaient pas se séparer de leurs fidèles, eurent le courage de se mettre en route avec eux sous la conduite ou plutôt sous l'étroite surveillance des Agniers. Depuis quelques semaines déjà, les Hurons de la tribu de la Roche s'étaient transportés aux environs de Ville-Marie, en compagnie de deux autres Jésuites, le P. Paul Ragueneau et le P. François du Péron. Ils en repartirent vers la fin de juillet, avec un nombreux détachement d'Onnontagués qui devaient les emmener dans leur pays.

Le 3 août, après quelques jours de marche, les Onnontagués se jetèrent sur les Hurons et les massacrèrent à coups de hache, sans que rien eût fait prévoir cette soudaine explosion de fureur. Les missionnaires et les colons français de l'escorte furent désarmés avant d'avoir pu tenter le moindre geste de résistance. Si les Iroquois

n'attentèrent pas à leur vie et se bornèrent à les faire prisonniers, ce fut uniquement pour ne pas exposer à des représailles les hommes de leur nation qui se trouvaient encore dans les « habitations » françaises. La nouvelle du carnage ne fut connue à Québec que le 6 octobre. A ce moment, le reste des Hurons se disposait à quitter l'île d'Orléans sous la conduite de cinquante Onnontagués. M. d'Ailleboust, qui avait succédé depuis peu à Lauzon-Charny, donna l'ordre de mettre aux fers les Iroquois et s'empessa de rassurer les Hurons, auxquels il promit de fortifier les villages qu'ils occupaient aux environs de Québec et de les défendre contre toute attaque.

Bien que les Agniers et les Onnontagués eussent ouvertement rompu la trêve, les autres tribus iroquoises continuaient à protester de leurs dispositions pacifiques et à fréquenter les « habitations » françaises. Le 25 octobre 1657, un colon de Ville-Marie, Nicolas Godé, eut l'imprudence d'accueillir dans sa maison une bande d'Onneyouts qui lui demandèrent à manger. Il leur offrit ce qu'il avait de meilleur. Puis, tandis que ses hôtes se rassasiaient, il se remit sans méfiance à son travail avec son gendre, Jean de Saint-Père, et son serviteur Jacques Noël. Les sauvages en profitèrent pour les abattre tous les trois à coups d'arquebuse. On rapporte même qu'avant de prendre la fuite, ils tranchèrent la tête de Jean de Saint-Père, pour l'emporter en guise de trophée avec les chevelures des deux autres victimes. Dès que le crime fut découvert, Maisonneuve fit donner l'alerte aux Trois-Rivières et à Québec.

A partir de ce moment, tous les Iroquois dont les Français purent se saisir furent retenus en captivité, à quelque tribu qu'ils appartenissent. Il était nécessaire, en effet, de s'assurer des otages. Les prisonniers devaient répondre de la vie des Jésuites et des cinquante colons qui avaient quitté Québec en 1656 pour fonder, au Fort Sainte-Marie, la première mission iroquoise. A plusieurs reprises, Maisonneuve avait essayé de communiquer avec

eux pour les avertir des dangers qu'ils couraient. Aucun de ces messages ne les avaient atteints. Néanmoins, ils ne tardèrent pas à se rendre compte que les Iroquois avaient comploté leur perte, et ils résolurent de s'enfuir avant qu'il ne fût trop tard. Un soir de mars, ils invitèrent leurs voisins à festoyer avec eux. Après avoir bu et mangé abondamment, les sauvages se mirent à crier et à chanter au son des tambours. Les habitants du Fort Sainte-Marie profitèrent de ce tumulte pour se retirer sans éveiller l'attention. Des canots chargés d'armes et de provisions les attendaient au bord de l'eau. Les fugitifs étaient déjà loin du rivage, lorsque les Iroquois s'aperçurent de leur évasion. La neige qui tombait avait effacé les traces de leurs pas. La nuit empêchait de reconnaître la direction qu'ils avaient prise. Si bien qu'il fut impossible de les poursuivre. Leur voyage n'en fut pas moins très dangereux. Les lacs et les rivières qu'ils devaient emprunter étaient coupés de rapides et encore à moitié couverts de glace. Trois hommes moururent de froid ou de fatigue en cours de route. Les autres parvinrent à Ville-Marie le 3 avril dans un état qui faisait pitié.

Ainsi le premier essai d'établissement en territoire iroquois se terminait par un désastre. Missionnaires et colons pouvaient encore s'estimer heureux de s'en être tirés à si bon compte. Le nouveau Gouverneur du Canada, M. d'Argenson, dégagea la conclusion de cette expérience prématurée, à laquelle ses prédécesseurs n'avaient consenti que sur les instances réitérées des Jésuites: « De blâmer ou d'approuver leur retraite d'Onnontagué, — écrivait-il le 5 septembre 1658, — ce n'est pas à moi. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est de se retirer d'un pays sans ordre et sans aucun fruit de la grande dépense qu'on y a faite. »

*

* *

Dès que le danger se rapprocha de Ville-Marie, Maisonneuve mit tout en œuvre pour accroître la sécurité de « l'habitation ». En prévision d'un siège, un puits fut creusé dans la cour du fort. Deux autres puits furent pratiqués, l'un dans le jardin de l'hôpital, l'autre près de la maison de Charles Le Moyne. Une grange de pierre fut construite dans l'enceinte pour mettre les récoltes à l'abri du feu et du pillage. Zacharie Dupuis, l'ancien commandant de l'escorte qui avait accompagné les Jésuites à Onnontagué et qui avait protégé leur retraite, fut adjoint au « major de garnison », Lambert Closse, avec deux autres jeunes officiers, Pierre Picoté de Belestre et Adam Dollard des Ormeaux.

Par une ordonnance du 16 mars 1655, Maisonneuve imposa aux habitants l'obligation de se fournir d'armes et de les porter en toute occasion : « chacun, — prescrivait-il, — tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin. » En même temps, il interdit de vendre des armes aux sauvages, même à ceux qui faisaient profession d'amitié pour les Français. Surtout, il prit soin que personne ne compromît par son imprudence la sécurité générale. Il était défendu de sortir des maisons après le couvre-feu. Avant de se disperser dans les champs, les travailleurs devaient établir autour d'eux un cordon de sentinelles. Les lieux où il était permis de se livrer à la chasse ou à la pêche furent strictement délimités. L'usage des canots fut soumis à des conditions rigoureuses, pour éviter que les Iroquois s'en saisissent dans l'intention de faciliter leur fuite ou de retarder les poursuivants.

Ces mesures tendaient à prévenir le seul danger qui menaçât encore « l'habitation ». Depuis que les colons étaient assez nombreux pour en assurer la défense, la place ne pouvait plus être emportée que par surprise. L'existence de Ville-Marie paraissait alors si fermement

garantie que la Compagnie de la Nouvelle-France, ordinairement peu bienveillante à l'égard des Messieurs de Montréal, se résolut le 21 avril 1659 à compléter la concession qu'elle leur avait accordée en 1640, en leur abandonnant la tête de l'île qu'elle s'était réservée pour y établir un poste de traite. Elle leur céda également un emplacement, situé sur le sommet du Mont-Royal, qu'elle destinait à la construction d'un fort. A cette occasion, elle reconnut explicitement la part importante que les Associés avaient prise depuis près de vingt ans au développement de la colonie française au Canada: « La Compagnie de la Nouvelle-France, — lisait-on dans la nouvelle charte, — désirant de tout son pouvoir obliger ceux qui peuvent faire travailler au défrichement des terres et ayant connaissance du zèle, de la piété, des bonnes intentions et des grandes dépenses que fait la Compagnie de Montréal pour l'augmentation de la colonie dans cette île, désirant enfin contribuer autant qu'il nous est possible au bon dessein de ladite Compagnie, nous lui avons donné par les présentes le restant de l'île de Montréal. »

• Tandis que le domaine des Associés s'étendait et se consolidait, des relations plus sûres et plus suivies s'établissaient avec Québec. Quelques négociants en profitèrent pour transporter le siège de leur commerce à Ville-Marie, dont la population cessa d'être composée uniquement de colons et de soldats. Il ne fallait pas demander à ces trafiquants l'esprit de foi et la vertu des premiers compagnons de Maisonneuve et de Jeanne Mance. Leur présence provoqua bientôt certains désordres, que le Gouverneur réprima énergiquement dès qu'il en eut connaissance.

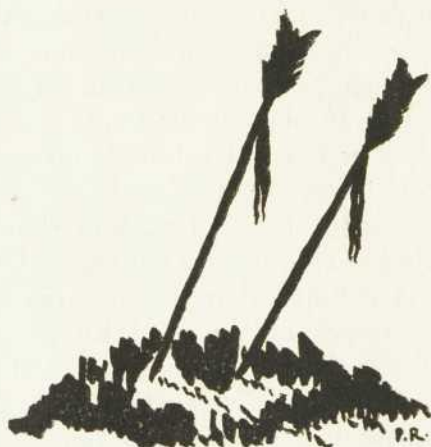
En sa qualité de juge particulier, Maisonneuve veillait lui-même à l'application de ses ordonnances. Les archives de Montréal contiennent aujourd'hui encore les textes originaux des jugements qu'il a rendus. Ceux-ci témoignent à la fois de son équité et de sa fermeté. Ardent

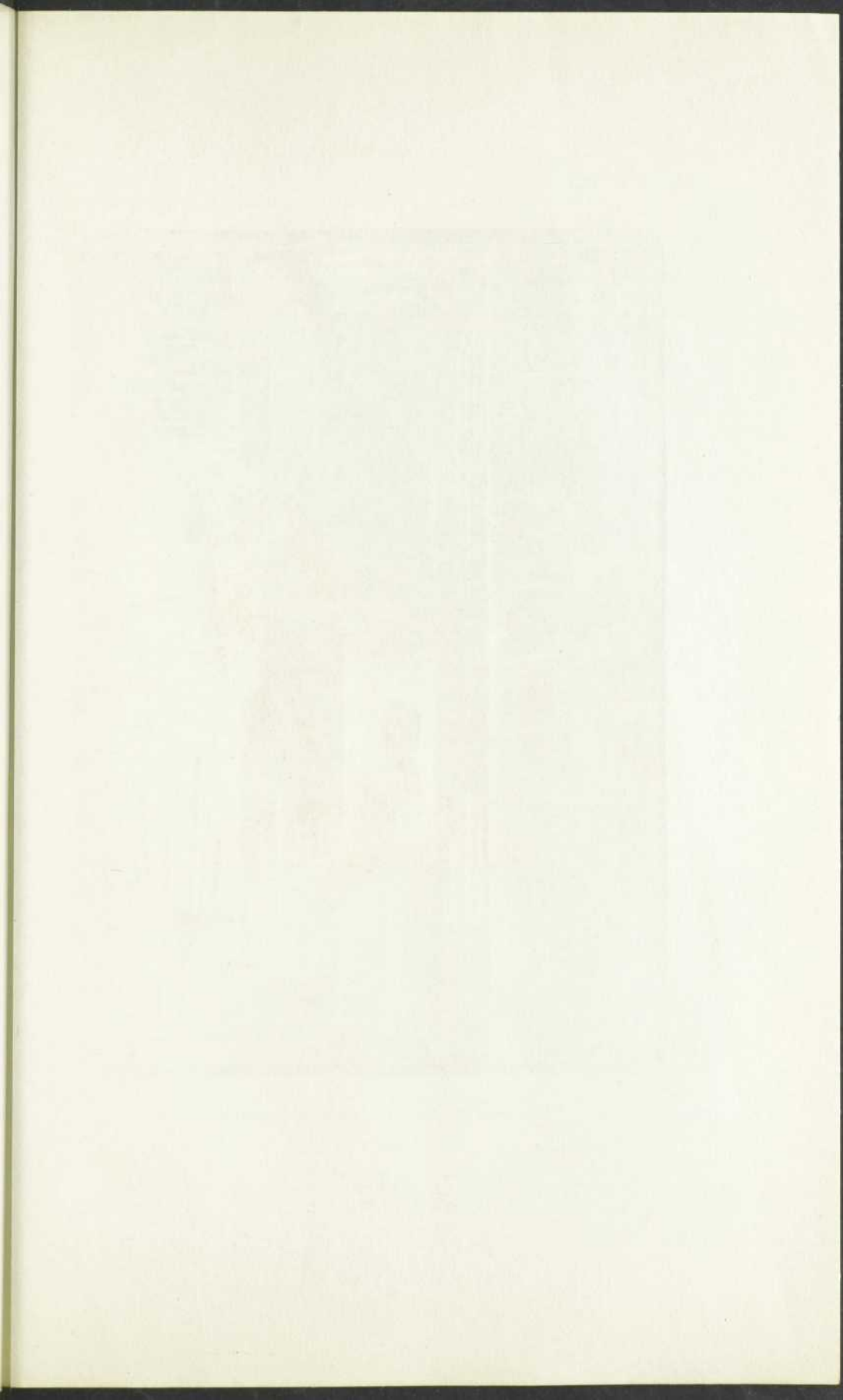
à sévir contre les blasphémateurs, les débauchés et les perturbateurs de la paix publique, Maisonneuve réservait ses plus grandes rigueurs à ceux qui se livraient au commerce illicite de l'eau-de-vie, qui causait alors de véritables ravages au Canada français, ainsi d'ailleurs que dans toutes les autres colonies européennes de l'Amérique du Nord.

L'alcool fournissait à peu de frais et sous un faible volume une marchandise que les sauvages acceptaient en échange de leurs fourrures. Il faisait la prospérité des marchands peu scrupuleux, mais en même temps, il ruinait la santé et les mœurs des populations indigènes qui en usaient sans aucune modération. Aux yeux des missionnaires, le libre trafic des boissons fortes constituait le pire obstacle à l'évangélisation du pays. Ce commerce n'était pas moins funeste aux colons français. Certains d'entre eux empruntaient ou jouaient pour avoir de quoi s'enivrer. Incapables de payer leurs dettes, ils prenaient la fuite et se réfugiaient dans les bois où ils adoptaient la vie errante des sauvages. Ces désertions affaiblissaient la colonie, dont les progrès étaient liés à l'extension des terres cultivées. L'intérêt général exigeait des mesures sévères. Maisonneuve n'hésita pas à les prendre. Par une première ordonnance, il réglementa le déchargement et le transport des boissons alcooliques à Ville-Marie. Puis, le 18 janvier 1658, à la suite d'un incident particulièrement grave, il interdit les jeux de hasard, et soumit le commerce de l'alcool à un étroit contrôle. Enfin, il refusa de reconnaître aux créanciers le droit de porter plainte en justice pour réclamer le paiement d'une dette de jeu ou d'une dette de cabaret.

La ferme attitude de Maisonneuve lui valut la haine de quelques puissants personnages, que les trafiquants avaient su intéresser à leurs entreprises. Il ne tint aucun compte de leurs interventions et de leurs menaces. Son exemple ne fut malheureusement pas suivi à Québec, où

la traite de l'eau-de-vie devait bientôt susciter, entre les autorités laïques et les hommes d'église, une véritable querelle, qui pendant plusieurs années divisa la colonie en deux camps ennemis.





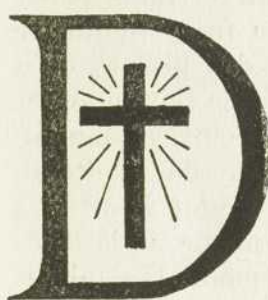


Monsieur Olier devant Notre-Dame de Paris.

VIII

ÉTABLISSEMENT DU SÉMINAIRE

Mort de M. Olier. — Départ de M. de Queylus pour le Canada. — La paroisse. — M. de Queylus et les Jésuites. — M. de Queylus et Mgr de Laval. — Le Séminaire de Ville-Marie.



DANS leur contrat du 17 décembre 1640 avec les Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, les Messieurs de Montréal s'étaient engagés à faire de Ville-Marie le siège d'une communauté de prêtres missionnaires en vue de l'évangélisation des sauvages du Canada. Ils avaient même pris le soin de définir exactement les fonctions qu'ils entendaient confier au

clergé de la colonie, ainsi qu'en fait foi le texte de ce document qui devait servir de charte à leur Société: « Ils feront bâtir un séminaire pour y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de conserver habituellement dans ce séminaire dix ou douze ecclésiastiques, dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France. Ceux-ci, en arrivant, se reposeront un an au séminaire pour apprendre ces langues et ensuite être dispersés parmi les nations voisines, selon qu'il sera jugé à propos. S'ils tombent malades, le séminaire leur servira de retraite. Les autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction des enfants des sauvages et des Français, habitants de ladite île. » Tout ce que les Associés avaient entrepris à partir de 1641 avait eu pour unique objet de préparer les voies à l'établissement du séminaire. La

charité des donateurs, l'héroïsme des soldats, l'obscur labeur des colons étaient les fondements sur lesquels devait s'élever un jour la jeune Eglise de Montréal.

M. Olier, qui avait fait deux parts de sa vie, l'une pour la réforme du clergé paroissial et l'autre pour la prédication de l'Evangile en Amérique, entretenait l'espoir qu'il lui serait donné de conduire lui-même quelques-uns de ses disciples au Canada. Il en parlait fréquemment à ses confrères et à ses élèves de Saint-Sulpice. Dès 1643, il était intervenu à Rome pour obtenir certains privilèges, propres à faciliter la mission du futur séminaire de Ville-Marie. A plusieurs reprises, des prélats qu'il avait gagnés à ses vues s'étaient efforcés de faire adopter par l'Assemblée du clergé de France des vœux recommandant l'institution d'un évêché dans l'île de Montréal. L'exécution immédiate de ce dessein s'était heurtée à des difficultés politiques. La situation même de la colonie en avait d'ailleurs imposé l'ajournement. Il semblait impossible de créer un siège épiscopal dans un pays troublé par des guerres incessantes avec les Iroquois. Une longue période de dix années fut nécessaire pour que l'existence de Ville-Marie parût définitivement assurée. A l'expiration de ce délai, M. Olier put croire qu'il allait bientôt toucher au but. Rien ne le retenait plus en France. Tout semblait l'attirer au contraire vers les régions habitées par les infidèles. L'avenir des œuvres qu'il avait fondées était confié à des mains sûres. M. de Bretonvilliers lui avait succédé à la tête de la paroisse de Saint-Sulpice. Un autre de ses confrères avait été désigné par lui pour diriger à sa place le séminaire.

Cependant il n'avait recouvré sa liberté que pour la perdre définitivement. Depuis un certain temps déjà, des voix intérieures l'avertissaient de se préparer à subir une épreuve pénible entre toutes. Le 28 septembre 1653, il fut frappé d'apoplexie, et demeura paralysé de tout le côté gauche. Dans l'état d'impuissance où il se trouvait

réduit, à l'âge de quarante-cinq ans à peine, M. Olier comprit le sens d'une révélation qu'il avait eue plusieurs années auparavant. Si, depuis sa première rencontre avec La Dauversière, la Providence l'avait étroitement associé à l'œuvre de Montréal, ce n'était pas pour qu'il devînt le guide et le chef du clergé missionnaire de Ville-Marie. C'était pour qu'il fût dans ce corps mystique « le cœur dont la vie demeure cachée, mais qui donne la vie et le mouvement à tout sans qu'on s'en aperçoive ». La part qui lui était dévolue était celle de la prière et de la souffrance. Il connaissait trop bien la puissance de ces moyens d'action surnaturels pour ne pas se résigner entièrement au suprême sacrifice qui lui était imposé.

Aussi, lorsque Maisonneuve vint en France au début de l'hiver de 1655 pour lui demander des prêtres, M. Olier s'était-il déjà préparé à désigner, parmi les membres de la Société de Saint-Sulpice, celui qui devait prendre sa place dans l'établissement du séminaire de Ville-Marie. Son choix se porta sur l'un de ses plus anciens compagnons, Gabriel de Thubièrre de Lévy Queylus. M. de Queylus, qui appartenait à une famille noble du Rouergue, avait renoncé à tout pour se consacrer aux devoirs du sacerdoce. Héritier d'une grande fortune, titulaire d'importants bénéfices ecclésiastiques, il ne voulait user de ses richesses que dans la mesure où il pouvait, selon le conseil de l'Évangile, les mettre à l'abri de la rouille et des voleurs en les thésaurisant dans le ciel. Il était depuis plusieurs années déjà l'un des plus généreux et des plus constants bienfaiteurs de la Compagnie de Montréal.

Sa charité ne se bornait pas d'ailleurs à ces aumônes matérielles. Il savait que c'est peu de distribuer son argent aux pauvres, si l'on n'y ajoute pas le don de soi-même. Méprisant les fatigues et les dangers, il avait parcouru pendant plusieurs années l'Auvergne et le

Languedoc, où la foi était en péril. Les évêques de Viviers, de Villefranche, de Clermont l'avaient appelé dans leurs diocèses pour y fonder des séminaires. C'est lui qui avait eu l'honneur de restaurer, au péril de sa vie, le culte catholique dans plusieurs bourgades des Cévennes, d'où la Réforme l'avait banni. Son nom, sa fortune, son autorité, la fermeté de son caractère et les succès de ses campagnes apostoliques semblaient le désigner pour les plus hautes charges de l'Eglise de France. S'il eût été élevé, comme tout le présageait, à la dignité épiscopale, on peut être certain qu'il aurait pris une place éminente dans la lignée de ces grands évêques français du dix-septième siècle qui ont illustré leur pays et leur temps.

C'est à M. de Queylus que pensait l'Assemblée du clergé lorsqu'en août 1656 et en janvier 1657, elle recommanda de nouveau à Mazarin l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France. L'évêque de Vence, Godeau, qui s'était fait l'avocat de ce projet, ne manqua pas de rappeler à ses confrères que les Messieurs de Montréal s'offraient à supporter eux-mêmes toutes les dépenses qui en résulteraient et s'engageaient à doter l'évêque et son chapitre. A supposer même que le siège qu'on voulait créer fût insuffisamment pourvu de biens à l'origine, M. de Queylus, abbé commendataire du Loc-Dieu, était largement en mesure d'y suppléer grâce à ses revenus particuliers. « Sa personne, assurait-on, était agréable aux Pères Jésuites, avec lesquels il faut qu'un évêque soit de bonne intelligence pour l'avancement de l'Evangile dans ces quartiers-là. » Ces religieux, dont la maison principale se trouvait à Québec, ne s'opposaient nullement, paraît-il, à ce que la résidence épiscopale fût fixée à Ville-Marie. L'Archevêque de Rouen, qui avait également son mot à dire, — car le Canada était alors considéré comme un prolongement de son diocèse, — passait pour être disposé à renoncer sans difficulté à des droits qu'il ne pouvait exercer en personne.

Devant cet accord unanime de tous les intéressés, Mazarin se vit obligé de promettre qu'il entreprendrait immédiatement les démarches nécessaires. Il alla même jusqu'à renouveler l'engagement qu'il avait pris autrefois d'assurer au futur prélat une pension annuelle de cent écus. En dépit de ce témoignage officiel de bienveillance, le Cardinal-Ministre était secrètement résolu à faire échouer le projet que l'Assemblée du clergé lui recommandait. Il n'entrait aucunement dans ses vues de favoriser la création d'un évêché colonial, aussi longtemps du moins que le Saint-Siège contesterait à la Couronne de France le droit d'en nommer librement les titulaires.

Lorsque plusieurs mois se furent écoulés dans la vaine attente d'une décision, il apparut aux Associés de Montréal que la prudence leur conseillait de séparer les deux questions qu'ils avaient d'abord voulu lier, et d'entreprendre sans autre délai la fondation du Séminaire de Ville-Marie, indépendamment de la nomination d'un évêque au Canada. M. de Queylus, auquel on a parfois reproché sa hauteur et son orgueil, fit montre en cette circonstance de modestie et de soumission aux ordres de ses supérieurs. Il accepta de partir pour le Canada comme simple délégué de l'Archevêque de Rouen, qui lui donna des lettres de grand-vicaire. Aux yeux des membres de la Compagnie de Montréal, ce n'était là qu'un arrangement provisoire qui, tout en sauvegardant l'avenir, leur permettait de ne pas différer plus longtemps l'établissement des Sulpiciens à Ville-Marie. Mais, en réalité, comme on devait bientôt s'en apercevoir, ce compromis, qui omettait de préciser l'étendue et la durée des pouvoirs conférés à M. de Queylus, n'était propre qu'à susciter des conflits au sein du clergé de la colonie. Pour accompagner M. de Queylus au Canada, M. Olier désigna deux autres prêtres, Gabriel Souart et Dominique Galinier, auxquels il adjoignit un jeune diacre,

M. d'Allet, qui devait servir de secrétaire au supérieur de la mission.

Ces décisions furent prises au début de 1657. Sentant sa fin prochaine, M. Olier se retira pendant le carême à Issy, dans l'ancienne maison de campagne de Marguerite de Valois que M. de Bretonvilliers venait d'acquérir et qui est aujourd'hui encore la propriété du Séminaire de Saint-Sulpice. Son état s'étant subitement aggravé le lundi de la semaine sainte, il exprima le désir d'être transporté à Paris pour y achever ses jours au milieu de ses disciples. Sa douloureuse agonie se prolongea jusqu'au lendemain de Pâques. Ce jour-là, 2 avril, après avoir abandonné son œuvre « entre les mains de la Très Sainte-Vierge qui s'en est toujours montrée la protectrice », il reçut la visite de son ami Vincent de Paul, qui était venu l'encourager à comparaître devant Dieu et qui l'assista fraternellement jusqu'à son dernier soupir.

M. de Queylus et ses compagnons de voyage se trouvaient encore à Nantes, lorsqu'ils apprirent la mort de M. Olier. Ils étaient désormais les héritiers de son zèle pour les missions du Canada. Cette pensée devait les soutenir jusqu'au bout dans les multiples épreuves qui leur étaient réservées. Six semaines plus tard, ils s'embarquèrent en rade de Saint-Nazaire, avec Maisonneuve et Louis d'Ailleboust.

Pendant son séjour en France, le Gouverneur de Ville-Marie avait obtenu la conclusion d'un contrat entre les Hospitalières de La Flèche et les Associés de Montréal. Comme La Dauversière en avait reçu l'assurance vingt-cinq ans plus tôt dans ses premières révélations, le moment approchait où la congrégation qu'il avait fondée avec Marie de la Ferre prendrait possession de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Les Sœurs de La Flèche avaient promis d'envoyer trois religieuses au Canada, dès que les circonstances le permettraient, et de subvenir à leurs

besoins si les autres ressources venaient à manquer. Ainsi, tout se réalisait, non point peut-être exactement comme les hommes l'avaient prévu, mais sous la forme et dans l'ordre voulus par la Providence, qui, après avoir choisi ses instruments, demeure encore maîtresse de l'heure et des moyens. C'était là, à n'en pas douter, un puissant motif de confiance et d'abandon à Dieu pour les quatre Sulpiciens, qui entraient à leur tour dans la voie où Maisonneuve et Jeanne Mance les avaient devancés.

Avant de quitter Paris, Louis d'Ailleboust avait cédé à la Compagnie de Montréal la propriété de tous les biens qu'il possédait au Canada, ne s'en réservant à lui-même que l'usufruit. Il ne devait plus jamais revenir en France. Sa sœur, moniale de l'abbaye Saint-Pierre de Reims, lui avait remis de précieuses reliques des premiers martyrs de la Gaule pour qu'il en fît don à l'église de Ville-Marie. Rien ne pouvait mieux attester la fidélité du peuple français à ses origines apostoliques. La chrétienté nouvelle du Canada avait bien mérité de recevoir cet insigne dépôt.

*
* *

Le 29 juillet, les voyageurs débarquèrent à l'île d'Orléans, dans l'intention de gagner directement Ville-Marie sans s'arrêter à Québec. Le P. de Quen, Supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, ayant appris leur arrivée, vint aussitôt à leur rencontre pour saluer M. de Queylus et lui offrir l'hospitalité sous son toit. Les Pères Jésuites, qui jusqu'alors avaient représenté l'Archevêque de Rouen au Canada, semblaient ne faire aucune difficulté pour reconnaître l'autorité de son nouveau mandataire. Sur les instances du P. de Quen, M. de Queylus consentit à modifier son itinéraire. En compagnie du Supérieur et

du Gouverneur intérimaire Lauzon-Charny, il se rendit à Québec, visita l'église et les couvents, et confirma les religieux dans les diverses fonctions qu'ils occupaient.

Au bout de quelques jours, les Sulpiciens, avec Maison-neuve et Louis d'Ailleboust, reprirent la route de Ville-Marie, où la population leur réserva un accueil enthousiaste. Un modeste logement leur avait été préparé à l'hôpital. Leur chambre n'était séparée que par une mince cloison de planches de la salle où Jeanne Mance soignait les malades. On y avait dressé quatre lits pour M. de Queylus et ses compagnons, qui n'eurent pas d'autre domicile pendant plusieurs années. Les Jésuites, qui devaient entretenir une résidence à Ville-Marie dans l'intérêt de leurs missions indigènes, gardèrent l'usage du presbytère que l'on avait construit à leur intention.

Le 21 novembre, jour où l'Eglise honore la Présentation de Marie au Temple et où le Séminaire de Saint-Sulpice célèbre sa fête patronale, Ville-Marie fut érigée en paroisse régulière. M. Gabriel Souart, choisi pour exercer les fonctions de curé, fut intronisé solennellement dans son église. A l'issue de la cérémonie, l'assemblée générale des habitants élut pour marguilliers Louis Prud'homme, Jean Gervaise et Gilbert Barbier. Une première collecte, entreprise ce jour-là pour subvenir aux frais du culte, produisit plus de mille livres. Le 9 décembre, on recueillit encore sept cents livres. Lambert Closse en avait fourni plus de cinq cents pour sa seule part.

A la générosité des colons répondait le désintéressement de leur premier pasteur. En un temps où le service de l'autel ne s'alliait pas nécessairement à la pauvreté, M. Souart avait toujours refusé d'accepter les bénéfices ecclésiastiques qu'on lui avait offerts. Il dépensa tout son patrimoine en bonnes œuvres et en aumônes. Les honneurs ne l'attiraient pas davantage que les richesses. Suivant le témoignage de ses contemporains, il sut gagner rapidement l'estime et l'affection de tous par la simpli-

cité de ses manières et par la dignité de sa vie. Ce sont là deux vertus auxquelles les Sulpiciens sont demeurés fidèles en France et au Canada.

M. de Queylus ne fit d'abord qu'un bref séjour à Ville-Marie. Dès le mois de septembre 1657, il fut obligé de redescendre à Québec pour arbitrer un différend qui s'était élevé entre le P. de Quen et l'un de ses religieux, le P. Poncet, curé de la ville. Celui-ci, ayant publié en chaire sans l'autorisation de son Supérieur une bulle d'indulgence que M. de Queylus lui avait directement remise, avait été relevé de sa charge par le P. de Quen. Or, dans ses fonctions de curé, le P. Poncet ne dépendait que du mandataire de l'Archevêque de Rouen. Le P. de Quen, qui n'avait certainement pas mesuré la portée de sa décision, avait commis un abus d'autorité en usurpant un rôle qui n'appartenait plus qu'à M. de Queylus.

Pour couper court à tout débat, M. de Queylus crut bien faire en prenant en mains l'administration de la paroisse. C'était de sa part un manque de discernement. Il s'en fût sans doute abstenu, s'il avait mieux connu les lieux et les personnes. A partir de ce moment, les Jésuites se bornèrent à célébrer les offices dans la chapelle de leur couvent, tout en gardant des relations courtoises avec M. de Queylus et ses auxiliaires, le chapelain des Ursulines, Guillaume Vignal, et celui de l'Hôtel-Dieu, Jean Lebey, qui l'assistaient en qualité de vicaires. Bien qu'ils se fussent résignés sans difficulté apparente à leur nouvelle situation, les Jésuites n'en éprouvaient pas moins quelque dépit d'avoir été évincés contre leur gré d'un poste dans lequel ils avaient rendu d'incontestables services à la religion et à la colonie. Ils s'en plaignirent même assez amèrement à certains de leurs amis dans des lettres que le hasard fit tomber entre les mains de M. de Queylus. Le Supérieur des Sulpiciens s'en offensa. Il reprochait aux missionnaires de lui avoir caché leurs véritables sentiments. De là à les accuser de duplicité

il n'y avait qu'un pas. Ce pas, M. de Queylus le franchit imprudemment dans un sermon où il peignit les pharisiens sous des couleurs si transparentes que tous ses auditeurs y reconnurent les Jésuites. De plus, un litige s'étant élevé entre les Pères, la corporation des habitants et les marguilliers de la paroisse au sujet des fonds destinés à la construction de l'église, M. de Queylus se crut obligé de prendre parti pour ces derniers et de soutenir l'action qu'ils avaient intentée en justice.

La querelle devint alors publique, à la grande désolation de ceux qui plaçaient l'intérêt commun de la colonie au-dessus des rivalités de personnes. L'Archevêque de Rouen ne tarda pas à connaître ces incidents, dont il était la cause indirecte. Pour ramener la paix, il restreignit la juridiction de M. de Queylus à l'île de Montréal et rendit aux Jésuites les pouvoirs qu'ils exerçaient autrefois à Québec. Bien que ces décisions fussent aux yeux du monde une condamnation de sa conduite, M. de Queylus les accepta aussitôt qu'il put se convaincre lui-même de leur authenticité. Il s'y soumit même de bonne grâce en apprenant qu'elles avaient été approuvées par la Compagnie de Montréal. Aussi bien n'avait-il pas agi pour des motifs de prestige personnel, en défendant les prérogatives de sa charge sans ménagements, avec cette rigueur et cette intransigeance qui étaient dans sa nature et dont il ne devait jamais se départir.

*

* *

Si M. de Queylus avait été ambitieux, il se fût certainement montré capable de plus de souplesse et de patience. Lorsque l'Assemblée du clergé avait prôné la nomination d'un évêque au Canada, son nom avait été retenu comme celui du candidat le plus digne et le plus apte à remplir ces fonctions. Les difficultés que M. de

Queylus venait d'avoir à Québec et sur lesquelles on ne possédait en France que des informations incomplètes et tendancieuses nuisirent sans aucun doute au succès de sa candidature. On conçoit que les Jésuites n'aient montré aucun empressement à la soutenir. Entre temps d'ailleurs, ils s'étaient ralliés à celle d'un ancien élève de leurs collègues de La Flèche et de Clermont, François de Montigny-Laval, de la maison de Montmorency, que l'ambassadeur de France avait proposé à la Cour de Rome dans le courant de l'année 1657.

Après avoir été quelque temps archidiacre d'Evreux, M. de Laval s'était retiré à l'Ermitage de Caen pour s'y former à la vie intérieure sous la conduite de M. de Bernières. Membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, il avait toujours porté un intérêt particulier aux missions étrangères. Il s'en était fallu de peu qu'il ne fût nommé en 1651 vicaire apostolique du Tonkin et de la Cochinchine. Ces titres et l'appui de la reine lui valurent d'être choisi par la Cour de France et par le Saint-Siège, dès qu'ils se furent mis d'accord sur la nécessité de placer un évêque à la tête du clergé canadien.

Restait encore à déterminer l'étendue des pouvoirs qui seraient conférés au nouveau prélat. La Cour de France exigeait l'institution à Québec d'un évêché analogue à ceux de France, alors que le Saint-Siège voulait simplement y ériger un vicariat apostolique, soumis comme tel à l'autorité de la Congrégation de la Propagande, suivant les règles qui sont appliquées aujourd'hui encore dans tous les pays de missions. Par bulle pontificale du 3 juin 1658, M. de Laval fut préconisé évêque *in partibus* de Pétrée en Arabie et nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-France. Cette décision faillit bien rester lettre morte. La nomination des évêques *in partibus* avait, paraît-il, donné lieu dans le passé à des abus intolérables. En 1656, l'épiscopat français avait formellement résolu de s'abstenir de les consacrer. En outre, selon l'usage gallican, nul ne pouvait occuper un rang dans

la hiérarchie ecclésiastique sans avoir obtenu le consentement de la couronne par des lettres patentes royales. Il fallut que le Nonce conférât lui-même la consécration épiscopale à Mgr de Laval. Cette cérémonie eut lieu dans le plus grand secret, le 8 décembre 1658, à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dont toutes les portes avaient été fermées pour empêcher l'opposition éventuelle des agents du roi. Quant aux lettres patentes, sans lesquelles Mgr de Laval ne pouvait se rendre au Canada, elles ne furent délivrées que le 27 mars 1659, sur l'intervention pressante de la reine. Elles stipulaient, contrairement aux prétentions du Saint-Siège, que le vicaire apostolique serait subordonné à l'archevêque de Rouen.

Les Associés de Montréal, malgré l'intérêt qu'ils portaient à M. de Queylus, étaient absolument étrangers aux difficultés qui avaient retardé l'entrée en fonctions de Mgr de Laval. Du fait des relations étroites qui existaient entre les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, la plupart d'entre eux connaissaient intimement le vicaire apostolique, qu'ils invitèrent à leurs assemblées pour lui donner l'occasion de s'instruire de tout ce qui concernait Ville-Marie.

Mgr de Laval se fit accompagner au Canada par trois ecclésiastiques, qui devaient constituer le premier clergé séculier de la Nouvelle-France. L'un d'eux, M. de Lauzon-Charny, récemment entré dans les ordres, était le fils de l'ancien intendant Jean de Lauzon. C'est lui qui quelques années auparavant avait assuré pendant l'absence de son père l'intérim du gouvernement de la colonie. Moins de trois semaines après avoir obtenu les lettres patentes qui confirmaient sa nomination, Mgr de Laval s'embarqua à la Rochelle avec ses assistants. Il arriva le 16 juin à Québec, où l'on ne s'attendait pas encore à le recevoir et où l'on n'avait même pas une connaissance exacte des pouvoirs dont il était investi. Il n'en fut pas moins accueilli avec honneur par les autorités, par le clergé et par la population de la ville.

Les Canadiens ne tardèrent pas à se convaincre qu'on leur avait donné pour évêque un véritable disciple de Jésus-Christ et que le choix des hommes, en cette occurrence, n'avait fait qu'exprimer celui de Dieu. Tel était du moins le sentiment de Marie de l'Incarnation: «Ce ne sont pas les hommes qui l'ont choisi, — écrivait-elle dans une de ses lettres. — Je ne dis pas que c'est un saint, ce serait trop dire; je dirai avec vérité qu'il vit saintement et en apôtre. Il ne sait ce que c'est que le respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et dans les rencontres il la dit librement. Il fallait ici un homme de cette sorte, pour extirper la médisance qui prenait un grand cours et jetait de profondes racines. En un mot, sa vie est si exemplaire qu'elle tient tout le pays en admiration.» Pour mériter cet éloge, Mgr de Laval n'eut qu'à mettre en pratique les recommandations qu'un de ses amis lui avait faites avant son départ: «Devenu évêque, — lui avait dit M. de Bernières, — vous ne vous servirez que des moyens évangéliques qu'employaient les apôtres, qui abhorraient la prudence humaine et ne suivaient que la folie de la croix. Il vaut mieux n'être pas évêque que d'être un évêque humain. Ce serait un grand malheur que l'évêché empêchât d'être un parfait chrétien. Vous ne craignez ni les souffrances ni aucun danger de mort. Le pur esprit de Jésus-Christ porte à la petitesse, à la pauvreté dans les habits, la table, le logement, l'équipage.» Il était à peine besoin d'exhorter Mgr de Laval à la pauvreté parfaite, car il s'était déjà dépouillé de tout son patrimoine en faveur des indigents. Pour assurer son existence et celle de ses prêtres, il ne disposait pour ainsi dire d'aucun revenu fixe, en dehors d'une pension de mille livres que lui faisait la reine.

M. de Queylus, qui professait lui aussi le mépris des honneurs et des richesses, ne devait, semble-t-il, avoir aucune peine à s'incliner devant l'autorité de Mgr de

Laval. Dans les premiers jours du mois d'août, il descendit de Ville-Marie à Québec pour témoigner au vicaire apostolique son dévouement et son obéissance. Tous deux n'avaient en vue que les intérêts de Dieu et de l'Eglise. Si leurs caractères également rigides devaient bientôt se heurter, ce ne pouvait être qu'en raison de l'incertitude qui régnait encore au sujet de leurs attributions respectives. Une intervention imprudente de l'Archevêque de Rouen fut l'occasion du conflit qui surgit entre eux. Ce prélat était fort jaloux d'exercer au Canada les prérogatives que les lettres patentes du 27 mars 1659 lui avaient reconnues en lui subordonnant Mgr de Laval. Il s'avisa de confirmer M. de Queylus dans ses fonctions de grand-vicaire et de le soustraire expressément à la juridiction du vicaire apostolique. C'était établir la confusion et la discorde dans le clergé de la Nouvelle-France.

L'attention du roi fut attirée sur les fâcheuses conséquences que les prétentions de l'Archevêque de Rouen ne pouvaient manquer d'entraîner. Bien que sur le fond même du débat la Cour de France fût en désaccord avec le Saint-Siège, le roi estima qu'il convenait, jusqu'à plus ample informé, de ne pas gêner Mgr de Laval dans l'exercice du ministère que le Chef suprême de l'Eglise lui avait confié. « Quelque lettre que j'ai accordée à l'Archevêque de Rouen, — écrivait le roi à M. d'Argenson, — mon intention n'est pas que lui ni ses grands vicaires s'en prévalent, jusqu'à ce que, par l'autorité de l'Eglise, il ait été déclaré si cet Archevêque est en droit de prétendre que la Nouvelle-France soit de son diocèse. Notre Saint-Père le Pape n'en est pas persuadé, et ce serait un scandale si, dans une Eglise naissante, la juridiction de Celui que Dieu a établi chef de l'Eglise universelle venait à être contestée. » Ainsi, même à l'époque du gallicanisme, la Cour de France reconnaissait formellement qu'il appartenait au Pape de se prononcer en dernier ressort dans les matières ecclésiastiques.

Mgr de Laval ne se contenta pas d'avoir fait annuler les pouvoirs de M. de Queylus. Il exigea que celui-ci rentrât définitivement en France et il obtint de la Cour une lettre de cachet qui lui enjoignait de quitter immédiatement la colonie. Le Gouverneur d'Argenson, chargé d'exécuter la décision royale, se rendit aussitôt à Ville-Marie avec une escorte militaire pour s'assurer de la personne de M. de Queylus, sans aucun égard pour son caractère ni pour ses mérites, et ne remit son prisonnier en liberté qu'à bord du bateau qui devait le ramener en France.

L'expulsion de M. de Queylus et le traitement qu'un agent trop zélé lui avait fait subir contristèrent les Associés de Montréal. Cette façon de résoudre un conflit auquel ils étaient demeurés étrangers portait grand préjudice à leur Compagnie, en lui retirant la collaboration de l'un de ses auxiliaires les plus actifs. Pour sauvegarder l'œuvre entreprise, M. de Bretonvilliers, Supérieur de Saint-Sulpice, s'entremet auprès des congrégations romaines. Après de longues négociations, une cure indépendante du vicariat apostolique fut érigée dans l'île de Montréal. En possession des bulles pontificales qui le faisaient curé de Ville-Marie, M. de Queylus pensa que rien ne l'empêchait plus de revenir au Canada. Arrivé à Québec le 3 août 1661, il se rendit aussitôt auprès de Mgr de Laval pour lui donner connaissance de la décision du Saint-Siège. Les ressentiments du vicaire apostolique ne furent pas apaisés par cette démarche conciliante. Il soutint que les bulles dont le curé se prévalait n'avaient pas eu pour effet d'abroger les ordres précédemment donnés par le roi. Le Gouverneur entendait lui aussi faire respecter la volonté du souverain. Malgré cette double opposition, M. de Queylus continua son voyage jusqu'à Ville-Marie. Mais il ne put y demeurer que quelques semaines. Frappé d'une peine canonique et menacé du bras séculier, il fut obligé de se

séparer bientôt de ses confrères et de repartir pour la France le 21 octobre.

Les services que M. de Queylus avait rendus à la colonie, en consacrant une grande partie de ses revenus à la mise en valeur du domaine du séminaire, devaient plus tard imposer le rappel de la décision rigoureuse dont il avait été victime à deux reprises. En 1668, il fut autorisé à revenir au Canada. Quelques années auparavant, la Compagnie de Montréal avait été dissoute et l'île était devenue la propriété de Saint-Sulpice. Mgr de Laval sut comprendre qu'il n'était plus possible de barrer la route au délégué des seigneurs de Ville-Marie, et il fit sa paix avec lui. Malgré cette réconciliation, qui fut de part et d'autre également sincère et dépouillée de toute arrière-pensée, M. de Queylus ne devait pas terminer ses jours au Canada. Dans le courant de l'année 1671, il rentra en France pour y mettre ordre à quelques affaires personnelles. L'état de sa santé l'empêcha de retourner en Amérique, comme il l'avait d'abord projeté. Il mourut à Paris, au Séminaire de Saint-Sulpice, le 20 mars 1677.

*

*

*

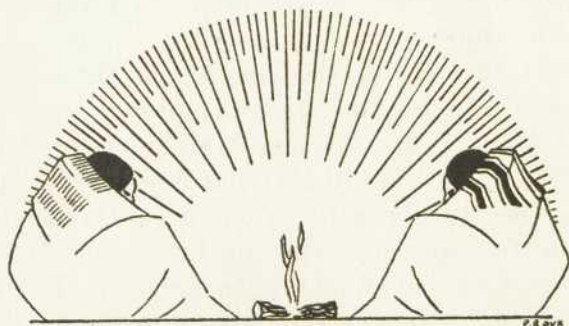
Tous les documents qui se rapportent à cette période de l'histoire du Canada font une large place au récit des démêlés que Mgr de Laval et M. de Queylus eurent avec leurs contemporains. A Québec tout comme à Versailles, les questions de préséances et les querelles de personnes agitaient les esprits, donnaient naissance à des clans opposés et fournissaient un aliment inépuisable à la médisance. En attribuant à ces rivalités plus d'importance qu'il ne convient on risquerait de méconnaître la grandeur de l'œuvre religieuse et nationale qui s'accomplissait alors sur les bords du Saint-Laurent et à laquelle tous coopéraient d'une même cœur. L'histoire enregistre

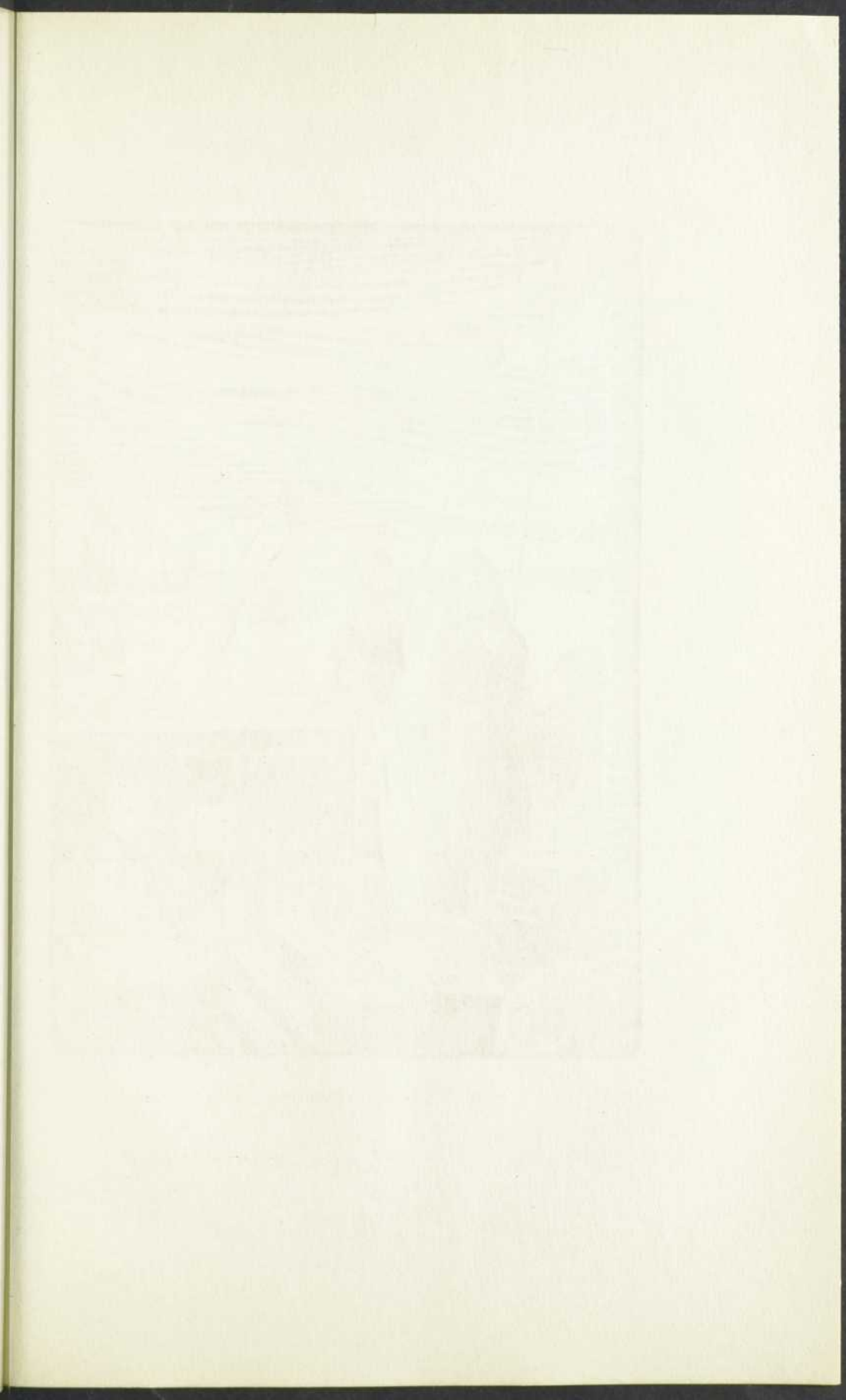
plus volontiers les faiblesses des hommes que leurs mérites. Son silence même atteste que les fondateurs de Ville-Marie, — Maisonneuve, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, — sont toujours demeurés étrangers aux querelles qui divisèrent les Français au Canada.

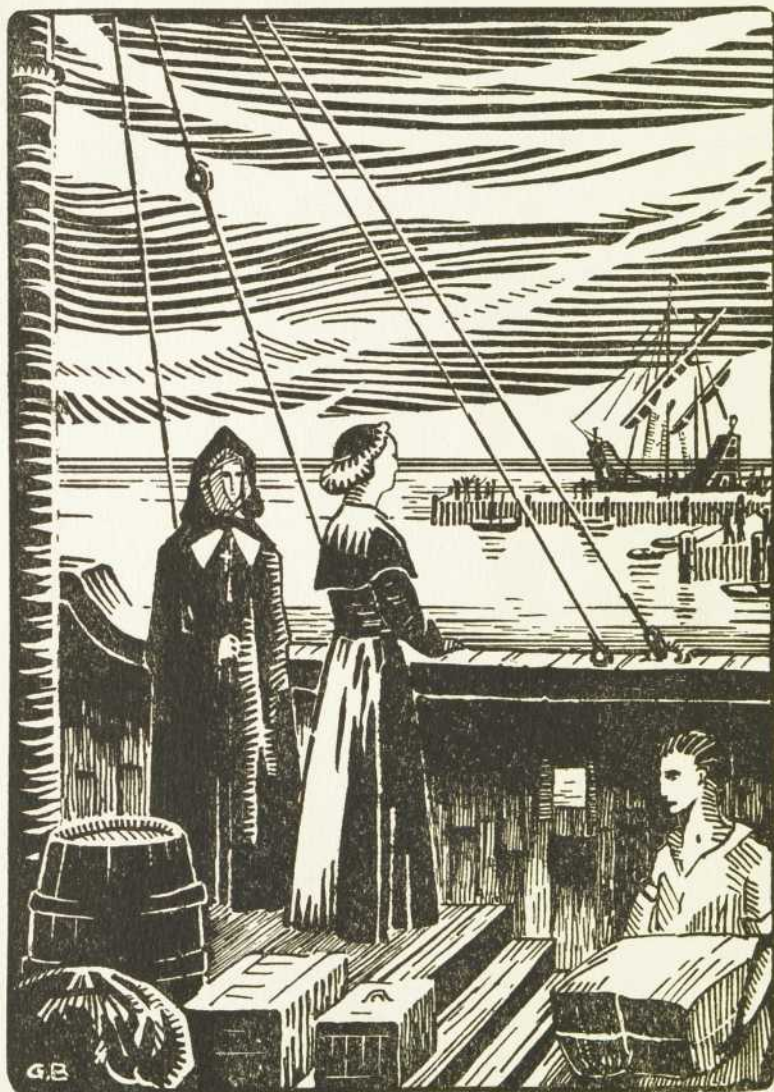
Quant à M. de Queylus, on ne peut oublier que, s'il était venu en Amérique, c'était avant tout pour servir. Dès son arrivée à Ville-Marie, il avait fait défricher et mettre en culture à ses frais les terres de Sainte-Marie et de Saint-Gabriel, sur lesquelles il établit plusieurs familles de paysans. Aussi longtemps qu'il le put, il employa ses talents et sa fortune à la colonisation de l'île de Montréal, sans oublier jamais qu'il était le supérieur d'une communauté de prêtres voués à l'évangélisation des indigènes. M. Olier ne s'était pas trompé en lui confiant la mission de conduire les premiers Sulpiciens en Amérique.

Les successeurs de M. de Queylus surent, comme lui, allier le souci du bien des âmes à celui des progrès matériels de la colonie. La vie des Messieurs du Séminaire se partageait entre le ministère paroissial et les missions indigènes. Dès que la paix fut assurée, ils entreprirent de reconnaître l'intérieur du continent. En 1668, deux Sulpiciens, — l'un d'eux était le frère de Fénelon, — allèrent se fixer à Kenté sur la rive nord du lac Ontario, pour y prêcher l'Évangile aux Iroquois. Vers le même temps, quelques-uns de leurs confrères parcoururent le pays des Illinois et accompagnèrent Cavelier de La Salle dans ses premiers voyages d'exploration. En 1673, par les soins de Dollier de Casson, plusieurs familles de sauvages convertis furent groupées dans un petit village au pied de la montagne. On y voyait les Hurons et les Algonquins vivre en paix avec les Iroquois et prier le même Dieu dans leurs langues différentes. Tel était l'aboutissement de l'œuvre apostolique de M. Olier. Ses disciples, seigneurs de l'île, étaient vraiment les pères

de la cité qui grandissait autour de leur Séminaire. Pendant longtemps, l'histoire de son développement se confondit avec celle de leurs services et de leurs bienfaits. Il serait impossible de la résumer dans le cadre de ce récit. Qu'il suffise de dire qu'aujourd'hui encore, grâce à eux, Ville-Marie continue à vivre dans Montréal.







Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys s'embarquèrent ensemble... (p. 149).

IX

L'HÔTEL-DIEU ET LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys en France. — Le miracle du 2 février 1659. — Départ des Hospitalières de La Flèche. — Mort de la Dauversière. — l'Hôtel Dieu de Ville-Marie. — Jeanne Le Ber. — La Congrégation de Notre-Dame.

MÊME après l'établissement des Sulpiciens au Canada, l'œuvre de la Compagnie de Montréal demeurait inachevée. Dès 1640, en effet, les Associés avaient résolu d'instituer à Ville-Marie deux communautés religieuses, l'une pour le soin des malades, l'autre pour l'instruction chrétienne des enfants. Les difficultés de tout genre qu'ils avaient rencontrées dans l'accomplissement de leurs desseins avaient longtemps fait ajourner ces deux fondations, auxquelles ils n'avaient cependant pas renoncé. Le contrat conclu en 1656 avec les Hospitalières de La Flèche ne fut pas exécuté immédiatement, les ressources prévues étant insuffisantes. Les sœurs, qui avaient pris l'engagement de soigner les pauvres gratuitement, ne pouvaient subvenir à leur propre entretien avec les cinquante écus de pension annuelle promis par la Compagnie.

Jeanne Mance continua donc à assurer à elle seule tout le service de l'Hôtel-Dieu, aussi longtemps que l'état de sa santé le lui permit. Le 28 janvier 1657, elle tomba sur le sol couvert de glace et se cassa le bras droit. Le chirurgien de Ville-Marie, Etienne Bouchard, réduisit la fracture, sans s'apercevoir que dans sa chute Jeanne s'était

aussi démis le poignet. Son collègue, Jean Madry, que l'on avait fait venir de Québec, ne se montra pas plus habile que lui. Faute d'avoir reçu à temps les soins nécessaires, Jeanne demeura infirme et perdit l'usage de sa main droite, qu'elle dut porter constamment en écharpe. « Il me fallait, — disait-elle, — habiller et servir comme un enfant. » Personne au Canada n'étant capable de la guérir, elle accepta de se rendre en France, sur les instances de Maisonneuve, pour y consulter des médecins.

A l'automne de 1658, elle alla s'embarquer à Québec, avec la ferme intention de profiter de son voyage pour décider enfin les sœurs de La Flèche à s'établir à Ville-Marie, ce qu'elle était certaine d'obtenir facilement grâce à l'appui de Mme de Bullion. Pour la remplacer pendant son absence, M. de Queylus fit venir deux Hospitalières de Québec, sans demander conseil à Maisonneuve ni à Jeanne Mance elle-même, ce qui accrédita l'opinion que, contrairement aux intentions bien connues de la Compagnie, il voulait confier définitivement à ces religieuses l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

De son côté, Marguerite Bourgeoys n'oubliait pas que, si Maisonneuve l'avait amenée au Canada, c'était pour qu'elle s'y fît institutrice. De 1653 à 1657, faute d'enfants à instruire, elle avait dû se borner à seconder Jeanne Mance dans son rôle de sœur de charité. Elle visitait les malades à domicile, prenait soin de leur intérieur et raccommmodait leurs vêtements. En ce temps où les plus fortunés eux-mêmes ignoraient l'abondance à Ville-Marie, elle eut maintes fois l'occasion de se montrer généreuse jusqu'à l'héroïsme. Par une nuit glaciale, il lui arriva de donner successivement ses deux couvertures, son matelas et sa paille à des miséreux qui n'avaient rien pour se protéger contre le froid.

Au mois de janvier 1658, Maisonneuve mit à sa disposition un bâtiment voisin de l'hôpital, pour y ouvrir la première école paroissiale de Ville-Marie. C'était une

grange de pierre, qui avait servi jusque là d'étable et de colombier. Marguerite la fit nettoyer et aménager. Elle vint habiter elle-même dans le grenier auquel on ne pouvait accéder que par une échelle. C'est dans ce modeste logis qu'elle commença, le 30 avril 1658, son œuvre d'enseignement. C'est là aussi qu'elle établit, peu de temps après, le siège d'une association de piété pour les jeunes filles de la colonie. Le nom de Congrégation de Notre-Dame qu'elle avait donné à cette société devait servir plus tard à désigner l'ordre de religieuses dont elle fut la fondatrice. Malgré les privations de tout genre qu'ils enduraient, les habitants de Ville-Marie ne craignaient pas d'élever une nombreuse famille. Il était aisé de prévoir qu'au bout de quelques années, Marguerite Bourgeoys ne pourrait plus se charger à elle seule de l'instruction de tous les petits Français de l'île de Montréal, d'autant plus que les enfants des sauvages étaient admis eux aussi dans son école. Il fallait donc qu'elle se rendît en France pour y recruter quelques auxiliaires. Aussi résolut-elle d'entreprendre ce voyage avec Jeanne Mance, et toutes deux s'embarquèrent ensemble à Québec, le 14 octobre 1658.

*
* *

Arrivées à La Rochelle dans le courant de décembre, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys se mirent aussitôt en route pour La Flèche. Jeanne accomplit ce trajet couchée sur une litière. Son bras malade lui causait des souffrances telles qu'elle n'aurait pu autrement supporter les cahots de la voiture qui les transportait. Contrairement à leur attente, La Dauversière les accueillit tout d'abord avec froideur. On lui avait fait croire que Jeanne Mance, oubliant les engagements qu'elle avait pris envers lui depuis de longues années, avait définitivement aban-

donné l'hôpital de Ville-Marie aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il n'eut aucune peine à se convaincre que ses craintes étaient sans fondement, et s'excusa auprès de Jeanne Mance de l'avoir injustement soupçonnée. Pendant son séjour à La Flèche, Jeanne Mance se lia d'étroite amitié avec les Hospitalières. La Supérieure du couvent lui donna l'assurance que la promesse faite aux Associés en 1656 serait tenue et qu'elle désignerait sans tarder les trois religieuses qui devaient partir pour le Canada.

Après avoir passé une huitaine de jours en compagnie de La Dauversière, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys reprirent le chemin de Paris. M. Dolebeau, prêtre du clergé de la Sainte-Chapelle, chez qui Jeanne avait déjà trouvé asile lorsqu'elle avait quitté sa famille pour obéir à sa vocation, s'apprêtait à les recevoir et à leur faciliter toutes leurs démarches. Jeanne Mance était également attendue par sa fidèle bienfaitrice, Mme de Bullion, qui lui dit dès leur première entrevue : « J'ai plus de désir de vous donner les choses nécessaires que vous n'en avez à me les demander. » Cette fois encore, Jeanne Mance ne fit pas vainement appel à sa générosité. Mme de Bullion lui remit une somme de vingt mille livres. Les intérêts de ce capital devaient produire une rente annuelle pour l'entretien des Hospitalières. Elle y ajouta divers autres dons destinés à l'église et aux familles pauvres de Ville-Marie. Quelques jours plus tard, la nouvelle donation de Mme de Bullion fut approuvée et reçue avec reconnaissance dans une assemblée de la Compagnie de Montréal que le Supérieur de Saint-Sulpice, M. de Bretonvilliers, avait convoquée.

Jeanne Mance assistait à cette réunion. Son infirmité et les souffrances qu'elle continuait à éprouver émurent vivement les Associés. Touchée de compassion, la sœur de l'un d'entre eux voulut aussitôt conduire Jeanne Mance chez les médecins les plus renommés de Paris,

qui s'accordèrent à juger le mal incurable. Le bras, où la circulation du sang était devenue défectueuse, s'était atrophié. La peau s'était desséchée et durcie. La main était incapable de tout mouvement. Il suffisait de la toucher pour provoquer une douleur intolérable. Non seulement il semblait qu'il fût trop tard pour y porter remède, mais encore on pouvait craindre que l'avant-bras ne fût gagné lui aussi par la paralysie.

Telle était la dure sentence des médecins. Jeanne l'accepta avec courage et abandonna tout espoir d'obtenir, par des moyens naturels, la guérison de son infirmité. Elle se prépara à quitter Paris au printemps pour retourner au Canada. Vers la fin de janvier, elle alla trouver M. de Bretonvilliers et lui demanda la permission de prier devant le tombeau de M. Olier. L'ancien curé de Saint-Sulpice avait été enseveli dans la chapelle du Séminaire, qui était ordinairement fermée au public et où les femmes ne pouvaient pénétrer sans autorisation spéciale. M. de Bretonvilliers promit d'en ouvrir les portes à Jeanne Mance, le 2 février, fête de la Purification de Notre-Dame, en souvenir des grâces que M. Olier avait reçues à pareil jour.

En franchissant le seuil de l'oratoire, Jeanne eut le pressentiment que, par l'intercession de M. Olier, elle pourrait être soulagée de ses maux. Mais elle écarta cette pensée comme une tentation de faiblesse et de lâcheté qui l'eût troublée dans sa soumission à la volonté divine. Elle s'estimait indigne d'être favorisée d'un miracle. M. de Bretonvilliers célébra la messe. Jeanne, au pied de l'autel, évoquait le souvenir du fondateur de Saint-Sulpice, de l'initiateur de la Compagnie de Montréal. Elle croyait le voir devant elle dans ce sanctuaire où il avait souvent prié et médité. Suivant Dollier de Casson, M. Olier était alors « aussi présent à son esprit qu'on le pouvait avoir sans vision ». A l'issue de la messe, M. de Bretonvilliers, témoin de sa dévotion, vint déposer,

sur l'accoudoir du prie-Dieu où Jeanne était agenouillée, l'urne d'argent qui contenait le cœur de M. Olier. Puis il se retira, pour prendre part avec ses confrères à la procession de la Chandeleur dans l'église de la paroisse.

Demeurée seule dans la chapelle, Jeanne se sentit toute pénétrée de joie et de reconnaissance à la pensée qu'elle avait devant elle les restes vénérés d'un homme qui n'avait vécu que pour l'honneur de Dieu. Il lui sembla qu'elle pouvait lui parler comme s'il était encore en vie, et même avec beaucoup plus de confiance et d'abandon qu'elle ne l'eût fait alors, car plus rien n'est caché à ceux qui voient Dieu face à face. Elle invoqua M. Olier avec la certitude d'être exaucée, et le miracle aussitôt se produisit, ainsi qu'elle en a témoigné elle-même : « Ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche, je le posai sur ma main droite, tout enveloppée qu'elle était dans son écharpe. Je pensais aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur et fus tout étonnée lorsqu'au moment que je posai ce saint dépôt sur ma main, je la sentis libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où il est enfermé : ce qui me surprit et m'étonna merveilleusement, bénissant et louant la douce bonté de Sa grâce qu'Il me daignait faire de manifester en moi la gloire et le mérite de Son saint serviteur. Je sentis en même temps une chaleur extraordinaire s'épandre par tout mon bras jusqu'au bout du doigt et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment, quoique ma main soit toujours disloquée ; ce qui est encore plus admirable est que je m'en serve sans douleur. » Alors, de sa main guérie elle fit le signe de la croix.

Lorsque M. de Bretonvilliers revint dans la chapelle, il y trouva Jeanne toute baignée de larmes et incapable de répondre à ses questions. Après avoir maîtrisé son trouble, elle se leva, lui fit le récit du prodige et l'invita à rendre grâces à Dieu avec elle. En quittant l'oratoire, Jeanne remit son bras dans l'écharpe, pour traverser la

cour du séminaire, « afin que le portier ne s'aperçût de rien ». Quand elle rentra chez elle où sa sœur l'attendait, elle était encore si émue qu'elle ne pouvait prononcer une seule parole. Elle agita bien haut sa main droite pour montrer qu'elle était guérie. A cette vue, sa sœur lui demanda : « Est-ce la Sainte-Epine qui a fait cette merveille ? » Car il n'était bruit alors dans Paris que du miracle fameux dont la nièce de Pascal venait d'être favorisée. Jeanne Mance répondit que Dieu avait voulu honorer la mémoire de son serviteur M. Olier.

L'après-midi de ce même jour, les deux sœurs se rendirent au séminaire de Saint-Sulpice, où, à la demande de M. de Bretonvilliers, Jeanne écrivit cette courte déclaration : « Le 2 février 1659 en la chapelle du Séminaire, j'écris ces mots de ma main droite de laquelle je n'avais eu aucun usage depuis deux ans. » Le lendemain les Messieurs de Montréal se réunirent pour entendre le récit de Jeanne Mance. Mme de Bullion, elle aussi, fut l'une des premières à connaître ce qui s'était passé. Une relation détaillée des faits, écrite entièrement de la main de Jeanne et datée du 13 février 1659, fut déposée aux archives de Saint-Sulpice, où l'on conserve aujourd'hui encore ce document. Il existe en outre à ce sujet plusieurs autres témoignages contemporains dont on ne peut révoquer en doute la bonne foi.

Le miracle du 2 février 1659 valut à Jeanne Mance un moment de célébrité. Chacun voulait la voir et l'entendre. On la suivait dans la rue. « On disait tout haut qu'elle était une sainte. » Certains allaient même jusqu'à essayer de couper des morceaux de ses vêtements. Cet empressement du monde, où il entraît peut-être plus de curiosité que de dévotion véritable, ne lui inspirait que de l'ennui et de la confusion. Pour se soustraire à des démonstrations importunes, elle résolut de quitter Paris au plus tôt. A peine sortie de la ville pour s'engager sur la route de La Rochelle, elle eut une seconde

fois l'occasion d'éprouver la protection divine. Son cheval ayant pris peur se cabra et Jeanne, en tombant, faillit à nouveau se casser le bras. Mais elle se releva sans autre mal que des écorchures. Sa guérison ne devait être suivie d'aucune rechute. Son bras resta difforme, il est vrai, mais jusqu'à sa mort Jeanne put s'en servir sans douleur et sans difficulté.

Marguerite Bourgeoys attendait Jeanne Mance à La Rochelle, en compagnie de trois jeunes filles de Troyes, Catherine Crolo, Marie Raisin, Edmée Chastel, — qui avaient accepté de la suivre à Ville-Marie. Une jeune Parisienne, Anne Hioux, les avait imitées. Il leur avait fallu d'abord vaincre les résistances de leurs familles, qui n'avaient que trop de raisons de craindre pour elles les dangers et les privations dont leur vie serait faite au Canada. A un père qui s'en inquiétait, Marguerite Bourgeoys n'avait pu que répondre : « Je leur promets à toutes du pain et du potage. » Pour le surplus, elle s'abandonnait à la Providence qui, disait-elle, ne lui avait jamais fait défaut.

Les religieuses de La Flèche devaient elles aussi s'embarquer à La Rochelle. Leur départ faillit se trouver empêché à la fois par l'opposition de l'évêque d'Angers et par l'hostilité des habitants de La Flèche. Ceux-ci étaient très attachés aux Hospitalières. Ils se refusaient absolument à laisser partir trois d'entre elles pour le Canada et menaçaient d'employer la violence pour les contraindre à demeurer dans la ville. La rumeur publique accusait La Dauversière d'hypocrisie et d'avarice. « Les plus petits, — écrivait Fancamp au P. Chaumonot, — ne se pouvaient empêcher de lui dire des injures, sur ce qu'ils croyaient que les filles qu'il menait du pays pour les marier à Montréal, il les y vendait et les toiles qu'il y envoyait et tirait du pays les faisait enchérir. » Le fondateur de l'Hôtel-Dieu, cloué au lit par la maladie, ne pouvait défendre son œuvre contre ses

ennemis. Enfin, le 23 mai 1659, ayant reçu des Associés une lettre qui le pressait de conduire les sœurs à La Rochelle, il se leva dans un acte de foi, contre l'avis des médecins, et ses souffrances s'évanouirent en un instants, comme s'il avait été réellement guéri.

Le même jour, l'évêque d'Angers vint à La Flèche pour faire connaître aux Hospitalières qu'il approuvait leur départ et pour leur donner une dernière bénédiction. Aussitôt, les sœurs Catherine Macé, Marie Maillet et Judith de Brésolles, que leurs supérieures avaient désignées pour se rendre à Ville-Marie, se préparèrent à partir en compagnie de La Dauversière. Dès que la nouvelle s'en fut répandue dans la ville, les habitants envahirent les rues voisines de l'Hôtel-Dieu, afin d'empêcher les religieuses de sortir de leur couvent. Le tumulte fut tel que, pour leur ouvrir un passage à travers la population déchaînée, il fallut leur donner une escorte militaire, en tête de laquelle s'avancait M. de Saint-André, l'épée au poing. D'après Dollier de Casson, — qui avait servi dans l'armée avant d'entrer à Saint-Sulpice, — ce déploiement de force était nécessaire « pour écarter le peuple par les impressions de la crainte, ce qui n'est pas difficile dans les villes champêtres qui ne sont pas frontières ».

Autour de Jeanne Mance et de Marguerite Bourgeoys, d'autres voyageurs s'étaient rassemblés à La Rochelle : jeunes orphelines que l'on avait confiées à leur garde et que l'on envoyait au Canada pour s'y marier, ouvriers et paysans embauchés par la Compagnie de Montréal ou destinés à d'autres établissements de la Nouvelle-France. Leur nombre dépassait la centaine. Deux prêtres de Saint-Sulpice, qui avaient accompagné les sœurs de La Flèche, vinrent aussi les y rejoindre. L'un d'eux était Guillaume Vignal, ancien chapelain des Ursulines de Québec, qui s'était attaché à M. de Queylus et qui plus tard était rentré en France pour s'enrôler parmi les disciples de M.

Olier. L'autre était M. Lemaître, qui dès 1657 avait supplié son supérieur de le laisser partir pour le Canada. Pour calmer son impatience, M. Olier lui avait répondu : « Les sauvages viendront bien vous chercher eux-mêmes, et vous vous trouverez tellement environné par eux que vous ne pourrez vous échapper de leurs mains », — paroles dont le sens caché devait être révélé bientôt à M. Lemaître.

Au moment où tout était prêt pour le départ, le capitaine du navire, auquel on avait faussement affirmé que la Compagnie de Montréal était insolvable, refusa de laisser monter à bord qui que ce fût, si le passage n'était payé d'avance. De plus, au lieu du prix habituel de cinquante livres par personne, il en exigea plus du triple. Après de longues discussions, La Dauversière parvint à réunir une partie de la somme requise et à fournir caution pour le reste.

La bateau leva l'ancre le 2 juillet 1659. C'était, pour ceux qui voyageaient à son bord, le commencement de longues semaines d'infortunes et de danger. Ce vaisseau, en effet, avait servi d'hôpital militaire pendant deux ans et n'avait pas été désinfecté avant d'être rendu à l'usage du commerce. A peine avait-on cessé de voir les côtes de France qu'une grave épidémie se déclara parmi l'équipage et les passagers. Presque tous furent atteints par le fléau. Ce n'est que lorsque plusieurs décès se furent produits que le capitaine autorisa les Hospitalières et Marguerite Bourgeoys à se dévouer au chevet des contagieux. Quant à Jeanne Mance, elle était à deux doigts de la mort. Ses compagnes réussirent à la sauver, et elles eurent également le bonheur de ramener à la vie tous ceux qui avaient reçu leurs soins. Il n'était pourtant pas facile de lutter contre la maladie sur ce voilier qui était un vrai foyer d'infection et où tout manquait, même l'eau douce que l'on n'avait pas embarquée en provision.

suffisante. La périlleuse traversée dura près de deux mois. Quand elle prit fin dans le port de Québec, l'épidémie n'avait rien perdu de sa force. Il fallut transporter aussitôt à l'Hôtel-Dieu une partie des passagers. Jeanne Mance, qui n'était pas entièrement rétablie, fut recueillie par des amis dans une maison de la ville basse.

*
* *

Après avoir fait ses adieux à celles qui allaient achever l'œuvre de toute sa vie, La Dauversière était reparti pour La Flèche. En traversant Saumur, il s'arrêta quelques instants dans une église. Comme il s'y tenait en prières devant une statue de Notre-Dame, toutes ses douleurs lui revinrent à la fois. Il put encore monter à cheval et terminer son voyage. Mais une fois rentré chez lui, il se coucha pour ne plus jamais se relever. Au moment où ses filles spirituelles touchaient au but qu'il leur avait fixé depuis longtemps, sa mission terrestre était consommée. Rien ne le retenait plus parmi les vivants. Cependant, une suprême épreuve lui était réservée avant qu'il ne s'endormît dans la paix. Peu de temps après son retour à La Flèche, il apprit le naufrage d'un vaisseau dont la cargaison représentait la plus grosse partie de son avoir. Il perdit d'un seul coup tout ce qu'il possédait. Et même davantage, car il avait en dépôt le capital des rentes constituées par Mme de Bullion. Sa ruine entraîna celle des fondations qui garantissaient l'avenir de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. Comme il était comptable du roi, tous les biens qui lui restaient furent saisis par les officiers du trésor.

C'est dans cet état de dénuement absolu qu'il vit la mort s'approcher de lui. Il l'affrontait avec l'assistance de ses meilleurs amis. L'un d'eux était le baron de Fancamp, qui était venu en 1639 se placer sous sa direction

et ne l'avait pour ainsi dire pas quitté depuis, s'associant à toutes ses œuvres et à toutes ses entreprises, même après qu'il fut entré dans les ordres sur le conseil de La Dauversière. L'autre, Kériolet, était l'une des figures les plus singulières de l'histoire religieuse de son temps. Après avoir mené longtemps une vie d'aventures, de sacrilèges et d'impiété, il s'était sincèrement converti à Dieu. Un jour, dans l'église d'Auray où il assistait à un exorcisme, il avait entendu un démon proférer cette menace par la bouche d'un possédé : « J'ai reçu de Dieu la permission de cribler le fondateur des Hospitalières de La Flèche, et je ne l'épargnerai pas. » Aussitôt Kériolet était accouru de Bretagne pour fortifier le nouveau Job, dont il ignorait tout jusque là, même le nom. L'ennemi des hommes n'avait pas menti à Kériolet. Les puissances du mal devaient mener jusqu'au bout une lutte opiniâtre contre La Dauversière. Dans les soixante-trois années de son existence, ce petit bourgeois de province, qui avait accompli de grandes choses avec de faibles moyens, devait connaître tour à tour les joies les plus rares et les pires tourments intérieurs. Dès sa jeunesse, il avait entièrement renoncé à lui-même pour s'abandonner sans réserve à la volonté divine. Des grâces particulières l'en avaient récompensé. Au dire du baron de Renty, il avait reçu notamment « un don admirable pour la conduite des âmes élevées ». Mais la rançon de ces faveurs, ce fut une angoisse presque continuelle où il ressentait toutes les peines du désespoir. Les croix extérieures ne lui furent pas non plus ménagées : contradictions, haines et mépris du monde, souffrances physiques, — d'après le témoignage de Fancamp, son corps portait « autant de plaies que d'os », — et jusqu'à cette ruine temporelle où semblait l'honneur de son nom. Mais, quelques instants avant sa mort, sa face contractée par la douleur s'éclaira d'un bonheur sublime. La paix de Dieu l'avait enfin visité.



C'était le 6 novembre 1659, deux mois après l'arrivée de Jeanne Mance et de ses compagnes au Canada. Elles avaient débarqué à Québec le 8 septembre, jour de la nativité de Notre-Dame. Aussitôt le P. de Quen était monté à bord du navire, pour porter des consolations et des rafraîchissements aux malades. Il y contracta la fièvre pourpre, dont il mourut quelques jours plus tard. Ce fut la dernière victime de l'épidémie.

Tandis que Jeanne Mance attendait encore sa guérison chez les amis qui lui avaient donné asile, les sœurs de La Flèche allèrent se présenter à leur nouveau supérieur ecclésiastique, Mgr de Laval. Le vicaire apostolique se montra peu favorable à leurs projets. Il pensait, comme M. de Queylus et comme les Jésuites, que toutes les Hospitalières de la colonie devaient suivre les mêmes constitutions et s'unir pour former un même ordre, dont l'Hôtel-Dieu de Québec aurait été la maison-mère. Les règles que l'on observait à l'hôpital de La Flèche lui paraissaient suspectes, avant même qu'il ne les eût examinées, parce qu'elles avaient pour auteur un laïc, ignorant de la théologie et du droit canon, ce qu'il jugeait contraire aux traditions de l'Eglise. Tout un mois se passa dans l'incertitude. Enfin, Mgr de Laval permit aux religieuses de s'établir à Ville-Marie. Mais il leur fit savoir nettement qu'elles n'obtiendraient jamais de lui l'approbation régulière de leur institut. Ce n'est qu'en 1666 que la Congrégation des Filles de Saint-Joseph de La Flèche fut définitivement autorisée par un bref du Pape Alexandre VII.

Sous la conduite de M. Vignal, la Sœur Judith de Brésolles et ses deux compagnes quittèrent immédiatement Québec pour remonter le fleuve en chaloupe jusqu'à Ville-Marie. L'accueil de la population leur fit oublier

en un instant les peines et les fatigues de leur long voyage. De tout côté, les habitants accouraient pour leur offrir, en guise de bienvenue, ce qu'ils avaient de meilleur : du lait, des épis de maïs grillés, des citrouilles cuites sous la cendre. Les pauvres ne peuvent donner que le peu qu'ils ont, mais ils le donnent avec amour.

Maisonnette introduisit les religieuses à l'Hôtel-Dieu. Bien qu'elles se fussent préparées à vivre dans la plus sévère austérité, elles ne purent réprimer un sentiment d'effroi en pénétrant dans l'humble demeure qui leur était destinée. Par mainte fissure, les murs et le toit de planches laissaient passer le froid et les intempéries. Le vent, la pluie, la neige entraient partout, dans la chapelle, dans la chambre des religieuses, et jusque dans la salle des malades. « Quand il avait neigé et venté la nuit, — écrit la Sœur Morin, — une des premières choses qu'on faisait le matin était de prendre des pelles de bois et le balai pour jeter dehors la neige qui était proche des portes et fenêtres et ailleurs en bonne quantité. » Et cependant c'est ce misérable logis que les Hospitalières refusèrent de quitter lorsqu'on leur écrivit de La Flèche pour les inviter à rentrer en France, après que la ruine de La Dauversière les eût privées de toutes ressources régulières.

« Le grand amour qu'elles avaient pour leur sainte vocation » était plus puissant que la crainte du froid ou de la faim. Il leur donnait aussi la force de surmonter la terreur que leur inspiraient les Iroquois. Dès que sonnait le tocsin, les religieuses qui n'étaient pas retenues auprès des malades allaient se jeter au pied de l'autel, pour s'y tenir en prières pendant toute la durée du combat. Parfois, le danger était à leur porte sans même qu'elles en eussent le soupçon. Des sauvages, qui avaient réussi à se glisser sans être aperçus dans la cour de l'hôpital, y demeuraient cachés toute la nuit dans l'espoir de surprendre la première personne qui en sortirait avant

l'aube. A l'intérieur de leur propre maison, les religieuses n'étaient même pas toujours en sûreté. Les prisonniers, dont elles pansaient les blessures, devenaient des hôtes inquiétants aussitôt qu'ils entraient en convalescence. L'un d'eux, en essayant de s'échapper, faillit tuer la Sœur de Brésolles qui s'opposait à sa tentative d'évasion. Cela n'empêchait pas d'ailleurs les Iroquois de témoigner leur reconnaissance et leur admiration à la secourable Hospitalière qu'ils avaient surnommée dans leur langue « le soleil brillant ».

Jeanne Mance habitait avec les sœurs dont elle partageait la vie et les travaux. Mme d'Ailleboust, qui lui portait une vive amitié, vint la rejoindre en 1660, après la mort de son mari. La veuve de l'ancien Gouverneur passa ses dernières années à l'Hôtel-Dieu, dans la solitude et dans le recueillement. Les dons qu'elle fit à la communauté permirent de bâtir la ferme Saint-Joseph, dont les récoltes devaient servir ensuite à l'approvisionnement de l'hôpital. Dans le même temps, en reconnaissance des soins qu'il avait reçus, l'un des plus humbles personnages de la colonie, « le bonhomme Matherin Joineau » s'offrit à défricher les terres que Maisonneuve avait concédées aux Hospitalières. Joineau n'exigeait en retour aucun salaire, ni même un logement convenable: « Il s'était creusé une cabane sous terre, — lit-on dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu*. — On n'y voyait du jour que par la porte. Sa cheminée était une vieille souche pourrie qui conduisait la fumée de son feu dehors si droit que rarement fumait-il dans cette grotte. Il a demeuré seul dans ce lieu plusieurs années proche du bois debout et par conséquent en grand risque de la vie. » Dans cette espèce de tanière, le bonhomme Joineau parvenait encore à s'imposer des privations volontaires. Il jeûnait, dit-on, un jour par semaine, sans doute, pour mieux imiter les religieuses auxquelles il s'était entièrement dévoué.



Si le plus simple des paysans était capable de s'élever à Dieu par la prière et le sacrifice, c'est que l'esprit de Ville-Marie rendait en quelque sorte facile et naturel l'exercice héroïque des vertus chrétiennes. L'histoire de Jeanne Le Ber offre le plus surprenant témoignage de cette folie de la croix qui est la sagesse des Saints. Fille d'un riche marchand, recherchée partout pour sa grâce et son esprit, elle était de celles dont le monde a coutume de dire qu'il ne leur manque rien pour être heureuses. Il ne lui manquait en effet que d'être pauvre et de souffrir à l'exemple des amis de Dieu. Toute jeune encore, elle dissimulait un cilice sous les robes de prix que ses parents l'obligeaient à revêtir. Pendant quinze ans, elle mena dans la maison de son père la vie d'une religieuse dans son cloître, se levant tous les jours avant l'aurore, gardant le silence perpétuel et ne quittant sa chambre que pour se rendre à l'église. En 1695, lorsque les sœurs de la Congrégation eurent fait construire une chapelle dans leur couvent, elle sollicita la faveur d'y être recluse. Sa cellule était située derrière l'autel. Elle n'en sortait que la nuit, pour veiller devant le Saint-Sacrement. Elle employait ses journées à coudre pour les pauvres ou à broder des ornements d'église. Jeanne Le Ber vécut ainsi jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans. La mort seule vint la délivrer de la prison qu'elle s'était choisie et où elle n'avait eu d'autre compagnie pendant un demi-siècle que la présence du Christ dans l'Eucharistie.

Marguerite Bourgeoys avait joyeusement accueilli dans sa maison cette victime qui s'offrait pour le salut de la colonie. La famille religieuse qu'elle avait fondée grandissait et se multipliait si rapidement qu'elle dut aller en France à deux reprises pour en ramener de nouvelles compagnes. Les écoles de la Congrégation se répandaient

en dehors de Ville-Marie. La Supérieure ne craignait pas d'entreprendre de longs et fatigants voyages pour conduire ses institutrices partout où on les appelait. En 1689, — elle avait alors soixante-neuf ans, — elle fit à pied la route de Québec, vers la fin de l'hiver, dans la neige molle où elle enfonçait jusqu'aux genoux. Les sœurs demeuraient aussi pauvres qu'aux premiers jours. Parfois, dans l'un ou l'autre des couvents, les vivres venaient à faire défaut, et l'économe n'avait pas d'argent pour en acheter. Lorsque Marguerite Bourgeoys habitait avec elles, ses filles ne s'inquiétaient nullement de leur détresse. Elles savaient que souvent, à l'heure du repas, un bienfaiteur de la maison s'était présenté à la porte avec un panier de provisions. Un jour la sœur boulangère avait pétri du pain pour la communauté avec une poignée de farine. Pendant tout un hiver où le vin manqua dans la colonie, la Congrégation put en fournir au Séminaire pour les messes et à l'hôpital pour les malades. La cave du couvent ne contenait pourtant qu'une seule barrique, et l'on y avait tant puisé déjà qu'elle se laissait remuer sans effort. Les mémoires du temps témoignent avec précision de ces faits miraculeux et en citent de nombreux exemples.

Celle qu'on avait surnommée la petite Sainte Geneviève du Canada semait les merveilles sous ses pas sans même paraître s'en apercevoir. Si quelqu'un se risquait à parler devant elle des prodiges qu'on lui attribuait, elle se bornait à rendre gloire à Notre-Dame, qui protégeait son fief de Ville-Marie et qui ne pouvait pas, disait-elle, abandonner ses enfants dans le besoin. Sur ses conseils, les habitants de la colonie résolurent de témoigner leur dévotion et leur reconnaissance à la Vierge en lui consacrant une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours. Tous participèrent à la construction, par leurs aumônes ou par le travail de leurs mains. Marguerite Bourgeoys aimait à s'agenouiller dans cet oratoire.

Elle y conduisait les enfants de ses écoles et les jeunes filles dont on lui avait confié l'éducation.

Les orphelines venues de France pour épouser des colons demeuraient ordinairement à la Congrégation jusqu'à leur mariage. Elle les entourait de ses soins les plus affectueux et ne négligeait rien pour les préparer à leurs devoirs de mères, parce qu'elle voyait en elles l'avenir de la Nouvelle-France. Parfois, la maison était trop petite pour loger toutes les « filles du roi ». Néanmoins, la Supérieure ne refusait jamais d'accueillir celles qu'on lui envoyait. Chacune d'elles pouvait compter sur sa maternelle sollicitude « à cause que c'était pour former des familles ».

Marguerite Bourgeoys portait une égale affection aux enfants des sauvages. C'est pour ceux-ci, avant tout, que Ville-Marie avait été fondée. Les Français ne s'étaient établis dans l'île de Montréal que pour convertir les indigènes à la foi catholique et les assembler en petites paroisses agricoles dont la réunion devait former une nouvelle nation chrétienne. La guerre contre les bandes iroquoises n'avait pas entraîné l'oubli de ce premier dessein. A la faveur des trêves, les colons de Ville-Marie s'efforçaient d'attirer leurs ennemis de la veille et de les gagner par la douceur. Dès 1658, Marguerite Bourgeoys avait recueilli à la Congrégation une petite Iroquoise, baptisée à neuf mois sous le nom de Marie des Neiges, qu'elle élevait comme sa propre fille. Elle eut la douleur de la perdre à l'âge de six ans. Pour prolonger le souvenir de sa première pupille indigène, elle donna le même nom à une autre enfant de la même tribu.

Vingt ans plus tard, grâce à la tranquillité qui régnait dans la colonie, l'œuvre des missions avait fait d'immenses progrès. Les Sœurs de la Congrégation y collaborèrent avec ardeur. Mgr de Saint-Vallier écrivait en 1685 qu'elles possédaient, au pied du Mont-Royal, « une école d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et

qu'on élève à la française. On leur apprend en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Eglise, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années, ont conçu le dessein de se consacrer tout à fait à Dieu avec les Sœurs de la Congrégation, dont elles suivent déjà fidèlement les règles et les observances. » En cette même année 1685, Marguerite Bourgeoys eut en effet le bonheur de recevoir dans la communauté la première postulante indigène, qui se nommait Marie-Barbe Attontinon. C'étaient les prémices d'une récolte qui aurait pu être abondante, si les trafiquants de fourrures et les marchands d'alcool n'avaient fait obstacle au zèle des missionnaires et si les guerres coloniales n'étaient venues hâter la décadence des tribus sauvages.

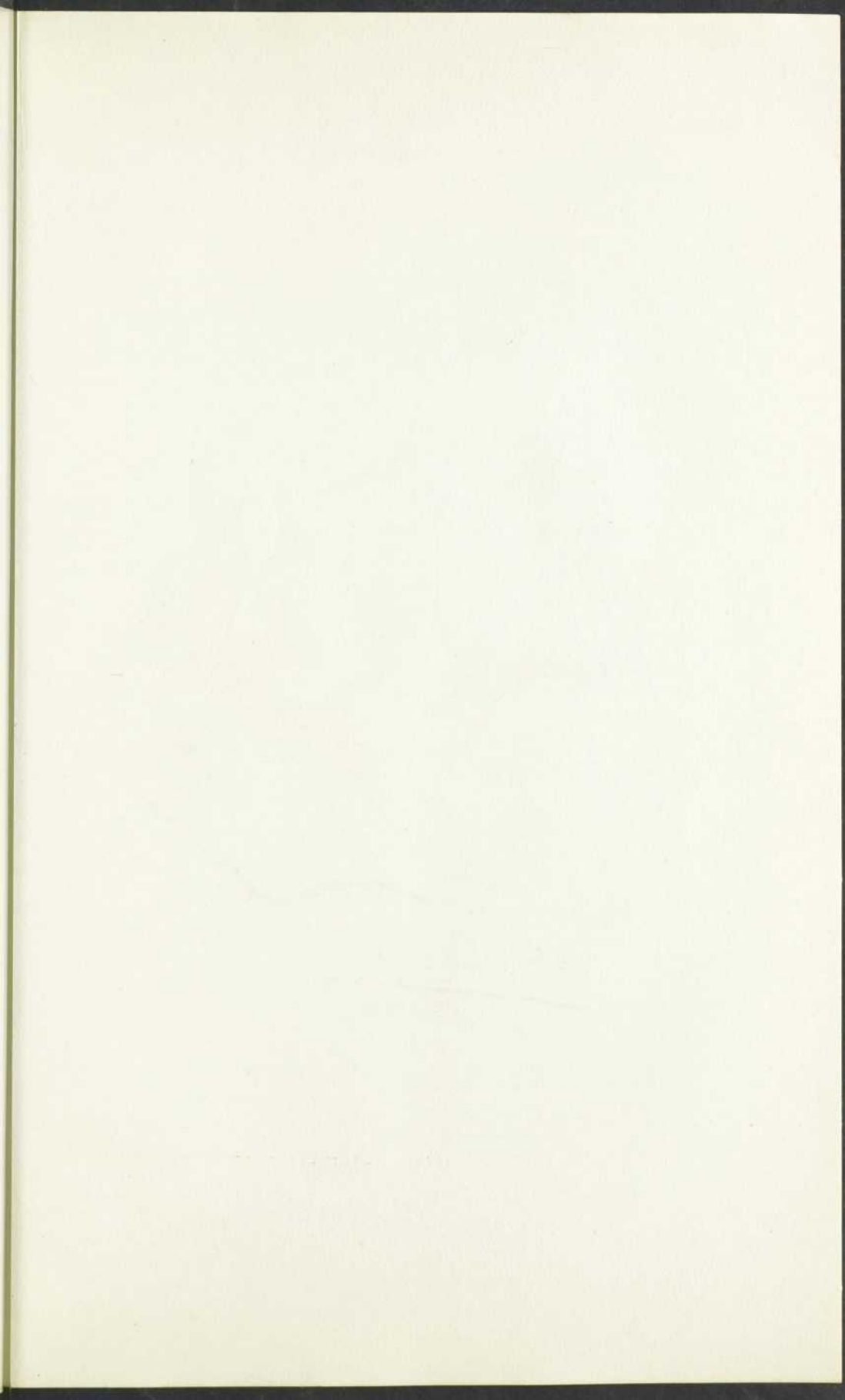
La mort de Marguerite Bourgeoys fut un dernier acte de charité. Elle offrit sa vie pour obtenir la guérison d'une de ses religieuses, Catherine Charly, maîtresse des novices. Sa courageuse prière fut exaucée. La Sœur Charly revint presque aussitôt à la santé. Quelques jours plus tard, le 12 janvier 1700, Marguerite Bourgeoys rendit son âme à Dieu. Toute la colonie prit spontanément le deuil. A l'issue des funérailles, un prêtre pouvait écrire à l'un de ses amis: « Le concours du peuple a été extraordinaire. Si les saints se canonisaient comme autrefois, on dirait demain la messe de Sainte Marguerite du Canada. »

*
* * *

Aujourd'hui, dans une centaine de villes du Canada et des Etats-Unis, les deux mille religieuses de la Congrégation de Notre-Dame entretiennent pieusement la mé-

moire de Marguerite Bourgeoys. A son exemple, elles distribuent le pain de l'esprit et du cœur à plus de cinquante mille élèves, et c'est peut-être la plus florissante ramure qu'ait portée l'arbre français d'Amérique.







Jusqu'au bout !

(Devise de Dollard.)

X

LE SANG DES MARTYRS

Dollard des Ormeaux. — M. Lemaitre. — M. Vignal. — Lambert Closse.



ES événements de 1657-1658 avaient achevé de ruiner le prestige des Français parmi les tribus insoumises. Non seulement le massacre des Hurons était demeuré impuni, mais encore, depuis l'abandon du Fort Sainte-Marie, aucun missionnaire ni aucun colon n'osait plus s'aventurer aux abords des Grands Lacs. Les Iroquois, se croyant assurés d'un triomphe facile, se préparèrent à consommer la ruine des établissements de la Nouvelle-France. Au début de l'année 1660, le moment leur sembla venu d'engager la lutte décisive. Sachant bien qu'ils ne réussiraient pas à prendre d'assaut les citadelles de Québec, des Trois-Rivières et de Ville-Marie, ils résolurent de constituer de petites bandes bien armées et de s'infiltrer dans la campagne, depuis l'île de Montréal jusqu'à l'île d'Orléans, pour incendier les maisons isolées, détruire les récoltes et couper toutes les voies de communications. Ils voulaient ainsi affamer les habitants en rendant toute culture impossible et en les empêchant de se livrer à la traite des fourrures, pour les obliger à abandonner le pays.

Si ce plan avait été méthodiquement exécuté, il n'est pas douteux que les colons français, insuffisamment secourus par la Métropole, eussent été incapables de se maintenir dans la vallée du Saint-Laurent. Marie de l'Incarnation en témoigne dans une de ses lettres: « Il

n'y a rien de si aisé à ces barbares, — écrivait-elle en 1660, — que de mettre, quand ils voudront, toutes nos habitations à feu et à sang. Ce qui donne cet avantage à l'ennemi sur nous, c'est que toutes les maisons hors de Québec sont sans défense et éloignées les unes des autres, sur les rives du Saint-Laurent, dans l'espace de huit ou dix lieues. Il n'y a en chacune que deux ou trois hommes, souvent même qu'un seul avec sa femme et quantité d'enfants, qui tous peuvent être enlevés ou tués, sans qu'on en sache rien dans la maison voisine. A la vérité, Québec est en état de défense, mais il ne serait plus qu'une prison dont on ne pourrait plus sortir en assurance et où l'on mourrait de faim, si la campagne était ruinée. »

Vers la fin de l'hiver, des Hurons échappés des mains de leurs ennemis parvinrent à se réfugier à Québec, où ils jetèrent l'alarme. Leurs révélations furent confirmées par les aveux de prisonniers iroquois. Aussitôt, sur l'ordre du Gouverneur, les colons qui s'étaient établis dans les campagnes environnantes évacuèrent leurs maisons qu'ils n'étaient pas en état de défendre et se retirèrent à l'intérieur de la ville. La garde des bastions du fort et des abords de la place fut renforcée. Québec se prépara à soutenir un siège.

A Ville-Marie, pendant ce temps, un jeune officier de la garnison, Adam Dollard des Ormeaux, songeait à prendre l'offensive contre les bandes iroquoises. L'itinéraire qu'elles suivaient ordinairement dans leurs expéditions était connu. D'après les renseignements fournis par les transfuges, il était à peu près certain qu'au début de mai, des détachements isolés de sauvages, revenant de la chasse aux fourrures, traverseraient la rivière Ottawa, à quelques jours de marche en amont de l'île de Montréal. Dollard des Ormeaux voulait s'y poster en embuscade et guetter le passage des Iroquois pour fondre sur eux à l'improviste et les tailler en pièces. Le

projet était bien fait pour plaire à la jeunesse de Ville-Marie, toujours impatiente de courir sus à l'ennemi. Maisonneuve, qui n'exposait qu'à bon escient la vie de ses hommes, ne l'aurait pas approuvé, si son exécution avait comporté des risques hors de rapport avec l'importance des résultats à obtenir. Il eût préféré toutefois que l'un des vétérans de la colonie fût associé au commandement de la petite troupe. Lambert Closse, Charles Le Moyne, Pierre Picoté de Bélestre s'offrirent à guider leurs jeunes camarades. Mais c'était l'époque des semailles, et ils ne pouvaient abandonner immédiatement les travaux qu'ils avaient déjà commencés sur leurs terres. Si le départ avait été différé, ne fût-ce que d'une semaine ou deux, il était à craindre que les Français n'arrivassent trop tard sur les lieux où ils pensaient rencontrer les Iroquois. Dollard des Ormeaux désirait ne pas manquer son objectif et faire la preuve de son courage: récemment venu de France, il avait, paraît-il, quelque raison personnelle d'affirmer au plus tôt sa vaillance par une action d'éclat. Maisonneuve lui permit de ne pas attendre ses aînés. Quelques jeunes gens aussi libres que leur chef, — le plus âgé avait trente-et-un ans, — acceptèrent de l'accompagner. Au nombre de dix-sept, ils se mirent en route vers la fin d'avril. Avant de quitter Ville-Marie, ceux d'entre eux qui possédaient quelque bien prirent la précaution de faire leur testament. Suivant l'usage ordinaire des colons, tous s'approchèrent des sacrements, comme le rapporte Dollier de Casson. Les habitants de Ville-Marie n'allaient jamais au combat sans s'être préparés à comparaître devant Dieu, si telle était sa volonté.

Bien qu'on ne puisse l'affirmer avec une entière certitude, il est vraisemblable qu'à ce moment-là, on connaissait à Ville-Marie comme à Québec le plan de campagne que les cinq nations iroquoises avaient arrêté dans leurs délibérations de l'hiver précédent. Dans cette hypothèse,

la tentative de Dollard des Ormeaux aurait eu pour objet principal de jeter le désarroi parmi les sauvages par une offensive brusquée et de faire ainsi échouer leurs projets d'invasion. La troupe de Dollard des Ormeaux, composée d'hommes jeunes et résolus, pouvait suffire à cette besogne. Elle fut renforcée par des volontaires indigènes: quarante Hurons et quatre Algonquins, venus des Trois-Rivières dans le dessein de se mesurer avec les Iroquois. Ils avaient insisté auprès de Maisonneuve pour être admis à partager la gloire et les dangers de l'expédition qui se préparait.

A peu de distance de Montréal, Dollard des Ormeaux et ses compagnons essuyèrent le feu d'un faible parti d'Iroquois, à l'île Saint-Paul où, quelques jours plus tôt, le 19 avril, trois colons avaient péri dans une embuscade. La rencontre fut brève et les Français purent continuer leur route sans avoir perdu un seul homme. Le passage des rapides du Sault Saint-Louis les retarda davantage. Le fleuve charriait encore d'énormes glaçons qui rendaient difficile et périlleuse la manœuvre des canots. Il leur fallut ainsi plusieurs journées pour atteindre le lieu dit « le Long-Sault », où ils devaient camper dans l'attente du passage des Iroquois. Sur une éminence du haut de laquelle il était facile de surveiller le cours de la rivière Ottawa, se dressait une sorte de petit fortin de terre battue et de branchages, que les Algonquins avaient construit à l'automne précédent. Les Français et leurs alliés s'y établirent le 1^{er} mai. Dans la journée du lendemain, des coups d'arquebuse furent échangés entre des Hurons qui faisaient le guet et cinq Iroquois qui se retirèrent aussitôt.

Tout était rentré dans le calme et l'alerte semblait terminée, lorsqu'on vit apparaître sur la rivière toute une flottille de canots qui naviguaient en bon ordre et que montaient deux cents Onnontagués. Dollard des Ormeaux avait pensé n'avoir affaire qu'à des bandes isolées et peu

nombreuses; il s'était trompé dans ses calculs, soit que les adversaires au retour de la chasse eussent déjà opéré leur jonction, soit que, partant tous ensemble pour quelque expédition, ils ne fussent pas encore parvenus au point où ils devaient se séparer. Quoi qu'il en fût, ils avaient été avertis de la présence des Français, car ils se dirigeaient vers le rivage. Il fallait donc livrer bataille. Sans même prendre le temps d'emporter les marmites où leur repas cuisait au bord de l'eau, Dollard des Ormeaux et ses compagnons se réfugièrent dans leur abri. Les brèches furent hâtivement comblées avec des mottes de terre, des cailloux et des branches d'arbre. Lorsque l'ennemi se présenta, il fut accueilli par une fusillade si nourrie qu'il dut battre précipitamment en retraite, abandonnant ses morts sur le terrain. Encouragés par ce premier succès, Algonquins et Hurons s'empressèrent d'aller ramasser le butin et rapportèrent la tête d'un chef iroquois, qui fut plantée sur le rempart au bout d'une pique en guise de trophée.

Après s'être regroupés sous bois, les Onnontagués investirent le fortin, tout en évitant de s'exposer au tir de ses défenseurs. Quelques indigènes descendirent jusqu'à la rivière et mirent le feu aux canots des Français et de leurs alliés, de façon à leur couper la fuite s'ils parvenaient à rompre le cercle qui les entourait. Une seconde attaque n'eut pas plus de succès que la première. Les sauvages furent encore une fois repoussés avec de lourdes pertes. Cependant, les assiégés commençaient à se trouver dans une situation critique. Les vivres et les munitions s'épuisaient rapidement. Ils n'avaient plus qu'un peu de farine pour se nourrir et auraient succombé à la soif si en grattant le sol l'un d'eux n'avait découvert un mince filet d'eau bourbeuse. Tout n'était pas encore perdu néanmoins. Après plusieurs jours de lutte, Dollard des Ormeaux et ses compagnons n'avaient pas reçu la moindre blessure. Ils pouvaient raisonnablement espérer que les

sauvages, peu persévérants de leur naturel, renonceraient tôt ou tard à prolonger un siège où leurs meilleurs guerriers tombaient l'un après l'autre.

Les choses en étaient là, lorsque le 8 ou le 9 mai, de nouveaux canots apparurent sur la rivière. Les Agniers, au nombre d'environ cinq cents, accouraient pour soutenir les Onnontagués. A cette vue, les Hurons, qui s'étaient vaillamment comportés depuis le début, ne pensèrent plus qu'à sauver leur tête à tout prix. Quelques transfuges de leur nation, qui se trouvaient mêlés aux Iroquois, les invitaient de loin à se rendre, en les assurant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Deux ou trois Hurons enjambèrent le parapet pour aller parlementer avec l'ennemi. Sans attendre l'issue de ces palabres, la plupart des autres s'échappèrent à leur tour. Leur chef, Anahontaha, leur reprocha vainement leur lâcheté; il ne put guère en retenir qu'une dizaine.

Avec les dix-sept Français et les quatre Algonquins, c'était désormais toute la garnison du petit fort. Jusque là les Iroquois avaient ignoré le nombre exact de leurs adversaires. Lorsqu'ils eurent appris par les déserteurs qu'ils n'avaient en face d'eux qu'une poignée d'hommes, ils ne doutèrent plus de la victoire et coururent à l'assaut. Pour se protéger des balles ils s'abritèrent sous des boucliers improvisés, faits de bûches de bois liées ensemble. Quelques-uns réussirent ainsi à se glisser jusqu'au pied de la palissade et à y mettre le feu. Un violent corps à corps s'engagea dans la fumée. On rapporte qu'à ce moment, Dollard des Ormeaux se saisit d'un baril de poudre et, l'ayant muni d'une mèche allumée, le lança comme une bombe contre les assaillants. Mais cet engin de fortune heurta la branche d'un arbre et retomba dans l'enceinte, où son explosion fit plusieurs victimes.

A la faveur de la confusion, les Iroquois se ruèrent à l'intérieur du fortin, frappant aveuglément autour d'eux. En quelques instants, Dollard des Ormeaux et la plupart

de ses compagnons furent massacrés. Seuls, quatre Français et quatre Hurons tombèrent vivants entre les mains des vainqueurs. Trois blessés qui étaient sur le point d'expirer furent traînés aussitôt sur un bûcher improvisé et brûlés vifs. Les Iroquois avaient hâte de venger leurs morts: ce siège obstiné leur avait coûté plus de deux cents hommes. Avant de quitter le lieu du combat, ils se partagèrent les captifs qu'ils emmenèrent dans leurs villages. La victoire du Long-Sault y fut cruellement fêtée. Les guerriers se transformèrent en bourreaux. Pendant de longues heures, en présence des femmes et des vieillards, les prisonniers furent torturés avant d'être livrés aux flammes.

La nouvelle de la mort de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons parvint à Ville-Marie dans les derniers jours de mai. C'est par des Hurons fugitifs que l'on connut les circonstances du combat et la retraite de l'ennemi. Le succès des Iroquois devait d'ailleurs être sans lendemain. Ils avaient subi de si lourdes pertes, et l'héroïsme des Français leur avait inspiré une telle crainte qu'ils n'osèrent plus reparaitre, cette année-là, dans la vallée du Saint-Laurent.

Lorsque l'été se fut passé sans la moindre alerte, on comprit que le sacrifice de ces dix-sept jeunes hommes avait eu pour résultat de préserver la colonie d'un désastre. Tous les auteurs de l'époque s'accordent à le reconnaître: « Il est certain, — écrivait Marie de l'Incarnation, — que sans cette rencontre, nous étions perdus sans ressource. » Le Gouverneur d'Argenson exprimait la même opinion dans ses lettres officielles. Les Jésuites également, dans la *Relation* de 1660, terminaient le récit du fait d'armes du Long-Sault par ces mots: « Tout était perdu s'ils n'eussent péri. » Douze ans plus tard, Dollier de Casson parle à son tour de « ce grand combat qu'on peut dire avoir sauvé le pays qui sans cela était râflé et perdu, suivant la créance commune », et il ajoute:

« l'établissement du Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans cette rencontre et de lui avoir servi de victime publique en la personne de ces dix-sept enfants qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être tenu pour considérable, si jamais le Canada est quelque chose, puisqu'il l'a ainsi sauvé dans cette occasion. »

*

* *

La sécurité dont la colonie bénéficia pendant les mois qui suivirent le combat du Long-Sault favorisa les progrès de l'agriculture et du commerce. Partout, les récoltes furent excellentes. Les sauvages qui habitaient les régions situées au nord et à l'ouest de l'île de Montréal ne craignirent plus d'apporter le produit de leur chasse dans les habitations françaises. Au mois d'août, soixante canots montés par des Outaouais abordèrent à Ville-Marie et descendirent jusqu'à Québec : la valeur de leur chargement de pelleteries fut estimée à plus de deux cent mille francs. C'était une aubaine inespérée pour les agents de la Compagnie des Cents-Associés qui, quelques mois auparavant, avaient été sur le point d'abandonner les postes du Canada. Leur départ eût porté un coup fatal à la colonie que leurs vaisseaux ravitaillaient. Marie de l'Incarnation n'hésitait pas à le dire dans une de ses lettres : « S'ils eussent quitté, il nous eût fallu quitter avec eux. Car, sans les correspondances qui s'entretiennent à la faveur du commerce, il ne serait pas possible de subsister ici. »

Cet heureux état de choses ne devait pas durer bien longtemps. Dès le début de 1661, des bandes d'Iroquois reparurent aux environs de Ville-Marie et réussirent à surprendre quelques colons qui furent massacrés ou faits prisonniers. Vers la fin de l'été, les alertes devinrent de plus en plus fréquentes. Les habitants n'en continuèrent

pas moins à cultiver leurs champs, car il fallait assurer à tout prix la subsistance de la population.

C'est ainsi que le 29 août une équipe de travailleurs se rendit à la ferme Saint-Gabriel, propriété de M. de Queylus, pour y achever la moisson. M. Lemaître, économe du Séminaire, les y accompagna. Conformément aux ordres de Maisonneuve, les colons étaient armés. Mais en arrivant à la ferme ils ne prirent pas la précaution de conserver leurs mousquets auprès d'eux et négligèrent de poster des sentinelles aux alentours. M. Lemaître, qui seul faisait la garde tout en disant ses heures, aperçut bientôt des Onnontagués qui se dissimulaient à la lisière du bois voisin. Il voulut courir à ses gens pour les prévenir, mais il fut tué avant de les avoir rejoints. La plupart des Français parvinrent cependant à se réfugier dans les bâtiments de la ferme. Les sauvages ne songeaient plus à les y poursuivre. Ils criaient et dansaient comme des forcenés autour du corps de leur victime. L'un d'eux, s'étant revêtu de la soutane et d'une chemise en guise de surplis, imitait la démarche et les gestes du prêtre aux obsèques des défunts, comme il l'avait vu faire dans la chapelle de Ville-Marie. Après cette parodie sacrilège, un Iroquois trancha la tête du cadavre, et les meurtriers prirent la fuite à toutes jambes.

Par une coïncidence digne d'être notée, c'était le jour où l'Eglise commémore la décollation de saint Jean-Baptiste : M. Lemaître avait reçu ce nom à son baptême. Les Onnontagués avaient enveloppé leur trophée dans un pan de toile. Sur ce linge, comme jadis sur le voile de Véronique, s'imprimèrent, dit-on, les traits du martyr. Ce n'était point des traces de sang, mais « comme une cire blanche très fine qui représentait la face du serviteur de Dieu ». Plusieurs Français, prisonniers des Iroquois, furent les témoins de ce prodige. Dollier de Casson, qui avait interrogé l'un d'entre eux, le dépeint comme « un homme des plus résolus et qui ne paraît pas chimérique ».

Quelques années plus tard, l'Iroquois qui avait décapité M. Lemaître vint demander asile aux Sulpiciens qui ne le repoussèrent pas, et il mourut chrétiennement à la mission de la montagne.

Deux mois à peine après le meurtre de M. Lemaître, un autre Sulpicien, M. Vignal, qui lui avait succédé dans les fonctions d'économe du Séminaire, tombait à son tour et dans des conditions analogues sous les coups des Iroquois. Le 25 octobre, en compagnie de Claude de Brigeart, jeune officier qui servait de secrétaire à Maisonneuve, M. Vignal était allé à l'Ile-à-la-Pierre pour y surveiller l'exploitation d'une carrière d'où l'on tirait les matériaux destinés à la construction du Séminaire. Les ouvriers, qui étaient déjà venus travailler la veille dans cet îlot et qui s'y croyaient sans doute en sécurité, négligèrent de prendre les précautions habituelles. En descendant de leurs embarcations, ils se dispersèrent. Comme il faisait assez froid ce matin-là, chacun se mit à courir pour se réchauffer sans même penser que des Iroquois pouvaient s'être embusqués dans le voisinage. Lorsque la fusillade éclata, les colons furent tellement surpris qu'ils n'essayèrent même pas de ramasser leurs armes et s'enfuirent en désordre vers la rive du fleuve, abandonnant M. Vignal grièvement blessé. Dollier de Casson, qui avait l'expérience des choses de la guerre, observe à ce propos : « C'est une chose étonnante que la peur, car il y avait là de braves gens. » Brigeart cependant n'oublia pas son devoir de chef et entreprit de résister aux assaillants. Mais dès le début du combat, il eut le poignet fracassé par une balle et fut fait prisonnier comme il tentait de s'échapper à la nage. M. Vignal, René Cuillerier et Jacques Dufresne, qui s'étaient réfugiés dans un canot, furent rejoints par les Iroquois, avant qu'ils aient pu s'éloigner du bord. Les autres Français réussirent à prendre le large, sous le feu de leurs adversaires. Deux colons, Jean-Baptiste Moyen et Joseph Duchesne, furent blessés mortellement dans la même chaloupe.

Craignant d'être poursuivis par la garnison du fort, les sauvages traversèrent immédiatement le fleuve avec leurs prisonniers et débarquèrent en face de Ville-Marie. Là, ils pansèrent les blessures de Brigeart et de M. Vignal, qu'ils voulaient emmener vivants dans leur pays. Mais le Sulpicien qui avait perdu beaucoup de sang n'était pas en état de supporter les fatigues de ce voyage. Après deux jours de marche à travers bois, comme il n'avait plus qu'un souffle de vie, les Iroquois l'achevèrent et firent rôtir son corps sur un feu de braises. Ils se partagèrent ensuite ses membres pour les dévorer. Les autres prisonniers furent conduits au village des Onneyouts, où Brigeart fut mis à mort. Son supplice se prolongea pendant toute une journée, et l'on rapporte que, jusqu'à son dernier soupir, il ne cessa d'invoquer le nom de Jésus, ce qui redoublait la fureur de ses bourreaux. L'un de ses compagnons, auxquels les sauvages avaient fait grâce de la vie, parvint à s'évader après vingt mois de captivité. L'autre fut libéré quelque temps plus tard, à la faveur d'une trêve.

La mort de M. Vignal avait été causée par l'imprudence et la lâcheté de ses compagnons. Lambert Closse dut la sienne à la poltronnerie de son domestique, un Flamand, qui l'abandonna au moment du danger. C'était le 7 février 1662. Lambert Closse s'était porté au secours d'un petit groupe de colons qui avaient été attaqués dans les champs. Avant de les avoir rejoints, il se vit soudain entouré d'ennemis et ne put se servir de ses pistolets. Trois autres Français, Simon Leroy, Jean Lecomte et Louis Brisson, tombèrent avec lui dans ce combat. Ville-Marie perdit en Lambert Closse un de ses meilleurs soldats. Dès les débuts de la colonie, il s'était distingué par sa bravoure dans tous les engagements auxquels il avait pris part. Un jour où ses amis lui reprochaient sa témérité, il leur avait répondu : « Je ne suis venu ici qu'afin de mourir pour Dieu en le servant dans la pro-

fession des armes. Si je n'y croyais pas mourir, je quitterais le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire.» Lorsqu'on apprit sa mort, la consternation fut telle à Ville-Marie qu'on résolut de ne pas en répandre la nouvelle au dehors, de peur que les Iroquois ne vinssent à l'apprendre, car ils s'étaient retirés cette fois si rapidement qu'ils n'avaient pas reconnu celui qu'ils avaient frappé.

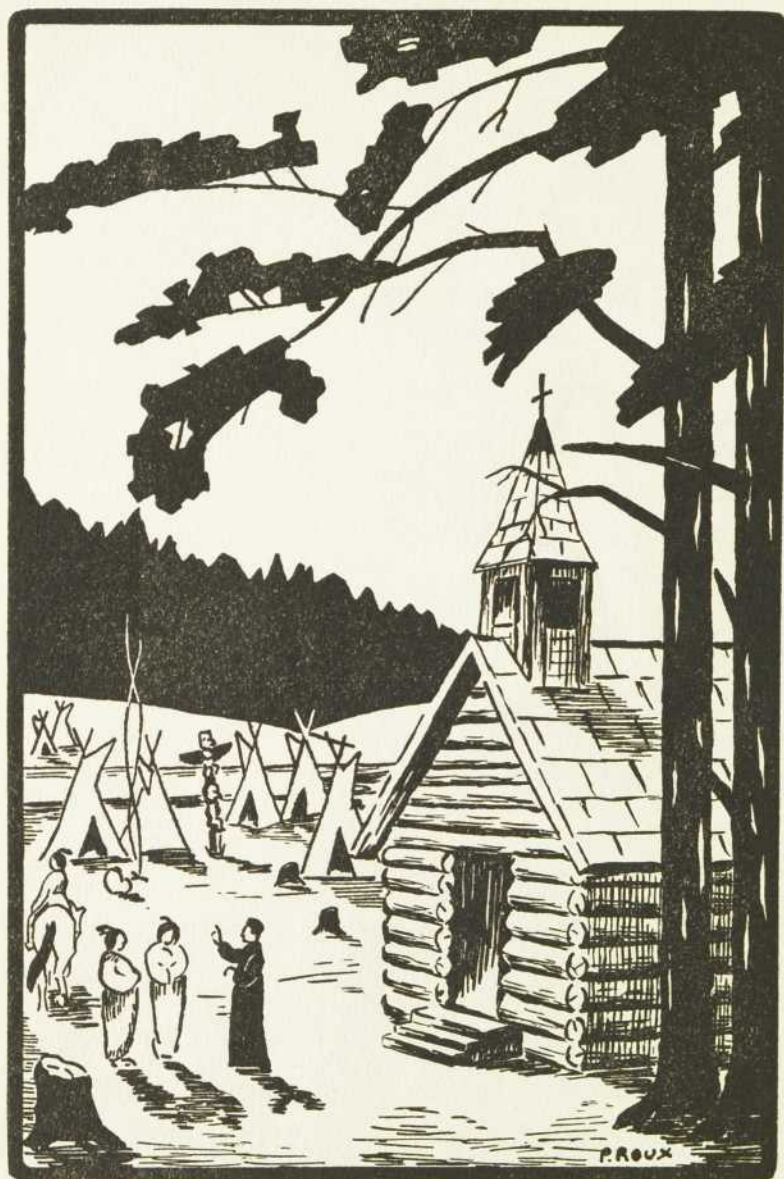
*
* * *

Les Sulpiciens Lemaître et Vignal avaient été tués en haine de la foi. Dollard des Ormeaux et Lambert Closse étaient tombés en combattant pour sa défense. Par leur mort exemplaire, le destin de Ville-Marie s'accomplissait. Après avoir imité la ferveur de la primitive Eglise, elle en reproduisait les glorieux sacrifices. Comme les cités-mères de la Gaule chrétienne, elle avait désormais ses héros et ses martyrs.





THE OLD CHURCH, ST. JOHN'S, N.B.



Tous les villages iroquois possédèrent leur missionnaire
et leur chapelle... (p. 194).

XI

LE FIEF DE NOTRE-DAME

Dissolution de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la Compagnie de Montréal. — Les Sulpiciens, seigneurs de Ville-Marie. — La milice de la Sainte-Famille. — Les réformes de 1663. — L'expédition de M. de Tracy et la soumission des Iroquois. — La découverte du continent.



VI NGT ans après sa fondation, Ville-Marie n'était encore ni assez forte ni assez prospère pour se passer entièrement de secours extérieurs. Il suffisait qu'un orage survînt au temps des récoltes ou que l'ennemi incendiât les moissons, pour que la colonie fût en danger d'être affamée. L'entretien de la garnison et le recrutement de nouveaux colons exigeaient chaque année de lourdes dépenses, auxquelles les fonds recueillis en France permettaient seuls de subvenir. Depuis l'origine, la Compagnie de Montréal avait rempli sans défaillance son rôle d'intendante et de trésorière. Mais il était inévitable qu'elle fût un jour obligée de se dissoudre. Dès 1662, affaiblie par la mort de ses membres les plus anciens et les plus fortunés, elle n'était plus en état de pourvoir elle-même aux besoins de l'œuvre qu'elle avait créée. D'autre part, la Compagnie du Saint-Sacrement, au sein de laquelle La Dauversière et M. Olier avaient trouvé leurs plus fermes appuis, était en butte à la disgrâce royale, et les Messieurs de Montréal risquaient d'être enveloppés dans sa ruine.

L'association secrète, fondée jadis par le duc de Ventadour, succombait sous le poids des inimitiés que son zèle pour le bien de la religion avait fait naître. Les jansénistes, les libertins, les grands seigneurs duellistes

qu'elle avait tour à tour combattus s'étaient unis pour la perdre. Molière, dans *Tartuffe*, tournait les dévots en ridicule. Les amis de Port-Royal répandaient contre eux d'injurieux libelles. Les théoriciens de l'absolutisme réprouvaient les correspondances secrètes que le conseil directeur de Paris entretenait avec les comités de province et ils y voyaient un péril pour la sûreté du royaume. Les œuvres de charité que la Compagnie avait créées partout avec un dévouement jusque là sans exemple ne trouvaient même pas grâce aux yeux de ses détracteurs. L'un d'eux réclamait expressément pour le roi le privilège de ce qu'il nommait « les grandes aumônes », car, écrivait-il, « bien qu'elles soient très louables en toutes sortes de personnes, néanmoins celui qui les ferait au-dessus du Prince souverain se rendrait suspect à l'Etat ».

Ces vues étaient celles de Mazarin. « Plus politique que prêtre, — a dit de lui un historien protestant, — il avait souvent dans les affaires religieuses des préoccupations assez étrangères à la religion elle-même. » Lorsqu'il s'agissait de pourvoir aux vacances des évêchés ou des abbayes, le Cardinal-Ministre ne s'inspirait que des nécessités politiques du moment, sans tenir compte des recommandations du « conseil de conscience », institué pour donner son avis sur les nominations ecclésiastiques. La reine Anne d'Autriche y avait introduit Saint Vincent de Paul en compagnie de plusieurs autres confrères du Saint-Sacrement. Mazarin s'irritait de leurs résistances ou de leurs blâmes. Par-dessus tout il gardait rancune aux « dévots » d'être intervenus pendant la Fronde auprès de la Régente pour solliciter le pardon des rebelles et recommander l'éloignement temporaire du favori. « Tous ces prétendus serviteurs de Dieu, — écrivait-il dans ses carnets, — sont en réalité des ennemis de l'Etat. »

En décembre 1660, quelques mois avant sa mort, Mazarin contraignit les magistrats du Parlement, dont plusieurs appartenaient depuis longtemps à la confrérie, à prononcer l'interdiction des assemblées secrètes et des associations particulières. La Compagnie du Saint-Sacre

ment n'était pas nommée dans l'arrêt, mais elle y était si clairement visée que nul ne put s'y méprendre. Pendant quelque temps encore, les principaux comités continuèrent à se réunir à de très longs intervalles et dans le plus grand mystère, lorsque l'état des œuvres soutenues par eux exigeait une délibération. Leur activité semble avoir cessé tout à fait aux environs de 1665. Née à l'ombre de la Compagnie du Saint-Sacrement, la Compagnie de Montréal devait finir en même temps qu'elle. Ses derniers survivants étaient tous membres de l'association devenue suspecte. Réduits à l'impuissance, ils furent obligés de se séparer définitivement en 1663 et de remettre en d'autres mains l'avenir de la colonie qu'ils avaient fondée.

*

* *

Vers la fin de sa vie, M. Olier avait prévu, semble-t-il, que la Société des prêtres de Saint-Sulpice serait appelée tôt ou tard à se substituer aux Associés de Montréal dans la direction de l'œuvre de Ville-Marie. Les événements démontrèrent la sagesse de cette prévision. Au mois de mars 1663, à la sollicitation de Jeanne Mance que Maisonneuve avait déléguée à Paris dans ce dessein, les Sulpiciens acceptèrent de recueillir le coûteux héritage des Associés. Le baron de Fancamp et ses derniers compagnons leur transmirent tous les droits qu'ils possédaient sur l'île de Montréal et ses dépendances. Les prêtres du Séminaire s'engagèrent à entretenir et à développer la colonie, se privant même de la faculté de vendre ou d'aliéner leur domaine, sous quelque forme que ce fût. De plus, ils prirent à leur charge l'arriéré des dettes de la Compagnie, dont le chiffre dépassait de beaucoup la valeur que l'on pouvait alors attribuer aux terres seigneuriales.

Les directeurs du Séminaire, craignant avec raison d'être entraînés à des dépenses qui excéderaient leurs ressources, hésitèrent longuement avant d'accepter cette onéreuse donation. Ils ne s'y résolurent que par attachement à la mémoire de leur fondateur. M. de Bretonvilliers

et M. de Belmont s'employèrent à vaincre l'opposition de quelques-uns de leurs confrères. Ils y réussirent sans trop de peine, car ils avaient l'un et l'autre donné les preuves de leur générosité, ayant été jusque là avec M. de Queylus les principaux bienfaiteurs du Séminaire de Ville-Marie. Dans une assemblée générale qui fut tenue le 31 mars 1663, le Séminaire de Saint-Sulpice approuva unanimement le contrat de cession. Quelques mois plus tard M. Souart, curé de Ville-Marie, prit officiellement possession de l'île au nom de ses nouveaux seigneurs.

Il avait été convenu, entre les Associés et les Sulpiciens, que Maisonneuve conserverait jusqu'à sa mort les fonctions de gouverneur de Ville-Marie et continuerait à jouir de tous les avantages attachés à ce titre. C'était reconnaître les services qu'il avait rendus. C'était surtout affirmer que les Sulpiciens maintiendraient au Canada les traditions des fondateurs de Ville-Marie. Désormais confiées à la garde d'une famille religieuse et par là même soustraites aux variations que les changements de propriétaires entraînent d'un héritier à l'autre au sein d'une même lignée, ces traditions ne risqueraient pas d'être altérées, aussi longtemps que les disciples de M. Olier détiendraient entre leurs mains les pouvoirs de gouvernement, de justice et de police que Maisonneuve avait exercés depuis vingt ans au nom de ses co-associés et qu'il exercerait dorénavant au nom de leurs successeurs. Ville-Marie devait demeurer ce que ses promoteurs avaient voulu qu'elle fût : un fief consacré à Notre-Dame pour la propagation de la foi en terre païenne.

Sous l'autorité de Maisonneuve, cette formule n'exprimait pas un idéal lointain, mais la simple réalité de l'existence de chaque jour. Avec une sincérité qui excluait toute emphase, le Gouverneur de Ville-Marie se considérait en quelque sorte comme le délégué et le lieutenant d'armes de la Mère de Dieu.

Au début de cette même année 1663, pour réprimer les nouvelles incursions des Iroquois, il avait été nécessaire

de convier tous les colons à participer à la défense de la place. Une milice de volontaires, placés sous le patronage de la Sainte-Famille, fut instituée pour renforcer la garnison régulière du fort. Les habitants de Ville-Marie prenaient les armes, non pour sauver leurs vies et leurs biens, mais pour maintenir les droits de Notre-Dame sur le territoire qui portait son nom. Maisonneuve les y avait appelés par une ordonnance où la suzeraineté de Marie était formellement invoquée: « Sur les avis qui nous ont été donnés de divers endroits que les Iroquois avaient formé dessein d'enlever de surprise ou de force cette habitation, et le secours de Sa Majesté n'étant pas encore arrivé, attendu que cette île appartient à la Sainte-Vierge, nous avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui sont zélés pour son service de s'unir ensemble, par escouade de sept personnes chacune, et après avoir élu un caporal à la pluralité des voix, nous venir trouver pour être enrôlés et mis au nombre de notre garnison. » A l'imitation de leur chef, les colons de Ville-Marie étaient capables de s'élever par la foi jusqu'à l'héroïsme. Ils entendaient parfaitement ce haut langage qui répondait à leurs propres sentiments. Le jour même où la proclamation fut publiée, cent quarante hommes se présentèrent au commandant du fort, Zacharie Dupuis, qui tenait le rôle des engagements, et lui déclarèrent qu'ils étaient tous résolus à « exposer leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public ».

Les miliciens de la Sainte-Famille sont le premier exemple de ces corps auxiliaires, recrutés parmi les colons du Canada, dont la réputation de valeur devait égaler celles des troupes régulières, au cours des guerres coloniales du dix-huitième siècle. Ils ne prenaient jamais leur service sans s'être préparés à la mort par les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Plusieurs d'entre eux, à ce que rapporte la sœur Morin, sont tombés « dans cet exercice de la plus parfaite charité ».

C'est ainsi que l'on vivait et que l'on mourait à Ville-Marie, lorsque les fils de M. Olier entrèrent en possession

du domaine que les Associés de Montréal avaient voué au Christ et à Notre-Dame.

*

* *

La dissolution de la Compagnie de Montréal et son désistement au profit des prêtres de Saint-Sulpice coïncidèrent avec l'abandon du régime politique et administratif dont Richelieu avait doté le Canada en un temps où Québec méritait à peine le nom de colonie. A la mort de Mazarin, une époque nouvelle avait commencé en France. Attentif aux vœux du royaume que les divisions des grands et l'avidité des favoris avaient lassé, le roi ne donna pas de successeur au tout-puissant ministre. Louis XIV entendait régner par lui-même: il inaugura son gouvernement personnel par une série de réformes, dont l'effet se fit bientôt sentir jusque dans les possessions lointaines de la couronne.

Instruit par Colbert des abus intéressés qui entravaient les progrès de la Nouvelle-France, le roi révoqua la concession que la Compagnie des Cent-Associés avait obtenue en 1627. Depuis longtemps, on reprochait à ces négociants d'avoir sacrifié les intérêts de la colonisation à ceux de leur commerce et de n'avoir rien fait pour protéger les habitants contre les ravages des tribus indigènes. Au mois de février 1663, ils furent contraints d'abandonner leurs privilèges, sans aucune compensation. L'acte qui enregistrait leur renonciation condamnait les fautes du passé en des termes qui laissaient présager une politique plus ferme et plus suivie: « Au lieu d'apprendre que ce pays était peuplé comme il devait l'être, vu le long temps de cette possession, nous avons reconnu avec regret que non seulement le nombre des habitants est fort petit, mais même qu'ils sont tous les jours en danger d'être chassés par les Iroquois. Considérant d'ailleurs que cette Compagnie de cent hommes était presque anéantie par le désistement volontaire du plus grand nombre et que le peu qui en restait n'était pas assez puissant pour

soutenir ce pays, et pour y envoyer les forces et les hommes nécessaires, tant pour l'habiter que pour le défendre, nous avons pris la résolution de le retirer des mains de cette Compagnie qui en a fait démission à notre profit. »

A partir de ce moment, la colonie fut directement soumise à l'autorité royale, représentée par un gouverneur et par un intendant. Ce dernier devait avoir pour mission d'activer le peuplement et la mise en valeur du pays que les Cent-Associés avaient négligés. Les affaires politiques et militaires continuèrent à relever du gouverneur. Un Conseil souverain, — à la fois corps législatif et cour de justice, — fut institué à Québec. Ainsi le pouvoir suprême demeurait entre les mains du roi qui n'en déléguait qu'une partie à ses divers agents. Un an plus tard, Colbert favorisa la création de la Compagnie des Indes Occidentales, qui obtint le monopole du commerce et de la navigation. Mais, à la différence des Cent-Associés, cette corporation de marchands ne devait jouir en fait d'aucun privilège politique.

Les réformes de 1663 préludaient à une action vigoureuse contre les tribus iroquoises. Tant que les Français ne régnaient pas en maîtres à l'intérieur du pays, la vallée du Saint-Laurent demeurait ouverte aux incursions des sauvages, les habitants ne jouissaient d'aucune sécurité sur leurs terres, les nouveaux colons que Colbert voulait attirer au Canada étaient détournés de s'y établir. La colonie, gênée dans son extension et dans ses progrès, n'avait qu'une existence précaire, tant qu'elle devait consacrer le meilleur de ses forces à repousser les attaques des indigènes et à réparer les pertes subies.

Longtemps on avait cru que les Iroquois finiraient par se soumettre à la domination française, comme les Algonquins et les Hurons l'avaient fait avant eux. Même après les combats les plus meurtriers, les missionnaires continuaient à espérer qu'ils réussiraient un jour à rassembler les loups et les agneaux sous la houlette du berger de

l'Évangile. A maintes reprises, il est vrai, l'une ou l'autre fraction des tribus ennemies avait accepté de conclure une trêve. Mais ces suspensions d'armes avaient toujours donné les résultats les plus décevants, soit qu'elles aient été rompues au mépris de la foi jurée, soit qu'elles n'aient servi qu'à dissimuler les préparatifs d'une nouvelle agression. Après en avoir fait trop souvent l'expérience à leurs dépens, les habitants de Ville-Marie, qui occupaient le poste le plus exposé de la colonie, ne pouvaient plus ignorer qu'il était vain de négocier avec les Iroquois. Toutes les tentatives de paix avaient un effet contraire à celui qu'on recherchait. Les sauvages y voyaient une preuve de la faiblesse des Français, ce qui les encourageait à recommencer bientôt leurs brigandages dans la conviction qu'ils demeureraient impunis.

La chronique des années 1660 à 1664, telle qu'on peut en lire le récit dans les *Relations* des Jésuites et dans l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson, n'est qu'une suite d'épisodes sans variété, où les Iroquois apparaissent tantôt en meurtriers et tantôt en messagers de paix, où les surprises alternent avec les pourparlers, où les massacres suivent de près les serments d'amitié. Puisqu'il était impossible d'ajouter foi aux promesses que les sauvages multipliaient d'autant plus facilement qu'ils étaient bien résolus à ne pas les tenir, il était clair qu'il fallait les réduire à l'impuissance. Le seul moyen d'y parvenir était de diriger une véritable expédition militaire contre leurs villages et d'installer à demeure des garnisons françaises dans le pays qu'ils habitaient. La conquête de la Nouvelle-France ne pouvait s'achever que par les armes.

Dès 1660, le Gouverneur d'Argenson en était persuadé. Il avait soumis au roi un plan de campagne qui prévoyait l'invasion méthodique de la contrée occupée par les Iroquois. Sans désespérer, — tant il était certain que ses avis seraient écoutés, — il avait fait construire une flottille de bateaux plats pour transporter les troupes sur les rivières et les lacs, seules voies de communication du Canada. L'année suivante, son successeur le baron

d'Avaugour, après avoir visité les principaux postes, reconnu à son tour qu'il ne pouvait pas assurer la tranquillité du pays avec les forces dont il disposait et conclut également à la nécessité d'une prompte intervention militaire. A sa demande, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, se rendit en France pour essayer de gagner la Cour à ce projet. Colbert, qui venait justement d'envoyer au Canada l'un de ses agents, Gaudais-Dupont, accueillit Boucher avec bienveillance et l'assura de son appui. Dans un ouvrage qui fut publié à Paris en 1664 et qui était intitulé: *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada*, le gouverneur des Trois-Rivières s'efforça de démontrer que le commerce et l'industrie du royaume trouveraient de fructueux débouchés dans les territoires français d'Amérique, dès que ceux-ci seraient suffisamment peuplés et mis en état de se défendre.

L'habile Canadien entraînait ainsi dans les vues favorites de Colbert. « Qui peut entreprendre, — disait alors ce ministre — quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie? N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tout autre, qu'on peut avec toute justice possible s'agrandir et s'accroître? » Ces dispositions ne tardèrent pas à se traduire en actes. Plusieurs centaines de nouveaux colons furent transportés à Québec aux frais du trésor public, tandis qu'un délégué du roi, M. de Mons, était chargé d'examiner sur place les besoins de la colonie. Cette enquête, conduite avec l'assistance de Boucher, aboutit en 1665 à l'envoi d'une puissante expédition, sous le commandement de M. de Tracy, lieutenant général du roi en Amérique.

*

* *

Les « secours de Sa Majesté », que les colons du Canada avaient si longtemps attendus, arrivèrent à Québec dans le courant de l'été de 1665. C'était le régiment de Carignan-Salières, qui l'année précédente avait fait campagne

en Hongrie contre les Turcs et s'était distingué à la bataille de Saint-Gothard. Son effectif s'élevait à douze cents hommes, — beaucoup plus qu'il n'en fallait, pensait-on, pour mettre à la raison quelques peuplades indigènes. Cependant c'était une entreprise semée de difficultés et de risques que de porter la guerre chez les Iroquois. Le territoire qu'ils habitaient était fort éloigné de Québec ou de Ville-Marie. Il fallait, pour y accéder, de longues journées de marche ou de navigation, à travers une contrée mal connue où tout ravitaillement faisait défaut. Si l'on s'y aventurait à la légère, les Iroquois, habiles à utiliser un terrain familier, pouvaient décimer leurs adversaires tout en demeurant eux-mêmes hors d'atteinte.

Le nouveau Gouverneur du Canada, M. de Courcelles, ne craignit pas cependant de se mettre en campagne en plein hiver avec trois cents hommes appartenant aux troupes régulières et deux cents volontaires canadiens. Il fut bientôt obligé de reconnaître son erreur et de rebrousser chemin. Cette fausse manœuvre coûta la vie à de nombreux soldats, morts de fatigue ou de froid. Trois mois plus tard, une seconde expédition ne fut pas plus heureuse. Elle était conduite par un officier du régiment de Carignan-Salières, M. de Sorel, qui rencontra en route quelques Agniers soi-disant porteurs de propositions de paix, se laissa abuser par leurs discours fallacieux et revint à Québec sans avoir combattu.

La leçon de ce double échec ne fut pas perdue pour M. de Tracy. Celui-ci, dès l'automne précédent, avait employé une partie de ses hommes à construire une ligne de forts dans la vallée du Richelieu. Ces ouvrages devaient protéger la marche en avant de l'armée et lui servir également de magasins de provisions. Dans les derniers jours de septembre 1666, toutes les forces disponibles furent concentrées au Fort Sainte-Anne, dans une petite île du lac Champlain. M. de Tracy s'y rendit avec six cents soldats du régiment de Carignan-Salières. Des contingents de volontaires canadiens et d'auxiliaires indigènes vinrent l'y rejoindre. Avertis de l'approche des

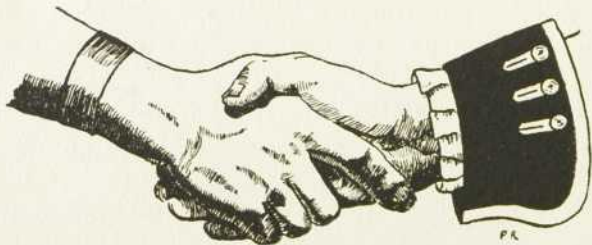
Français, les Iroquois abandonnèrent leurs habitations et se retirèrent dans les forêts avec femmes et enfants. Le 16 octobre, les soldats de M. de Tracy pénétrèrent sans coup férir dans Andaraqui, la principale bourgade des Agniers. C'était un gros village, défendu par des levées de terre et par une triple palissade de pieux solides, haute de vingt pieds. Sa population aurait pu soutenir un long siège, si elle avait eu l'audace de résister aux envahisseurs. A l'intérieur de l'enceinte s'élevaient une centaine de cabanes de planches. Chacune d'elles était assez vaste pour abriter plusieurs familles. Elles contenaient des réserves de vivres et d'outils, ainsi que des provisions d'eau dans des cuves d'écorces. Les Français n'en croyaient pas leurs yeux. Ils ne s'attendaient pas à trouver chez ce peuple barbare une telle abondance de ressources matérielles. En signe de prise de possession du pays, M. de Tracy fit planter solennellement, au chant du *Te Deum*, une croix décorée des armes de France. Avant de se retirer, il ordonna de mettre le feu aux quatre coins du village. En moins d'une heure, il n'en resta que des cendres. Les récoltes sur pied, qui recouvraient les campagnes environnantes, furent pareillement incendiées. Après avoir fait subir le même sort à trois villages voisins, l'armée se replia en bon ordre sur le Fort Sainte-Anne.

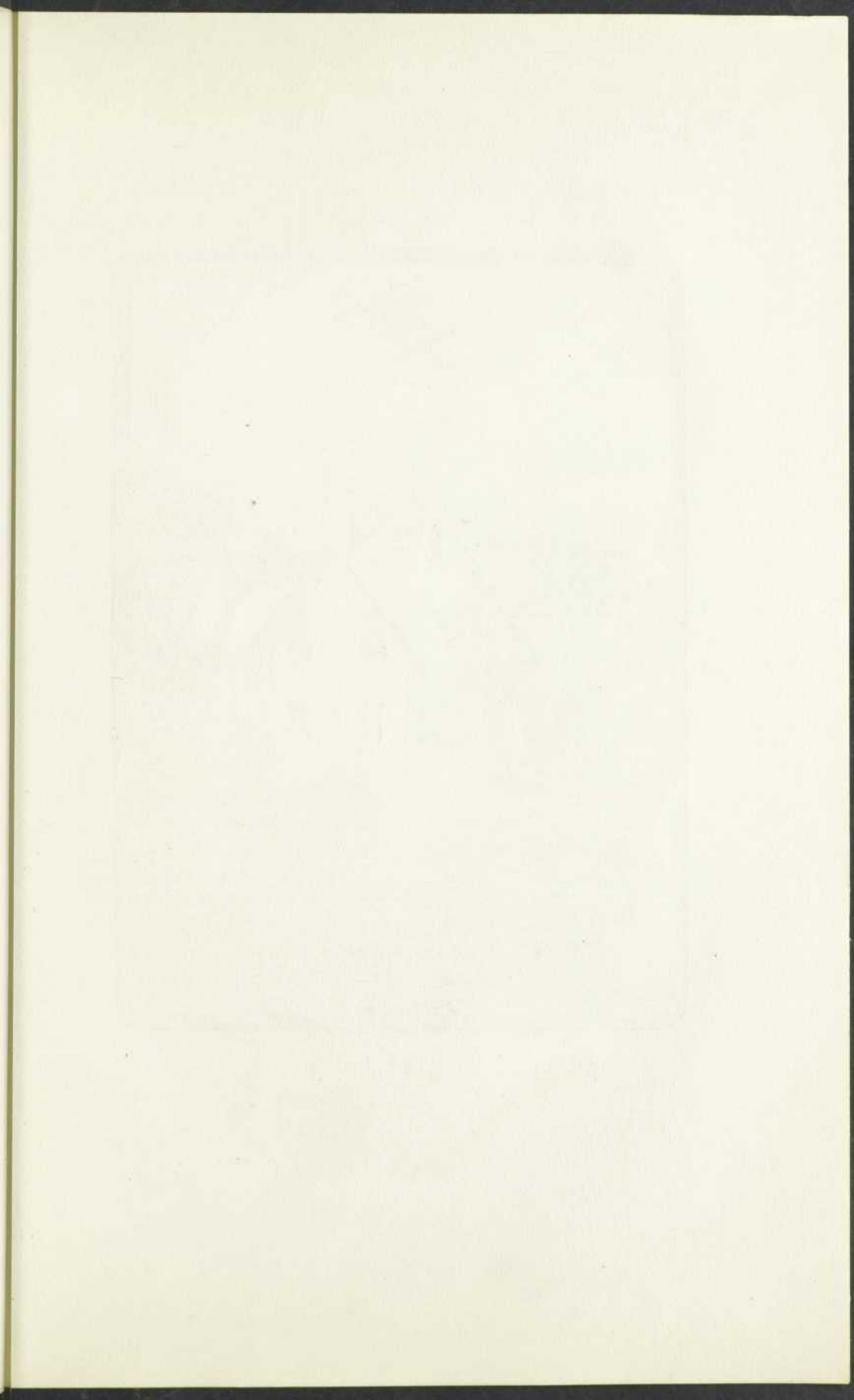
En dévastant le territoire des Iroquois, M. de Tracy s'était proposé de contraindre ces peuplades turbulentes à déposer les armes. Il y réussit au delà de tout espoir. Les tribus ennemies qui, en se réfugiant dans les bois, avaient refusé le combat, ne tardèrent pas à demander la paix l'une après l'autre. Cette fois leur soumission fut durable. Lorsque les indigènes, traités avec justice et bienveillance, eurent compris que les vainqueurs ne leur voulaient aucun mal, la haine et la crainte firent bientôt place à la confiance. Ils s'ouvrirent à des sentiments qu'ils n'avaient jamais connus, quand au lendemain de leur défaite, les Jésuites et les Sulpiciens vinrent leur enseigner par la parole et par l'exemple que tous les hommes

sont frères en Jésus-Christ. En moins de trois ans, tous les villages iroquois possédèrent leur missionnaire et leur chapelle.

A l'abri de ces défenses pacifiques qui lui valurent dix-huit ans de tranquillité, la Nouvelle-France grandit et prospéra sous l'habile direction de ses intendants. Le rêve des apôtres, qui avaient quitté leur pays natal pour gagner l'Amérique à Dieu, parut sur le point de se réaliser. Une nouvelle épopée commença. Il semblait que tous ceux qui habitaient la colonie eussent souffert d'avoir été contenus jusque là dans les étroites limites de la vallée du Saint-Laurent. Prêtres et colons s'élancèrent à la découverte du continent. En quelques années, ils reconnurent toute la région des Grands Lacs, où les Européens n'avaient pas encore pénétré. Le plus hardi d'entre eux, Cavelier de La Salle, neveu d'un Sulpicien de Ville-Marie, réussit à descendre le cours du Mississipi jusqu'au golfe du Mexique et y fonda la Louisiane. Partout sur son passage, il noua des relations amicales avec les tribus indigènes.

La conquête française qui s'ébauchait n'exigeait pas la destruction impitoyable des occupants du sol. Elle appelait au contraire leur collaboration et prétendait leur apporter, avec la civilisation matérielle, la connaissance du vrai Dieu qui avait racheté de son sang toutes les races humaines. L'égoïsme et l'avidité n'avaient aucune part à cette expansion. Qui peut dire ce qu'il en fût advenu, si, un siècle plus tard, sur les champs de bataille de la Guerre de Sept Ans, la monarchie française n'avait pas définitivement perdu la plus grande partie de ses possessions d'Amérique?







Des fermes isolées s'élevèrent en bordure du bois (p. 197).

XII

DE VILLE-MARIE A MONTRÉAL

Ville-Marie après 1665. — Maisonneuve et les Gouverneurs de la Nouvelle-France. — Révocation de Maisonneuve. — Ses dernières années. — Sa mort. — Le grain de sénévé.



A soumission des Iroquois avait fait tomber les barrières qui gênaient l'expansion de la Nouvelle-France. D'un seul coup, les postes avancés de la colonie se trouvèrent portés dans la haute vallée du Richelieu et aux abords des Grands Lacs. Ville-Marie, affranchie des menaces qui avaient pesé sur elle depuis sa fondation, perdit son caractère de forteresse et com-

mença à se développer librement. Les temps héroïques étaient révolus. Rien n'empêchait plus l'occupation pacifique du sol. Les habitants, accoutumés à vivre dans de perpétuelles alarmes, ne furent plus obligés de demeurer sous la protection immédiate du fort. Des fermes isolées s'élevèrent en bordure du bois. Des villages se formèrent sur les rives du fleuve. L'île de Montréal prit en peu de temps l'aspect d'une campagne française. Après vingt-cinq ans de luttes et de privations, c'était la récompense des efforts patiemment consentis et du sang généreusement versé.

Ce spectacle eût réjoui les yeux de Maisonneuve s'il avait pu le contempler. Mais il n'était plus là pour s'associer à la joie de ses compagnons ni pour prendre avec eux sa légitime part des honneurs de la victoire. Celui qui avait semé dans la peine ne devait pas connaître l'allé-

gresse de la récolte. Au mois d'octobre 1665, tandis que les troupes venues de France se préparaient à marcher contre les Iroquois, le gouverneur de Ville-Marie avait été contraint, par un abus de pouvoir, à quitter définitivement la colonie que son courage avait maintes fois sauvée de la ruine.



Au cours de sa longue carrière, les injustices et les humiliations ne lui avaient pas été épargnées, sans qu'elles l'aient jamais empêché d'accomplir ce qu'il considérait comme son devoir. Les privilèges que les Associés de Montréal avaient obtenus garantissaient une indépendance relative au commandant de la place de Ville-Marie; il n'y avait rien là d'ailleurs qui ne fût conforme au droit coutumier. Néanmoins, les hommes qui représentaient le roi à Québec étaient enclins à se croire investis de pouvoirs illimités; ils exigeaient de Maisonneuve une subordination entière et sans réserve. Ce dernier ne refusait pas de leur obéir, dans toute la mesure où l'exercice de l'autorité supérieure lui paraissait légitime. Mais il n'en résistait que plus fermement aux prétentions qu'il tenait pour injustes et mal fondées, ne permettant pas qu'il fût porté préjudice aux intérêts dont il avait la garde. Telle fut l'origine des conflits qui l'opposèrent aux Gouverneurs successifs de la Nouvelle-France. Seul, Louis d'Ailleboust, qui avait été son compagnon d'armes et qui demeura toujours son ami, avait su comprendre que l'intérêt général de la colonie exigeait une collaboration cordiale et confiante entre les autorités de Québec et celles de Ville-Marie.

Dès son arrivée au Canada, Maisonneuve s'était heurté à l'hostilité du Chevalier de Montmagny qui jugeait déraisonnable l'établissement d'une colonie dans l'île de

Montréal. Neuf ans plus tard M. de Lauzon lui avait marqué son mauvais vouloir en réduisant la garnison de Ville-Marie, en refusant de coopérer au transport des nouvelles recrues, en essayant de lever un tribut illicite sur les marchandises déchargées à Québec pour le compte des Associés. La Cour avait alors sévèrement réprimé les agissements de son mandataire, mais, quelque part que les rancunes personnelles et l'avidité déçue aient pu avoir dans la conduite de M. de Lauzon, les difficultés dont souffrait Maisonneuve tenaient moins aux caractères des hommes qu'aux situations qu'ils occupaient.

M. d'Argenson, qui succéda à M. de Lauzon en 1658, était justement réputé pour sa droiture, son désintéressement et sa piété. Cependant, il n'entendait pas être privé des honneurs qu'il estimait dus à son rang, et il s'emporta contre Maisonneuve, parce qu'il n'avait pas été reçu à Ville-Marie avec le cérémonial en usage dans les villes de France pour les entrées de gouverneurs généraux. Il fut même si peu maître de son dépit que, dans ses lettres officielles, il dépeignit la situation de Ville-Marie sous le jour le plus sombre, au détriment de la vérité. Après lui, M. d'Avaugour voulut obliger Maisonneuve à ne plus sévir contre les marchands d'alcool dont il avait interdit le dangereux commerce. Il n'était pas douteux cependant que la libre vente de l'eau-de-vie aux indigènes, si elle pouvait dans une certaine mesure favoriser le trafic des pelleteries et l'enrichissement rapide de quelques négociants sans scrupules, était la source de graves désordres. Mgr de Laval n'avait pas craint de lancer l'excommunication contre tous ceux qui coopéraient à la « traite des boissons », et le Gouverneur n'avait pas réussi à le faire revenir sur sa sentence. A l'exemple du prélat, Maisonneuve refusa de retirer ses ordonnances. Quelque temps après, le baron d'Avaugour se rendit à Ville-Marie et témoigna publiquement sa mauvaise humeur à Maisonneuve, dans les formes les plus blessantes.

Celui-ci accepta sans mot dire les reproches insultants qui lui étaient adressés en présence de ses compagnons, bien que son autorité sur eux pût en souffrir.

L'attitude de Maisonneuve en cette occasion montre bien qu'il n'entrait pas dans les vaines querelles et que sa résistance à des ordres arbitraires était complètement dépouillée de toute vue de prestige personnel ou d'amour-propre. Ses remontrances revêtaient toujours d'ailleurs une forme respectueuse et modérée. « M. le baron d'Avaugour, — écrit la sœur Morin dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, — lui fit de grandes peines; il ne lui donnait pas le rang qu'il devait avoir, quoique M. de Maisonneuve fût très assidu auprès de lui lorsqu'il montrait à Ville-Marie et se rendit complaisant à tout ce qu'il souhaitait sans jamais le contrarier en rien. Il se contentait de lui faire remarquer les choses qu'il n'approuvait pas, et puis lui laissait faire tout ce qui lui plaisait. De sorte que M. d'Avaugour crut qu'il ne savait pas se défendre ou qu'il le craignait; et sur cela il se rendit plus hardi à le mépriser en sa présence, et même devant les colons de Ville-Marie. Il faisait faire dans ce lieu des publications à l'insu de Maisonneuve, et même contraires aux sentiments de ce dernier, bien connus des colons; ce qui n'était propre qu'à lui attirer leurs reproches et faire perdre tout respect pour son autorité. Toutefois M. de Maisonneuve ne fit jamais aucune plainte de procédés si offensants et les reçut toujours avec les sentiments d'une humilité vraiment chrétienne. Cette persécution dura deux ans, pendant lesquels il ne perdit rien de sa belle humeur, et souffrit tout cela comme aurait pu le faire un fervent novice. »

A l'automne de 1662, Maisonneuve fut appelé en France pour prendre part aux dernières délibérations des Associés et préparer avec eux la cession de l'île à la Société des prêtres de Saint-Sulpice. Le Gouverneur de Québec craignit qu'il n'allât porter plainte contre lui

auprès du roi et lui fit défense de s'embarquer. Maisonneuve obéit cette fois encore sans murmurer, et Jeanne Mance partit à sa place. Mgr de Laval l'avait précédée à Paris. C'est lui qui obtint du roi la révocation du baron d'Avaugour et la nomination d'un nouveau Gouverneur, Augustin Saffray de Mézy, ancien commandant de la place de Caen, qui avait été l'un des familiers de M. de Bernières dans la pieuse retraite de l'Ermitage où le vicaire apostolique de la Nouvelle-France avait passé lui-même une partie de sa jeunesse.

A la différence de ses prédécesseurs, dont le choix s'était effectué sur la recommandation de la Compagnie des Cent-Associés, M. de Mézy tenait directement ses pouvoirs du roi, car son entrée en fonction coïncidait avec les réformes politiques de 1663. Si étendues que fussent ces réformes, elles n'avaient apporté aucun changement au statut particulier dont jouissait Ville-Marie. Néanmoins, M. de Mézy considéra que l'institution du Conseil Souverain de la Nouvelle-France abrogeait le droit de justice des seigneurs de l'île de Montréal. De sa propre autorité, il établit à Ville-Marie une sénéchaussée royale, avec juge, procureur, greffier et sergents désignés par lui. Le Séminaire de Saint-Sulpice protesta contre la violation de ses privilèges. M. de Mézy refusant d'entendre raison, il fallut plaider. Irrité de cette résistance, le Gouverneur fit un pas de plus dans la voie de l'arbitraire. Il retira à Maisonneuve la commission de gouverneur particulier de Ville-Marie, qu'il avait reçue des Associés de Montréal et que les Sulpiciens avaient confirmée. A cette commission, il en substitua une autre aux termes de laquelle Maisonneuve était entièrement subordonné au Gouverneur de Québec, qui avait le pouvoir de le révoquer quand bon lui semblerait. Laissant aux seigneurs de l'île le soin de défendre eux-mêmes leurs intérêts, Maisonneuve se contenta d'en référer au Supérieur du Séminaire, M. Souart.

Un nouveau procès s'engagea. Sans en attendre l'issue, M. de Mézy révoqua Maisonneuve le 21 juin 1664 et désigna pour le remplacer, Etienne Pézard de la Touche, capitaine de la garnison de Trois-Rivières. La mesure était si manifestement illégale qu'elle ne put être exécutée. M. de Mézy mourut au début de l'année suivante. Il n'avait guère passé qu'un an et demi à Québec. Ce court laps de temps lui avait suffi pour indisposer contre lui tous les notables de la colonie et même pour s'aliéner son protecteur, Mgr de Laval. A l'approche de la mort, il demanda publiquement pardon de ses violences et de son emportement à ceux qu'il avait offensés.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois de juin 1665, M. de Tracy débarqua à Québec, muni des pleins pouvoirs du roi. Quelques semaines après son arrivée, il destitua Maisonneuve et lui enjoignit de rentrer en France. Il est impossible de savoir à quels mobiles M. de Tracy obéit en prenant cette décision, les documents de l'époque gardant à ce sujet un silence prudent. Quelques auteurs ont supposé que M. de Tracy avait prêté une oreille trop complaisante aux griefs des anciens conseillers de M. de Mézy et se serait fait ainsi l'instrument aveugle de leur rancune. La seule chose que l'on sache avec certitude, c'est que M. de Tracy jugea nécessaire d'user de quelques ménagements à l'égard d'un homme que la colonie toute entière aimait et respectait. Dans le désir de sauver les apparences, il feignit d'avoir autorisé Maisonneuve à voyager pour ses affaires particulières et ne lui donna pas de successeur, se contentant de désigner le major de la garnison, Zacharie Dupuis, pour le suppléer en son absence.

Marie de l'Incarnation, dans ses lettres, et les Jésuites, dans leur *Journal* et dans leurs *Relations*, ont imité la discrétion de M. de Tracy. Ils ne font aucune allusion au renvoi du Gouverneur de Ville-Marie. Le premier historien de Montréal, Dollier de Casson, qui écrivait

vers 1672, n'ose pas dire que Maisonneuve a été obligé d'abandonner ses fonctions contre son gré. Il se borne à indiquer que son départ fut vivement regretté. « Toutefois, écrit-il, après avoir relaté l'heureuse issue de l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois, — ces joies dans les plus éclairés furent détrempées de beaucoup d'amertumes lorsqu'ils virent M. de Maisonneuve, leur père et très cher Gouverneur, les quitter cette fois-là tout de bon et les laisser dans d'autres mains dont ils ne devaient pas espérer le même dégagement, le même amour et la même fidélité. »

Les documents postérieurs font paraître moins de réserve, tout en ne donnant pas beaucoup plus de précisions. Ils nous apprennent cependant que Maisonneuve accepta chrétiennement la mesure qui le frappait: « Quoiqu'il remplît parfaitement tous les devoirs de son emploi, — écrit la Mère Juchereau dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, — il fut rappelé de son gouvernement et retourna en France. Il continua d'y vivre chrétiennement, comme il avait fait au Canada, et son humilité l'empêcha de témoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas. » La Sœur Morin ne s'exprime pas autrement: « Il prit ce commandement comme un ordre de la volonté de Dieu et repassa en France, non pour se plaindre du mauvais traitement qu'il subissait, mais pour y vivre petit et humble comme un homme du commun. »

Un an après le départ de Maisonneuve, le Parlement de Paris et le Conseil souverain de la Nouvelle-France reconnurent aux Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, le droit de désigner eux-mêmes leur gouverneur particulier. Mais c'est en 1670 seulement que M. de Bretonvilliers, Supérieur du Séminaire, confia la succession de Maisonneuve à François Perrot, neveu de l'intendant Talon.

*

* *

Après son retour en France, Maisonneuve s'établit dans une maison de pauvre apparence de la rue du Fossé-Saint-Victor, sur le territoire de la paroisse Saint-Etienne-du-Mont. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, n'ayant plus qu'une seule pensée, celle de bien employer le temps qui lui restait pour se préparer à la mort. Il assistait aux offices dans la chapelle des Frères de la Doctrine Chrétienne, qui étaient ses voisins et avec lesquels il aimait à s'entretenir. L'un des membres de cette communauté avait jadis conduit Jeanne Mance chez Mme de Bullion; telle est peut-être la raison de l'attachement que Maisonneuve portait à ses confrères et qui lui avait fait élire domicile auprès d'eux.

Sa conversation, cependant, n'était plus avec les hommes. Tous les mouvements de son âme composaient une prière perpétuelle. Il avait renoncé à ce que le monde pouvait encore lui offrir. Dans les rues de Paris, sans souci des moqueries, il s'en allait vêtu de l'habit simple et usé qu'il portait au Canada, un « capot de serge grise » taillé dans l'étoffe grossière que les femmes des colons tissaient chez elles avec la laine du pays. Louis Frin, qui tenait sa maison à Ville-Marie, continuait à demeurer avec lui, mais ce domestique était plus âgé et moins alerte que son maître. Maisonneuve « le servait plus qu'il n'en était servi ». Il allait lui-même acheter ses provisions au marché. Aucune besogne ne lui paraissait rebutante. Ceux qui le voyaient dans ses occupations modestes, sans connaître son nom et son passé, n'auraient jamais pu soupçonner qu'ils avaient devant eux un gentilhomme de bonne noblesse et un soldat qui avait ajouté une nouvelle province au royaume de France. Rien ne lui était plus étranger que la fausse gloire. Bien que la curiosité publique témoignât alors d'un vif intérêt pour les choses du Canada, Maisonneuve ne songea jamais à publier ses souvenirs, « bien différent en cela, — dit l'abbé Faillon, — de tant d'autres officiers qui, n'ayant

rien fait dans les guerres où ils ont eu quelque emploi, composent des mémoires pour se donner à eux-mêmes de l'importance, quelquefois aux dépens de la vérité ».

Maisonneuve n'était pas moins détaché des richesses que de l'opinion du monde. Dans l'exercice de son gouvernement et sans manquer aucunement aux devoirs de sa charge, il aurait pu faire quelque fortune en se livrant, comme le moindre des colons, à la traite des fourrures. Mais, venu en Amérique pour y accomplir une mission de sacrifice et de dévouement, il avait toujours refusé d'en tirer un avantage personnel. Lorsqu'un combat heureux avait fait tomber entre les mains de ses hommes quelques canots chargés de pelleteries, il abandonnait toujours à ceux qui étaient dans le besoin la part de prise qui aurait dû lui être attribuée. A l'époque de sa révocation, les seigneurs de l'île restaient lui devoir une somme de six mille livres, pour l'arriéré de sa solde; il en fit donation aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Deux ans plus tard, les Sulpiciens insistèrent pour qu'il acceptât une pension viagère de cinq cents livres, en compensation du tort que lui avait causé son injuste révocation. Mais il ne voulut pas en jouir lui-même, et cette rente fut payée jusqu'à sa mort au bénéficiaire qu'il avait désigné. Les débris de son patrimoine, dont il avait aliéné la plus grande partie pour venir en aide à quelques membres de sa famille et pour participer aux dépenses des Associés de Montréal, lui assuraient un modeste revenu qui lui suffisait. Il n'en demandait pas davantage, se confiant pour le reste à la miséricorde de Dieu et de ses frères.

Cette vertu rigoureuse n'était pas le fruit d'une âme aride et incapable d'affection. Le cœur de Maisonneuve était demeuré à Ville-Marie, au milieu de ses compagnons d'armes qu'il ne cessait pas de considérer comme ses enfants. Rien ne pouvait lui arriver de plus heureux que de recevoir la visite de l'un d'entre eux. Dans un coin de son jardin, il avait édifié de ses mains une cabane

de troncs d'arbres qui lui rappelait les débuts de son séjour au Canada. C'est là qu'il hébergeait ceux de ses amis d'autrefois qui lui faisaient la joie de se souvenir de lui. Marguerite Bourgeoys ne voulut pas d'autre logis, lorsqu'elle vint en France en 1670, pour solliciter de la Cour l'approbation de son institut. Elle a laissé un récit émouvant de l'accueil empreint de simplicité et d'affection qu'elle trouva auprès de Maisonneuve, et c'est à elle qu'on doit de connaître les conditions dans lesquelles il vivait.

Bien qu'il eût choisi d'achever ses jours dans la retraite, ce n'était pas pour y jouir d'une tranquillité égoïste. Il savait à l'occasion sortir de sa solitude pour se rendre utile à ceux qu'il aimait et pour mettre à leur service le crédit dont il disposait encore auprès des grands. Marguerite Bourgeoys en eut la preuve au cours de ce même voyage. Avec une dizaine de jeunes filles confiées à sa garde, elle attendait à Rouen le départ du vaisseau qui devait la ramener au Canada. Maisonneuve, apprenant que ses ressources étaient épuisées et qu'elle avait à peine de quoi achever son voyage, lui fit porter par Louis Frin un secours de deux cents livres qu'il avait obtenu pour elle de Colbert.

L'histoire de Maisonneuve se clôt sur cet épisode de charité. Tout ce qu'on sait de lui après cette date, c'est qu'il mourut paisiblement le 9 septembre 1676, dans sa maison du Fossé-Saint-Victor. Il était âgé de soixante-quatre ans. Ses obsèques furent célébrées le lendemain dans l'église des Pères de la Doctrine Chrétienne. Le lieu de sa sépulture est inconnu. Le peu de chose qu'il possédait encore à Ville-Marie au moment de sa mort fut distribué aux pauvres, conformément à ses dernières volontés.

*

* *

Bien que nul n'ait recueilli les dernières pensées de Maisonneuve, le silence des témoignages ne recouvre ici aucune énigme. Rien n'est obscur dans la vie de ceux qui, se renonçant eux-mêmes, ont tout abandonné au Maître de leur destin. A partir du jour où, par la bouche de La Dauversière, il avait entendu l'appel de la Nouvelle-France, Maisonneuve avait fait le sacrifice de ses ambitions personnelles. Dès lors, il ne s'était plus considéré que comme un instrument docile de la Providence, et c'est à elle qu'il attribuait le mérite de ses actions. Ville-Marie n'était pas son œuvre, ni l'œuvre d'aucun homme, Maisonneuve le savait mieux que quiconque. Après avoir souffert les contradictions et l'ingratitude, s'il quitta le Canada avec la même simplicité qu'il y était venu, c'est qu'il n'eut jamais en vue que d'obéir, et non de faire sa propre volonté. L'indifférence de la postérité qui, en France du moins, ne se souvient même plus de son nom ne l'aurait pas affligé s'il avait pu la prévoir: il ne travaillait pas pour une aussi vaine récompense que la gloire humaine.

L'obéissance porte d'ailleurs en elle sa récompense: la certitude. Ceux qui ont toujours obéi aux ordres reçus dans ces retraites du cœur où seule pénètre la voix de Dieu peuvent, sans inquiétude et sans regret, laisser à leurs successeurs le soin d'achever ce qu'ils ont entrepris: ils savent que toutes les promesses seront tenues et que la parole s'accomplira. Dans la solitude de ses dernières années comme au jour même de la fondation de Ville-Marie, Maisonneuve a dû méditer plus d'une fois la parabole du grain de sénevé. Le 17 mai 1642, sur cette terre dont ils venaient de prendre possession, le P. Vimont, commentant le texte sacré, avait dit aux premiers colons de l'île de Montréal: « cette graine est la plus petite de toutes les semences, mais l'arbre qui en naîtra recouvrira le pays entier de son ombre: Dieu remplira de peuple toute l'étendue de ces contrées ». Trois siècles sont passés.

La promesse a été tenue et la parole s'est accomplie. Montréal, qui compte aujourd'hui près d'un million d'âmes, conserve fidèlement son caractère de cité catholique et française. Quel sera son destin dans ce continent en pleine croissance ? Son port, ses magasins, ses banques débordent d'une telle activité que le voyageur pourrait se croire à New-York ou à Chicago. Mais ceux qui partagent la foi de ses habitants et qui ont prié dans ses églises savent bien que sa plus grande richesse est invisible et que le passé répond de l'avenir. Heureux le peuple que le Seigneur s'est choisi et qui garde ses commandements.



BIBLIOGRAPHIE

Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal. (Montréal) 1860.

(François Dollier de Casson). *Histoire du Montréal.* Montréal, 1868. In-8°.

SŒUR MARIE MORIN: *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal.* Montréal, 1911. In-8°.

Relations des Jésuites. Québec, 1858. 3 vol. In-8°.

Journal des Jésuites. Québec, 1871. In-4°.

R. G. THWAITES: *The Jesuits Relations and allied documents.* Cleveland, 1896. 73 vol. In-8°.

MARIE DE L'INCARNATION: *Lettres.* Tournai, 1876. 2 vol. In-8°.

“ “ *Ecrits spirituels et historiques*, édités par Dom Albert Jamet, O.S.B. Paris, 1929.

MÈRE JUCHEREAU DE SAINT-IGNACE: *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.* Montauban (1751). Petit In-8°.

Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêtés du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada. Québec, 1854. 3 vol. In-8°.

F.-X. GARNEAU: *Histoire du Canada.* 7^e édition. Paris, 1928. 2 vol. In-8°.

J.-B. FERLAND: *Cours d'histoire du Canada.* Québec, 1861-1865. 2 vol. In-8°.

GABRIEL HANOTAUX: *Histoire de la Nation Française.*

Tome IV (Louis Madelin). Histoire politique, 2^e partie.

Tome VI (Georges Goyau). Histoire religieuse.

GABRIEL HANOTAUX: *Histoire des Colonies françaises.*

Tome I (Ch. de La Roncière). *L'Amérique.*

GABRIEL-LOUIS JARAY: *L'Empire français d'Amérique.* Paris, 1938.

CH. DE LA RONCIÈRE: *Histoire de la Marine française.* Paris, 1906-1932.

FERNAND MOURRET: *Histoire générale de l'Eglise.* Tome VI.

HENRI BRÉMOND: *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*. Paris, 1916-1932. In-8°. Tome VI.

GEORGES GOYAU: *Les origines religieuses du Canada*. Paris, 1924. In-12.

(E.-M. Faillon): *Histoire de la colonie française en Canada*. Villemarie, 1865. 3 vol. In-4°.

" " *Vie de la Sœur Bourgeoys*. Villemarie, 1853. 2 vol. In-8°.

" " *Vie de M. Olier*. Paris, 1873. 3 vol. In-8°.

" " *Vie de Mlle Mance*. Villemarie, 1854. 2 vol. In-8°.

FRANCIS PARKMAN: *Pioneers of France in the New World*. Boston, 1895.

" " *The Jesuits in North America in the seventeenth century*. Boston, 1897. 2 vol. In-8°.

" " *The old regime in Canada*. Boston, 1897. 2 vol. In-8°.

VOYER D'ARGENSON: *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*. Poitiers, 1900.

SAINT-JURE: *Vie de M. de Renty*. Paris, 1651. In-4°.

RAOUL ALLIER: *La cabale des dévots*. Paris, 1902.

ALFRED RÉBELLIAU: *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement*. Paris, 1908.

R. P. BESSIÈRES: *Gaston de Renty et Henry Buch*. Paris, 1931.

COUANIER DE LAUNAY: *Notes abrégées sur Jérôme Le Royer*, etc. Laval, 1887.

" " *Histoire des religieuses hospitalières de Saint Joseph*. Paris, 1887. 2 vol. In-8°.

MONIER: *Vie de Jean-Jacques Olier*. I. Paris, 1914.

P. POURRAT: *Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice*. Paris, 1932.

HENRI GAUTHIER: *Sulpitiana*. Montréal, 1926.

PIERRE ROUSSEAU: *Saint-Sulpice et les Missions catholiques*. Montréal, 1930.

JEAN MONVAL: *Les Sulpiciens*. Paris, 1934.

RENÉ ROUSSEL: *Le lieu de naissance et la famille de Jeanne Mance*. Langres, 1932.

- MARIE-CLAIRE DAVELUY: *Jeanne Mance*. Montréal, 1934.
- C. DE ROCHEMONTEIX: *Un collège de Jésuites au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Le Mans, 1889.
- “ “ *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*. Paris, 1895-96. 3 vol. In-8°.
- MASSICOTTE: *Dollard des Ormeaux et ses compagnons*. Montréal, 1920.
- LIONEL GROULX: *Le dossier de Dollard*. Montréal, 1932.
- E. R. ADAIR et G. LANCTÔT: *Dollard des Ormeaux and the fight at the Long-Sault*. (*Canadian Historical Review*, juin 1932.)
- SÉRAPHIN MARION: *Relations des Voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle*. Paris, 1923.
- CH. DE LA RONCIÈRE: *Les Macchabées de la Nouvelle-France*. Paris, 1930.
- LIONEL GROULX: *La naissance d'une race*. Montréal, 1919.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SUPIRE

SAINT-PIERRE
BAPTISTE

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	9
------------------------	---

Lettre-préface	11
--------------------------	----

I

Les Messieurs de Montréal	15
-------------------------------------	----

La Compagnie de la Nouvelle-France. — La Compagnie du Saint-Sacrement. — Jean-Jacques Olier. — Jérôme Le Royer de La Dauversière. — Fondation des Hospitalières de La Flèche. — La rencontre de Meudon. — Fondation de la Compagnie de Notre-Dame de Montréal.

II

Le départ des premiers colons.	31
--	----

Cession de l'île de Montréal aux Associés. — Le contrat du 17 décembre 1640. — Paul Chomedey de Maisonneuve. — Jeanne Mance et Mme de Bullion. — Départ de La Rochelle.

III

Fondation de Ville-Marie	45
------------------------------------	----

Arrivée à Québec. — Maisonneuve et le gouverneur Huault de Montmagny. — Le camp de Sillery. — Voyage de reconnaissance à l'île de Montréal. — Jeanne Mance et Marie de l'Incarnation. — Fondation de Ville-Marie.

IV

La croix sur la montagne	57
------------------------------------	----

« L'habitation. » — « Une image de la primitive église. » — Noël 1642. — Premiers renforts: Louis d'Ailleboust, Charles Le Moyne. — L'évangélisation des sauvages. — Les tribus iroquoises. — Combat du 30 mars 1644. — Le P. Jogues. — Voyage de Maisonneuve en France.

V

Saint-Sulpice et le Canada	77
--------------------------------------	----

Fondation du Séminaire de Saint-Sulpice. — Assemblées de la Compagnie de Montréal. — Les *véritables motifs*. — La question de l'évêché. — Jeanne Mance à Paris. — L'acte du 21 mars 1650.

VI

Défricheurs, soldats et apôtres 93

Progrès de Ville-Marie. — Maisonneuve et le gouverneur Jean de Lauzon. — Dispersion des Hurons. — Combats autour de Ville-Marie. — Le renfort de 1653. — Marguerite Bourgeoys.

VII

Une nouvelle chevalerie 109

L'arrivée du renfort à Ville-Marie. — La trêve de 1653. — Massacre des Hurons. — Abandon du Fort Sainte-Marie. — Ordonnances et jugements de Maisonneuve.

VIII

Etablissement du séminaire 127

Mort de M. Olier. — Départ de M. de Queylus pour le Canada. — La paroisse. — M. de Queylus et les Jésuites. — M. de Queylus et Mgr de Laval. — Le Séminaire de Ville-Marie.

IX

L'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame . 147

Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys en France. — Le miracle du 2 février 1659. — Départ des Hospitalières de La Flèche. — Mort de La Dauversière. — L'Hôtel-Dieu de Ville-Marie. — Jeanne Le Ber. — La Congrégation de Notre-Dame.

X

Le sang des martyrs 169

Dollard des Ormeaux. — M. Lemaître. — M. Vignal. — Lambert Closse.

XI

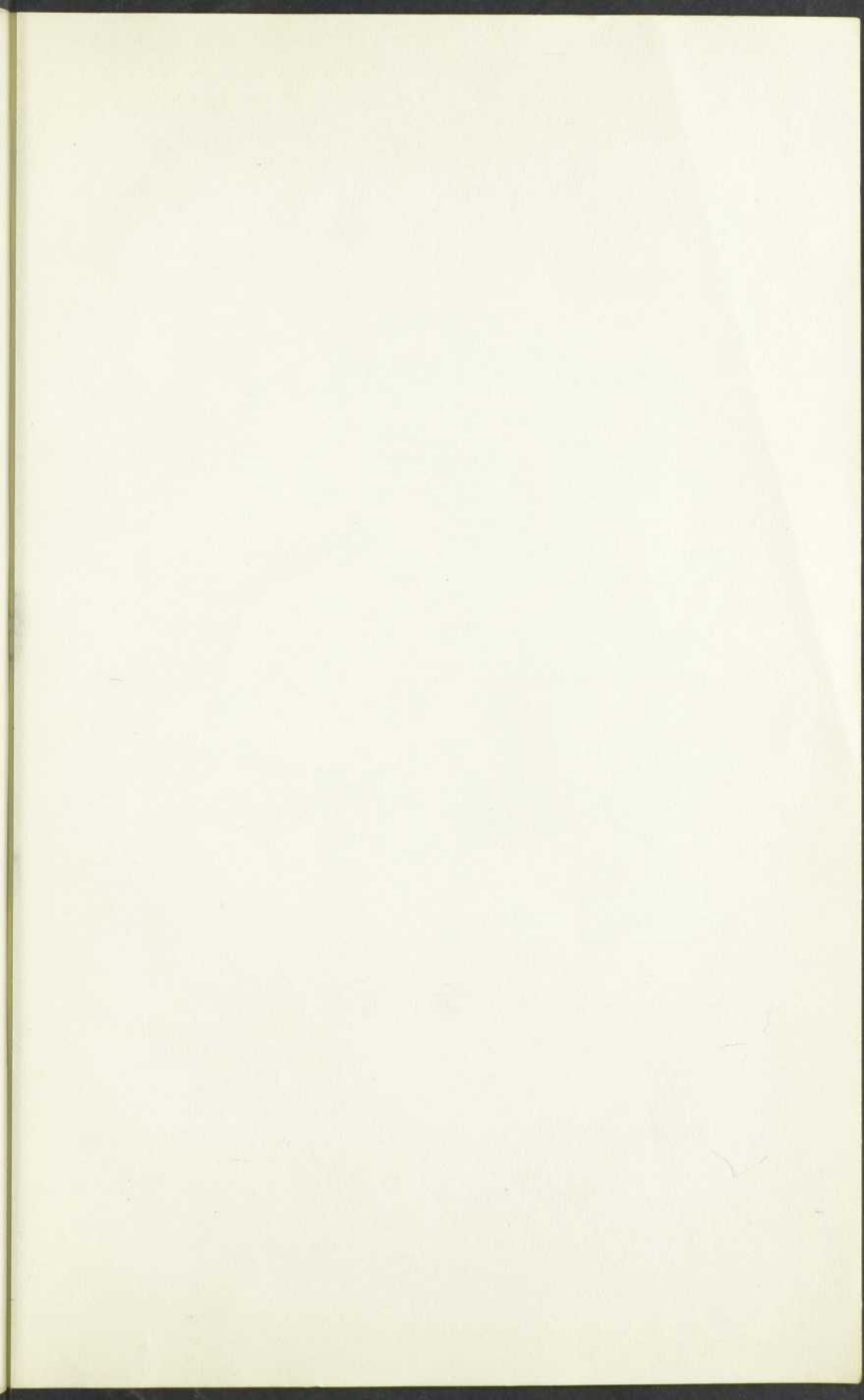
Le fief de Notre-Dame 183

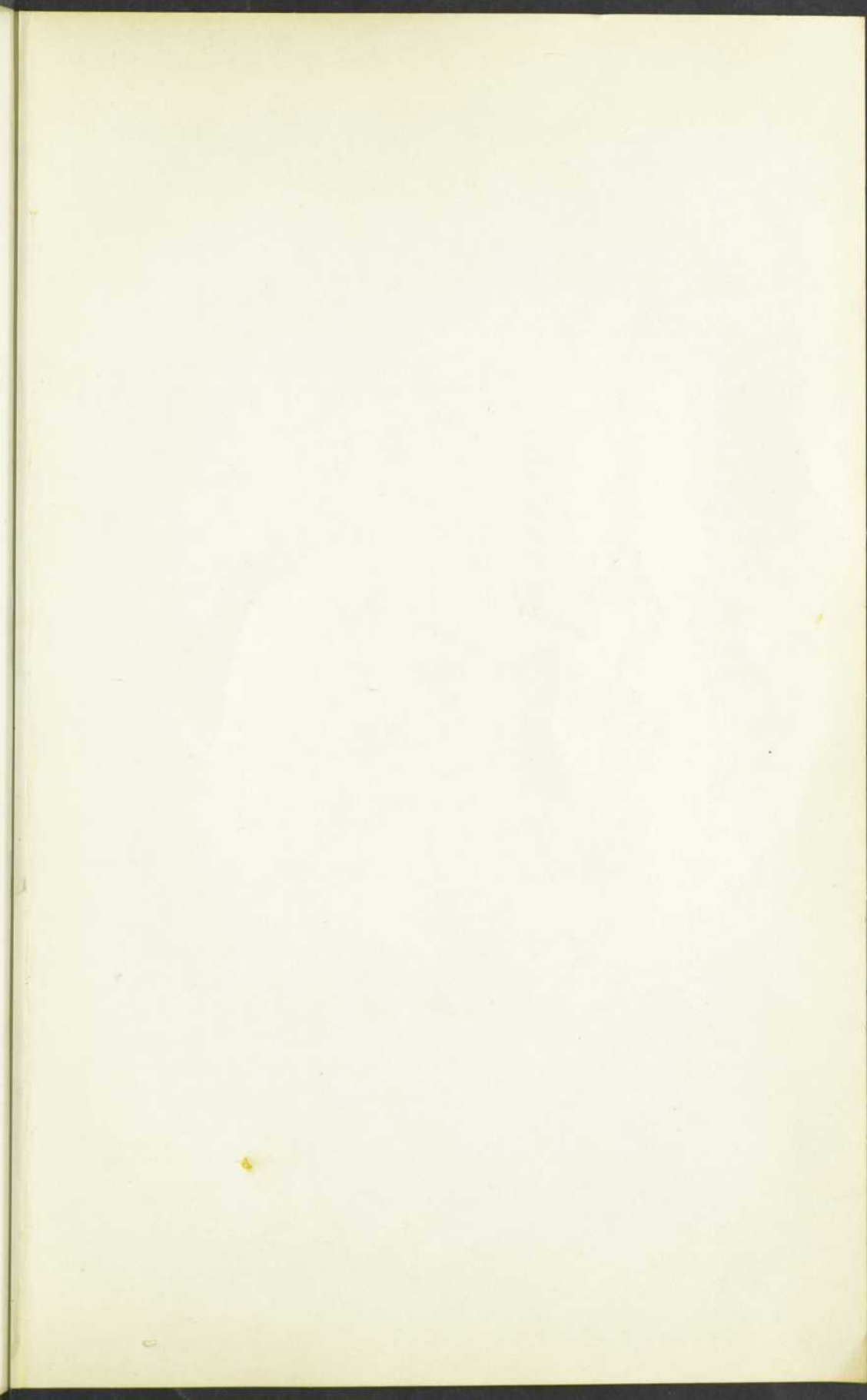
Dissolution de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la Compagnie de Montréal. — Les Sulpiciens, seigneurs de Ville-Marie. — La milice de la Sainte Famille. — Les réformes de 1663. — L'expédition de M. de Tracy et la soumission des Iroquois. — La découverte du continent.

XII

De Ville-Marie à Montréal 197

Ville-Marie après 1665. — Maisonneuve et les Gouverneurs de la Nouvelle-France. — Révocation de Maisonneuve. — Ses dernières années. — Sa mort. — Le grain de sénévé.



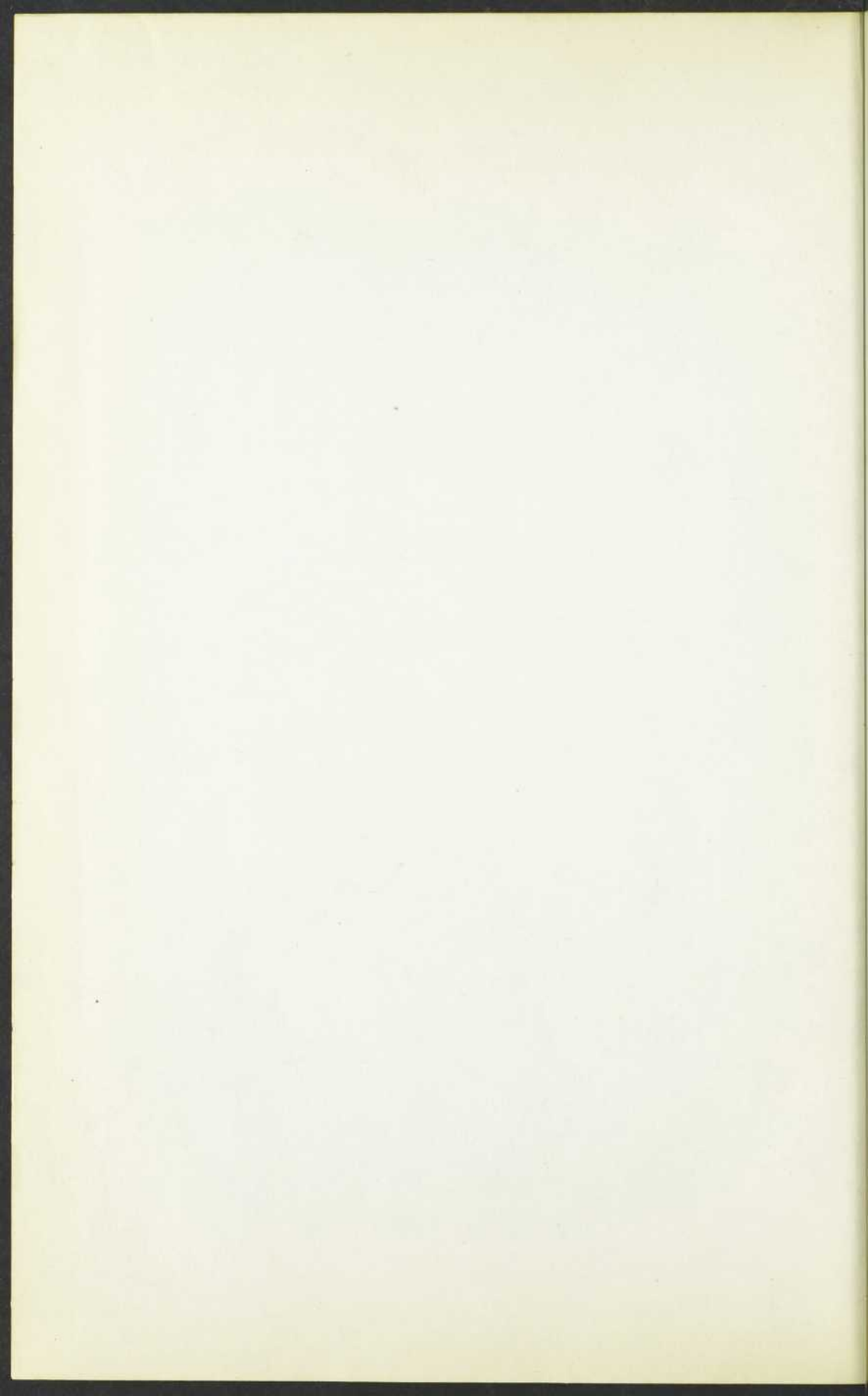


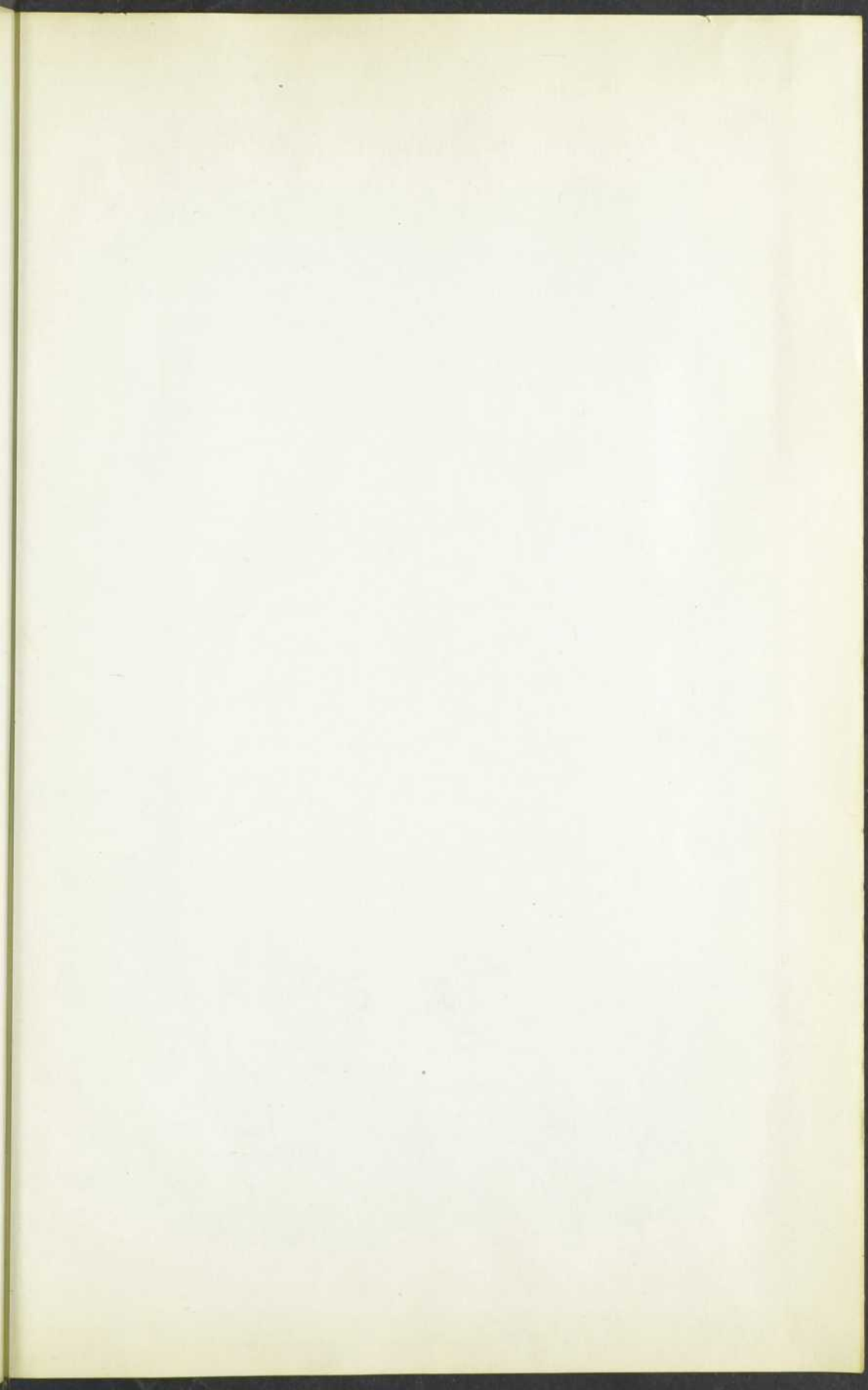


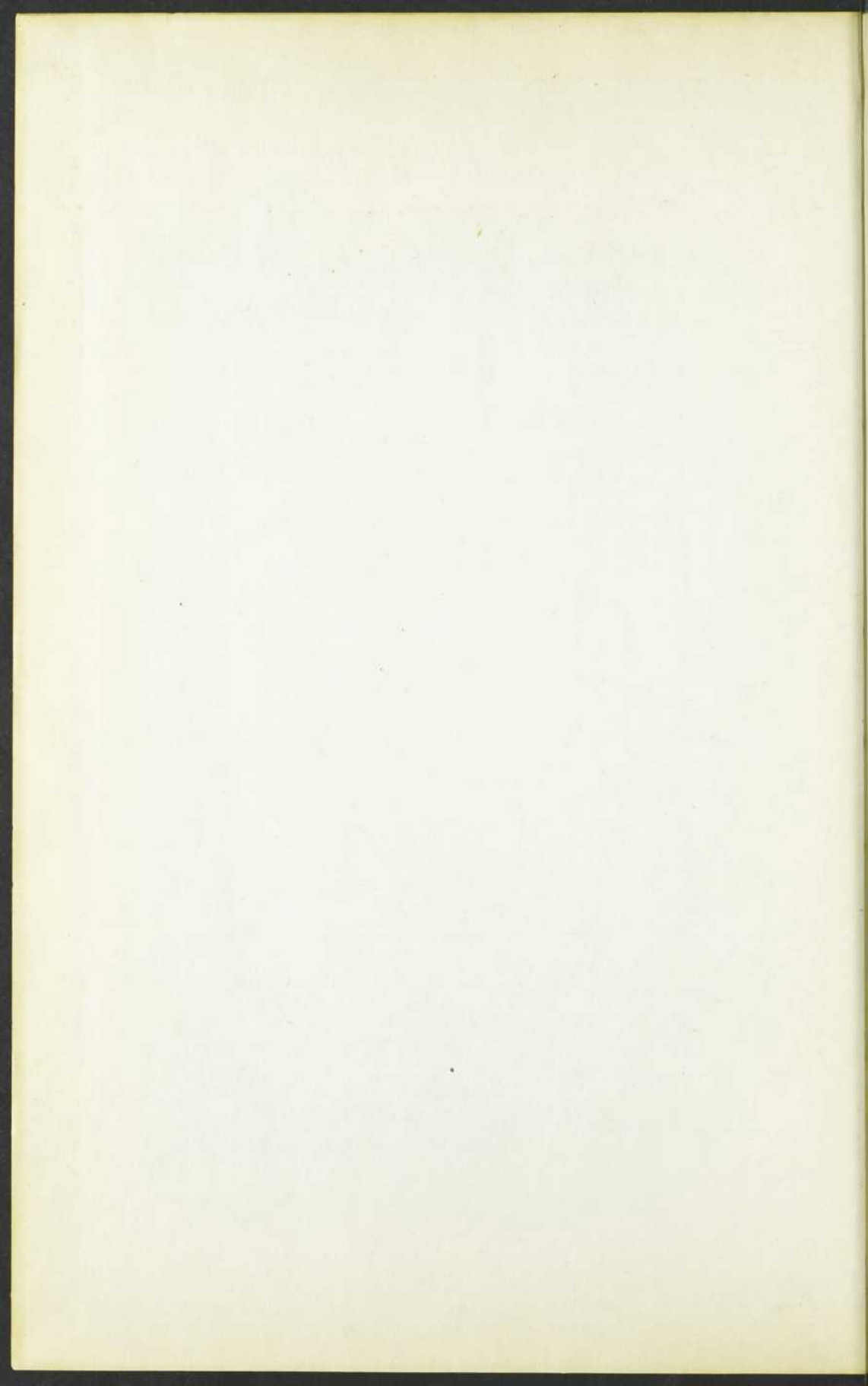












S

971.4281 MARCHAL (Léon)

M331vi

Ville-Marie, 1642-1665.

142592

BNQ



000 339 364